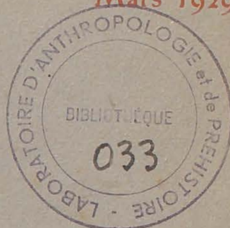
52e ANNÉE
TOME L
FASCICULE CLXXXI (1er TRIM.)

Mars 1929



CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

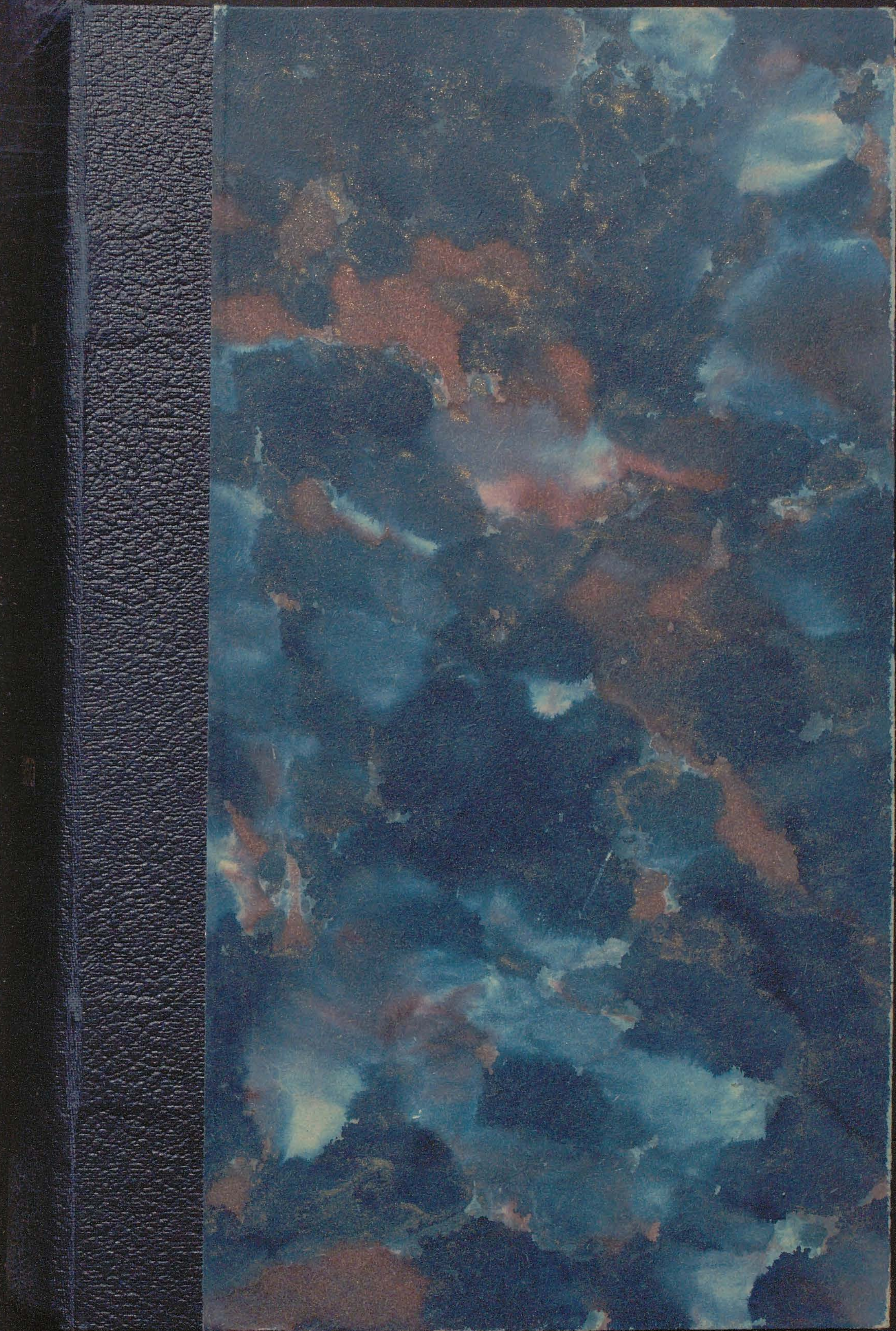
Déclarée d'utilité publique par décret

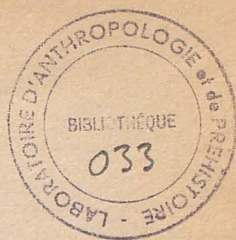
du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)



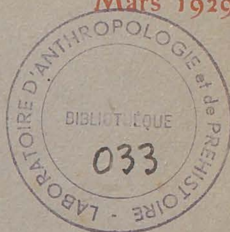


52e ANNÉE

TOME L

FASCICULE CLXXXI (1er TRIM.)

Mars 1929



CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Chèques Postaux ALGER 49-93

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

TOME XLX. — 1929

ORAN

Société Anonyme des Papeteries et Imprimeries L. FOUQUE

4 à 10, Rue Thuillier et Place Kléber

1929

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1928-1929

MM. ABADIE (docteur).
BANTON (Chanoine).
BARBIÉ.
BIARD.
BLONDIN.
BRUNIE.
CHAUVIN.
DOUMERGUE.
DUPUY Charles.
FABRE.
FABRE LA MAURELLE.
FISCHER.

MM. FLAHAULT.
KEHL.
KRIÉGER.
LEMOISSON.
LUSSAGNET.
MAILLET.
MALMEJAC.
MOTELEY.
PELLECAT.
PELLET.
STÉFANOPOLI.
TOURNIER.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. KEHL.
1er Vice-Président :	DOUMERGUE.
2e Vice-Président :	TOURNIER.
Secrétaire général :	CHAUVIN.
Trésorier :	**FISCHER.**
Bibliothécaire-archiviste :	MOTELEY.
Secrétaire pour la Section de Géographie et d'Histoire :	LEMOISSON.
Secrétaire-adjoint id.	**PELLECAT.**
Secrétaire pour la Section d'Archéologie :	Chanoine FABRE.
Secrétaire-adjoint id.	Fabre La Maurelle
Trésorier honoraire :	POCK.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. KEHL.
DOUMERGUE.
TOURNIER.

MM. CHAUVIN.
LEMOISSON.
Chanoine FABRE.

COMMISSION DES FINANCES

MM. BARBIÉ.
BLONDIN.

M. KRIÉGER.

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 2 Mars 1929

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.

G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris (9ᵉ).

Le maréchal Lyautey, ancien Résident général de France au Maroc, à Torcy (Meurthe-et-Moselle).

Lucien Saint, Résident général de France au Maroc, à Rabat.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.

Le Général commandant la Division d'Oran.

Le Consul Général, Chef de la Région Civile d'Oudjda (Maroc).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Recteur de l'Académie d'Alger.

Le Sénateur du département d'Oran.

Les Députés du département d'Oran.

Le Président du Conseil Général d'Oran.

Le Maire d'Oran.

René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 3, rue Mazarine, Paris, VIᵉ.

Gsell St, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris (XVIᵉ).

Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.

Caron, id.

MM. Nansen, explorateur

Rallier du Baty, explʳ.

Trivier, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS [1]

MM. Eugène ALBERTINI, professeur à la Faculté de Lettres, Directeur des Antiquités de l'Algérie.

Le Général Paul AZAN, chef du Service Historique de l'Etat-Major de l'Armée, 37, rue du Général Foy, Paris (8-).

Augustin BERNARD, professeur à l'Université de Paris, 10 rue Decamps, Paris (XVIe).

DALLONI, professeur à la Faculté des Sciences, 15 ter., rue Daguerre, Alger.

FLOTTE DE ROQUEVAIRE (R. de) chef du Service des Cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 12, rue de la Liberté, Alger.

DONATEUR

1925 FABRE Sylvain, don de 1.000 francs pour fondation du « Prix FABRE Ernest ».

Les arrérages de ce don devront être employés, au moins tous les quatre ans, à récompenser l'auteur de l'ouvrage couronné à l'occasion des concours ouverts par la Société ou, à défaut, celui des membres de la Société qui, pendant la période de non attribution, aura publié au Bulletin la meilleure étude, ou un ensemble de travaux, sur un sujet de Géographie, d'Archéologie ou d'Histoire. Le prix portera les mentions :

« PRIX FABRE Ernest », « DONATION FABRE Sylvain son père ».

MEMBRES BIENFAITEURS

ayant effectué un versement d'au moins 500 francs

Le Gouvernement Général de l'Algérie.

Le Conseil Général du département d'Oran.

Le Protectorat du Maroc.

La Chambre de Commerce d'Oran.

La Commune d'Oran.

1925 M. VOLLHARD Georges, directeur du *Bureau Véritas*, Avenue Gambetta, Oran.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES A VIE[1]

rachetant leurs cotisations annuelles par un versement unique

MM.

(2)

1927 Armynot du Châtelet, avocat, 1, boulevard Charlemagne, **Oran**.
1925 Arnoux Auguste, propriétaire-viticulteur, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.
1902 Bonnard, avocat, 141, rue de Vaugirard, Paris (15e).
1897 Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 65, rue du Rocher, Paris (8e).
1917 Joleaud Léonce, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences, Sorbonne, 143, Bd. Saint-Michel, Paris (Ve).
1924 Kidder (Homer Huntington), membre de l'*Association américaine d'Anthropologie*, Boston (Etats-Unis).
1921 Laulagnet Hippolyte, propriétaire, 18, r. Paixhans, **Oran**.
1909 Massenet Alfred, ingénieur civil, 19, rue d'Aumale, Paris (IXe).
1915 Noël (A. H.), chef de bataillon en retraite, 26, rue Marcel de Serres à Montpellier.
1905 Pallary, instituteur, en retraite, Eckmühl-**Oran**.
1900 Sarton du Jonchay, général de division du cadre de réserve, Atmania. (Constantine).
1906 Thorin, propriétaire, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.
1915 Vassas Joseph, propriétaire, maire d'Aïn-el-Turck.

MEMBRES TITULAIRES [1]

(payant une cotisation annuelle)

MM.

1920 Abadie, docteur en médecine, chirurgien, 43, rue de la Vieille Mosquée, **Oran**.
1923 Abeilhé, vétérinaire, délégué financier, Tlemcen.
1926 Achard, docteur en médecine, Aïn-Témouchent.
1925 Adoue François, inspecteur des chemins de fer, en retraite, Villa Nicolas, Sidi-Bel-Abbès.
1915 Agostini, directeur de la succursale de la Banque d'Algérie, **Oran**.
1925 Alfsen Alf, consul de Norvège, directeur de la succursale d'Essvik, Boulevard Hippolyte Giraud, **Oran**.

---

1 Voir renvoi 1, page 5.
2 Année de l'entrée dans la Société.
3 Tout postulant doit être présenté par deux Sociétaires et admis par le Comité. La demande d'admission peut en être faite directement, ou par écrit, au Président

MM.

1925 ALI HAMZA, président de la *Cultuelle Musulmane*, secrétaire des Prud'hommes, **Oran.**

1926 AMAR Albert, négociant, 26, rue d'Arzew, **Oran.**

1910 AMILLAC Albin fils, chirurgien dentiste, 12, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

1923 ANDUZE Gaston, avocat, 67, rue de Mostaganem, **Oran.**

1911 ANDUZE Joseph, délégué commercial de la Compagnie Transatlantique, 7, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1904 ANGLARD Jean, chef de section aux chemins de fer algériens de l'Etat, en retraite, 7, rue Molière, **Oran.**

1909 ARACIL (abbé), curé d'Aïn-Tédélès.

1910 ARAMBOURG Camille, professeur à l'Institut agricole de Maison-Carrée, 5, Boulevard Auguste Comte, Alger.

1925 ARNAUD, médecin-oculiste, 9, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1922 BABEAU Paul, officier d'administration de 1re classe du service de l'État-Major de la Division, **Oran.**

1928 BACHY (Mlle.), professeur à l'E.P.S., boulevard d'Iéna, **Oran.**

1929 BALDENPERGER (Mlle), 5, rue Alsace-Lorraine, chez M. Hélot, **Oran.**

1929 BALDENPERGER, Président de la Société d'Apiculture de Nice, 10, Avenue Rimbaldi, à Nice.

1925 BALDOUS, orthopédiste, boulevard Galliéni, **Oran.**

1908 BALLONGUE, commis des postes et télégraphes, 2, rue de la Remonte, **Oran.**

1929 BALLONGUE Joseph, chef de service à la Banque de l'Algérie, **Oran.**

1925 BALSA Armand, négociant, ancien président du Tribunal de Commerce, 47, rue de Mostaganem, **Oran.**

1920 BANTON (chanoine), aumônier du Lycée de Garçons, 6, rue de la Bastille, **Oran.**

1921 BARBEAU, conservateur de la bibliothèque Souk el Attarine à Tunis.

1923 BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE, Lt-Colonel, chef du cabinet militaire de M. le Gouverneur Général de l'Algérie, Palais d'Eté, Alger.

1914 BARBIÉ, receveur municipal, 29, rue d'Arzew, **Oran.**

1904 BARBIN, directeur d'école à Marnia.

1925 BASSET Louis propriétaire, 10, rue Ampère **Oran.**

1923 BASTOS Adolphe, propriétaire, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1907 Baudoin Jules, propriétaire, 4, boul. Charlemagne, **Oran.**

1920 Bayle, répétiteur, Lycée de Garçons, 5, rue Réaumur, **Oran.**

1925 Beaud André, géomètre, 25, boulevard Lescure, **Oran.**

1907 Beaupuy, président honoraire de la Chambre de Commerce, 60, rue de Mostaganem, **Oran.**

1928 Bedeau André, Administrateur délégué de la Société Africaine de Travaux, 10, rue Schneider, **Oran.**

1925 Bédoas Maurice, avocat, 6, boul. du 2e Zouaves, **Oran.**

1906 Ben Danou César, vétérinaire sanitaire à Miliana (Alger).

1913 Ben Daoud, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran.**

1927 Ben Daoud ben Daoud, officier interprète de 1re Classe, Affaires Indigènes, cercle du Loukkos, Ouezzan (Maroc).

1925 Mme Benguigui-Kalfon, pharmacien, Mascara.

1926 Bennacef Ahmed, ancien chef du Service de l'Interprétariat à la Région d'Oudjda, en retraite, place Sidi Blal, **Oran.**

1925 Bentayou Paul, avocat, 1, boulevard Lescure, **Oran.**

1923 Benzecri, médecin-oculiste, 27, rue El-Moungar, **Oran.**

1927 Benzécri Edmond, professeur au Lycée, 8, rue Bombonnel, **Oran.**

1929 Bernard, Docteur, médecin de colonisation, à Pont-de-l'Isser.

1925 Bernardin Albert, sous-intendant militaire de 2e classe en retraite, industriel, usine St-Charles, 12, r. Bruix, **Oran.**

1924 Mme Vve Joseph Bernauer, rentière, 47, r. d'Arzew, **Oran.**

1913 Bernauer Louis, négociant en bois, 61, rue de Mostaganem, **Oran.**

1928 Bernheim Maurice, négociant, 2, Place des Quinconces, **Oran.**

1928 Mlle Bersot, professeur à l'Ecole Normale de Filles, **Oran.**

1926 Bert, directeur de la Société Algérienne d'Eclairage et de Force, boulevard Galliéni, maison Valéro, **Oran.**

1926 Berte, propriétaire-agriculteur, 2, rue de la Tour-d'Auvergne, **Oran.**

1926 Bertin, ingénieur des Ponts et Chaussées, route du Port, **Oran.**

1906 Bertrand, propriétaire, conseiller général, Mostaganem.

1927 Bertrand, commis d'économat au Lycée de Garçons, **Oran.**

1925 Beuchot Paul, inspecteur principal de la Cie P. L. M., 50e Section C.F.C. secteur postal 22.

1910 Beugnot, colonel en retraite, 3, rue Jeanne d'Arc, Châtellerault (Vienne).

1929 Bessière Lucien, professeur d'histoire au Lycée de Mustapha, Alger.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1920 Beylier Marius, ingénieur, directeur de la Société des Chaux et Ciments, Saint-Eugène, **Oran**.

1926 Biard Jean, ingénieur E.C.P., directeur de l'usine de Produits Chimiques de La Sénia, 46, boul· Seguin, **Oran**.

1913 Bibliothèque communale de la Ville de Tlemcen.

1902 Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 38, rue d'Arzew, **Oran**.

1908 Bidaine Paul, administrateur des colonies, commandant le Cercle de Borgou, à Parakou (Dahomey).

1920 Bidorff Maurice, conseiller de Préfecture, rue Potin, Saint-Eugène, **Oran**.

1925 Billiard (Les Etablissements Louis), machines agricoles, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1925 Blanc, architecte, 1, rue d'Igli, **Oran**.

1903 Blanchet Louis, propriétaire, trésorier de la Chambre de Commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Oran**.

1929 Blondelle Georges, Rédacteur principal, Office de la Propriété Industrielle, Résidence générale à Rabat (Maroc).

1925 Blondin Arthur, capitaine en retraite, 6, rue Adjudant Gabay, **Oran**.

1925 Bodin Marcel, rentier, avenue Raynal, Mostaganem.

1927 Boisson Marius, capitaine d'infanterie coloniale en retraite, 17 rue Deligny, **Oran**.

1922 Boggio Jean, propriétaire, boul. Laurent Fouque, **Oran**.

1912 Bolelli, inspecteur primaire, 41, boul. Sébastopol, **Oran**.

1929 Boluix-Basset, Avocat au Barreau d'Oran, 2, rue de Marseille, **Oran**.

1929 Bonifay Pierre, Avocat, 30 boulevard Seguin, **Oran**.

1905 Bonifay Paul, propriétaire, juge au Tribunal de Commerce, 30, boulevard Séguin, **Oran**.

1925 Bonnefoy J. Marc, ingénieur agricole (E. a. n.), 14, rue Brancion, **Oran**.

1923 Bonnet Ernest, licencié en droit, Président des Mutuelles d'Assurances Agricoles à El-Kalâa par Tlemcen.

1925 Bontoux, inspecteur principal des Douanes, Alger.

1927 Bordes Maurice (abbé), directeur de l'école secondaire N. D. du Sacré Cœur, 13, rue Bruat, **Oran**.

1909 Bories Auguste, propriétaire, 1, place de la République, Mostaganem.

1908 Borne François, ingénieur principal des travaux publics, ancienne Résidence, Rabat (Maroc).

1919 Bouchet Georges, négociant en vins, président honoraire de la Chambre de Commerce, faubourg Delmonte, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1922 BOUCOURT Georges, géomètre du service topographique, 2, rue du Général Laperinne, **Oran**.

1921 BOUFFIER Albert, inspecteur du travail, 1 *bis*, rue Marie Thérèse, **Oran**.

1925 BOUSSARD Marcel, négociant en vins, juge au Tribunal de Commerce, 4, square Garbé, **Oran**.

1910 BOUTY Joseph, pharmacien, conseiller général, Tlemcen.

1923 BOUZAR Mohammed, interprète judiciaire, Miliana (Alger).

1912 BRÉGEAT Albert, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire du département d'Oran, 5, rue Lamartine, **Oran**.

1926 BRENET, proviseur du Lycée de Garçons, **Oran**.

1925 BREUILH Pierre, ingénieur d'artillerie navale en retraite, villa des Falaises, Gambetta, **Oran**.

1925 BRIÈRE Henri, Député, 3, rue des Pommiers, **Oran**.

1925 BRIGOL, ingénieur des Ponts et Chaussées, 144, chemin du Telemly, Alger.

1901 BRUNIE Pierre, ingénieur E. C. P., 105, rue de Mostaganem, **Oran**.

1905 BRUSTLEIN Henri, ingénieur constructeur, 70, rue d'Arzew, **Oran**.

1925 BUADÈS Vincent, directeur de la maison Causse, 1, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1927 BURDET J., sous-chef de bureau à la Préfecture, 14, rue Thiers, **Oran**.

1921 BUSSON Charles, commissaire enquêteur du Service de la propriété indigène, 2, rue du Marquis De Morès, **Oran**.

1921 CADI, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, 17, rue Mesmer, Bône.

1922 CALZARONI, directeur de l'Ecole du Nord, Tlemcen.

1912 CAMALLONGA, propriétaire, domaine d'Arbal, Saint-Maur (Oran).

1920 CAMPARDOU, chef des travaux pratiques de chimie à la Faculté des Sciences, 9, Allées Saint-Etienne. Toulouse.

1882 CANAL J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.

1925 CAPISANO, avocat au barreau d'Oran, 10, rue Ampère, **Oran**.

1906 CARDONNE, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen, 15, rue de la Paix, Tlemcen.

1927 CARDUSI, ingénieur, Compagnie de dragages, route du Port, Mostaganem.

1921 CARÉ Robert, secrétaire général de la Préfecture d'Oran (Affaires Indigènes), **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1913 Carles Victor, négociant, délégué financier, 1, rue de la Paix, **Oran.**

1928 Carles, juge au Tribunal Civil, 3, rue Lamartine, **Oran.**

1921 Cazenave Jean, professeur au Lycée de Garçons, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.

1921 Cazes Alfred, secrétaire général de la Chambre de Commerce, boulevard Galliéni, **Oran.**

1922 Cercle de l'Escrime, 2, rue Général Joubert, **Oran.**

1929 Mme Chabasseur Amélie, professeur au Lycée de Jeunes Filles, 6, rue du Général Cérez, **Oran.**

1926 Chabaud, professeur au Lycée, 63, Avenue d'Oudjda, **Oran.**

1921 Chalon Raoul, avocat, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1922 Chambon Etienne, entrepreneur de menuiserie, 5, rue Pomel, **Oran.**

1925 Chambonnet François, receveur des Domaines, 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1925 Champendal Marc, Martimprey du Kiss (Maroc).

1919 Champenois L., docteur en médecine, 12, rue de la Liberté, Alger.

1904 Chandelier Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1928 Chansarel Robert, administrateur délégué de la Société Africaine de Travaux, 10, rue Schneider, **Oran.**

1910 Chanson (abbé), curé de Trézel.

1921 Chanson Antonin, propriétaire, Bou-Sfer.

1925 Chapuis Balthazar, propriétaire-viticulteur à Arlal (De Malherbe).

1908 Chareix Jacques, interprète militaire de 1re classe, section spéciale du recrutement indigène, Alger.

1925 Charlot, directeur de la Société Lebon et Cie (Gaz et électricité), 9, boulevard National, **Oran.**

1925 Charriaud Bernard, négociant en futailles, boul. Gauthier, Saint-Eugène, **Oran.**

1923 Chassin, médecin-major de 1re classe, en retraite, 14, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**

1928 Chatrousse, avocat au barreau d'Oran, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 Chauvin, professeur au Lycée de garçons, 54, rue d'Azoff, **Oran.**

1919 Cholet Alfred, ingénieur en chef, adjoint au Directeur de la Cie P.L.M., 51, allée des Mûriers, Alger.

1927 Choski Jean, professeur au Lycée, 13, rue d'Azoff, **Oran.**

1913 Christaud Joseph, directeur d'assurances, 1, rue de la Bastille, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1922 Mme Cohadon, directrice de l'école maternelle de Saint-Eugène (Villa Verdun), **Oran.**

1923 Cohen Félix, directeur de l'Ecole de Commerce, 3, rue Cavaignac, **Oran.**

1905 Cohen Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1892 Cohen Solal Emile, professeur honoraire de Lycée, 6, rue de Paris, **Oran.**

1912 Coignard Paul, ingénieur E. C. P., rue Say (villa Delmar), **Oran.**

1925 Colin Léon,, président de l'*Union des Mutilés*, Hôtel-de-Ville, **Oran.**

1926 Mlle Colle Juliette, professeur au Lycée, 8, rue Pomel, **Oran.**

1928 Collet Georges, chef d'arrondissement aux Chemins de fer de l'Etat, 43, Boulevard National, **Oran.**

1912 Dr Colombani Jules, directeur du Service de l'Hygiène et de la Santé publique du Protectorat, Rabat (Maroc).

1925 Comment, professeur au Lycée de Garçons, 3, rue des Flandres, Eckmühl, **Oran.**

1913 Common, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Commune d'Oued-Imbert (Oran).

1879 Commune de Perrégaux (Oran).

1890 Commune de Relizane (Oran).

1879 Commune de Saint-Denis-du-Sig (Oran).

1879 Commune de Sidi-Bel-Abbès (Oran).

1929 Commune d'Er-Rahel (Oran).

1918 Compagnie des Tramways électriques, cité Magnan, **Oran.**

1927 Consulat d'Espagne, 1, rue du Citoyen Bézy, **Oran**

1923 Contréras Antoine, instituteur, école du faubourg Marceau, Sidi-Bel-Abbès.

1925 Coquelin Félix, chef du Service des Titres à la Compagnie Algérienne, 22, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 Cordier Emile, pharmacien, 26, boul. de Mascara, **Oran.**

1922 Corriéras, directeur d'école, en retraite, Eckmühl, **Oran.**

1921 Costantini Charles, contrôleur des Contributions diverses, place de la République, **Oran.**

1906 Cour, professeur de la chaire publique d'arabe, place Négrier, Constantine.

1906 Courcelle Abel, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran.**

1892 Courrech Paul, directeur d'école, en retraite, Eckmühl, **Oran.**

1927 Courtot Léon, propriétaire, maire de Lamoricière.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1927 Courtot Paul, étudiant, Lamoricière.
1927 Courtot Léo, ingénieur-agricole, Chanzy.
1926 Créput, architecte de la ville d'Aïn-Témouchent.
1929 Créput, consul du Mexique, impasse de la Fontaine à Monte-Carlo.
1927 Cros Jean, représentant de commerce, 19, Bd Marceau, **Oran.**
1925 Curel Paul, notaire, 1, rue de la Paix, **Oran.**
1925 Cuvellier Louis, directeur de la Société Algérienne des Engrais et Produits Chimiques, 16, boul. Magenta, **Oran.**

1907 Dalbéra Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran.**
1926 Dalifard, professeur au Lycée, 6, rue de la Vieille-Mosquée, **Oran.**
1925 Danthon Henri, avocat, maire d'Aïn-Témouchent, conseiller général, 5, rue Schneider, **Oran.**
1922 Dantzer, inspecteur d'Académie, préfecture, **Oran.**
1900 Darmon Moïse de Guénoun, négociant, 3, place d'Armes, **Oran.**
1925 Declerck, inspecteur des Eaux et Forêts, 5, rue du Général Joubert, **Oran.**
1903 Décrion Constant, propriétaire, Sidi-Bel-Abbès.
1913 Delaby Numa, chef du Service topographique du département de Constantine, 8, rue Sassy, Constantine.
1910 Delage, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, 48, rue Blatin, Clermont-Ferrand.
1921 Delmas Victor, commis à l'Inspection Académique, 15, rue de l'Abricotier, **Oran.**
1929 Depieris, juge au Tribunal Civil, International Hôtel, **Oran.**
1920 Deros Paul, agent de la Compagnie de Navigation Mixte, 15, rue Jean Kraft, Miramar supérieur, **Oran.**
1907 Derrien Louis, ingénieur chimiste, route du Blockaus, village Cholet, **Oran.**
1923 Desage Rodolphe, docteur en médecine, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1907 Descours, propriétaire, délégué financier, 9, boulevard Carnot, Alger.
1913 Desseaux Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran.**
1920 Destremx Gustave, Président de la Chambre d'Agriculture, 42, avenue de Saint-Eugène, **Oran.**
1921 Didier, ingénieur E. C. P., châlet Saint-Bernard, rue Michelet prolongée, Alger.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1907 Dobrenn, chirurgien-dentiste, 7, Bd Seguin, **Oran.**

1922 Domas Jules, directeur du Crédit Lyonnais, boulevard Seguin, **Oran.**

1924 Doste Edmond, propriétaire-viticulteur à la Providence, Sidi-Chami.

1920 Douillet Edouard, industriel, village Bastié, **Oran.**

1898 Doumergue, professeur honoraire, 4, rue Manégat, **Oran.**

1923 Dréveton Maurice, propriétaire, Frenda.

1925 Dubois Marius, instituteur, école du faubourg Lamur, **Oran.**

1929 Duchesne, agent général du Comptoir cotonnier, Place de France, Oudjda (Maroc).

1925 Duguing, architecte, 17, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1923 Dupeux (Abbé), 95, rue de Sèvres, Paris (VI[e])

1895 Dupuy Charles, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran.**

1925 Durantet André, capitaine de cavalerie en retraite, 4, Place Karguentah, **Oran.**

1929 Dussert Abel, professeur au Lycée de Garçons, **Oran.**

1927 Duzan André, propriétaire, maire de Saint-Leu, 79, rue d'Arzew, **Oran.**

1929 Ebert Joseph, avoué, 29, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Edelin Lucien, pharmacien, avenue Dar el Maghzen, **Rabat (Maroc).**

1925 Eisenchteter Jules, chef de bataillon de réserve, 14, boulevard Magenta, **Oran.**

1905 Elghozi Moïse, négociant, 5, boulevard National, **Oran.**

1878 Emerat Albéric, négociant, 8, Place d'Orléans, **Oran.**

1900 Engel, ingénieur E.C.P., 45, r. Michel Ange, Paris XVI[e].

1928 Esclapez Louis, ingénieur agricole, 31, boulevard Magenta, **Oran.**

1907 Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte de Saint-Lucien.

1924 Estève Alfred, professeur honoraire, 3, rue Schneider, **Oran.**

1895 Fabre, chanoine, curé de la paroisse Saint-Louis, 3, rue de l'Église, **Oran.**

1903 Fabre la Maurelle, chef de bureau à la direction des Compagnie P.L.M., rue du docteur Sandras, **Oran.**

1927 Fabre la Maurelle Henri, employé au Service de la Compagnie P.L.M., 52, rue de Mostaganem, **Oran.**

1929 Fabreguettes Edmond, avoué, 10, rue de la Paix, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1924 Mlle Faudon, institutrice, Ecole maternelle, Saint-Eugène, **Oran.**

1927 Faure Alphonse, instituteur, en retraite, 55, Avenue Saint-Eugène, **Oran.**

1885 Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

1920 Ferrandiz (chanoine), curé de la paroisse Saint-Esprit, **Oran.**

1920 Fischer, commandant en retraite, 6, boul. Fulton, **Oran.**

1886 Flahault, ingénieur E.C.P., 35, r. de Mostaganem, **Oran.**

1928 Foat, docteur, poste restante, recette principale, Paris.

1925 Fondère Marcel, négociant en vins, 116, rue de Mostaganem, **Oran.**

1925 Fouilloux Jean, propriétaire-viticulteur, 12, rue Floréal-Mathieu, **Oran.**

1913 Fouque Léon, imprimeur, Président du Tribunal de Commerce, 4, rue Thuillier, **Oran.**

1909 Fournier P., commandant le territoire, Touggourt (Constantine).

1927 Franceschi, capitaine en retraite, avocat, 1, Avenue Loubet, **Oran.**

1927 Frassati, propriétaire, 38, boulevard Sébastopol, **Oran.**

1925 Fredouille Louis, inspecteur des Contributions Diverses, 1, place de la République, **Oran.**

1922 Frichet de Falloy, capitaine en retraite, 9, Boulevard de la République, **Oran.**

1924 Fromental Baptiste, propriétaire, 7, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1924 Fromental Pierre, propriétaire, 72, rue d'Arzew, **Oran.**

1927 Gabizon, huissier à Michelet, département d'Alger.

1904 Gabriel Charles, courtier en vins, 60, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**

1909 Galan (chanoine), curé de Saint-Eugène, **Oran.**

1892 Gallet, lieutenant-colonel, commandant le 2e Groupe d'Aviation d'Afrique, 8, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

1905 Game Louis, juge de paix, Arzew.

1925 Gantès Maurice, ingénieur E.S.A., directeur du Service des Eaux, Avenue de Tunis, **Oran.**

1925 Garchon Henri, industriel, 12, rue de l'Hôtel de Ville, **Oran.**

1917 Mlle Garnier, professeur à l'Ecole Normale de filles, 7, rue de Relizane, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1914 GARROUSTE Charles, inspecteur des Contributions diverses, 27, boulevard Marceau, **Oran**.

1907 GASQUET Camille, notaire, 10, boulevard Seguin, **Oran**.

1926 GASSER Paul, docteur en médecine, 3, rue Général Joubert, **Oran**.

1921 GAUDIN, chef d'escadron en retraite, 21, b. Fulton, **Oran**.

1921 GAUTARD Jean, architecte, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1900 GIBON Emile, propriétaire, Saïda (Oran).

1907 GIRAUD Amédée, villa Fanny, 8, avenue de Sidi-Chami, Delmonte, **Oran**.

1920 GIRAUD Casimir fils, banquier, 3, pl. de la Bastille, **Oran**.

1927 GIRAUD Louis, avocat, 14, boulevard Lescure, **Oran**.

1929 GLAÇON, propriétaire, adjoint au Maire, Assi-bou-Nif.

1929 Mme GLAÇON, directrice d'école, Assi-bou-Nif.

1909 GLATARD, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

1929 GOMIS Emile, industriel, 10, rue de Namur, Eckmühl, **Oran**.

1925 GOUDEAU Auguste, représentant des Etablissements Schneider (Creusot), 2, rue de Marseille, **Oran**.

1920 GOUDON Adolphe, chef de district aux chemins de fer P.-L.-M., 7, rue Berthezène, Alger.

1920 GOUPIL DE LA PICQUELIÈRE, sous-chef de bureau aux chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.

1921 GRADVOHL, directeur d'assurances, 29, r. El-Moungar, **Oran**.

1923 GRAFTIEAUX Edmond, directeur de la Société Générale, 1, rue des Lois, **Oran**.

1920 GRAND HÔTEL (Le), place de la Bastille, **Oran**.

1896 GRANDJEAN, directeur de l'École Jean-Macé, rue Miraucháux, **Oran**.

1914 GRAPINET, chef de bataillon, Section spéciale du Recrutement indigène, rue de Vienne, **Oran**.

1927 GREILSAMMER René, ingénieur-agronome, Compagnie Massey-Harris, 19, boulevard Hippolyte Giraud, **Oran**.

1925 GRENET Henri, principal du Collège, Tlemcen.

1908 GRIGUER Jules, inspecteur principal des Domaines à la Résidence générale à Rabat (Maroc).

1907 GRIGUER Léon, interprète judiciaire, en retraite, rue des Chèvres, faubourg Bugeaud, Sidi-bel-Abbès.

1926 GRIMAUD Jean, secrétaire de mairie, Pont-de-l'Isser.

1925 GROS J., contrôleur des P.T.T., 5, boul. Galliéni, **Oran**.

1921 GROSRENAUD, préparateur de physique au Lycée de garçons, 3, rue Marie-Thérèse, **Oran**.

1925 GUÉRIN Paul, notaire, 6, rue de la Paix, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1925 GUIGUET Charles, propriétaire, 40, boulevard du Nord, Miramar, **Oran**.

1920 GUILHAUME Emile, chef d'arrondissement des chemins de fer algériens à Constantine.

1923 GUITTARD Raoul, négociant en vins, Président du Comité oranais du Transsaharien, 53, rue d'Arzew, **Oran**.

1919 GULLON, capitaine en retraite, ferme St-Pierre, Hennaya.

1925 HADJ HACÈNE Abdelkader, officier en retraite, 5, impasse Léoben, **Oran**.

1923 HADJ HACÈNE BACHTERZI Ben Aouda, conseiller municipal, 67, rue de Wagram, **Oran**.

1925 HADJ HACÈNE BACHTERZI Mustapha, propriétaire, président de la *Mouloudia Hamidia*, 5, rue d'Ulm, **Oran**.

1921 HADJ HACÈNE BRAHIM, khodja à la Préfecture, **Oran**.

1905 HARBURGER Jules, avocat, 2, rue René Estienne, **Oran**.

1923 HAVARD Léon, président du Syndicat agricole, délégué financier, allée des Ormeaux, villa Yvonne, Tlemcen.

1914 HEIBLIG Jules Frédéric, directeur de la Société Générale, Avenue du 1er de Ligne, Mostaganem.

1921 HEILBRONNER, sous-directeur de la Société Marseillaise de Crédit, 6, Rue Aubert, Paris IX.

1900 HÉRELLE Amédée, propriétaire, villa Sauzède, 1, rue Bruix, **Oran**.

1926 HÉRELLE Charles, avocat, 8, rue Saint-Denis, **Oran**.

1923 HERNANDEZ, président de la Chambre de Commerce, conseiller général, 1, rue de Coulmiers, **Oran**.

1925 HERNANDEZ Joseph, commis des P.T.T., 10, r. Lahitte, **Oran**.

1923 HERTOGH Eugène fils, propriétaire à El-Ançor.

1914 HOUDOU Albert, propriétaire, 6, rue Arago, **Oran**.

1925 HUC Louis, docteur en médecine, négociant en vins, carrefour de l'Ecole Normale, Eckmühl, **Oran**.

1898 HUERTAS Raphaël (Chanoine), aumônier des Sœurs Trinitaires, 7, rue Rognon, **Oran**.

1925 HUERTAS Raymond, avocat, 40, boulevard Séguin, **Oran**.

1928 HUERTAS André, avocat au barreau d'Oran, 10, rue du docteur Harbuger, **Oran**.

1909 ISAAC Pierre, caissier du Mont-de-Piété, rue René Estienne, **Oran**.

1913 IVARA Albert, administrateur de commune mixte, **Zemmora**.

1923 Mme Vve JACQUOT, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1926 JAMMES, avocat, 9, rue de la Paix, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1913 Jarsaillon Edouard, propriétaire, 35, boul. Séguin, **Oran.**
1903 Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 20, rue El Moungar, **Oran.**
1907 Jasseron Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran.**
1913 Jauffret, avoué, 10, rue Ampère, **Oran.**
1922 Jauffret Jean, avocat, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran.**
1925 Dr Jaume F., médecin-oculiste, 20, boul. Séguin, **Oran.**
1926 Jeanmot Henri, notaire, conseiller général, Arzew.
1914 Jeannel, docteur, directeur du *Vivarium* du Muscum d'Histoire naturelle, 110, rue du Bac, Paris (7e).
1926 Jehel Edouard, expert près les Tribunaux, 8, boulevard des Chasseurs, **Oran.**
1902 Joliet, chanoine honoraire, aumônier de Notre-Dame-des-Champs, 11, rue Ledru-Rollin, **Oran.**
1927 Joly, docteur en médecine, 32, boul. du 2e Zouaves, **Oran.**
1912 Julien André, professeur au Lycée Janson de Sailly, 17, rue de la Santé, Paris (13e).
1925 Julien Louis, courtier en vins, 12, rue de la Paix, **Oran.**

1925 Kalifa Nessim, facteur des P.T.T., 7, rue du Général Bouscarin, **Oran.**
1905 Karsenty Albert, agent général d'assurances, 101, boul. Malesherbes, Paris (8e).
1925 Karsenty Armand, avocat, 10, rue de la Paix, **Oran.**
1929 Karsenty Gustave, avocat, 3, rue Lepelletier, **Oran.**
1920 Kehl, avocat, 10, rue Pélissier, **Oran.**
1914 Keime Emile, architecte, villa Lorraine, place de France, Arbesville (Oran).
1920 Kiener, ancien juge, président du Syndicat d'Initiative, village Brunie, Eckmuhl, **Oran.**
1906 Klein, fabricant d'huile, Delmonte, 4, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1906 Kœbel, directeur de la Brasserie Algérienne, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**
1906 Krieger Edouard, contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, 29, rue de Turenne, **Oran.**
1925 Kruger-Nissole et Cie (Maison), vins en gros, rue Degas, **Oran.**

1921 Labadié, juge de paix, 20, rue Lahitte, **Oran.**
1925 Laborbe Paul, constructeur de machines agricoles, 9, boulevard Lescure, **Oran.**
1925 Lacombe Pierre, avocat, 1, boul. Sébastopol **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1921 LACRETELLE, propriétaire, 14, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1926 LAFAILLE René, avocat, 10, rue général Joubert, **Oran.**
1925 LAFORGUE Pierre, adjoint principal des Services civils de l'A.O.F., cabinet du Gouverneur de la Mauritanie, Saint Louis, Sénégal.
1928 LAMBERT, colonel en retraite, 12, rue Lanjuinais, **Oran.**
1929 LANGUEPIN Jean, pharmacien, Relizane.
1925 LAUGÉ, docteur en médecine, 79, rue d'Arzew, **Oran.**
1921 LAUGÉ Marius, propriétaire, 51, rue Pégoud, **Oran.**
1061 LAURET François, pharmacien, place Karguentah, **Oran.**
1924 LAVERGNE Gaston, instituteur, en retraite, 40, Avenue de Bordeaux à Agen (Haute-Garonne).
1925 LEBHAR Henri, avocat, 4, rue de la Paix, **Oran.**
1929 Mlle LE BOEUF, directrice du Lycée de Jeunes Filles, **Oran.**
1925 LEBRUN Marcel, ingénieur, directeur de la Compagnie des T. O. B. H., 60, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1909 LECOCQ, avocat. 10, rue Bel-Abbès, Tlemcen.
1923 LEDOUX H., docteur en médecine, Saint-Leu·
1928 LEFRANCQ Paul, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste départemental, Préfecture, **Oran.**
1925 LEGAGNEUR Paul. courtier en vins, 11, boul. Séguin, **Oran.**
1923 LÉGER, vétérinaire major en retraite, 12, rue de la Paix, **Oran.**
1906 LEMOISSON, professeur, en retraite, 7, rue Dutertre, **Oran.**
1922 LÉOUFFRE Albert, répétiteur au Lycée, Alger.
1929 LESSAINT, professeur au Lycée de Garçons, 11, rue de l'Abricotier, **Oran.**
1910 LEVAIN Paul, ingénieur, 252, avenue Daumesnil, Paris 12^e^
1900 LEVÉ, général en retraite, 17, rue Cassette, Paris (VIe).
1924 LEVENT Louis, directeur de l'école de La Sénia.
1923 LÉVY Joseph, propriétaire agriculteur, adjoint spécial de la commune mixte de Marnia.
1925 L'HUILLIER (Chanoine), curé de la Cathédrale, 18, boul. Magenta, **Oran.**
1906 L'HUILLIER Maurice, négociant, 2, rue Degas, **Oran.**
1910 LISBONNE, délégué financier, maire de Sidi-Bel-Abbès.
1878 LOGE MAÇONNIQUE « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran.**
1921 LOTT, commis principal des Contributions diverses, quai Lamoune, maison Bastos, **Oran.**
1920 LOYE, professeur au Lycée de garçons, 2, rue d'Igli, **Oran.**
1926 LUSSAGNET, chef de bataillon en retraite, 13, rue Condorcet, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1926 Macqueron, receveur de l'Enregistrement, 2, rue d'Alger, **Oran.**

1914 Mager Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 11, rue Bosio, Paris (XVIe).

1929 Mahdad, professeur au Lycée de Garçons, 10, rue de Relizane, **Oran.**

1920 Maigron, professeur au Lycée de Garçons, 1, rue du lieutenant Dahan, **Oran.**

1921 Maillet, command^t^ en retraite, 41, r. de l'Arsenal, **Oran.**

1921 Malméjac, pharmacien major de 1re classe en retraite, chimiste, 17, boulevard Charlemagne, **Oran.**

1929 Mancini, juge de paix, canton Est d'Oran, 54, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1928 Manhès Claude, libraire, passage Pérez, **Oran.**

1914 Manquené, directeur des services agricoles du département, 3, rue Jalras, **Oran.**

1905 Maraval, médecin oculiste, 2, rue de Vienne, **Oran.**

1925 Marcenac Philippe, receveur des Contributions Diverses, 8, rue Saint-Denis, **Oran.**

1926 Marcenaro, avocat, 18, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Marcilhac (chanoine), curé de la La Sénia (Oran).

1921 Marcilhac (chanoine), curé de La Sénia (Oran).

1923 Maréchal A., avoué près la Cour d'Alger, 2, rue Dumont d'Urville, Alger.

1924 Marégiano Paul, pharmacien, 24, boul. Séguin, **Oran.**

1920 Mariani Noël, lieutenant de vaisseau, 3, rue de l'Artillerie, **Oran.**

1924 Mme Vve Martin, rentière, 14, rue Gradvolh, **Oran.**

1908 Martin Ferdinand, avocat, 1, avenue Loubet, **Oran.**

1922 Martin Fernand, propriétaire-agriculteur, 1, rue Pierre Couture, **Oran.**

1929 Martin Lucien, professeur au Lycée de Garçons, 1, place Murat, **Oran.**

1912 Martinez-Arnould Antoine, greffier en Chef du Tribunal civil, 1, rue Dampierre, **Oran.**

1925 Mas Georges, ingénieur E. C. P., 5, rue de Lyon, **Oran.**

1923 Mascard Lucien, agent-voyer en chef du département, 14, boulevard Lescure, **Oran.**

1927 Massiera Paul, professeur au Collège, conservateur des Antiquités, Sétif (Constantine).

1925 Massiou, docteur en médecine, 36, avenue Saint-Eugène, **Oran.**

1912 Masson, inspecteur des produits communaux, 65, rue d'Arzew, **Oran.**

1929 Mathieu Saint-Laurent Georges, avocat, 17, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1922 Maucarré E., architecte, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

1879 Mayaudon, notaire honoraire, Villa des Planteurs, **Oran.**

1925 Mazel Adrien, industriel, juge au Tribunal de Commerce, 47, rue Dutertre, **Oran.**

1925 Mazot Robert, docteur en médecine, 70, rue de Mostaganem, **Oran.**

1927 Mekki Djénéidi ben Ahmed, Moudérés, à Bône.

1923 Mercier, professeur en retraite, agriculteur, Tlemcen.

1910 Metz (de), colonel, commandant le 106e Régiment d'Infanterie, Châlons-sur-Marne (Marne).

1910 Mical, négociant en vins, avenue Saint-Charles, **Oran.**

1925 Michel, ingénieur électricien, 12, rue de la Paix, **Oran.**

1913 Milhe-Poutingon, maire de Rio-Salado, 108, rue de Mostaganem, **Oran.**

1927 Millon Louis, directeur de la Société Marseillaise de Crédit, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1904 Molle, docteur en médecine, député, maire d'Oran, 2, rue Edgar-Weber, **Oran.**

1917 Mollet Charles, ingénieur civil, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine).

1928 Monier, capitaine en retraite, cité Monier, Planteurs, **Oran.**

1927 Monod Aimé, directeur-adjoint des Etablissements L. Billiard, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**

1920 Montchovet, comptable, 29, rue Rabelais, **Oran.**

1925 de Montrond, commandant en retraite, 48, boulevard National, **Oran.**

1925 Morazzani Henri, ingénieur E. C. P., à la Société du Gaz Lebon, 9, boulevard National, **Oran.**

1922 Morel, capitaine au 3e Régiment Etranger, Fez (Maroc).

1927 Morel Jean, professeur au Lycée de Garçons, avenue des Palmiers, maison Péraldi, Gambetta, **Oran.**

1929 Morel, industriel, 20, rue Herzog, Miramar, **Oran.**

1929 Morin René, caissier à la Banque de l'Algérie, 25, rue Kimburn, **Oran.**

1893 Moteley Albert, propriétaire, 5, rue du Citoyen Bézy, **Oran.**

1925 Moutte Emile, constructeur de machines agricoles, juge au Tribunal de Commerce, 9, boulevard Lescure, **Oran.**

1929 Nahon Charles, avocat au barreau, 3, rue de l'Hôtel de Ville, **Oran.**

1907 Navarre Honoré, négociant, 6, rue Alsace Lorraine, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1885 Nessler, consul du Pérou, 9, boul· de l'Industrie, Oran.
1905 Nicolas Jacques, docteur en médecine, Tocqueville (Constantine).
1924 Nicolazzo, sous-intendant militaire de réserve, Saïda.
1925 Nouguier (Maison), location de futailles, 49, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**
1923 Novella, administrateur principal de l'Inscription Maritime, **Oran.**

1929 Mlle Oliva, professeur au Lycée de Jeunes Filles, 13, rue des Jardins, **Oran.**
1914 Olivier Pierre, propriétaire, Aïn-Mouzoudj, par Bou-Tlélis.
1919 Orsero François, géomètre du Service topographique, 45, rue de Mostaganem, **Oran.**

1905 Pagès Jean, armateur, 6, rue de la Paix, **Oran.**
1920 Paoli, instituteur, Ecole Edgar-Quinet, St-Eugène, **Oran.**
1920 Mlle Pardes, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.
1924 Parès, avocat, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**
1923 Parienté Auguste, docteur en médecine, 3, rue Floréal Mathieu, **Oran.**
1905 Parienté Maurice, docteur en médecine, 5, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1925 Mlle Parmentier, professeur au Collège de Tlemcen.
1913 Pascalin Charles, directeur d'assurances, 30, boulevard Séguin, **Oran.**
1905 Passeron A., ingénieur des Travaux Publics, en retraite, 3, rue Lamartine, **Oran.**
1926 Pauc, avocat, 7, rue du général Joubert, **Oran.**
1925 Payri Auguste, propriétaire, maire de Mercier-Lacombe.
1911 Pédousseau, propriétaire, avenue Raynal, Mostaganem.
1918 Pellecat G., commandant de gendarmerie en retraite, adjoint au Maire, 61, avenue de Saint-Eugène, **Oran.**
1887 Pellet, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**
1923 Dr Péloquin, médecin, lieutenant-colonel, chef de l'hôpital militaire, Oudjda (Maroc).
1928 Penny Paul, Président de la Société de Préparation militaire, 19, rue Cavaignac, **Oran.**
1923 Perceval Charles, 7, rue Dutertre, **Oran.**
1905 Pérez Henri, banquier, 4, Square Garbé, **Oran.**
1927 Pernin Louis, médecin de colonisation, adjoint spécial, Bou Hanifia.
1914 Perrot Louis, docteur en médecine, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM

1926 PERSONNIER Georges, courtier en grains, 35, boulevard Séguin, **Oran**.

1906 PETIT Claude, ancien député, Mascara,

1921 PETIT ORANAIS (Le), 4, rue du Général Joubert, **Oran**.

1925 PETIT Victor chef de bureau à la Préfecture, **Oran**.

1904 PIERART Alexandre, administrateur de commune-mixte, sous-préfecture de Mostaganem.

1928 PIGUET, pasteur aux Trois-Marabouts.

1913 PINEL Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.

1925 PISTRE Louis, courtier en vins, 6, rue du Général Cérez, **Oran**.

1895 PITOLLET, notaire honoraire, conseiller général, 23, rue de Nancy, Miramar, **Oran**.

1925 PLAÎT Georges, avocat, 1, rue Jasseron, **Oran**.

1895 POCK, caissier de la succursale de la Caisse Nationale d'Epargne, en retraite, 20, rue de Nancy, **Oran**.

1925 POGGI, inspecteur principal des Douanes, 24, boulevard Fulton, **Oran**.

1923 POMIÈS Ernest, maire d'Eugène-Etienne (Hennaya).

1913 POMMIÉS Jules (abbé), curé à Montgolfier.

1907 PONTET, directeur des Contributions directes en retraite, 67, rue d'Arzew, **Oran**.

1910 PORTHÉ Raymond, propriétaire, Frenda

1923 POUJOULY, receveur des Domaines, en retraite, 53, rue d'Arzew, **Oran**.

1923 PRADEL père, propriétaire, 20, rue de l'Abricotier, **Oran**.

1925 PRADEL Cyrille, propriétaire, 79, r. de Mostaganem, **Oran**.

1898 PRADES Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.

1913 PRAT Clément, négociant 12, Boulevard Seguin, **Oran**.

1927 PRAT Henri, préparateur à l'Ecole Normale Supérieure, 24, rue de la République, à Saint Germain en Laye (S. et O.).

1929 PRÉVOST C., chef de bureau à la Préfecture, **Oran**.

1921 PRINET Alexandre, pharmacien, 13, rue Dufour, **Oran**.

1921 PRINET Paul, architecte, 3, rue de Colmar, **Oran**.

1925 PROUX Roger, conducteur des Travaux communaux, 6, rue de la Paix, **Oran**.

1927 PUECH Léon, curé de Misserghin.

1920 PUYEREL Louis, agent maritime, conseiller général, 4, place de la République, **Oran**.

1921 RAOUX Albert, propriétaire, 9, boulevard Galliéni, **Oran**.

1922 RASKINE A., docteur en médecine, Mers-el-Kébir.

1929 RAVEL Léon, notaire à Aïn-el-Arba.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1921 RÉALÉ Auguste, père, négociant, 36, rue du Fondouk, **Oran.**

1929 RÉALÉ Auguste, fils, négociant, boul. de l'Industrie, **Oran.**

1910 RECOING Maurice, géomètre principal, Service Topographique, 28, boul. Fulton, **Oran.**

1929 RENAUX Joseph, payeur adjoint de la Trésorerie d'Algérie, en retraite, 46, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1908 RENAUD F., propriétaire, conseiller général, 7, rue Chabrière, Sidi-Bel-Abbès.

1921 RENAULD, représentant de commerce, 7, rue Schneider, **Oran.**

1902 RÉUNION DES OFFICIERS (Cercle militaire), **Oran.**

1928 REVOL, vérificateur du service topographique, rue du général Valazé, Gambetta, **Oran.**

1924 REY Georges, architecte, 23, rue de Létang, **Oran.**

1923 REY Louis, agent maritime, juge au Tribunal de Commerce, 1, place de la République, **Oran.**

1923 REYGASSE Maurice, professeur de préhistoire à la Faculté des Lettres d'Alger.

1929 REYS Jean Paul, secrétaire de la Présidence du Tribunal de Commerce, 23, rue Dutertre, **Oran.**

1929 RIBETON Henri, propriétaire, 4, Square Garbé, **Oran.**

1924 RICHERMO H., propriétaire, adjoint spécial, Ouillis (Oran).

1928 Mme Vve ROGGIERO, 12, rue d'Azoff, **Oran.**

1927 ROGNON Gaston, commerçant, 5, rue du Citoyen Bézy, **Oran.**

1921 ROLLAND, avoué, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1924 ROMAND, professeur au Lycée de Mustapha, rue Hoche, Alger.

1927 ROQUES Jean, propriétaire, Tizi.

1926 ROQUES Philippe, propriétaire, adjoint spécial, Tizi.

1929 ROSSO Fernand, docteur en médecine, 6, boul. Seguin, **Oran.**

1927 ROUÈRE (Marius de la), hôtel des Voyageurs, Tlemcen.

1927 ROUFAST Jean-Baptiste, employé au Service de la Voie, Compagnie P.L.M., 27, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**

1908 ROUSSET Maurice, inspecteur principal de l'Enregistrement, 1, rue Thiers, **Oran.**

1912 ROUSSET Louis, propriétaire viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**

1899 ROUX-FREISSINENG, député, 14, rue José Maria de Hérédia, Paris (7e).

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1922 Roy Laurent, représentant de commerce, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran**.

1929 Roy Louis, avoué, à Mostaganem.

1929 Ruelle Aimé, ingénieur des travaux communaux, 5, rue de la Vieille-Mosquée, **Oran**.

1926 Ruiz Louis, instituteur, Lalla-Maghnia.

1923 Sabot, secrétaire général de la Mairie, **Oran**.

1920 Saillard Henri, propriétaire à Saint-Maur.

1928 De Sainte-Marie Pierre, sous-directeur des Usines chimiques, La Sénia, 46, boul. Seguin, **Oran**.

1920 Sainton, pharmacien, place d'Armes, **Oran**.

1896 Saintpierre Charles, négociant en vins, rue Lanjuinais, Saint-Charles, **Oran**.

1928 Salièges Eugène, sous-directeur, Société Marseillaise de Crédit, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1925 Sanchez Pascal, 1er clerc d'avoué, 36, boul, Marceau, **Oran**.

1925 Sandras Lucien, avocat, 5, Boulevard Seguin, **Oran**.

1921 Sanson Alexandre, établissements Panhard-Levassor, 70, avenue Saint-Eugène, **Oran**.

1925 de Santocildes Gonzalo Alonzo, commandante de infanteria, 42, rue d'Arzew, **Oran**.

1922 Sarda, inspecteur des Contributions diverses, 25, boul. des Chasseurs, **Oran**.

1925 Sarrailh Maurice, avocat, 14, boulevard Séguin, **Oran**.

1928 Saucés, abbé, professeur, 40, rue de Mostaganem, **Oran**.

1907 Saurel Jules, avoué, conseiller général, 1, rue René Estienne, **Oran**.

1929 Scalli, docteur en médecine, 5, boul. Galliéni, **Oran**.

1929 Schall, employé aux chemins de fer de l'Etat, 22, boul. Sébastopol, **Oran**.

1914 Schlotterbeck Frédéric, ingénieur, maison Brustlein, 70, rue d'Arzew, **Oran**.

1902 Schœnberg, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Mostaganem.

1925 Sebbagh Mostefa, officier en retraite, 30, rue l'Aqueduc, **Oran**.

1929 Sebban Emile, propriétaire, 46, rue des Jardins, **Oran**.

1929 Sebban Simon, propriétaire, 46, rue des Jardins, **Oran**.

1909 Secrétant, professeur honoraire, 1, rue du Lieutenant Dahan, **Oran**.

1924 Segond Henri, receveur des Contributions Diverses en retraite, 19, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1924 Ségui François, inspecteur des Contributions Diverses, 12 rue d'Igli, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1921 SELLIÉ, ingénieur E.C.P., 11, boul. des Chasseurs, **Oran**.

1920 SÉPULCRE, avocat, 5, rue de la Bastille, **Oran**.

1926 SERGENT Henri, ingénieur E.C.P., sous-directeur de la Société des Eaux, **Oran**.

1925 SÉRIGNAT (abbé), curé de la Paroisse Saint-André, 5, place du Maréchal des Logis Ben Daoud, **Oran**.

1919 SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE, 140, rue de Grenelle, Paris (7e).

1929 SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE, Ministère de la Guerre, Paris (7e).

1924 SICARD, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture, 30, rue Dumanoir, **Oran**.

1927 SICARD Georges, docteur en médecine, chirurgien, 8, rue Irénée, **Oran**.

1906 SMADJA Gaston, négociant, 11, rue Saint-Félix, **Oran**.

1921 SOCIÉTÉ (la) des Mines de Mokta-el-Hadid, Beni-Saf.

1924 SOLÈRES Paul, agent d'assurances, 13, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.

1921 DE SOLLIERS Édouard, remisier à la Bourse de Paris, 11, avenue Loubet, **Oran**.

1920 SOUFFLOT André, propriétaire, 11, avenue Loubet, **Oran**. nue Loubet, **Oran**.

1925 SOULÉ-THOLY François, maître primaire, en retraite, à Toulouse.

1907 SOULIER, docteur en pharmacie, 44, boul. Séguin, **Oran**.

1928 SOUQUET Louis, fondé de pouvoirs de la Maison Léon Gay, 3, rue du Général Laperrine, **Oran**.

1925 STEHR A., ingénieur, villa Delorme, chemin de ceinture, Eckmühl, **Oran**.

1885 STÉFANOPOLI, vice-président du Conseil de préfecture en retraite, 69, rue d'Arzew, **Oran**.

1905 STORTO, négociant, 33, boulevard Séguin, **Oran**.

1926 TARDOS Frédéric, ingénieur E.C.P., à Triès-sur-Baise (Hautes-Pyrénées).

1927 TEYSSANDIER H., officier de justice militaire de 3e classe, 20, rue Béranger, **Oran**.

1920 THIRION Georges, ingénieur électricien, 3, rue Schneider, **Oran**.

1912 TOLÉDANO Isaac, négociant, 16, boulevard National, **Oran**.

1925 TONNAIRE Victor, professeur au Lycée, 12, rue Carnot, Miramar, **Oran**.

1913 TORDJMAN Maklouf, notaire, Perrégaux.

1902 TOURNAYRE, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

1899 TOURNIER, agent de la Société des auteurs, compositeurs et édit. de musique, 6, pl. de la République, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1919 TROTTMANN, rentier, place de France, villa Pierrot, Arbesville, **Oran**.
1926 TROUSSEL M., administrateur principal de commune-mixte, Saint Lucien.
1929 THUVENY, secrétaire général à la Préfecture, **Oran**.

1923 UGNON Louis (abbé), curé d'Arzew.

1908 VALÉRIAN Louis, architecte, 60, rue de Mostaganem, **Oran**.
1920 VALÉRO Jacques, propriétaire, 12, boul. Galliéni, **Oran**.
1923 VALÈS René, notaire, 4, Boul. Seguin, **Oran**.
1910 VALETTE, syndic de faillites, 19, boul. Charlemagne, **Oran**.
1925 VALIÈRE Aimé, négociant, vice-président honoraire de la Chambre de Commerce, 15, boul. du 2e Zouaves, **Oran**.
1923 VALLEUR Albert, avocat, conseiller général, Tlemcen.
1912 VARNIER Abel, administrateur-adjoint de la commune mixte de Palikao.
1928 VARNIER Paul, vérificateur des contributions diverses, rue de Séville, cité Barthélémy, **Oran**.
1909 VERGNIEAUD, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, 11, rue Degas, **Oran**.
1927 Mlle VERNET Marguerite, docteur en pharmacie, Place des Victoires, **Oran**.
1925 VÉSIGNÉ L., colonel d'artillerie en retraite, 22, rue du général Foy, Paris (VIIIe).
1923 VIALA Paul, directeur des exploitations des carrières de marbre, Bou Hanifia.
1925 VIALLE Marius, avoué, 29, rue El-Moungar, **Oran**.
1921 VIC, ingénieur E. C. P., 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.
1921 VILLATA Félix, directeur de la Compagnie Algérienne, 1, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.
1925 VIOLET BERNARDIN, 28, boulevard Fulton, Oran.
1926 Mme VINCENT, Sidi-Chami.
1926 M. VINCENT, docteur en médecine, maire de Sidi-Chami.
1925 VIRAZELS Elie, négociant, membre de la Chambre de Commerce, 17, rue Alsace Lorraine, **Oran**.
1921 VISSAC, négociant en vins, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.
1908 VOINOT Louis, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, Nouvel Ambert, villa Flore, Hussein-Dey, Alger.
1929 WERNERT (abbé), curé de Rivoli.

1923 ZANNETTACCI-STÉPHANOPOLI René, administrateur-adjoint de la commune mixte de Marnia.
1921 ZURBAC, professeur au Lycée d'Oran, villa Battestini, cité Barthélemy, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

dont les publications sont échangées avec celles de la Société

I — SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France et Afrique du Nord :

Paris. — Société de Géographie (*La Géographie*)

id. (Société de Géographie Commerciale ; *Revue économique française*).

Bordeaux. — (Société de Géographie commerciale : *Bulletin*)

Le Havre. — id.

Lille. — Société de Géographie (*Bulletin*).

Lyon. — id.

Marseille. — (Société de Géographie et d'Études coloniales : *Bulletin*).

Montpellier. — (Société Languedocienne de Géographie : *Bulletin*).

Rochefort s/mer. — Société de Géographie (*Bulletin*)

Toulouse. — id.

Alger. — (Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord : *Bulletin*).

Casablanca. — (Société de Géographie du Maroc : *Revue de Géographie Marocaine*).

Etranger :

New-York. — American geographical Society of New-York (*Geographical Review*).

Londres — Royal geographical Society (*The geographical journal*).

Edimbourg. — The Royal Scottish geographical Society (*The Scottish geographical Magazine*.

Manchester. — Manchester geographical Society (*The journal*).

Brisbane — Royal geographical Society of Australasia (*Queensland geographical journal*).

Anvers. — Société de géographie (*Bulletin*).

Bruxelles. — Société Royale belge de géographie (*Bulletin*).

Rio-de-Janeiro. — Sociedade de geographia do Rio de Janeiro *Revista*).

Copenhague. — Kongelige Danske geografiske Selskab [Société royale danoise de géographie] (*Geografisk Tidsskrift*).

Le Caire. — Société royale de géographie d'Egypte (*Bulletin*).

Madrid. — Real Sociedad geographica (*Boletin*).

Buda Pesth. — Magyar Foldrajzi Tarsasag, [Société hongroise de géographie] (*Bulletin*).

Mexico. — Societad Mexicana de geographia y estadistica (*Boletin*)

Cracovie. — Société polonaise de géographie (*Wiadomosci*).

Lisbonne. — Societade de geographia (*Boletim*).

Buenos-Ayres. — Societad Argentina de Estudios geographicos (*Gaea*).
Bucarest. — Societatea Regala Romana de Geographie (*Buietinul*).
Helsinki (Finlande). — Societas geographica Fenniae.
Genève. — Société de géographie (*Le Globe*).
Neuchatel. — Société Neuchateloise de Géographie (*Bulletin*).
Berne. — Geographische Gesellschaft von Bern. (*Iahres ericht*).
Leningrad. — Société Russe de Géographie (*Isvestia*).
Hambourg. — Geographische Gesellschaft (*Mitte lungen*).
Rome. — Reale Societa geographica italiana (*Bolletino*).
Lund. — Sydsvenska geografiska Sallskapet (*Arsbok - Bulletin annuel*).
La Havane. — Sociedad geographica de Cuba (*Revista*).
Lioubliana. — Société de Géographie de Liubliana (*Vestnik*).

II. — AUTRES SOCIÉTÉS

I. — France et Colonies :

Alger. — Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord (*Bulletin*).
Angoulême — Société archéologique et historique de la Charente (*Bulletin et Mémoires*)
Casablanca. — Société de préhistoire du Maroc (*Bulletin*).
Constantine. — Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine. (*Revue des Notices et Mémoires*).
Dax. — Société de Borda (*Bulletin*).
Lyon. — Société Linnéenne (*Annales*).
Paris. — Société Nationale des Antiquaires de France (*Mémoires*).
Paris. — Société des Etudes Maritimes et Coloniales (*Revue des Questions Maritimes et Coloniales*).
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest (*Bulletin*).
Rabat. — Société des Sciences Naturelles du Maroc (*Mémoires*)
Saïgon. — Société des Etudes Indo-Chinoises (*Bulletin*).
Sétif. — Société historique et géographique de la région de Sétif (*Bulletin*).
Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France (*Bulletin*).
Toulouse. — Société des Etudes Orientales du Midi de la France.

II. — Etranger :

Bakou. — Société de recherches et d'études de l'Azerbaïdjan (*Matériaux du Musée d'Azerbaïdjan*).

Lima. — Société péruvienne pour l'avancement de la Science (Asosacion Peruana para el progreso de la Ciencia) (*Archivos*).
Mexico. — Société Scientifique Antonio Alzate. (Sociedad Cientifica Antonio Alzate) (*Mémorias y Revista*).
Naples. — Société Africaine d'Italie (Societa Africana d'Italia) (*l'Africa Italiana*).
Turin — Société Piémontaise d'Archéologie et des Beaux-Arts. (Societa Piemontese di Archeologia et Belle Arti) (*Bo ettino*).

ACADÉMIES. INSTITUTS. UNIVERSITÉS ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

I. — France et Colonies :

Alger. — Bibliothèque de l'Université. — Bulletin Agricole de l'Algérie, Tunisie, Maroc. — Gouvernement Général de l'Algérie Service des Forêts. - (*Bulletin de a Station d s recherches forestières du Nord de l'Afrique*). — Service Météorologique de l'Algérie — Bibliothèque du Gouvernement Général.
Bône. — Académie d'Hippone (*Bulletin*).
Dakar. — Gouvernement Général de l'A. O. F. (*Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.*).
Grenoble. — Faculté des Sciences (*Travaux du laboratoire de Géologie*)
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Bulletin*).
id. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. — (*Revue des Travaux Scientifiques. — Bulletin de Géographie Historique et descriptive. — Bulletin Archéologique. — Bulletin de la Section des Sciences économiques et Sociales. — Bulletin Historique et Philologique. — Congrès des Sociétés Savantes.*)
id. Bibliothèque de l'Université.
id. Comité de l'Afrique Française (*Bulletin*).
id. Ministère des Colonies - Office Colonial (*Bulletin*).
id. Office du Gouvernement Général de l'Algérie (*Bulletin*).
id. Office du Protectorat de la République Française au Maroc. — Réunion d'Etudes Algériennes (*Bulletin*). — Université de Paris. — Institut d'Ethnologie (*Travaux et Mémoires*).
Rabat. - Institut des Hautes Etudes Marocaines. (*Hespéris-Archives Berbères et Bu letin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*)
Tunis. — Institut de Carthage (*Revue Tunisienne*). — Direction des Antiquités et des Arts du Gouvernement Tunisien. — Direction Générale des Travaux Publics du Gouvernement Tunisien.

II. — Etranger :

Baltimore. — Johns Hopkins University (*Johns Hopkins University Studies in Historical and politicá Science*).
Cordoba. — (République Argentine) Academia Nacional de Ciencias (*Bolletin*).
Damas. — Académie Arabe (*La Revue de l'Académie Arabe*).
Florence. - Instituto geografico militar (*l'Universo*).
Kief. — Académie des Sciences d'Ukraine (Laboratoire d'Anthropologie et d'Ethnologie Th. Vovk.)
Lima. — Cuerpo de Ingenieros de Minos del Peru (*Boletin*).
id. Museo de Arqueologia de la Universitad mayor de San-Marco (*Inca Revista Trimestral*).
Madrid. — Real Academia de la Historia (*Boletin*).
Mexico. — Instituto Geologico (*Boletin*).
Milan. — Universita Bocconi (*Annal di Economia*).
New-York. — Public Library.
Rome. — Réal Academia dei Lincei (*Rendiconti-classe di Scienze Morali Storiche e Filologiche*).
id. Ecole Française de Rome (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*).
id. Deutsches Archeologisches Institut (*Milteilungen-Rœmische Abteilùng*).
Stockholm. Académie Royale des Belles-lettres, d'Histoire et des Antiquités (*Fornvânnen*).
Tartu. — (Esthonie) Institut Géographique de l'Université de Tartu.
Torento. — Royal Canadian Institut (*Tr nsact ons*).
Upsala. — Institut Géologique de l'Université d'Upsala.

[illegible]

[illegible] — Étranger :

Baltimore. — Johns Hopkins University [illegible]

Cordoba. — [illegible]

[illegible] — [illegible] Anglo [illegible]

Florence. — [illegible]

Kiel. — Académie des Sciences d'Ukraine [illegible]

[illegible] — [illegible]

Id. — Musée [illegible]

Madrid. — [illegible]

Mexico. — [illegible]

Milan. — [illegible]

New-York. — Public Library.

Rome. — [illegible]

Id. — École Française [illegible]

Id. — Deutsches Archäologisches Institut [illegible]

Stockholm. Académie Royale [illegible]

Tokio. — [illegible]

Toronto. — [illegible]

[illegible]

Traditions indigènes sur Mostaganem et Tidjdit

Interroge ceux des générations passées; sois attentif à l'expérience de leurs pères, car nous sommes d'hier et nous ne savons rien.

Job, VIII, 8, 9

Ces notes sont, principalement, un bref recueil de quelques traditions relatives à Mostaganem et à Tidjdit, reçues de la bouche d'indigènes avancés en âge appartenant à d'anciennes familles de la ville. La plupart des renseignements consignés dans ces feuilles sont dûs au chîkh Sî Hadj Allâl Benaouda ben Osman-il-Moster'ânemî, homme aussi remarquable par l'étendue de ses connaissances historiques qu'estimable pour l'aménité de son caractère. Sî Benaouda eut de bonne heure un goût très vif pour l'histoire : il pensait comme le poète qui a dit :

* اذا ما روى الانسان اخبار ما مضى

* فتحسبه قد عاش من اول الدهر

L'homme qui rapporte les traditions du passé sera considéré par toi comme s'il avait vécu depuis l'origine des âges.

Aussi avait-il recherché avec ardeur toutes les traditions relatives à sa ville natale, et il se proposait de les réunir dans un ouvrage qui aurait eu pour titre :

Ad-Dahab-ol-Kibrît fî b'adi atsâri Mostar'ânim oua Tidjdît (1) [L'or pur où il est traité de quelques traditions mémorables touchant Mostaganem et Tidjdît].

Les destins ne favorisèrent pas ce louable projet. Dans le passé, les occupations professionnelles de Sî Benaouda et, à l'heure présente, son grand âge l'ont empêché de réaliser son dessein. Mais il a libéralement donné à d'autres chercheurs une part de l'abondante moisson de faits

---

(1) الذهب الكبريت في بعض اثار مستغانم و تجديت

qu'il avait recueillie. Puisse Dieu lui assurer dans ce monde et dans l'autre une ample récompense !

*
* *

Sîdî Saïd, patron de Mostaganem

Au pied et à droite des escaliers qui donnent accès au nouvel hôtel de ville on remarque, sous la terrasse du jardin public, une porte de style mauresque encadrée de zellidjs multicolores. De chaque côté de la porte un large banc de pierre est adossé au mur. Des femmes musulmanes se tiennent là, tout le jour, en visite pieuse au marabout qu'elles croient être enterré en ce lieu et qu'on nomme Sîdî Saïd.

Une tradition peu sûre fait de ce dévot personnage un disciple de Sîdî Ahmed ben Yousef le marabout fameux, mort en 931 de l'hégire (1524-25 J.-C.) et enterré à Miliana. Si le fait était exact, Sîdî Saïd pourrait bien être ce Sa'ïd'Arab dont une parole imprudente valut à son maître, Sîdî Ahmed, une suite de persécutions qui ne prirent fin qu'avec sa vie. (1)

Une autre tradition moins généralement admise l'identifie avec Ibn Sa'ïd el Malefî cité dans la « Sabîket-ol-Ik'îân » du savant et poète mostaganémois, Ibn H'aououa (2). Mais cette opinion absolument inadmissible n'est mentionnée ici que pour être complet. En fait, on n'a rien d'assuré touchant la personnalité de Sidi Sa'ïd. On le croit originaire de la Seguia-l-Hamra.

Les femmes musulmanes particulièrement dévotes à ce saint homme, lui prêtent ce propos :

* انا سيدي سعيد
* مولى النخلة و الجريد
* صالح قطب و كيد

« *Je suis Sîdî Sa'ïd, l'homme au palmier et au djerid* (3) *vertueux, pôle* (4), *fidèle à sa parole.* »

Mais à Dieu ne plaise que Sidi Sa'ïd ait jamais tenu sur son propre compte un tel propos si éloigné de cette précieuse vertu d'humilité sans laquelle il n'est pas de saint !

---

(1) Vide : Marcel Bodin, Notes et questions sur Sidi Ahmed ben Yousef, in Revue Africaine Nos 323, 324 (2e et 3e trimestres 1925).

(2) Au premier hémistiche du vers 29 de la Sabîket-ol-Ik'îân fî Dikri' Olama Mostar' ânim oua Ah'ouâziha-l-Aîan — (Le lingot d'or natif où sont mentionnés les savants notables de Mostaganem et de ses environs) — Le tombeau d'Ibn H'aououa est à un kilomètre environ de Mostaganem, sur la route de Relizane.

(3) Branche de palmier (allusion à l'origine saharienne du marabout).

(4) Degré de la hiérarchie des saints musulmans.

Le jardin public occupe aujourd'hui la place où Sîdî Sa'ïd se livrait aux exercices de la dévotion et enseignait ses disciples. On rapporte qu'un jour, ravi dans une extase, il s'écria : « Hélas ! hélas ! mes arbres ne donneront pas de fruits ! » Ses disciples ne comprirent pas, alors, le sens de ce langage allégorique et crurent que le saint les avertissait qu'ils ne tireraient aucun fruit de son enseignement et de ses exemples. Mais on a compris, aujourd'hui que Sîdî Sa'ïd, voyant dans l'avenir, faisait allusion au jardin public actuel et aux arbres dont il est planté et qui, en effet, ne portent pas de fruits comestibles.

La « baraka » de Sîdî Sa'ïd est puissante pour obtenir du ciel des grâces de toute nature, mais elle est particulièrement efficace pour faire triompher dans un procès un plaideur luttant contre un injuste adversaire.

*
* *

Sîdî Abderrah'mân Bou H'amîdî

Beaucoup de musulmans de Mostaganem considèrent Sîdî Sa'ïd comme le patron de leur ville. Il aurait succédé dans cette charge à Sîdî Abder-Rah'mân Bou H'amîdî qui était enterré dans l'ancien cimetière dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la Poste, le marché en gros et une partie de la caserne du 2e Régiment de Tirailleurs.

Sîdî Abderrah'mân qui s'occupait d'astrologie, voulut, une nuit, observer l'étoile de Mostaganem pour tirer l'horoscope de la ville dont il était le patron. Il chargea un de ses disciples de le réveiller dès que cette étoile paraîtrait à l'horizon. Mais, le moment venu, le disciple fit de vains efforts pour tirer son maître du sommeil léthargique dans lequel il était plongé. Quand Bou H'amîdî, se réveillant à l'heure de la prière de l'aube, alors que toutes les étoiles étaient couchées, apprit que son disciple n'avait pu le réveiller, il s'écria :

* بلدنا حرة الاوطان معلومة
* فليلة السعد في العمال و اكاكم
* رح رح منها يا فليل لا تندم
* سبب خليتها الرغلي و الادغم

Noble entre toutes les patries, notre ville bien connue,

est mal lotie en administrateurs et en gouverneur. Quitte là ! quitte là ! pauvre gueux, sinon tu t'en repentiras. Elle est dépeuplée ; Ez Zor'lî et El Adr'am en sont la cause.

Ez Zor'lî et El Adr'am étaient des chefs arabes, grands pillards et voleurs de troupeaux. El Adr'am encourut la malédiction du saint Sîdî Ahmed ben Yousef dont il avait volé les vaches, et mourut peu après dans une razia qu'il avait tentée sur les bédouins de Mendâs. (1)

Nous n'avons pas de détails sur Ez Zor'lî.

L'histoire confirme la tradition qui attribue aux chefs arabes voisins de Mostaganem le dépeuplement de cette ville. Marmol nous apprend qu'à l'époque de la conquête d'Oran par les Espagnols [1509 J.-C.] Mostaganem était livrée, sans défense, aux molestations des chefs arabes qui en furent les maîtres jusqu'à la conquête turque. « Cuando la ciudad de Oran se gano, poseian à Mostagan « los Alarabes y eran tantas las molestias que hacian a « los vecinos que se despoblo la mayor parte della, y « desta manera estuvo muchos dias hasta que los Turcos « se apoderaron de Argel... » (2)

*
* *

Sîdî l'Oualî H'amîda

Suivant certains, Sîdî Sa'ïd ne serait plus le patron de Mostaganem. On ignore qui est, aujourd'hui, investi de cette dignité. Un madjdoub (extatique) mort il y a une quarantaine d'années et que l'on appelait Sîdî l'oualî H'amîda, se disait le patron du pays et affirmait que la ville était sa propriété. Il errait dans les rues, suivi, hué et, parfois, lapidé par les enfants à qui, jamais, il ne fit aucun mal. Il acceptait les aumônes en nature mais jetait sur le sol l'argent quand on lui en offrait. Pour un observateur superficiel, Sîdî l'oualî H'amîda n'était qu'un simple idiot. Mais beaucoup sont convaincus qu'il avait été gratifié par Dieu de dons surnaturels. Il lui arrivait de prendre un bâton, de le mordre et de le rompre en plusieurs morceaux : on constatait, aussitôt, dans la ville autant de morts que de morceaux cassés. Ce saint homme avait accoutumé de satisfaire ses

---

(1) Voir : Marcel Bodin, Notes et questions sur Ahmed ben Yousef, op. cit.
(2) Marmol — Liv. V, f°. 2018, chap. 32.

besoins naturels en relevant, jusqu'à sa tête, sa chemise, seul vêtement qu'il possédait, exposant ses parties génitales à la vue de tous. Un agent de police qui, l'ayant pris sur le fait, le battit cruellement, mourut la nuit suivante. Ces faits d'apparence miraculeuse ont donné à penser que Sîdî l'oualî H'amîda était un saint ami du Très Haut. Mais Dieu en sait plus que tout le monde à ce sujet.

*
* *

Sîdî Abdallah de Matemore

En face de Sîdî Sa'îd se dresse, sur la hauteur de Matemore, la coupole de Sîdî Abdallah. Ce marabout sur qui on a peu de détails biographiques, bien qu'il ait laissé de la descendance à Mostaganem, aurait vécu au XI[e] siècle de l'hégire et aurait été le contemporain du chîkh Sîdî Belkasem dont la koubba est à Mazagran. Une grande amitié unissait ces deux hommes de Dieu qui se témoignaient en toute occasion un respect réciproque.

La femme de Sîdî Abdallah se désolait d'être stérile. Le saint, se reposant en ce que la providence divine avait disposé de toute éternité, louait le Très Haut en toutes circonstances et ne sollicitait jamais rien du ciel : il ne se plaignait donc pas de n'avoir point d'enfants. Mais, un jour, sa femme lui dit, le visage baigné de larmes : « Que vous sert-il donc, seigneur, d'avoir une baraka si vous n'en usez pas pour obtenir de Dieu une postérité ? » Sîdî Abdallah, touché de la peine de cette femme ignorante et naïve, voulut que la grâce qu'elle sollicitait lui fût accordée par l'intercession de Sîdî Belkasem et il l'envoya trouver ce saint homme. Quand ce dernier eut ouï la requête de l'épouse de son ami, il écarta les cinq doigts de sa main droite sur la poitrine de la visiteuse et les y maintint appuyés un bref instant, en prononçant cette invocation : « *Khamsa'ala rebbî* ! » [Cinq, au nom de Dieu !]. Et, par la suite Sîdî Abdallah eut, en effet, de cette femme, cinq enfants qui furent tous marabouts. On assure que le chîkh Ben Takouk, chef de la fameuse Zaouia senousia de Bouguirat est un descendant de Sîdî Abdallah.

*
* *

* والناس في الدنيا كظل زائل
* كل الى حكم الفنا يصير
* فالنكس والملك المتوج واحد
* لا امر يبقى . لا مامور

Les hommes, ici-bas, sont tels qu'une ombre décroissante.
Chacun s'avance pour subir la loi du trépas,
L'homme de rien et le roi paré du diadème ont un même destin.
Souverain ou sujet, nul n'échappe à la mort.

Le bey Mos't'afa-l-Ah'mar

Au sommet et au centre de la butte de Matemore, dominant Tidjdît, Mostaganem et la mer, s'élève une vaste koubba entourée d'un mur d'enceinte que ferme une porte cochère encadrée par deux énormes canons de fer. Cette coupole abrite les restes de Mos't'efa-l-Ahmar, 18e bey d'Oran, qui administra le vilayet de l'ouest de 1738 à 1748. Sous son administration, dont le fait le plus marquant fut la construction de murailles autour de Mascara, le pays connut une tranquillité profonde.

Mos't'efa dut le pouvoir aux intrigues de son père Moh'îî-d-Dîn-il-Mesrâtî qui avait été khalifa du bey Bou Chelâr'am. Tant que ce dernier vécut, Moh'îî-d-Dîn mit un frein à son ambition. Bou Chelâr'am était actif et énergique, et, par la prise d'Oran, conquête dont il avait été le principal agent, il avait assis sa situation sur une base inébranlable. Mais quand, en 1737, Yousef fils de Bou Chelâr'am eut succédé à son père, Mohîî-d-Dîn, connaissant l'intelligence médiocre et la volonté débile du nouveau bey, intrigua contre lui auprès du dey Mohammed Maaman. Yousef, soutenu par le prestige de la mémoire de son père, encore chère aux habitants du vilayet, aurait pu, s'il eût eu quelque énergie, contenir aisément l'ambition de son khalifa. Mais, ne trouvant dans son esprit peu fertile en ressources aucun moyen de réduire son ennemi à l'impuissance, il perdit la tête et s'enfuit à Tlemcen où il mourut de la peste, après être resté, pendant un an, à la tête de la province de l'Ouest.

La place étant ainsi devenue libre, Moh'îî-d-Dîn l'obtint pour son fils Mos't'efa. Celui-ci mourut empoisonné après

dix ans de gouvernement purement nominal, la réalité du pouvoir appartenant à son père. Il fut enterré à Mostaganem sous la koubba actuelle qui sert aujourd'hui de magasin de munitions au 2e Régiment de Tirailleurs. On relève sur les murs, à l'intérieur, d'assez importants vestiges d'un travail d'ornementation au plâtre. Le sol est recouvert d'un plancher en bois qui doit dissimuler la plaque de marbre portant l'épitaphe du bey.

Nous ignorons pour quelle raison Mos't'efa a été enterré à Mostaganem plutôt qu'à Mascara.

*
* *

Le bey Bou Chelâr'am et Lalla Aïchouche

Au bas de Matemore, près de la porte dite du Citronnier, on aperçoit deux coupoles presque juxtaposées dont l'une est beaucoup plus petite que l'autre. Sous la petite repose Lella Aïchouche, épouse du bey Bou Chelâr'am (1) ; la grande renferme les restes de ce bey. Bien que vaste, cette dernière K'oubba est moins grande et moins belle que celle de Mos't'efa-l-Ahmar. On n'y constate pas de vestiges d'ornementation intérieure. Les murs en sont nus et blanchis à la chaux. Comme la précédente et comme celle de Lella Aïchouche, elle sert de magasin au 2e Régiment de Tirailleurs.

On sait que le bey Bou Chelâr'am, succédant à Chaabân comme chef du vilayet de l'ouest, fit, dès son investiture, une guerre active aux Espagnols d'Oran. La résistance énergique de ceux-ci, jointe à l'insuffisance des moyens militaires dont disposait le bey, rendirent les efforts de ce chef à peu près inutiles jusqu'à ce qu'un dey nouvellement élu lui eût enfin envoyé des renforts en hommes avec un important matériel de siège. « Le seigneur Mos't'efa Abou Chelâr'am ben Yousef el Mesrâtî, bey des « provinces de l'ouest et qui réunissait sous son com- « mandement les vilayets de Mazouna et de Tlemcen, « tenait la campagne sous les murs d'Oran, faisant, sans « trêve, la guerre sainte aux chrétiens, cherchant avec

(1) Le nom de Bou Chelâr'am est un sobriquet. Il signifie « l'homme à la moustache » — Les espagnols appellent ce bey « Bigotillos ». Mohammed S'er'îr ben Yousef, dans sa « Chronique tunisienne » (traduite par MM. Serres et Lasram) affirme que ce bey avait quatre moustaches dont deux dressées et deux tombantes. Cet auteur vivait évidemment trop loin de Bou Chelâr'am pour être exactement renseigné. Le vrai nom du bey était Mos't'efa ben Yousef el Mesrâti.

« ardeur à s'emparer de cette place, et endurant avec « patience tous les maux de la guerre. Mais le pacha, le « seigneur Husein, ne lui fournissait pas le moindre « renfort de troupes. Le bey assiégeait donc la ville sans « autres forces que son armée ordinaire, comprenant « cent tentes à vingt cinq soldats par tente, assistée par « les contingents fournis par les arabes. Ce fut alors que « le pacha, le seigneur Mohammed Bakdache, lui envoya « par terre et par mer, des renforts sous le haut com- « mandement de son gendre (1) et vizir, le seigneur « Aouzen-Hasan. Une armée considérable se trouva ainsi « rassemblée sous les murs de la place et en soumit les « habitants à un étroit blocus (2) ». Les détails de ce long siège, aussi glorieux pour les défenseurs que pour les assaillants ont été exposés par Fey (3) qui en donne une ample relation.

La part éminente que Bou Chelâr'am avait prise à cette conquête fut récompensée par l'autorisation de transférer à Oran le siège du beylik. Bou Chelâr'am y vécut dans une sorte d'indépendance à l'égard du gouvernement d'Alger. On souffrit même qu'il se dispensât de porter, en personne, au dey le *denouche* ou impôt que les beys étaient tenus de porter eux-mêmes, tous les trois ans, au siège de la Régence.

Vingt quatre années s'écoulèrent pendant lesquelles Bou Chelâr'am jouit paisiblement de son pouvoir dans la résidence agréable qu'il avait conquise. Mais, en 1732, une escadre et une armée espagnoles parurent devant Mers-el-Kebir et les chrétiens, ayant débarqué, marchèrent immédiatement sur Oran où ils entrèrent le 1er juillet, chassant devant eux la population saisie de panique. Bou Chelâr'am, hors d'état de résister avec la poignée de turcs qui lui servaient de garde, se retira à Mostaganem. On ne sait, au juste, pour quelles raisons il préféra cette ville à Mascara son ancienne résidence. Peut-être fut-ce parceque Mostaganem était plus importante. Shaw qui y passa, ainsi qu'à Oran, avant que Bou Chelâr'am eût été chassé de cette dernière ville par les espagnols, dit que Mostaganem « ... est un peu plus grande qu'Oran et,

---

(1) Ou beau frère ? (صهر)

(2) El Mecherfî dans la Bohdjet-on-Nâd'ir, manuscrit édité et traduit par Marcel Bodin, in Revue Africaine, n° 319, 2e trimestre 1924.

(3) Fey Histoire d'Oran pp. 120 et seq.

« après Tlem-san, c'est le lieu le plus considérable de « la province » (1). Bou Chelâr'am restaura et augmenta les fortifications de sa nouvelle résidence d'où il fit de vigoureuses tentatives pour reprendre Oran. Mais les Espagnols étaient résolus à garder leur conquête, et les attaques du bey, assisté des contingents fournis par le dey d'Alger, restèrent infructueuses. Le désaccord s'étant mis entre Bou Chelâr'am et le fils du dey commandant le contingent des Algériens (2), le bey rentra à Mostaganem d'où il ne sortit plus. Sa mort survint en 1737.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le pouvoir passa aux mains de son fils Yousef qui ne le garda qu'un an. Ses descendants essayèrent vainement de le reprendre. Aujourd'hui, la postérité de Bou Chelâr'am est représentée à Mostaganem par une vingtaine de personnes qui s'adonnent au petit commerce ou remplissent de modestes emplois.

Les coupoles de Lella Aïchouche et de Bou Chelâr'am sont construites sur des terrains que l'autorité militaire détient depuis la conquête. Il y a une cinquantaine d'années, les descendants du bey venaient librement en visite pieuse dans ces deux monuments, tous les vendredis. Mais un payeur aux armées, dont les bureaux étaient voisins, s'avisa de trouver mauvais que les Bou Chelâr'am vinssent ainsi rendre ces hommages aux mânes de leur grand ancêtre. Les cris et les invectives de ce bureaucrate en képi découragèrent les femmes musulmanes de s'acquitter de ce pieux devoir. Il finit d'ailleurs par obtenir qu'un factionnaire fût placé, pendant quelque temps, auprès des deux coupoles pour en interdire l'accès. On a dit plus haut que ces deux constructions servent actuellement de magasins au 2e Régiment de Tirailleurs.

*
* *

La maison de Hamîd el Abd

En quittant Matemore pour entrer dans « El Balad », nom de Mostaganem proprement dit, on trouve, à droite, immédiatement au débouché du pont qui réunit les deux quartiers séparés par l'Aïn S'efra, la rue des Jardins en bordure de la rive

(1) Voyages de M. Shaw dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant. La Haye MDCCXLIII — T. I p. 42.
(2) V. Fey, Histoire d'Oran, pp. 153 et seq.

gauche de l'oued. A cent pas du pont, à l'angle de la rue des Jardins et de la rue Moïse, se voit une maison arabe d'extérieur banal mais dont l'aspect révèle la grande ancienneté.

Une tradition des plus sûres affirme qu'elle appartint à Hamid el Abd, célèbre chef de la confédération des Mehal. Ce personnage, à qui Diego de Haëdo et Gomara donnent le titre de roi de Ténès, était le chef des Soueïd, puissante tribu arabe campée entre Mostaganem et le Chélif. Au rapport de Marmol, elle pouvait lever deux mille cavaliers et trente mille fantassins. Elle avait la suprématie politique dans la confédération de tribus arabes à qui l'on donnait le nom de Mehal. L'autorité de H'amîd el Abd s'étendait sur Ténès, Mazouna, Mostaganem et sur le territoire relevant de ces trois villes. Mostaganem était sa véritable capitale.

D'après Diego de Haëdo, on l'appelait « H'amîd el Abdî » c'est à dire H'amîd le noir (1) parce qu'il était le fils d'un blanc et d'une négresse. Les musulmans de Mostaganem, chez qui le souvenir de ce chef est resté très vivant, affirment que « El'Abdî » est une contraction de « Abdelouâdî », Hamîd étant de la famille des Abdelouâdîtes, souverains de Tlemcen. Il est difficile d'admettre, toutefois, qu'un Abdelouâdîte, c'est à dire un zénète, ait été subi comme caïd par les arabes soueïd. Ceux-ci pouvaient consentir à reconnaître la suzeraineté, toute nominale des émirs zénètes de Tlemcen, mais, de même que les Benî Amer avaient pour caïd un'Amerî (2) et les Benî Râched un Râchedî (3), de même les Soueïd ne pouvaient accepter pour caïd que l'un des leurs. (4)

C'est en 1517 que l'on voit apparaître dans l'histoire le nom de ce puissant chef arabe. Au printemps de ladite année, les frères Barberousse venaient d'étouffer dans le sang les velléités de rébellion des Algériens. Diego de Haëdo expose que ceux-ci, opprimés par les Turcs qui leur gardaient rancune de leurs tentatives de sédition, s'adressèrent à H'amîd el Abd pour les aider à se débar-

(1) Ou plutôt, l'esclave noir.
(2) A cette époque, Abderrahman ben Redouan.
(3) Le caïd Ahmed Bou R'anem.
(4) Il n'est pas impossible que H'amîd, tout en étant de race arabe, fût allié par une femme de sa famille à la maison royale de Tlemcen, tout comme Abderrahman ben Redouan et Ahmed Bou R'anem qui avaient pour gendres des princes zianides.

rasser de leurs envahisseurs. Le chef des Mehal se rendit d'autant plus volontiers à cet appel que le voisinage de ces étrangers lui paraissait menaçant pour lui-même. Il partit donc de Ténès, en juin 1517, avec dix mille cavaliers qui se grossissaient tous les jours de nouveaux contingents arabes accourus pour soutenir une cause commune à tous. Barberousse se résolut à ne pas attendre l'ennemi et à marcher contre lui avant que les forces de H'amîd fussent devenues plus considérables. D'après la chronique arabe « Ez-Zahra-n-Nayera » traduite par Rousseau, sous le titre de « Chroniques de la Régence d'Alger », Barberousse aurait obtenu un fetoua contre H'amîd el Abd, accusé par lui, sans doute, de vouloir l'empêcher de faire la guerre sainte contre les espagnols d'Oran. Le corsaire se mit, ensuite, en marche avec un millier de turcs, tous armés de mousquets, et cinq cent de ces morisques andalous, aragonais, grenadins qui affluaient à Alger de tous les points de la Barbarie. Ces morisques étaient, pour la plupart, d'excellents arquebusiers et savaient la guerre pour l'avoir faite longtemps en Espagne. Grâce à la supériorité de son armement et à la valeur militaire de ses gens de guerre, le turc eut la victoire sur la multitude mal armée et sans expérience qui lui était opposée. H'amîd el Abd, battu, n'osa même pas se retrancher et résister dans Ténès ; il s'enfuit dans l'Atlas, puis dans le Sahara, au dire de Haëdo. D'après d'autres sources (La Primaudaie, Doc. inéd.) il se serait réfugié à Oran auprès du marquis de Comarès, gouverneur de cette place. Haëdo le met, encore une fois, en présence de Barberousse dans une rencontre dont ce chroniqueur est seul à parler (1) et qui aurait eu lieu à Arbal pour tenter d'arrêter le turc dans sa marche sur Tlemcen où il avait été appelé par le parti du caïd Sî'Amar.

Tout en se hâtant vers Tlemcen, Barberousse avait fait occuper Mostaganem que H'amîd, vaincu, ne pouvait défendre. Cette première occupation turque ne fut pas de longue durée. Le caïd Sî'Amar ayant eu sa maison saccagée par les turcs et n'ayant échappé que par miracle à la mort qu'ils lui réservaient, s'enfuit de Tlemcen au début de 1518, embrassa le parti de Bou Hammou, et

(1) Ce qui ne doit nullement faire conclure que cette rencontre n'aurait pas eu lieu. Diego de Haëdo a personnellement connu à Alger d'anciens témoins de ces évènements.

vint à Mostaganem soulever tout le pays. Les arabes tuèrent le commandant turc et firent prisonnière la garnison qu'ils livrèrent à Bou Hammou. Sî'Amar fut fait caïd de Mostaganem au nom de ce prince.

D'après Mazari, auteur d'une chronique d'Oran (1) manuscrite conservée dans la bibliothèque du musée d'Oran, Hamîd el Abd, ou son fils Ahmed ben Hamîd el Abd, aurait, à l'instigation du saint Sîdî Gueddâr, exterminé la tribu des Habra bien que celle-ci descendant de Medjaher ben Soueïd fût une fraction des Soueïd. Mais le rapprochement des dates nous conduit à décider que le massacre des Habra fut l'œuvre non de H'amîd el Abd, mais de son fils Ahmed. Nous traduisons le passage de Mazari (2) où sont exposées les causes de cet évènement :

« Lorsque les Espagnols se furent emparés de l'Anda-
« lousie (3) les musulmans qui, fuyant ce pays, venaient
« sur la rive africaine et débarquaient à Arzew, se voyaient
« barrer le passage par les Habra qui dépouillaient les
« fugitifs de ce qu'ils avaient entre les mains et allaient
« jusqu'à leur ouvrir le ventre, présumant que ces mal-
« heureux avaient avalé des pièces d'or et d'argent et
« autres objets de prix. Le bruit de ces forfaits vint aux
« oreilles du très grand saint et ami de Dieu, Mgr M'ham-
« med Queddâr mort en l'an 1065 (1654-55) dont le
« tombeau se trouve à Sedâr Minâ. Le saint rempli de
« colère excita H'amîd el Abd et, suivant d'autres, le fils
« de ce chef, Ahmed ben H'amîd el Abd, à entreprendre
« une expédition contre les Habra qui s'étaient livrés à
« de tels attentats sur les expatriés. Ce chef, quittant le
« Sersou à la tête des milices des Soueïd, vint trouver le
« saint. Son arrivée, qui eut lieu le vendredi, coïncida
« avec le moment où l'on venait d'achever la lecture du
« S'ah'îh' d'El Bokharî. Le saint, à la tête des troupes
« nombreuses qui venaient de lui arriver marcha contre

---

(1) T'al'at-os-Sa'd-is-So'oud fî Akhbâri Ouahrana oua Makhzanihâ-l-Osoud. L'ascension de la Fortune des Fortunes, traitant de l'histoire d'Oran et des lions qui composent son Makhzen.

(2) Mazari, op. cit., p. 153.

(3) Sîdî Gueddâr qui fut l'instigateur de cette guerre, étant mort en 1654, ainsi que Mazari le dit quelques lignes plus bas, il ne peut s'agir de la Reconquista qui se termina par la prise de Grenade en 1492. D'autant que le chîkh Bou Râs qui, dans ses « Voyages extraordinaires » (traduct. Arnaud in Rev. Afri., T. 25, p. 181), fait un récit de ce même évènement, lui assigne la date de Chououal 1018 hég., soit janvier 1610. Il s'agit de massacres de Morisques débarquant en Berbérie à la suite des édits d'expulsion rendus par Philippe III d'Espagne.

« toutes les fractions des Habra. Les deux partis se ran-
« gèrent en bataille au lieu dit Sedâr el R'amirî, aujour-
« d'hui El R'omrî, et engagèrent une terrible lutte. Les
« contingents des Habra furent mis en déroute et pour-
« suivis l'épée dans les reins par les Soueïd qui les mas-
« sacrèrent comme ils voulurent. Deux cent vingt
« guerriers des Habra trouvèrent la mort dans cette
« affaire. La puissance de cette tribu fut, dès lors, brisée ;
« ses membres, réduits à un petit nombre, se dispersèrent
« et se répartirent dans différentes tribus ; seul un douar
« porte encore le nom de Habra dans la région qu'elle
« occupait. (1)

*
* *

L'ancien palais du bey Mohammed el Kebîr

Continuant à descendre la rue des Jardins pour sortir d'El Balad par la porte de la Marine, on laisse, à droite, dominant la route qui conduit au port, les murs lézardés d'un vaste et ancien édifice. Ce sont les restes du palais du bey Mohammed el Kebîr. On est surpris de constater que, contrairement à l'usage, le Dâr el Makhzen est construit dans la partie la plus basse de la ville, au lieu de la dominer, et contre le quartier juif, le plus malpropre de tous. La tradition suivante donne l'explication de ce fait singulier.

Le bey Mohammed el Kebîr eut, un jour, le désir de faire édifier un palais à Mostaganem, soit qu'il songeât à établir en cette ville, au lieu de Mascara, le siège de son beylik, soit, simplement, qu'il lui plût d'y avoir un logis convenable où descendre, quand il lui prendrait fantaisie de passer quelque temps au bord de la mer. Il fit donc signifier aux notables sa volonté qu'on lui construisît une demeure dans sa bonne cité de Mostaganem (Dieu la garde !)

La perspective de voir leur ville devenir résidence beylicale consterna les Mostaganemois. Cet honneur entraînait l'imposition de taxes extraordinaires pour payer les frais de construction du palais, et le bey allait amener avec lui une foule d'officiers et de dignitaires insolents et ra-

---

(1) Marmol dit que les Habra occupaient : « ... los llanos que estan entre Oran y Mostagan y son labradores del campo y tributarios del rey de Tremecen, y algunas veces lo son del capitan général cuando no pueden hacer otra cosa : son como ciento y cincuenta de a cavallo y dos mil peones.

paces, de soudards brutaux et débauchés qui ne respecteraient ni femmes ni enfants.

Les principaux de la ville se réunirent pour délibérer sur le moyen d'éviter cette calamiteuse fantaisie du bey, ou, du moins, d'en limiter les onéreuses conséquences. Plusieurs avis furent successivement ouverts, mais aucun d'eux n'ayant été trouvé satisfaisant, l'assemblée allait se séparer sans avoir rien résolu, lorsqu'un vieillard qui avait écouté la discussion attentivement et sans mot dire, prit, à ce moment, la parole : « Seigneurs, dit-il, je crois « avoir trouvé un moyen de détourner la calamité qui « nous menace. Il ne faut pas nous dissimuler qu'à l'em-« ployer nous risquons nos têtes ; mais l'honneur et la « chasteté de nos épouses et, la pudeur de nos enfants, « valent bien que, pour les sauvegarder, nous affrontions « les plus grands risques. Au surplus, dans cette conjec-« ture, comme dans toute autre, notre destinée est entre « les mains d'Allah :

ان لله في الانام مرادا * وسوى ما اراده مستحيل
رب امر بضيق ذراعك منه * لك فيه الى النجاة سبيل

« *Dieu a ses desseins sur les créatures et rien n'est* « *possible que ce qu'il veut ; souvent il arrive qu'en une* « *entreprise au-dessus de tes forces une voie s'ouvre à* « *toi qui te conduit au succès.*

« L'ordre de celui que Dieu a investi de l'autorité sur « les musulmans doit être obéi. Nous construirons donc « pour le bey un palais dont la grandeur et la magnifi-« cence témoigneront du respect et de l'affection que « nous avons voués à ce prince magnanime. Mais nous « placerons cette demeure dans la partie la plus basse « de la ville, pour que les regards du prince et des per-« sonnes de son entourage ne puissent plonger dans nos « logis, et auprès du quartier juff pour que les fem-« mes juives, et non les nôtres, soient en butte aux « entreprises galantes des zebentouts et des janissaires. « Mais je considère comme certain, et vous serez, je crois « du même sentiment, que jamais le bey ne voudra ré-« sider dans une demeure aussi fâcheusement placée. »

Après une courte délibération cet avis fut adopté et le palais construit au lieu où se voient encore ses murs lézardés. Par chance pour les notables de Mostaganem, dont plusieurs auraient certainement payé de leurs têtes

le choix de cet emplacement inacceptable, le bey prit Oran le 6 de redjeb 1206 (1792) et y installa le siège de son beylik, renonçant complètement à Mostaganem.

Notons, en passant, que cette victoire de Mohammed el Kebir, attribuée, par les uns, à ses talents militaires, par les autres, au tremblement de terre qui ruina la place et mit les espagnols hors d'état de la défendre, est dûe en réalité à la « baraka » de ce bey qui était fils du chérif d'Ouezzân. Sa mère, une esclave noire du chérif, venait de concevoir des œuvres de son maître, quand celui-ci en fit don au bey Osman le Kurde. La négresse ayant immédiatement partagé la couche du bey, l'enfant à qui elle donna le jour fut supposé être l'enfant d'Osman.

*
* *

La source de Sidi Ali-L-K's'ourî

Sur la rive gauche de l'Aïn S'efra, au-dessus de l'ancien palais du bey et au débouché de la passerelle de bois qui, au bas de l'ancien moulin Benguigui, (1) fait communiquer el Balad et Tidjdît, jaillit une source au point d'émergence de laquelle se trouvaient naguère deux petits corps de bâtiment. L'un, dit Met'âherât Sîdî Alî-l-K's'ouri servait de lieu d'ablutions et d'aisances ; l'autre comprenait deux pièces : la première utilisée comme salle d'attente ; la deuxième servant de salle de bains où les musulmans et les juifs souffrant de la fièvre venaient se tremper dans l'eau de la source après avoir adressé une prière et invoqué l'intercession de Sîdî Ali-l-K's'ourî. Une niche recevait les petits pains déposés comme offrandes par les malades pour être distribués aux indigents. L'effet curatif de cette eau était, parait-il, indéniable. La crue de 1927 a emporté ces constructions et la population juive et musulmane se trouve privée de la ressource de ces bains salutaires.

A mi-côte entre la source et la route qui conduit au port, des fouilles pratiquées à l'occasion d'autres travaux mirent à découvert les restes d'une mosquée dont un mihrab presqu'intact et une pierre tombale sans inscription apparente. En ce lieu se trouve enterré, présume-t-on, Sîdî Ali-l-K's'ourî.

Un notable musulman s'était proposé d'entreprendre des fouilles méthodiquement conduites pour exhumer

(1) Détruit par la catastrophe de 1927.

tout ce qu'il pouvait rester du monument. Mais la volonté du saint était, sans doute, qu'on le laissât jouir en paix du repos de la tombe. La nuit qui précéda le matin où devait se donner le premier coup de pioche, l'ouvrier engagé pour ce travail se vit, en rêve, enseveli sous un éboulement. Il fit part de ce cauchemar à ses amis avant de se mettre au travail et leur avoua qu'il était envahi par de sinistres pressentiments. Dans l'après-midi de ce même jour, les terres meubles sous lesquelles ce malheureux travaillait, s'écroulèrent sur lui et il périt étouffé. Les fouilles n'ont pas été reprises depuis lors.

* * *

Sîdî Ahmed Ibn-os-Sâïh'

Franchissant l'oued sur la passerelle de Sîdî Ali-l-K's'ourî et gravissant la côte qui mène au quartier d'El Mok's'ar de Tidjdît, on arrive par la rue n° 33 à une belle place ornée d'une fontaine construite en 1854. Cette esplanade est le centre du quartier des Djerâba, ainsi nommé parce qu'il s'y vendait de larges plats semblables à des gues'aa, sauf qu'ils sont en terre et non en bois. Ce genre de plats se nomme à Mostaganem « Djerbî » pluriel : Djerâba.

On remarque, sur cette place, une mosquée, autrefois dite de Sîdî Abdelilah, mais le plus souvent désignée sous le nom de mosquée de Sîdî Sâïh' depuis que le corps du savant Ahmed Ibn-os-Sâïh' y a été transporté, lors du déclassement de l'ancien cimetière dont l'emplacement est en partie occupé par la caserne du 2e Régiment de Tirailleurs.

Sîdî Ahmed ben-os-Sâïh' vivait vers la fin du XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe siècle de notre ère. Il est en effet cité dans la Sabîkat-ol-'Ik'îân (1) au vers 29 où il est qualifié de « nâs'ir-och-charî'a (défenseur de la loi religieuse), parmi les savants de Mostaganem qu'Ibn H'aououa, auteur de la « Sabîka », connut personnellement. La koubba de Sîdî Sâîh' sert de grande mosquée aux habitants de Tidjdît sauf qu'on n'y dit pas la Khotba du vendredi. L'Imam de cette mosquée est un descendant du saint. Il se nomme Sî Belkasem ben H'allouch et est recherché pour ses connaissances littéraires et pour l'agrément de ses manières.

Marcel BODIN.

(A suivre)

---

(1) V. Supra, p. 2.

LA COMMUNE
DE
PONT-DE-L'ISSER [1]

PREMIÈRE PARTIE

Géographie Physique

CHAPITRE PREMIER

SITUATION — LIEUX DITS

Le village de Pont de l'Isser est situé sur la route d'Aïn-Témouchent à Tlemcen (département d'Oran, arrondissement de Tlemcen), au point où la route franchit l'Oued Isser, à l'altitude de 246 mètres.

En dehors du village, les principales dépendances de la commune sont :

« Les Abdellys », centre de création récente dont le nom est emprunté à la tribu des Oulad Sidi El Abdelli qui en détenait la totalité du sol.

« Les Bains Chauds », ou source thermale sortant d'un plateau de travertin qui a servi à l'assiette du hameau des Abdellys.

« L'Ancien Domaine », ensemble de constructions édifiées par la Compagnie Générale Algérienne vers 1860.

« Aïn-Tekbalet », source fraîche et limpide qui, au XIIIe siècle, vit expirer Sidi Boumedine, le protecteur de Tlemcen.

« Les Carrières » ou « Blad Rokham », mot arabe qui signifie terre de marbre et qui traduit, bien mieux que l'appellation française, la richesse du merveilleux onyx translucide que renferme la montagne.

---

(1) La matière de cette monographie, augmentée d'autres chapitres, paraîtra en volume sous le titre : « *Monographie de Pont de l'Isser* ».

« Glokner Fritz », du nom du premier concessionnaire de ce vaste domaine, grand îlôt de culture européenne perdu dans la tribu d'El Fehoul, devenu « El Fehoul » après le départ de son créateur.

« L'Amiguier » ensemble de fermes édifiées sur l'oued Amiguier, torrent qui descend des côteaux des Beni-W'azzân et va se jeter dans l'Isser.

Chapitre II

VUE D'ENSEMBLE

Le territoire de la commune est compris entre 38 g. 01° et 39 g. 09° de latitude boréale. Le 39° parallèle traverse Pont de l'Isser un peu au nord de son centre.

Il s'étend du 3° 80' au 4° 10' de longitude occidentale.

Sa forme générale est celle d'un rectangle aux quatre côtés fortement déchiquetés.

Il mesure :

20 kilomètres de l'Est à l'Ouest ;

18 kilomètres du Nord-Ouest au Sud-Est ;

15 kilomètres du Nord au Sud.

Sa superficie est de 18.686 kilomètres carrés ; elle se répartit comme suit :

Pont de l'Isser	3.098	hectares
Aïn-Tekbalet, centre	1.331	—
Concession L'Amiguier, hameau....	149	—
Concession Glokner Fritz, fermes..	229	—
Les Abdellys, centre	2.984	—
Carrière de Marbre, hameau et fermes	1.824	—
Oulad-Sidi-El-Abdelli, douar-commune	9.071	—
Total......	18.686	hectares

Cette surface représente environ 1/297° du territoire civil du département d'Oran.

Par son étendue, Pont de l'Isser est la première com-

mune de plein exercice de l'arrondissement de Tlemcen. (1)

Il se trouve à 20 kilomètres au Nord du massif du Meffrouch. Il est adossé à des massifs secondaires (2) qui arrêtent la brise de mer.

Limites. — Le territoire de la commune est séparé :

Au Nord, de la commune d'Aïn-Khial, par le chabet Keraya ;

Au Nord-Est, des douars Arhlal et Aoubellil (Commune-mixte d'Aïn-Temouchent) suivant une ligne de crêtes formant un léger arc de cercle ;

A l'Est et au Sud-Est, de la tribu des Oulad-El-Mimoun (commune-mixte de Sebdou) par un tracé artificiel à travers le riche plateau de Sidi-Snoussi ;

Au Sud, de la tribu des Beni-W'azzan (Remchi-mixte), par une série de collines tout d'abord et le ravin de Bou-Seyar qui creuse une trouée profonde, pour revenir ensuite longer les bords du plateau de l'Amiguier ;

A l'Ouest, de la tribu des Oulad-Alââ, par une ligne imprécise qui, ondulant à travers les côteaux, se confond avec le chemin des Ghossel et l'oued Isser, puis escalade les contreforts des Sabaa-Chioukh pour dévaler enfin vers l'oued Taferfra.

Distances. — Pont de l'Isser, chef-lieu de la commune, se trouve à :

107 kilomètres d'Oran (Route Nationale n° 2) au Nord ;
34 kilomètres d'Aïn-Temouchent (Route Nationale n° 2) au Nord ;
34 kilomètres de Tlemcen (Route Nationale) au Sud ;
34 kilomètres de Lamoricière (Chemin de Grande Communication n° 19) à l'Est ;
15 kilomètres de Lavayssière (Chemin vicinal n° 1) à **l'Ouest.**

---

(1) Pont de l'Isser est, par son étendue, la 7e commune du département, après :

Misserghin	43.019 hectares
Lourmel	23.321 —
Saint-Maur	22.703 —
Perrégaux	21.541 —
Bou-Tlélis	20.801 —
Saint-Leu	20.130 —

(2) Le Djebel Sabaa-Chioukh, le Djebel Douissiane, le Djebel Sannto, et le Djebel Arhlal.

CHAPITRE III

RELIEF DU SOL

Montagnes. — La région, d'un relief peu élevé, est formée, au Sud de l'oued Isser, de plateaux plus ou moins profondément entaillés par les oueds et les ravins secondaires. Elles est ainsi découpée en mamelons séparés par d'assez larges petites vallées dont les flancs marneux sont déchiquetés par une multitude de lignes de ruissellement distribuées en éventail. Au Nord, la région est plus accidentée et la route d'Oran s'élève rapidement depuis le village (246 m.) jusqu'à Aïn-Tekbalet (609 m., cantine). A droite et à gauche, de profonds ravins séparent les mamelons. Vers l'Ouest, constituant le versant droit du bassin de l'Isser inférieur, la région devient franchement montagneuse et la petite chaîne du Djebel Douissiane (627 mètres) et du Djebel Sabaa-Chioukh (663 mètres) domine toute la plaine qui s'étend au Sud jusqu'au pied des montagnes de Tlemcen.

Les principales hauteurs sont :

1. — Sur la Rive Droite :

les contreforts sud du Koudiat Teslit ;

les Carrières de Marbre (concession Mottin), 373 mètres;

Koudiat Tedeft, 574 mètres ;

Koudiat Bahri, 623 mètres ;

Koudiat Tribhat, 670 mètres ; ces trois hauteurs se trouvent sur le territoire de la tribu voisine des Oulad-Sidi-Ali-Benchaïb (commune-mixte de Remchi) ; elles dominent la R. N. n° 2 et le territoire d'Aïn-Tekbalet sur l'Ouest ;

Koudiat Khialat, 684 mètres ;
Koudiat Takbalet ;
Koudiat El Krilat, 684 mètres ;
Rekba M'ta El Kerraïa ;
Hammar Mouzaï ;
Djebel Bou-Khennafou ;
Djebel Bou-Bakhis ;
Djebel Taghzout ;
Hammar Tagda ;
Djebel Marzoudi ;

Kef Saredj, 488 mètres, entre le Tiloua et l'Isser.

2. — Sur la Rive Gauche :

Rekba Foughal El Attachi ;

Djebel El Biod, 528 mètres, le plus remarquable de la contrée ;

les hauteurs de Filalis (Ancien Télégraphe) ;

les hauteurs de Bou-Seyar ;

les plateaux de l'Amiguier et des Oulad-Alââ ;

Koudiat Bou-Zerzour (à l'Ouest du territoire, fait dévier les eaux de l'Isser vers le Nord).

Ces hauteurs, toutes arrondies, s'inclinent en pentes douces vers le Sud. Elles séparent les eaux tributaires de l'Isser, de celles qui vont directement vers le Nord se jeter dans la mer et de celles qui se joignent à l'oued Amiguier vers le Sud.

Elles présentent l'aspect d'une chaîne continue, interrompue seulement par l'oued Isser, et dans laquelle en ne rencontre que quelques dépressions et deux cols par lesquels passent les anciennes routes dites :

de Tlemcen à Aïn-Témouchent ;

de Tlemcen à Sidi-Bel-Abbès ;

des Eaux Chaudes aux Oulad-Zeïr ;

de l'oued Isser à Aïn-Temouchent ;

des Ghossel à Aïn-Khial ;

la Route Impériale que les colonnes françaises empruntèrent lors de leur marche sur Tlemcen (plus connue sous le nom d'ancienne route d'Oran) et traversant le centre d'Aïn-Tekbalet.

Toutes ces pentes étaient couvertes jadis de palmiers nains, de genêts épineux, de scilles maritimes et d'asphodèles. Elles étaient complètement privées d'arbres et d'arbustes et, de ce fait, offraient un écoulement rapide aux eaux pluviales.

Il faut en excepter toutefois la partie formant le territoire actuel de colonisation du centre des Abdellys qui renfermait des jardins plantés d'arbres fruitiers et pouvait se prêter aux cultures perfectionnées.

L'altitude moyenne de la commune est de 300 à 350 mètres environ :

El-Fehoul 180 mètres ; Pont de l'Isser 246 mètres ; L'Amiguier 316 mètres ; Les Carrières 448 mètres ; Les Abdellys 470 mètres ; Aïn-Tekbalet 595 mètres.

Chapitre IV

HYDROGRAPHIE

Cours d'Eau. — L'oued Isser est le principal cours d'eau de ce territoire qu'il traverse et divise en deux parties.

Onésime Reclus, dans son ouvrage « Nos Colonies », en fait une description pittoresque :

« L'Isser Occidental, torrent sinueux, a 350.000 hectares « de bassin... Très joli riviérette de toute transparence, « elle coule des mêmes monts que la Tafna et que le « Méfrouch.

« Aucune rivière d'Algérie ne boit plus de sources « que le haut Isser, et la bourgade au prochain voisinage « de laquelle commence le cours inférieur, Lamoricière, « dispose d'autant d'eau que Tlemcen même, qui est « pourtant la ville des deux mille fontaines.

« Aïn-Isser, tête de l'Isser, verse 70 litres par seconde, « non loin de l'Aïn-Brahim qui a de l'abondance. A 6 « kilomètre de Lamoricière, l'Aïn-Sultan fuit de la roche « avec 48 litres.

« En aval et non loin de Lamoricière, une cascade de « 12 mètres jette l'Isser en un val terreux où il se souille; « ni le clair oued Chouly grossi de la source de la Cres- « sonnette (80 litres), ni l'Aïn-Tellout fort de 60 à 175 « litres, ni maintes fontaines dans les ravins de Ouled- « Abdelli ne lui rendent sa glorieuse lucidité d'amont. « L'obstacle du Tessala-Trara l'incline du Nord-Est à « l'Ouest devant le chaînon de Tekbalet que veine le « merveilleux onyx translucide, marbre diversicolore « (blanc, rose, jaune clair, jaune orange, vert maritime, « bleu foncé). L'Isser a de portée ordinaire 750 litres par « seconde, l'étiage étant de 200, les crues, de 60 à 80 « mètres cubes. Il reçoit un oued du nom de Saf-Saf qui « s'effondre par les cascades d'El-Ourit. »

L'oued Isser prend en effet sa source au Sud de Lamoricière, dans le massif de Tlemcen formé de grès, de calcaires, de marnes et de dolomies jurassiques. Il coule d'abord au Nord entre deux lignes de hautes collines qu'il suit, franchit l'échelon rocheux qui lui barre la route, forme une cascade de 12 mètres et, grossi par le tribut

de nombreux torrents, salés par les marnes miocènes, débouche, boueux, dans la plaine inférieure Ouest. Après avoir décrit une grande courbe, il vient longer un plateau de travertin terminé par un escarpement abrupt de trente mètres de hauteur verticale : le lieu est dit « Djorf El Miat », Falaises du Cadavre (1). Il coule ensuite au fond d'une étroite vallée, traverse la petite plaine de Pont de l'Isser et celle d'El-Fehoul, reçoit sur la rive gauche la Sikkak, suite de l'O. Saf-Saf, et va enfin mêler ses eaux à celles de la Tafna, en aval de Montagnac.

Il reçoit sur le territoire de la commune :

a) Sur sa rive droite :

L'Oued Ceddra, l'oued El Kessari, l'oued Djira, l'oued Tiloua (le plus important de tous, formé par la réunion des oueds secondaires El-Hamman, Salah, Abd-El-Moula), l'oued El-Alias, grossi des oueds Abd-Allah et Taoussara.

Les chabaa les plus alimentés sont : le chabât Djerarem grossi du Toutou-Fekrim, le chabât El-Affourd, le chabât Hanech ;

b) Sur sa rive gauche :

L'Oued Gueddian, l'oued Maghraoua, l'oued Aïn-Bared réuni à l'oued El-Hammam, et l'oued Bou-Seyar ; et les eaux charriées en hiver par les chabaa Taghzout, Bou-Aïdene, et El-Magaroui.

L'oued Isser a de l'eau pendant toute l'année ; il n'en est pas de même des autres ravins désignés ci-dessus, lesquels, dans les temps de pluie, sont de véritables torrents, mais sont généralement à sec, l'été, ne recevant alors que les eaux de sources peu abondantes.

Le débit de l'Isser est variable : les affluents, grossissant tous presque en même temps après les orages, en font parfois une rivière aux crues redoutables ; son lit, profondément encaissé, le retient généralement assez pour écarter tout danger sérieux.

Sources. — Il existe de nombreuses sources sur le territoire de la commune.

Toutes les eaux de sources sont potables, et de bonne qualité. Leur débit est fort variable. Il est très abondant

---

(1) La légende de Djorf el Miat est rapportée dans le roman de M. Léopold Gomez, *Athania*, ch. XXXII.

en hiver, et assez faible en été, sans pourtant jamais tarir, pour la plupart des sources. Les une sortent des grès ; les autres surgissent au fond d'entonnoirs remplis de déblais marneux, comme l'Aïn Aousserham, ou sur le flanc de ravins marneux surmontés d'escarpements de grès, comme l'Aïn Azza.

Toutes celles qui se trouvent sur la rive droite de l'oued Isser sont peu considérables et ne peuvent servir qu'à l'alimentation des fermes ou des tentes indigènes.

Il n'en est pas ainsi sur la rive gauche.

La région appartient au même étage géologique (helvétien) mais les eaux souterraines proviennent assurément des massifs calcaires fissurés de la région Tlemcénienne dont les couches géologiques présentent les dispositions les plus favorables à la formation de sources abondantes qui ne tarissent pas pendant les longs mois de sécheresse estivale.

La source d'El-Hammam débite environ 125 litres à la seconde ; celle d'Aïn Bared 100 à 125 litres ; toutes deux sont sur le territoire de colonisation des Abdellys.

Sources Thermales. — Au relevé des lieux dits, nous avons cité les Bains Chauds.

La source thermale « El-Hammam » ou de « Sidi-El-Abdelli » sort à l'angle Sud-Est du plateau de travertin de 3 kilomètres de long et de 1 kilomètre de largeur sur lequel a été créé le centre des Abdellys (1).

« Au fond d'une vasque naturelle de forme sensiblement arrondie à fond sablonneux de 25 mètres environ de diamètre » (2), l'eau jaillit par de nombreuses issues des fissures de la roche qui constitue les parois et le fond. S'accumulant dans ce bassin, elle atteint au centre 1 mètre 50 de profondeur et se relève insensiblement sur les bords. De nombreuses bulles de gaz non inflammable venant crever à la surface accompagnent son émission et s'élèvent du fond en agitant les sables fins qui s'y trouvent accumulés. L'eau est d'une grande limpidité, sans odeur et sans goût particulier ; elle ne noircit pas l'argent. Il existe toutefois une vague émanation sulfureuse, provenant sans doute « de la réduction des sulfates, vu les

---

(1) Cf. Ville, Notice minéralogique sur les provinces d'Oran et d'Alger, 1857, page 62.

(2) Docteur Bernard Eugène, Médecin de Colonisation à Pont de l'Isser. Rapport sur les Bains Chauds du 13 novembre 1926 à M. le Préfet.

débris végétaux qui abondent, mais les recherches de l'H.S. dans la source n'ont donné aucun résultat ». (3)

Il a été fait plusieurs analyses chimiques de ces eaux. M. Tingry, Laboratoire des Mines d'Alger,a obtenu les résultats que voici :

Carbonate de chaux	o g. 189
Carbonate de magnésie......	o g. 084
Sulfate de chaux	o g. 047
Sulfate de magnésie	o g. 034
Chlorure de sodium	o g. 099
Oxyde de fer et d'alumine....	o g. 011
Silice	o g. 002
Total	o g. 466

Absence constatée de HS libre ou combiné, CO_2, PHO_5, AzO_5, brome, iode, arsenic et matières organiques.

Suinté	1.00045
Degré hydrotimétrique	23

Variété : Carbonatée calcique.

Et M. Hanriot, 1911 (3) :

Alcalinité par litre	11 cc
Acide carbonique libre et faiblement combiné	0.8800
Ca	0.0854
Mg	0.0307
Fe	0.0003

Chapitre V

CLIMAT

Climat général. — Pont de l'Isser est situé dans la partie méridionale de la zone tempérée du Nord de l'Algérie.

Protégé des vents du Sud par les massifs de Tlemcen et de Lamoricière : du Djebel Melal au Djebel Nader au

(1) Hanriot, Les Eaux minérales de l'Algérie, 1911, page 368.

Sud, et jusqu'au Djebel Ramdja au Sud-Est ; soumis à l'influence méditerranéenne, et d'un relief peu élevé, il jouit d'un climat modéré, excellent dans son ensemble.

Les hivers sont doux, la neige y est rare ; les étés ne sont vraiment pénibles que lorsque le siroco souffle en tempête. La chaleur de la journée est généralement moins lourde que sur le littoral, bien que la température y soit plus élevée.

Température. — La température annuelle moyenne du territoire est de 18 degrés environ. Celle d'été varie de 20 à 35 degrés, et celle de décembre de 12 à 5 degrés.

Des anomalies peuvent cependant modifier ces chiffres.

Vents. — Il ne souffle pas de vents locaux sur le territoire de la commune, mais plutôt des vents que nous pouvons appeler périodiques :

Vent d'Ouest, venant parfois du Nord-Ouest, empruntant à la surface de l'Océan Atlantique sa température et son humidité et amenant la pluie. Il prédomine en hiver surtout, et en général durant toute la saison des pluies de novembre à mars. Sa durée moyenne est de trois ou six jours.

Vents du Nord, il n'est jamais violent ; il souffle en brise douce et fraîche de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Vent d'Est, plus connu sous le nom de « Chergui », sec et froid, se lève par les nuits d'été en brise qui cesse après le lever du soleil.

Vent du Sud ou « Siroco », vent brûlant malgré le léger rafraîchissement que lui donnent les monts de Tlemcen. Il dessèche l'atmosphère et remplit l'air de poussières impalpables qui assombrissent l'horizon. Il sévit en mai fréquemment et parfois en été avec une violence désastreuse. Le temps est lourd quand il souffle, et le thermomètre monte à 40 degrés. Les « coups de siroco » sont heureusement assez rares ; ils ne durent jamais plus de quarante-huit heures.

Pluies. — Des pluies abondantes tombent depuis octobre jusqu'à mai ; de nombreux intervalles de beau temps permettent aux colons de s'adonner aux travaux agricoles de la saison : semailles, desherbages et autres.

Par suite de remous atmosphériques, provoqués par l'obstacle du massif de Lalla-Setti contre lequel viennent

se heurter les vents d'Ouest, les nuages venus de la mer tournent au-dessus du territoire de la commune depuis le Djebel Hadid au Sud-Est et jusqu'au massif des Karasbah à l'Ouest, faisant bénéficier cette portion du territoire de pluies qui souvent sauvent les récoltes de la sécheresse qui sévit ailleurs.

Les orages sont peu fréquents, peu violents et de courte durée. (1)

Il tombe normalement environ 500 m/m d'eau.

Les mois les plus riches en jours de pluie sont décembre et janvier ; ceux durant lesquels l'eau tombe en plus grande quantité sont mars et avril.

Gelées. — Les gelées sont rares. Cependant l'action répétée des gelées blanches cause au printemps des dégâts assez importants dans les vergers.

CHAPITRE VI

GÉOLOGIE

Composition géologique du territoire. — Si on consulte la carte géologique de l'Algérie au 1/800.000ᵉ, en se rend compte que la composition géologique du territoire est fort simple.

Sauf quelques îlôts de basalte, situés dans les mamelons de la rive droite à Koudiat M'çallah, sauf également un peu de travertin, mêlé d'onyx sur la hauteur dominant la rive gauche du chabet Rekham, et en masse, sur le plateau de Bekhich aux Abdellys, sauf enfin les couches tufeuses qui se rencontrent en de nombreux points de l'une et l'autre rive de la rivière au-dessous de la terre végétale, le territoire est généralement constitué par l'étage helvétien, représenté par une alternance de grès et de marnes d'une puissance considérable. Les marnes n'offrent rien de particulier ; les grès sont souvent presque sableux, souvent aussi plus durs, et à peu près exclusivement siliceux dans les deux cas, plus rarement

---

(1) Les orages s'abattent plus généralement sur le plateau voisin des Beni W'azzan et sont exceptionnellement accompagnés de grêle.

à ciment calcaire. L'ensemble peut être considéré comme une puissante formation de marnes argileuses surmontées d'assez puissants bancs de grès.

Ces grès et marnes forment en beaucoup de points le sol, mais le plus ordinairement le sous-sol du pays.

Les formations du miocène helvétien sont généralement recouvertes sur les plateaux par la croûte blanche tufacée que nous avons signalée plus haut.

A l'Ouest, l'helvétien vient s'appuyer sur le massif éocène des Sabaa-Chioukh composé de marnes schisteuses intercalées de bancs de grès durs.

Les alluvions anciennes et modernes ne se trouvent guère que dans le village et le long de l'oued Isser jusqu'à El-Fehoul.

Chapitre VII

FAUNE ET FLORE

Faune. — La faune est très riche. Nous n'en citerons que les principales espèces :

a) Mammifères. — Parmi les carnivores : le chacal, le renard, le chat sauvage, la mangouste ou raton, une belette.

Il y a 20 ans, M. Krémer Pierre tua une panthère dans les Carrières de l'Arch Beïda, près de la concession Mottin.

Parmi les insectivores : le hérisson, la musaraigne.

Parmi les rongeurs : le porc-épic, le lièvre, le lapin et plusieurs rats champêtres.

b) Oiseaux. — Les rapaces sont nombreux et détruisent beaucoup de gibier.

La perdrix, la caille, la tourterelle, l'outarde canepetière sont communes. En hiver, les oiseaux aquatiques de passage viennent habiter les eaux des cours d'eau. La cigogne gagne nos pays aux premiers jours de mars et les quitte en octobre.

c) Reptiles. — La tortue terrestre ou de Maurétanie et la tortue d'eau ou émide lépreuse sont abondantes.

Les lézards (tarente, agama caméléon, etc.) et les serpents sont nombreux. L'existence de la vipère lébéthine y a été constatée.

d) Batraciens. — La grenouille, le crapaud panthère, la rainette.

e) Poissons. — L'oued Isser est peuplé de barbeaux et d'anguilles. Les aloses remontent jusqu'à El-Fehoul.

f) Invertébrés. — Nous ne citerons que le scorpion qui est assez répandu sous les pierres ; la sangsue qui vit aux abords des sources, dans les mares ; le crabe qui, de la mer, remonte les cours d'eau jusqu'à leur source.

g) Insectes nuisibles a la vigne. — Le phylloxera, l'altise, la pyrale.

h) Sauterelles. — Le criquet pélerin et le staronaute marocain ; ces orthoptères viennent du Sud en troupes innombrables, s'abattent sur les champs et y déposent leurs œufs qui éclosent quelques semaines plus tard ; les jeunes criquets détruisent alors tous les végétaux se trouvant sur leur passage. La dernière invasion, en 1917, put être enrayée rapidement, et les ravages limités.

Il a été institué dans la Commune un syndicat de défense pour lutter, le cas échéant, contre ces acridiens.

i) Insectes utiles. — Il nous faut citer les abeilles et le ver à soie.

Flore. — Le bassin de l'Isser offre une flore herbacée très variée que nous ne sommes pas en état de décrire. Nous nous bornerons à citer les espèces les plus caractéristiques de la broussaille et de la forêt.

La broussaille, qui constituait la flore arbustive locale avant la colonisation du pays et dont il reste encore çà et là quelques lambeaux, est caractérisée par le lentisque, le palmier nain, le jujubier sauvage, les grandes férules, l'asphodèle, le guendoul, la scille maritime, les asperges sauvages, le diss et quelque peu l'alfa.

Les arbres sont rares : seuls, le thuya et l'olivier sauvage peuvent encore se trouver dans les massifs rocheux incultes.

Le peuplier blanc a été souvent planté auprès des sources.

Le saule est abondant le long des cours d'eau.

Le micocoulier est planté le long des routes.

Comme espèces introduites, on peut citer : le platane, les eucalyptus, le mûrier, le peuplier pyramidal, le ficus, le sapindus.

Plantes vénéneuses : la grande ciguë est très commune ; on trouve, çà et là aussi la pomme épineuse ou stramoine.

Chapitre VIII

CURIOSITÉS NATURELLES

Les Falaises. — A l'extrémité Nord-Ouest de la plaine, la rivière coule entre de hautes falaises que surplombent ses berges.

Les eaux non utilisées de la source chaude tombent dans le lit de l'oued par dessus un escarpement abrupt de 30 mètres et, à leur point de chute, déposent, autour des roseaux qui poussent dru, des couches concentriques de sels calcaires qui, en se superposant, forment à la longue des cylindres de 10 à 15 centimètres de grand diamètre. Le végétal, emprisonné, disparaît, constituant alors ces énormes concrétions calcaires cylindriques formées de zones concentriques vides au centre.

En certains points de ces falaises, où l'eau a coulé durant des siècles, abondante et libre, les couches successives de calcaire ont constitué à la longue d'énormes masses rocheuses de travertins et de tufs creusées de grottes ornées de stalactites et de stalagmites.

Les Arabes ont surnommé ce lieu le « Djorf El Miat », la Falaise du Cadavre. (1)

Les grottes de Guethna. — Des grottes artificielles ont été creusées dans les tufs escarpés des sources par des berbères primitifs. Elles sont actuellement l'asile de populations disparates, étrangères à la tribu pour la plupart, anciens esclaves soudanais, voleurs en fuite et autres. Les plantations de figuiers et grenadiers, la végétation luxuriante des abords font de ce coin un lieu pittoresque qu'admirent les touristes se rendant aux Bains Chauds.

---

(1) Cette appellation serait due à un évènement tragique dont une version est donnée par Léopold Gomez, romancier oranais, dans *Athania* (ch. XXXII).

Grotte Benguetta. — Dans les derniers contreforts du Djebel Tabeldaout, à la limite des communes de plein exercice de Pont-de-l'Isser et mixte de Sebdou, se trouve un endroit fort curieux, une sorte de cuvette aux parois chaotiques tapissées de figuiers et de ronces.

Au fond, dans un recoin des éboulis, se trouve l'ouverture béante et sombre d'un ravin évité avec soin par les bergers.

Ce trou est appelé « Grotte du Chat », par les colons et les indigènes.

Ce n'est point son vrai nom, car son appellation a subi, comme beaucoup de choses, les atteintes des années. Il faut remonter bien loin dans les souvenirs des lettrés pour retrouver à l'origine : « R'har Benguetta » qui petit à petit est devenu « R'har El Gatta » qui veut dire textuellement « Trou de la Chatte ».

Cette déformation est peut-être due en partie à une traduction espagnole, car dans cette langue comme en arabe « gatta » veut dire « chatte ».

Pourquoi ce trou a-t-il été baptisé « Benguetta » ? Le mystère est complet, pas le moindre renseignement là-dessus.

Peut-être est-ce le premier propriétaire du lieu ; peut-être celui qui osa y pénétrer pour la première fois ; nous sommes obligés d'avouer notre ignorance.

Nous avons visité cette grotte en compagnie de deux amis, MM. Pierre David et Henri Merel, Ingénieurs électriciens.

M. David, qui a à son actif de périlleuses et intéressantes prospections dans les grottes de l'Ardèche, a bien voulu nous faire tenir l'étude ci-après et le plan annexé. (Nous laissons la parole à notre sympathique et bénévole collaborateur) :

« L'exploration n'est pas très longue ni très difficile.
« Il faut pas plus de 2 heures et demi à 3 heures pour
« parcourir cette cavité dans toutes ses parties accessibles.

« L'entrée principale se trouve juste au-dessus de la par-
« tie supérieure de la première salle. Heureusement que
« des éboulis de rochers permettent d'accéder jusqu'au
« sol, qui a, avec le bord de la cuvette, une différence de
« niveau de dix mètres environ.

« Bien entendu, ce but n'est atteint qu'après un peu de
« gymnastique et d'équilibre, car les rochers sont très
« lisses, usés et polis par de nombreuses érosions.

« Le sol, très en pente, n'est qu'un immense éboulis,
« un encombrement de rochers, entre lesquels se trou-
« vent quelques ossements blanchis de moutons ou de
« chèvres.

« Juste au-dessous de l'entrée, une galerie descendante
« s'ouvre, à demi obstruée et partagée en deux par les
« éboulis.

« Nous recauserons tout à l'heure de ce conduit qui est
« désigné par la lettre F sur notre plan.

« Continuons notre marche en avant dans la galerie
« principale, qui est une succession de petites salles de
« 4 à 5 mètres de diamètre et de hauteur, et dont le sol
« raboteux est toujours descendant.

« Sur notre droite débouche la galerie ascendante E
« qui communiquait autrefois à l'air libre, mais qui est
« en ce moment complètement comblée par des quartiers
« de rocs.

« Quelques mètres après et toujours à droite se trouve
« la galerie descendante A. Cette galerie très importante
« sera l'objet d'une étude spéciale.

« Ici, le sol de la galerie se relève et, après une petite
« ascension, nous nous trouvons dans la salle qui est la
« plus vaste et la plus belle de toute cette grotte.

« C'est là que débouche la galerie F dont nous avons
« parlé au début.

« De ce côté également, l'entrée est partagée en deux,
« mais ici c'est par une belle colonne de calcaire.

« Tout autour, des stalactites et des stalagmites mi-
« roitent de mille feux à la lumière de nos lampes. Des
« dépôts de calcaires descendent de cette ouverture et
« viennent recouvrir le sol de la salle jusqu'au bord de
« la galerie K.

« Ce boyau, vertical à son début, a une pente assez
« raide par la suite, pour redevenir vertical et de dimen-
« sions si réduites (0 m. 30 × 0.15) qu'il nous a été
« impossible d'aller plus avant.

« Reprenons la galerie principale qui va être descen-
« dante jusqu'au bout.

« Deux galeries se présentent, l'une à gauche, l'autre à
« droite.

« La première (H) est ascendante ; le sol recouvert de
« glaise humide décèle sa communication avec l'air

« libre, mais elle est de dimensions trop restreintes pour
« que le corps d'un homme puisse s'y glisser.

« La deuxième (B) sera mentionnée dans un prochain
« paragraphe.

« Cette fois, finies les grandes salles et la marche nor-
« male. C'est à genoux et aussi a plat ventre que nous
« parvenons à l'embranchement de la galerie ascendante
« I, sur un sol rugueux et formé de débris de stratifica-
« tions calcaires.

« Le conduit I, glaiseux et humide, offre les mêmes
« caractéristiques que la galerie H déjà vue.

« Un peu plus loin à droite se trouve un petit boyau C,
« qui sera exploré après.

« La marche dans cette partie est assez pénible, car le
« sol a une pente rapide et inégale avec des alternances
« de glaise et de calcaire. Plus ou presque plus de stalac-
« tites, la voûte très basse ne dépasse pas o m. 50 de
« hauteur.

« Nous parvenons ainsi jusqu'à un embranchement
« que nous avons appelé D, et qui n'est autre que l'abou-
« tissement de la galerie A laissée au début.

« Elle est descendante d'un bout à l'autre et commu-
« nique avec la galerie principale par les boyaux B et C.

« Elle offre tout l'aspect d'une petite rivière souter-
« raine : parois glaiseuses, fond de sable et de petits
« caillaux roulés.

« Le plafond n'est pas très haut, comme on peut le
« voir sur les diverses coupes du plan de sable, sa dis-
« tance au sol varie entre o m. 30 et 1 mètre.

« Le conduit C, très bas également, est identique comme
« conformation à la galerie A.

« Nous voici donc revenu au point D.

« Plus de glaise nulle part, le rocher comme voûte,
« le calcaire comme sol.

« Nous pouvonc nous tenir un moment dbout, mais
« c'est de très courte durée. Quelques mètres à genoux
« et nous voici parvenus devant l'orifice de deux puits
« parallèles et presque verticaux.

« Après une descente de quatre mètres environ ces
« deux puits se rejoignent et le conduit unique devient
« bientôt impraticable.

« Cette fois-ci impossible d'aller plus loin, l'exploration
« est terminée, il ne nous reste plus qu'a faire demi-tour
« vers la lumière.

« Voici les conclusions que l'on peut tirer de cette « visite.

« Nous pouvons dire que la grotte, qui a pu parfois « servir de repaire, n'a jamais été vraiment habitée ! Ses « parois minutieusement étudiées ne portent aucune ins- « cription pouvant le faire présumer. D'ailleurs sa forme « très proche de celle d'un aven prouve plutôt qu'elle « sert d'exutoire à toutes les eaux de pluies tombées « sur les pentes environnantes.

« Mais nous pouvons ajouter aussi que ce ne sont « point les eaux de pluies qui l'ont creusée, car elles « n'ont point rencontré là d'obstacle à leur écoulement « naturel qui va vers le Chott El Allia.

« De toutes façons, ce puits naturel doit communiquer « avec une nappe d'eau souterraine qui, une fois bien « déterminée, pourrait coopérer à augmenter la fertilité « de toute la région ».

DEUXIEME PARTIE

Colonisation

CHAPITRE PREMIER

CRÉATION DU CENTRE DE PONT DE L'ISSER

Bargès, traversant en 1836 le pays où devait se créer un demi-siècle plus tard la commune de Pont de l'Isser, en fait ainsi la description :

« A mesure que nous avançons, le palmier-nain (doum)
« devient plus rare ; il est presque partout remplacé par
« le sidrah, ou jujubier sauvage, dont le fruit d'un rouge
« doré (nebeq) fait plier les branches flexibles. Le sol
« offre çà et là des traces récentes de culture ; les mal-
« heureux habitants ont abandonné leurs terres fertiles,
« pour fuir les calamités inséparables de la guerre et
« se soustraire au joug des infidèles. Rien ne serre plus
« le cœur que la vue de ces plaines immenses et sans fin,
« jadis couvertes de riches moissons, livrées maintenant
« à un entier abandon et dévorées sans profit pour per-
« sonne par les plantes parasites. L'on n'y rencontre
« ni ville, ni hameau, ni tente, ni maison. Autrefois elles
« nourrissaient de nombreux troupeaux ; aujourd'hui
« elles sont devenues la propriété des bêtes féroces, qui
« s'y multiplient librement et d'une manière effrayante :
« d'épais taillis de lentisques et autres arbrisseaux pro-
« tègent la retraite des lions et des panthères. L'on verra
« plus tard ce qu'il en coûtera pour se débarrasser de
« leur présence et de leur nombre. Combien de familles,
« en France et ailleurs, qui meurent de faim, et qui
« pourraient trouver l'abondance et le bonheur, si on leur
« donnait un coin de ces vastes terres abandonnées !
« Mais la terreur plane encore sur cette malheureuse
« région, et les maraudeurs qui la sillonnent dans tous
« les sens massacreraient sans pitié une colonie naissante
« et éloignée du centre d'une grande population ». (1)

En 1843, pour les besoins de l'Armée, le Génie Militaire avait construit sur l'oued Isser un pont de bois. Il

(1) BARGÈS, *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom, Souvenirs d'un voyage*, (Paris, 1859).

fut brûlé deux ans plus tard par les Oulad Sidi El Abdelli, tribu qui occupait le pays et qui émigra au Maroc pour fuir l'occupation française.

Un pont de pierre le remplaça ; commencé en 1849, il fut achevé en 1851. Solidement construit, il est composé de trois arches surbaissées de 13 mètres 33 de largeur ur 1 mètre 65 de flèche, d'une longueur, entre les culées sur piles en maçonnerie, de 185 mètres. Le coût total en fut de 192.000 francs.

En 1850, les pionniers qui le construisirent forèrent un puits à proximité du pont, sur la rive droite de l'Isser : bâti également en pierres de taille, il assura une bonne eau potable aux soldats et aux voyageurs.

Ces divers travaux ont consacré, pour les troupes françaises, l'ancien gîte d'étape que les caravanes venant du Sud avaient choisi sur l'oued Isser, dès les temps les plus reculés de l'Histoire.

Quelques avanturiers ont suivi nos soldats du génie et campent sous leur garde ; ils vivent à leurs dépens, et sont cantiniers, vivandiers, etc.

Des tailleurs de pierres, ayant l'assurance d'un travail rémunérateur, sont venus aussi dresser leur tente dans le camp militaire.

Alors l'Autorité administrative tolère l'installation de deux auberges sur des terrains qui appartiennent à l'Etat : le Domaine loue même aux tenanciers quelques hectares de terres pour permettre à ces derniers de s'adonner déjà à la culture et à l'élevage, en même temps que pour les retenir en ce gîte, le seul qui existe entre Tlemcen et Aïn-Témouchent, si utile pour les haltes et le ravitaillement.

A quelque cent mètres de ces établissements, en aval du pont, mais sur la rive droite de la rivière, se crée à la même époque un moulin important : il pourvoit aux besoins des tribus des Ghossel, des Beni-W'azzan et des Oulad-Sidi-El-Abdelli. Le propriétaire exporte des farines à Tlemcen et à Oran.

En 1855, la reprise de l'exploitation des carrières d'onyx d'Aïn-Tekbalet provoque l'arrivée de plusieurs groupes d'ouvriers et de journaliers ; en raison du peu de sécurité qui règne encore dans la région, ces chantiers aménagent des habitations provisoires près du pont sur l'Isser.

Et les officiers du Bureau Arabe de Tlemcen, chargés d'élaborer des projets de colonisation pour l'ensemble du territoire relevant de leurs attributions, proposent de créer un centre officiel au lieu même où sont déjà groupées les familles de ces hardis travailleurs dont nous avons parlé plus haut, faisant ressortir la possibilité d'irriguer les terres des deux rives de l'oued riches en alluvions.

Un décret impérial, en date du 12 mai 1857, créa « auprès du pont construit sur l'Isser un centre de population de 60 feux qui prendra le nom de Pont d'Isser », et qui sera rattaché à la commune de plein exercice de Tlemcen.

Les premiers travaux d'installation. — Nous devons à Bugeaud le système de la colonisation officielle. Il voulait que fussent établis aux frais de l'Etat les travaux d'intérêt général : routes, construction de maisons, captation de sources, etc. demandant seulement au colon le défrichement des terres et la résidence sur la concession qui lui était donnée gratuitement.

Les travaux d'ouverture de la route nationale n° 2, dite de Mers-el-Kébir à Sebdou, sont commencés dès 1848. En 1854, les parties comprises entre le col de l'Isser et la rivière, soit 7 kilomètres, et entre l'Amiguier et Tlemcen, soit 21 kilomètres, sont empierrées. En 1865, la route sera achevée sur toute sa longueur. Le coût moyen en aura été de 20.000 francs le kilomètre.

Les troupes du Génie, après l'achèvement du pont, furent chargées de la construction des premières maisons d'habitation : abris sommaires, consistant en une vaste pièce en maçonnerie de pierre et de terre couverte en tuiles du pays, avec fenêtre et porte en deux compartiments, et dallage simple. Les bâtisses Mainiol, Ferrer, Billès remontent à cette origine.

Le Service des Ponts et Chaussées crée sur l'Isser, en amont du centre, un barrage de dérivation et un canal d'amenée pour l'irrigation des jardins : ces travaux sont terminés en 1860. En 1862, un filtre est aménagé pour les besoins des habitants et du cheptel agricole : au moyen d'une tuyauterie en fonte il distribue l'eau potable à la fontaine-abreuvoir nouvellement installée en bordure de la Route Nationale, sur la Place du village.

Une brigade de Gendarmerie est créée par décision ministérielle du 10 mars 1855. Elle n'est installée que le 31 décembre 1858 dans une maison de la colonie. En 1861, le Service Vicinal du département édifiera la caserne actuelle : ce bâtiment servira de logement pour les gendarmes et de refuge pour la population en cas de révolte des indigènes.

Enfin, par décret impérial rendu le 12 septembre 1868 sur le rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des cultes, l'Eglise de Pont-de-l'Isser a été érigée en succursale, et le traitement alloué au desservant fixé à 1.800 francs.

Les premiers colons. — Un territoire de 2.100 hectares avait été affecté au nouveau centre de Pont-d'Isser (1) : le Génie détenait déjà 11 H. 75 a. formant le champ de bivouac ; 44 hectares, provenant du bled « Tafleranet », de la tribu des Oulad-Sidi-El-Abdelli, distraits du cantonnement du douar depuis le sequestre de 1846, furent, en 1858, attribués au lotissement ; et il fut prélevé enfin 1.160 hectares dans les Beni-W'azzan (2) et 800 et q.q. hectares chez les Medîouna pour parfaire la superficie.

Le Gouvernement donna aux colons des concessions comprenant : un lot de culture de 11 à 14 hectares, un lot irrigable de 3 hectares dans la plaine, un jardin de 20 ares, et un lot à bâtir de 8 ares dans le village.

Et des paysans de la vieille France vinrent avec leurs mains calleuses et leur volonté tenace s'installer sur ces terres lointaines :

Blanc, De Bastos Joseph, Hillaret Paul sont mis en possession par arrêté du 4 septembre 1856 :

Labeau, par arrêté du 11 du même mois ;

Cochet-Manot Joseph, Joie Jean-Antoine, Bacquet Pierre, Bille Bertrand, Flichot Pierre, Saint-Germès Vivien, Saint-Germès Jean, Saint-Germès Alexandre, Four-

---

(1) Cette superficie de 2.100 hectares nous a été indiquée par le Gouvernement général (Lettre du 9 juin 1926, n° 3.875), tandis que le tableau indicatif des propriétés foncières du territoire primitif (archives communales) ne porte qu'une contenance de 1989 H. 12 a. 07 c., répartis comme suit : propriétés établies, 1928 H. 29 a. 87 c. ; domaine public, 60 H. 82 a. 20 c. (chemins, rues et places, rivières et ruisseaux).

(2) La majeure partie de ces terrains a été fournie par des habbous ou des terres séquestrées ; quelques parcelles peu importantes, comprises dans le périmètre de colonisation, ont été prélevées sur les biens de particuliers auxquels d'ailleurs des compensations ont été accordées. (Cf. *Rapport de la Commission administrative sur la répartition de la tribu des Beni-W'azzan*).

nier Pierre, Ballongue François, Carraud, Vertuel Guillaume, Payrat Bertrand, Vaisse Mathieu, Bouscarat Jean, Gardet Adophe, Vincent, Caylus Thomas, Fourcade Etienne, Labrunie Guillaume, Rety Jean, Martinolle, Marie François, Scheiller Joseph, Canguillem Jean-Marie, Gardet Victor, Lescuit, Mauboules Jean, Armand Joseph, par arrêté du 23 août 1858 ;

Loth, par arrêté du 14 janvier 1859 ;

Velsch, par arrêté du 13 mars 1859 ;

Roux Antoine, par arrêté du 21 avril 1859 ;

Courtois Claude, par arrêté du 14 juin 1859 ;

Cunéo d'Ornano, par arrêté du 14 septembre 1859 ;

Boulanger, par arrêté 8 décembre 1859 ;

Castillo, Crouzat Beauregard, Domingo Augustin, par arrêté du 18 octobre 1861 ;

Hassen ben Brahim, par arrêté du 14 novembre 1861 ;

Jolivet François, par arrêté du 13 mai 1862 ;

Mathis Honoré, par arrêté du 20 janvier 1863 ;

Dandoy, Icard, Nouveau, par arrêté du 21 mars 1863 ;

Macles Jean, par arrêté du 11 août 1863 ;

Blanc Marius, par arrêté du 9 novembre 1863 ;

Ohl, par arrêté du 2 juin 1864 ;

Ben di M'red se voit attribuer le lot de culture n° 136 cédé par l'Etat en échange du lot n° 1087 de la ville de Tlemcen.

Les Registres de l'Etat-Civil remontent à 1861.

La première déclaration enregistrée est celle du décès d'un colon, Armand Jean-Baptiste, né à Monestier (Hautes-Alpes), mort le 24 avril 1861.

Le mariage de Malcles Vincent, gendarme, avec la demoiselle Pascal Virginie est célébré le 23 mai de la même année.

Quelques jours plus tard, le 28 mai, De Bastos Joseph, portugais d'origine, a la joie de donner à Pont-d'Isser son premier enfant, Jules ; parmi les témoins figurent des sous-officiers du 24ᵉ Génie.

Le centre est créé.

Nous donnons plus loin les raisons pour lesquelles la colonisation n'y prit tout d'abord pas l'essor qu'on était en droit d'espérer.

Création de lots de fermes dans la vallée de l'Isser (Cercle et Subdivision de Tlemcen). — En 1853, il est créé trois concessions : la première, de 50 hectares, à

Aïn-Tekbalet, près de la Route ; le concessionnaire a été autorisé à construire une petite auberge ; il élève des porcs et sème quelques parcelles de terre.

La deuxième, de 99 hectares, est attribuée, dans le douar El-Fehoul, au sieur Glokner Fritz. Elle comporte déjà, en 1854, « une maison d'habitation en maçonnerie, de 14 mètres de développement sur 5 mètres de profondeur, surmontée d'un premier étage et à laquelle s'appuient des hangars faisant clôture à une cour intérieure de 30 mètres de côté. L'écurie abrite 3 chevaux, 3 mulets, 24 bœufs, un troupeau de moutons ; un enclos renferme 200 porcs ; il a été ensemencé 36 hectares de blé, 12 d'orge ; 20 hectares sont en prairies, le surplus en paturage ». (1)

Enfin, 148 H. 51 a. 98 c. sont prélevés sur le territoire de la tribu des Beni-W'azzan pour former la concession dite de l'Amiguier.

Il fut question de créer des centres en ces différents points, mais les projets élaborés ne furent pas retenus.

---

(1) Cf. *Tableau de la situation des Etablissements français dans l'Algérie, année* 1854-1855, Archives Préfecture.

Chapitre II

LE TERRITOIRE DES OULAD-SIDI-EL-ABDELLI (1)

A). — La liquidation du sequestre du 18 Avril 1846.

La répartition des terres de la tribu des Oulad-Sidi-El-Abdelli. — Après l'insurrection de 1845 et l'émigration au Maroc de tous les propriétaires de terres des Oulad-Sidi-El-Abdelli, les biens de ces derniers avaient été frappés par arrêté de séquestre du 18 avril 1846.

La superficie totale du territoire de la tribu était primitivement de 13.360 hectares.

En 1858, lors de la création du centre de Pont-d'Isser, il fut distrait de la tribu une parcelle provenant du terrain Tafferanet d'une contenance de 44 hectares.

Et, il ne fut retenu dans la liquidation du sequestre que 13.316 hectares.

Cette liquidation fit l'objet de projets présentés en 1855 et 1858 : il n'y fut pas donné suite.

Vers 1860, le Vicomte d'Agnel de Bourbon veut créer une bergerie modèle sur la rive gauche de l'Isser, dans

---

OULED-SIDI-ABDELY

« La tribu des Oulad Sidi Abdely est bornée au nord à partir de la
« fontaine d'Aïn-Tecbalek par le coteau Sidi-Gar-Chouch jusqu'au marabout
« de Sidi-el-Biod à l'est par les puits et l'oued-Tilouah, les ruines de Me-
« zouagh, le marabout de Si Abd-el-Moulah, le ruisseau du même nom, le
« ravin des Beni-Kherasson, l'oued Atter, les silos d'Aïcha Bent Moussa. Ces
« limites séparent la tribu, des Ouled Si Ahmed Ben Yusef et des Ouled-
« Zeïr ; la limite du sud est formée par une ligne partant du marabout
« de Sidi-Mohammed, et passant par le figuier de Zoudj el Abid et le télé-
« graphe de Filalis, puis par l'oued Bou-Syer jusqu'à l'oued Isser. Cette
« limite sépare la tribu du pays des Ouled Mimoun et des Beni Ouazzan.
« La limite de l'ouest qui est fermée par l'oued Ouled-Abdallah et la route
« d'Oran sépare les Ouled-Sidi-Abdely des Mediouna-Cheraga et des Ouled
« Ahmed ben Yusef.

« La tribu des Ouled-Sidi-Abdely est partagée en huit fractions ou douars
« qui portent les noms suivants : Ouled Sidi Mohamed, Ouled ben Abder-
« rahman n° 1, Ouled ben Abderrahman n° 2, El Aleicha, Ouled Sidi Cheikh,
« El Amarat, Ouled Sidi Ali, Ouled Sidi Abdallah.

« Ces huit fractions sont réparties dans les dix mechtas suivantes : Aïn
« el Berd, Seredj, Oued Foukani, Zater, Tadja, Djira, Tilouat, Khialat,
« Oued Tahtani, Tefatis.

« La mechta d'Aïn el Berd est comprise entre le télégraphe de Filalis,
« les silos de Ben Deddouch, les terrains Fogha Letechy et Takerkoura.

« La mechta Seredj est comprise entre l'oued Isser, l'oued Tilouat, le
« chabet Djira et le chabet el Mouilah.

« La mechta de l'oued Foukani est comprise entre l'oued Isser, l'oued
« Tilouat, le chemin qui longe le chabet Magraoua, la mechta Tefatis.

« La mechta Zater est comprise entre l'oued Isser, le chemin qui longe
« à l'ouest le chabet Magraoua, Aïn Dalia, El-Hammam.

les terrains des Oulad-Sidi-El-Abdelli ; il s'associe à Alphonse Dupont et autres, puis tente d'obtenir la vente de gré à gré, à prix réduit, de 1.500 hectares. La demande est instruite ; il importe au préalable de régler la question de la liquidation en cours.

Au mois d'avril 1861 seulement, un travail définitif, dû à la Commission de Cantonnement instituée le 26 novembre 1860, fut soumis au Gouverneur général, qui l'approuva.

D'après cette décision, le territoire fut réparti de la manière suivante :

A) Pour les besoins de la population indigène du douar:	
a) Terres de culture	5.640 H. 00 a. 00 c.
b) Terres de parcours........	2.392 H. 00 a. 00 c.
c) Réserves diverses	30 H. 37 a. 75 c.
En tout	8.062 H. 37 a. 75 c.
B) Compensations, pour des dépossessions, à des gens de Tlemcen	535 H. 53 a. 20 c.
C) Pour la Colonisation :	
a) Création d'un village	2.984 H. 27 a. 80 c.
b) Réserve autour d'Aïn-Tekbalet	1.425 H. 85 a. 00 c.
Total	13.008 H. 03 a. 75 c.

« La mechta Tadja est comprise entre le rocher Salamon Alikoum, l'oued « Sidi Abd el Moulah, l'Isser, le marabout de Si Mohamed el Bekaï.

« La mechta Djira est comprise entre Aïn-Naïma, le marabout de Si « Mohamed el Bekaï, l'oued Tilouah et Djenan Khottal.

« La mechta Tilouat est comprise entre l'oued Tilouat, Aïn-el-Biod, Sidi- « Garchouch (marabout) et Djenan Ausna.

« La mechta Khialat est comprise entre Aïn-Tecbalek, la route d'Oran, « l'oued Tilouat, Djenan Ausna.

« La mechta de l'oued Tahtani est comprise entre l'oued Ouled Abdallah, « Aïn-Tecbalek, le moulin de Caddour Ouled el Ghaouti.

« Enfin, la mechta Tefatis est comprise entre le marabout de Sidi Nehamed « ben Zazou, le plateau d'Haouïta, le marabout de Sidi Mohamed. »

« La tribu des Ouled Sidi Abdely est très riche en terres labourables et « en paturage. La partie réservée à la colonisation et que l'on nomme le « Stah, est surtout renommée par sa fécondité. Elle comprend de nombreux « jardins, et les terres qui la composent sont presque partout irrigables ou « pourront le devenir a l'aide de travaux faciles. La grande majorité de la « tribu a émigré en 1845 et par conséquent se trouve sous le coup du « séquestre du 18 avril 1856. Cependant les anciens propriétaires sont restés « en jouissance de leurs terres. »

Rapport (sans date et sans signature) *des membres du Bureau Arabe de Tlemcen*. (Archives communales).

Report...... 13.008 H. 03 a. 75 c.

Il avait été omis deux groupes de terres que récupéra plus tard la Sous-Commission chargée de l'application du Senatus-Consulte de 1863 : les anciens détenteurs ne les réclamèrent pas ; ils furent classés au Domaine de l'Etat, ci .... 307 H. 00 a. 00 c.

Total égal .... 13.315 H. 03 a. 75 c.

Cantonnement des Oulad-Sidi-El-Abdelli. — Par acte administratif du 23 janvier 1863, le Général Commandant la Province attribua, à titre de cantonnement définitif, aux Oulad-Sidi-El-Abdelli, les 8.062 H. 37 a. 75 c. susindiqués.

La Djemââ, en un partage provisoire, répartit alors ces terres entre les sept fractions de la tribu, proportionnellement à leur importance et à leurs facultés.

Compensations aux gens de Tlemcen. — L'état des compensations, pour dépossessions, à accorder aux gens de Tlemcen, propriétaires dans le périmètre de l'ancienne tribu des Oulad-Sidi-El-Abdelli et non émigrés, comprenait 17 bénéficiaires formant 14 familles. Tous refusèrent tout d'abord.

En 1867, onze des attributaires acceptèrent les terrains à eux offerts en échange de ceux distraits pour les besoins de la colonisation. Ces onze actes transactionnels s'appliquaient à .... 381 H. 59 a. 15 c.

Les trois autres lots, d'une superficie de .... 140 H. 41 a. 55 c.

restèrent disponibles entre les mains du Domaine Public qui possédait déjà .... 13 H. 52 a. 50 c.

Superficie totale........ 535 H. 53 a. 20 c.

Terrains réservés pour le développement de la Colonisation. — Les terrains réservés pour la colonisation reçurent la destination suivante : ils continuèrent à être loués aux indigènes du douar, comme il avat été fait de

tous les biens sequestrés, jusqu'à la promulgation du Senatus-Consulte.

B. Les projets de colonisation dans les Oulad-Sidi-el-Abdelli

Dès 1854, la Commission des Centres s'était préoccupée de l'installation d'un village aux Abdelli et avait choisi le plateau des Eaux Chaudes comme emplacement : ce premier projet fut ajourné pour raison d'insalubrité.

Par arrêté du 2 avril 1859, M. le Général Commandant la Division d'Oran institua, aux mêmes fins, une nouvelle commission. Les membres se réunirent le 13 du même mois, et proposèrent que « le territoire dépendant du « nouveau village se composerait de 4.841 hectares ; le « village comporterait 72 feux et en outre seraient dissé- « minées sur le territoire une quarantaine de fermes de « cinquante hectares chacune. Pour trouver un emplace- « cement convenable, il faudrait s'élever trop haut. Les « eaux ne pourraient y arriver, et on ne pourrait établir « qu'une mauvaise communication avec la plaine où doit « se trouver le chemin desservant la contrée. La com- « mission, après avoir ainsi porté son attention sur toutes « les positions qui lui paraissaient devoir être examinées, « s'est décidée définitivement pour le plateau des Eaux « Chaudes comme remplissant bien les conditions : expo- « sition saine, position centrale, position d'eau potable « en abondance, facilité de communication, facilité de « construction au point de vue des matériaux à trouver « sur place. » (1)

Et un nouveau projet fut établi.

Le Sénatus-Consulte de 1863 et le décret du 31 décembre nécessitèrent une refonte au double point de vue de la création d'un périmètre de colonisation, et de la vente, dans les termes posés par le décret, des terrains destinés à la formation du centre de Sidi-

Abdelli	2.982 H. 27 a. 53 c.
distraction faite de la réserve concédée au sieur Pujol	2 H. 00 a. 27 c.
Total........	2.984 H. 27 a. 80 c.

(1) Archives Préfecture.

De nouvelles propositions furent présentées. Nous les trouvons résumées dans un Rapport de M. le Conseiller Urbain (1863) :

a) Pour le centre à créer......	2.914 H. 00 a. 00 c.
b) Réserves communales de la tribu (cimetières, grottes habitées)	10 H. 27 a. 20 c.
c) Concessions à deux particuliers	2 H. 85 a. 47 c.
d) Domaine de l'Etat (ancien poste télégraphique de Filalis)..	1 H. 00 a. 00 c.
e) Sources et francs bords (Domaine public)	5 H. 75 a. 96 c.
f) Routes, rivières (Domaine public)	50 H. 39 a. 17 c.
g) Réserve d'Aïn-Tekbalet, y compris les 27 H. 67. a. appartenant au Domaine public......	1.425 H. 12 a. 80 c.
Total égal..........	4.409 H. 40 a. 60 c.

Cette répartition fut enfin confirmée par décret du 7 octobre 1868.

Domaine de la Société Générale Algérienne. — Le lotissement des 2.914 hectares à affecter au village avait été fait en 1865 : les lots devaient être vendus à prix fixe et à bureau ouvert. La création du centre allait donc être réalisée.

Mais, entre temps, en exécution d'une convention passée le 18 mai 1865 entre le Ministre de l'Intérieur et la Compagnie formée sous le nom de « Société Générale Algérienne », convention ratifiée par décret du 18 septembre 1865, l'Etat avait vendu à la dite Société, suivant acte administratif du 8 juin 1867, les 2.914 hectares prélevés sur le territoire des Abdelli, moyennant une rente annuelle de un franc par hectare, payable pendant cinquante années, à compter du 1er octobre 1867. Le décret d'approbation intervint le 1er septembre 1869.

Le territoire ainsi aliéné était limité :

Au Nord, par la rivière de l'Isser :

A l'Est, par le ravin dit Magraouah ;

Au Sud, par le chemin de Sidi-Bel-Abbès à Tlemcen ;

A l'Ouest, par le sentier allant du dit chemin à l'origine du Chabet Bou-Seïar et ce ravin lui-même.

En 1874, la création du centre des Abdelli fut à nouveau mise à l'étude. Et Monsieur le Sous-Préfet de Tlemcen d'écrire le 30 septembre à M. le Préfet d'Oran : « En « vous adressant les rapports de la Commission des Cen- « tres sur les Abdelli, il est de mon devoir d'insister auprès « de vous sur les immenses avantages qu'il y aurait à « exproprier la Société Générale Algérienne des 3.000 « hectares qui lui ont été concédés et d'y créer un centre « de 100 ou plutôt de 120 feux. L'expropriation coûte- « rait au maximum 333.000 francs. Ce chiffre serait « largement rémunérateur pour la Société qui ne tire « d'un terrain si fertile et si bien irrigué qu'un parti in- « signifiant ; elle le loue à bas prix. Ainsi que la Com- « mission l'expose, ce prix d'expropriation est réellement « faible si on tient compte des résultats à obtenir et de « l'absence presque complète de frais d'installation. Non « seulement il n'y a pas en ce moment dans toute l'Algé- « rie une œuvre de colonisation aussi sûre et aussi avan- « tageuse à entreprendre, mais il n'y en a pas une seule « qui puisse être menée à fin aussi rapidement : en un « mois les colons peuvent être installés aux Sidi-Abdelli. »

Rien ne fut fait.

En avril 1877, M. le Sous-Préfet de Tlemcen propose à nouveau d'inscrire au programme de Colonisation la création du dit centre. M. le Préfet, par lettre du 16 avril, demanda au Gouverneur général de lui faire connaître s'il était disposé d'une part à exproprier du terrain appartenant à une Société française, et d'autre part à accorder la somme indiquée afin que, le cas échéant, il puisse prescrire les études nécessaires.

La réponse fut celle-ci : Alger, le 26 avril,

« Précisément en raison de cette situation exceptionnel- « lement favorable, les terres de ce quartier ont une « valeur considérable et la Commisson estime que l'ac- « quisition des 2.914 hectares entraînerait une dépense « d'au moins 333.000 francs. Dans ces conditions, on ne « saurait songer à donner suite aux propositions que vous « m'avez soumises.

« Au surplus, il appartient à la Société Générale Algé- « rienne de poursuivre la création d'un village dans les « terres des Oulad-Abdelli. Je me propose d'ailleurs de

« l'entretenir de cette question et de lui faire connaître « que l'Administration serait disposée à concourir dans « une certaine limite aux dépenses que nécessiterait l'exé- « cution des travaux d'utilité publique. »

La Société, alors préoccupée de se réorganiser, ajourna le projet en question.

Par acte reçu par M. Larcher, substituant Me David notaire à Oran, le 29 juillet 1878, la Société Générale Algérienne vendit cette propriété au Général Clinchant.

Par acte reçu par Me Cousinard, notaire à Oran, le 16 octobre 1883, la veuve et les héritiers du Général Clinchant vendirent ces immeubles à MM. Léon Revel, propriétaire à Corpiquet, Edouard Danjoy, architecte à Paris, et Alfred Muyard, propriétaire à Paris, au prix de 355.000 francs.

Enfin, suivant acte reçu par Me Aubron, notaire à Paris, le 18 février 1887, M. Léon Revel céda à MM. Danjoy et Muyard la part lui revenant dans la dite propriété.

C. — Création du centre d'Aïn-Tekbalet

Revenons en arrière.

Une longue suite de désastres s'abattit sur l'Algérie, de 1865 à 1868, et désola le pays : sécheresse, sauterelles, choléra, typhus.

Dans sa séance du 8 mars 1870, le Parlement décida de remplacer par le régime civil le régime militaire, accusé d'imprévoyance ; mais la guerre ne donna pas à l'Empire le temps de réaliser cette réforme.

La République allait activer le peuplement français de l'Algérie et revenir au vieux système de Bugeaud.

Dès 1853, il avait été question de créer un centre de colonisation à Aïn-Tekbalet ; le projet ne fut pas retenu, « les terrains ayant été jugés de mauvaise qualité, utilisables tout au plus pour le pâturage et les plantations, et comme ne pouvant conséquemment suffire aux exigences de l'agriculture européenne ». (1)

L'étude du lotissement de la réserve fut reprise.

La contenance de 1.425 H. 85 a. 00 c. était erronée. La Commission de Cantonnement n'avait trouvé, en effet, que 1.398 H. 18 a. 00 c. et la propriété en avait été con-

(1) *Tableau de la situation des Etablissements français dans l'Algérie*, années 1854-1855, Archives Préfecture.

firmée au Domaine de l'Etat, pour cette superficie, par le décret de répartition du territoire de la tribu des Oulad-Sidi-el-Abdelli en date du 7 octobre 1868. (1)

En novembre 1871, M. Salmon, vérificateur des Domaines, fut chargé du lotissement de ces terrains. Il fut prévu des lots de 30 à 40 hectares ; 37 concessions furent ainsi formées.

En janvier 1872, le Capitaine Sever, de la Place de Tlemcen, procéda à la reconnaissance. Dans un rapport en date du 26 du même mois, le Commandant du Génie résuma le travail de son subordonné : « Les terrains do-« maniaux d'Aïn-Tekbalet sont salubres, la qualité de la « terre est généralement bonne, excepté dans les parties « nord et sud. Aussi propose-t-il de réserver la partie nord « pour des échanges avec les arabes, la partie sud, le « long du chabet Dhalis, pourra servir pour réserve com-« munale pour le pâturage des bestiaux.

« Les plantations font complètement défaut. La fontaine « d'Aïn-Tekbalet est insuffisante pour permettre d'établir « en ce point un centre de population. Il faut admettre « que l'on construira des fermes isolées. Ces fermes se-« raient placées auprès des sources Aïn-Chabet, Aïn-Ta-« oussara, Aïn-Rira, Aïn-Sidi-Abderrahman, Aïn-Tekba-« let, total 14 familles. Il propose en outre l'établissement « de 8 familles sur les oueds Mââmar et Taous-Amsour. « Il faudra avant tout faire des recherches d'eau et obtenir « des résultats favorables.

« En échangeant avec les arabes le terrain domanial « non compris dans le périmètre de la commune projetée « d'Aïn-Tekbalet, et en leur payant une somme de 2.000 « francs en espèces on espère arriver à constituer un ter-« ritoire de 2.600 hectares environ. » (2)

Ce fut alors que M. Pouyanne fut chargé d'étudier la constitution géologique de la terre. Rapport favorable.

---

(1) « Ces terres d'Aïn-Tekbalet sont encore disponibles ; elles comprennent 27 H. 67 a. 00 c. de Domaine Public. ce qui réduit leur contenance réelle à 1.398 H. 18 a. Ce groupe est situé sur la rive droite et présente peu de valeur ». (Rapport à l'Empereur, n° 494, du 7 octobre 1868, sur les travaux de délimitation et répartition du territoire de la tribu des Oulad-Sidi-El-Abdelli, dans le *Bulletin Officiel du Gouvernement général de l'Algérie*, année 1868).

(2) Archives Préfecture.

En octobre 1872, M. Guttfreint, géomètre de circonscription, procéda à la révision du lotissement, et adressa aussitôt son rapport à l'Autorité Supérieure.

Il fut retenu une superficie de 1.331 hectares, provenant du douar-commune des Oulad-Sidi-El-Abdelli et appartenant à l'Etat, sauf 23 H. 40 a. 65 c. qui furent expropriés par arrêté du 5 septembre 1874 pour servir à l'assiette du village et qui furent acquis partie en argent moyennant une indemnité de 1.407 fr. 03 et partie en échange d'un terrain domanial de 7 H. 50 ares.

Les dépenses d'installation furent de 59.400 francs.

La superficie de 1.331 hectares fut divisée en 13 lots agricoles et 10 lots de fermes.

Le peuplement primitif fut de 4 immigrants et 19 algériens, sur lesquels 4 algériens seulement restèrent en possession.

Ci-dessous l'état (incomplet à notre regret) des colons qui obtinrent des attributions, avec désignation des lots échus à chacun d'eux : (3)

ATTRIBUTAIRES	DÉSIGNATION DU GROUPE	CONTENANCE		
		h.	a.	c.
MOREL Jules	Gr. 1 Aïn-Tekbalet	25	63	60
FRAILLON Jean	»	39	35	30
OULES Pierre	»	41	65	50
ROUX Auguste	»	31	21	00
WAGNER Jean	»	29	22	60
CABANEL Marc	»	39	70	60
CORDIER	»	22	40	20
BESSARD	»	30	25	60
EDELIN Louis	Gr. 2 Aïn-Aoussara	59	67	10
NICOLAY François	»	21	43	70
PERRIÉR Jean	»	26	32	70
EDELIN Alexandre	»	88	21	40
CALMELS Paul	Gr. 3 Aïn-Aoussara	55	22	20
CALMELS Alexandre	»	28	41	80
BORIES Joseph	»	80	87	20
SPIES Henri	Gr, 4 Aïn-Thabet	61	95	70
SCHWAL Nicolas	»	1	82	90

(3) Archives Préfecture.

Lors de l'installation, la population fut de :

Immigrants	10
Algériens	86
Total........	96 habitants.

Le centre fut rattaché à la commune-mixte de Remchi.

En 1880, le Gouvernement voulut poursuivre l'œuvre de colonisation. Un projet d'agrandissement fut dressé ; il consistait dans le lotissement de 1.081 H. 39 a. 90 c. de terres à prélever sur le douar Oulad-Sidi-Ali-Benchaïb de la commune mixte de Remchi, Carrières de marbre comprises, et dont 336 hectares étaient déjà occupés par des européens à englober dans le centre.

Cette tentative fut abandonnée à cause de la déclivité des terres et de la dépense trop élevée qu'il fallait engager.

Les travaux d'installation, dont le coût atteignait 59.400 francs, venaient d'être achevés.

Le Service des Ponts et Chaussées fit remise de ces ouvrages, le 17 juin 1882, à la commune-mixte de Remchi, soit :

1° Une grotte de recherches d'eau, creusée dans le rocher et à ciel ouvert, dans laquelle on pénètre par une porte pratiquée dans un mur fermant l'entrée sud ;

2° Un bassin réservoir voûté en plein cintre, de 6 mètres de longueur, 1 m. 50 de largeur, et des piédroits de 0 m. 70, alimenté par une conduite en fonte de 0 m. 05, d'une longueur de 30 mètres, qui part de la grotte des sources. Ce bassin réservoir est bâti en pierre de taille ;

3° Un abreuvoir de 12 mètres de long, 1 m. 50 de large, adossé contre un mur de soutènement partant du bassin réservoir, ayant 18 m. 35 de longueur et 2 mètres de hauteur, alimenté par une conduite en plomb recevant le trop plein du bassin ;

4° Un puits construit sur la place du village, d'une profondeur de 20 mètres.

En 1883, le Service des Ponts et Chaussées avait doté le centre d'une mairie-école, un puits avec noria, un réservoir et une fontaine.

Ces travaux neufs s'étaient élevés à la somme de 33.500 francs.

Les mauvaises récoltes successives, le défaut de moyens de communication et de chemins d'accès entravèrent le développement du village.

L'état impraticable des chemins, tant d'exploitation que d'accès à la Route Nationale, rendait en effet très difficiles les transports des produits agricoles ainsi que les transactions commerciales.

Les concessionnaires immigrants, manquant pour la plupart de connaissances culturales, abandonnèrent le pays dès le début ; d'autres, et parmi ceux-ci figurent quelques concessionnaires algériens, sont partis en 1882, découragés par le résultat négatif des récoltes des années 1880 et 1881.

Chapitre III

ÉRECTION DE PONT DE L'ISSER EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE

Enfin, par décret du 27 septembre 1887, signé par Jules Grevy à Mont Sous Vaudrey, Pont-de-l'Isser se vit ériger en Commune de pleine exercice :

« A partir du 1er janvier 1888, les territoires ci-après désignés seront distraits, savoir :

« 1° De la Commune de plein exercice de Tlemcen (Oran) : le centre de population européenne de Pont-de-l'Isser (1) et son périmètre de colonisation, les terrains concédés à la Société Générale Algérienne, et les concessions de l'Amiguier et Glokner (El-Fehoul) ;

« 2° De la commune-mixte de Remchi, territoire civil d'Oran : le centre de population européenne de Tekbalet et le douar Oulad-Sidi-El-Abdelli.

« Ces territoires formeront à partir du 1er janvier 1888 dans l'arrondissement de Tlemcen (Oran) une commune de plein exercice distincte dont le chef-lieu est fixé à Pont-de-l'Isser et qui en portera le nom.

« Article 3. — Les autres conditions de la séparation sont réglées comme il suit :

(1) Le nom primitif donné à notre centre était Pont d'Isser ; il devint Pont-de-l'Isser par la suite, et le décret du 27 septembre 1887 sanctionna officiellement et définitivement cette nouvelle orthographe.

« L'actif immobilier de la commune de plein exercice de Tlemcen et celui de la commune mixte de Remchi se partageront entre chacune d'elles et la commune de plein exercice à Pont-de-l'Isser d'après le nombre de feux existants sur le territoire distrait des deux premières et celui leur restant après la séparation.

« Il n'y a pas lieu à partage de biens indivis entre les communes intéressées.

« Les indigènes du douar Sidi-Abdelli conserveront leurs droits à la propriété et à la jouissance exclusive des immeubles à eux attribués à titre de biens communaux par le décret du 7 octobre 1868 rendu par application du Senatus-Consulte du 22 avril 1863. »

Chapitre IV

ETAT DE LA COLONISATION EN 1888

Nous jetterons un rapide coup d'œil sur le peu de développement qu'avait pris la colonisation à cette date.

A Pont-de-l'Isser, la plupart des colons avaient revendu leurs terres et les causes de cet état de choses avaient été multiples.

I. — La principale fut le mauvais état sanitaire de la population par suite des ravages causés par les fièvres.

L'insalubrité notoire de la région était encore aggravée par l'existence d'un barrage sur l'oued Isser. Ce barrage retenait en amont du village une grande nappe d'eau d'où se dégageaient des émanations malsaines ; il laissait, à l'aval, le lit de la rivière à sec, sauf quelques flaques où l'eau croupissait et dans lesquelles se multipliaient les moustiques dont on ignorait le rôle. La démolition de ce barrage n'eut lieu qu'en 1882, à la suite des réclamations incessantes des habitants et après que son propriétaire eut obtenu de la Préfecture l'autorisation d'en construire un nouveau à l'Est et à deux kilomètres environ du centre. La situation s'améliora alors d'autant mieux que de belles plantations d'eucalyptus avaient également été effectuées.

II. — Une deuxième cause fut l'insuffisante étendue des premières concessions qui n'atteignaient pas quinze hectares. Aussi la plupart des attributaires vendirent-ils leurs biens et s'en retournèrent en leur pays d'origine. Ceux qui s'obstinèrent à demeurer à Pont-de-l'Isser parvinrent tout au plus à végéter misérablement.

D'autres vinrent, parmi lesquels nous citerons M. Icard Louis qui racheta plusieurs lots et fonda les premières orangeries que ses fils et petits-fils n'ont cessé d'agrandir; M. Hernandez Joseph qui, en 1850, s'était embauché comme manœuvre pour les travaux de construction du pont : ses débuts, bien modestes mais persévérants, ont permis à ses enfants d'arriver, par le travail, à créer une exploitation remarquable ; M. Rouche Edmond, arrivé en 1862, sera le premier maire de la commune ; MM. Billes Joseph, Dronne Louis, Beuchard Antonin, Bouteille Jean, Albet Louis, etc.

III. — L'insuffisance du développement des premiers canaux paralysa également l'essor de la colonisation en ne permettant pas aux colons d'étendre davantage la superficie des plantations dans la crainte de manquer d'eau pour les entretenir.

En 1860, l'Administration avait fait construire, à 3 km. en amont de Pont-de-l'Isser, un barrage de dérivation ainsi qu'un canal d'amenée pour assurer l'irrigation des jardins. Deux ans plus tard, le barrage et une partie du canal furent emportés par une crue de l'oued, au moment où les colons avaient sacrifié leurs modestes ressources à transformer en vergers leurs lots à bâtir et leurs jardins. Les plus hardis d'entr'eux tentèrent de sauver quelques arbres en transportant à grands frais, au moyen de haquets, un peu d'eau de la rivière. La plupart se découragèrent en voyant leurs efforts rendus vains par la rigueur de la nature.

IV. — Enfin, l'insécurité fit que les habitants vivaient sous la menace de révoltes indigènes et de pillages criminels.

Le 3 août 1877, un gendarme de la brigade à cheval, Gayer, fut assassiné sur la route de Tlemcen, au retour d'un service commandé.

L'autorité militaire obligeait les colons à abandonner, pendant la nuit, leurs fermes ou leurs maisons pour se

réfugier dans la cour de la gendarmerie, dont les murs crénelés permettaient de se défendre, le cas échéant. A cet effet, des fusils de guerre à piston et des cartouches avaient été distribués à tous les Français valides : leur vie était ainsi sauvegardée, mais les récoltes devenaient la proie des maraudeurs qui profitaient de l'absence des propriétaires pour faire main basse sur céréales, volailles, provisions etc., malgré la surveillance de khammès impuissants ou complices.

Chapitre V

AGRANDISSEMENT DE PONT-DE-L'ISSER

Les premiers projets. — La Commune est donc constituée.

Aux termes de l'arrêté préfectoral de liquidation, une somme de 2.964 francs, représentant sa part proportionnelle sur les dépenses de construction des écoles, calculée d'après le montant de ses contributions diverses, fut mise à la charge de Pont-de-l'Isser et payable en 26 annuités de 114 francs chacune à la commune de Tlemcen.

Le budget communal est bien restreint.

L'insuffisance de ressources pousse la municipalité à demander l'agrandissement de son territoire ; et, dès le 14 octobre 1888, M. Rouche Edmond, premier maire, reprend les propositions établies par la Commission des centres en 1882 et 1885 ; il demande l'annexion à Pont-de-l'Isser du douar-commune des Oulad-Sidi-Ali-Ben-Chaib, d'une partie des Beni-W'Azzan, toutes dépendances de la commune-mixte de Remchi.

« Le territoire est déjà assez vaste, écrit-il, mais l'on « doit considérer qu'il y a environ 5.000 hectares qui ne « rapportent absolument rien, soit : 3.000 hectares du « domaine des Abdelli ; 1.500 hectares du domaine d'El-« Fehoul ; 500 hectares des fermes de l'Amiguier ».

M. Icard Henri, ayant succédé à M. Rouche en 1892, s'attache à faire aboutir ces démarches.

Nous avons la réponse que fit M. le Préfet à un premier rapport, adressé par lui à l'Autorité Supérieure. « M. « Icard croit avantageux pour la colonisation de réaliser « l'agrandissement projeté et propose pour y arriver la « solution déjà préconisée en 1882 par la Commission « des centres. Mais comme dernièrement le lot n° 76 sur « lequel la Commission a prévu l'établissement de cinq « cinq lots à bâtir et de plusieurs jardins a été vendu à « trois propriétaires européens (1), il serait d'avis de le « racheter. Vous voudrez bien lui faire observer qu'en « principe et à moins d'une nécessité absolue l'Adminis- « tration ne saurait acquérir des terres d'européens pour « les donner à d'autres européens et l'inviter à rechercher « s'il ne se trouverait pas un autre lot offrant les mêmes « conditions que celui n° 76. Dans la négative, des pro- « positions de rachat seront adressées à M. le Gouverneur « Général... »

Le projet de la Commission comportait la création de lots de culture qui seraient prélevés sur les deux douars Oulad-Alââ et Oulad-Sidi-Ali-Ben-Chaïb où la loi du 26 juillet 1873 avait été appliquée.

Le maire de Pont-de-l'Isser fut prié de se concerter avec M. l'Administrateur de la commune-mixte de Remchi, à l'effet d'étudier ensemble un projet éventuel d'agrandissement du village de Pont-de-l'Isser à l'aide des prélèvements dont nous avons parlé plus haut et jusqu'à concurrence de 1.100 hectares environ.

Les pourparlers avec l'Administrateur de Remchi. — Le 30 octobre 1892, M. Icard, maire, fait connaître à M. le Sous-Préfet de Tlemcen que, dans le périmètre du village, les lots à bâtir pourraient être créés tout d'abord sur deux parcelles communales libres, et aussi sur l'emplacement des aires à battre « qui contituent un danger permanent pour le village, et que la place publique pourrait aussi être utilisée sans nuire en quoi que ce soit à l'aspect du village » ; un lot industriel serait placé sur le lot n° 73 (au nord du filtre et actuellement complanté en trembles). On trouverait ainsi une vingtaine de lots à

(1) Le lot n° 76 avait été divisé en cinq parcelles, que le Domaine aliéna : le lot n° 76 de 69 a. 20 c. à M. Soipteur Hilaire (vente administrative du 21-8-1891) ; le lot n° 76 bis à M. Rouche Edmond (51 a. 20 c.), les lots 76 ter (54 a. 20 c.) et 76 quat. (39 a. 90 c.) à M. Billès Joseph, et enfin le 76 quint. (61 a. 50 c.) à M. Soipteur, par vente administrative du 31-7-1891.

bâtir, mais pour les dix derniers lots, car il s'agissait d'un projet d'agrandissement de 30 feux, il sera indispensable d'acquérir un hectare environ de terrain soit à M. Soipteur, soit à M. Beuchard, possesseurs à cette date du lot n° 77 qu'avait retenu la commission de 1882. L'allotissement de la parcelle n° 36, réservée pour l'instituteur et l'institutrice, donnerait les 30 lots de jardin.

Quant aux terrains de culture, à prélever sur les territoires des douars Oulad-Alââ et Oulad-Sidi-Ali-Ben-Chaïb, leur disponibilité serait obtenue en donnant en échange aux indigènes les 1.200 hectares de terrains domaniaux, situés dans le douar Ben-Chaïb et qui avaient été réservés pour la création de lots de fermes.

M. Icard avait cru que ces terres avaient été sequestrées lors de la conquête, mais M. l'Administrateur de Remchi fit remarquer que la tribu des Ghossel (dont font partie les Oulad-Alââ) nous avait toujours été fidèle et qu'il n'y avait pas sujet de prendre contre elle la mesure de rigueur en question. (1)

Les propositions ne furent pas retenues.

Le 22 février 1893, M. Icard soumet la question à son Conseil Municipal : il importe, avant tout, d'assurer l'emplacement des lots à bâtir et des lots de jardin des futurs concessionnaires : le rachat du lot n° 76, que les Domaines venaient de vendre à des européens et sur lequel en avait projeté d'établir plusieurs jardins et lots à bâtir, n'est pas possible. Il rend compte également de l'insuccès de ses démarches auprès des propriétaires en vue de l'acquisition de parcelles situées à proximité du village.

Il propose donc à nouveau le choix du lot communal n° 36 (les lots de jardin 148 à 174 de l'agrandissement ont été créés sur cette parcelle), d'une superficie d'environ cinq hectares, sur lequel on placerait avantageusement de 20 à 25 nouveaux lots à bâtir et autant de jardins. Cette combinaison permettrait de donner à chaque colon son lot de jardin attenant au lot à bâtir. Le seul inconvénient que présente cette disposition est de créer un hameau isolé du village actuel, mais il est probable que par l'initiative privée les deux groupes seront plus tard réunis en un seul. Les derniers lots seraient installés sur diverses parcelles domaniales et sur l'emplacement des aires à

---

(1) Cf. Lettre de M. Brua, n° 202 du 11-2-1893, Mairie.

battre, n° 851 du plan cadastral (actuellement lots à bâtir Etienne, Alibert, Mottes).

Le Conseil adopta ces vues.

Quant à la constitution du périmètre d'agrandissement, les propositions consistaient à acquérir, par voie d'expropriation, 1.074 hectare dont 90 irrigables, dans les Ben-Chaïb.

Le Gouverneur Général répondit, le 23 juillet, que sur les 1.074 hectares à prélever 247 H. 61 a. 20 c. seulement appartenant à des indigènes, le surplus, sauf 19 H. 29 a. de biens domaniaux, étant déjà détenu par des européens ou des israélites, la « mesure d'expropriation ne saurait s'appliquer aux terres qui, sorties des mains des indigènes, se trouvent aujourd'hui être la propriété d'européens ou d'israélites... Je ne vois rien autre à faire que de laisser à l'initiative privée le soin d'accomplir cette œuvre d'agrandissement. »

Le 14 août, M. Icard fait valoir qu'il n'était pas question d'exproprier des européens ou des israélites, mais seulement des indigènes « dont les terres, ainsi acquises, auraient été données en échange au nommé Eliaou Ben Ayoun, israélite, qui se propose de céder à l'Etat tous les terrains qu'il possède, soit 750 à 800 hectares. »

L'Administration ne voulut pas poursuivre l'expropriation de terrains appartenant à des indigènes, « qui ne seraient pas destinés à servir directement à la création ou à l'agrandissement d'un centre, mais devraient seulement être donnés en compensation... »

Réalisation de l'Agrandissement. — Fin 1894, après entente avec M. Brua, administrateur de la commune mixte, Icard dressa un dernier projet qu'agréa enfin l'autorité supérieure.

Par décision du 12 janvier 1895, M. le Gouverneur prescrit l'expertise contradictoire des terrains à acquérir. M. Girard Joseph, géomètre principal du Service Topographiques, est désigné par l'Etat ; M. Icard Henri, par les propriétaires intéressés : ils procèdent à l'estimation le 6 mars suivant.

Du procès-verbal qui fut dressé nous extrayons les passages les plus importants :

1° Territoire actuel de Pont-de-l'Isser :

Propriété Soipteur, emplacement à bâtir n° 57, 58, 59, 60 du village actuel, en nature d'orangeries dépérissantes,

d'une contenance de 8 ares chacun, et d'une valeur moyenne de 450 francs l'un, soit la somme totale de 1.800 francs.

Partie du lot de culture n° 75, attenant aux boulevards actuels du village et devant servir à l'emplacement de nouveaux lots à bâtir, également en nature d'orangerie dépérissante, d'une contenance de 1 H. 15 a. 90 c., à raison de 3.000 francs l'hectare, soit 3.477 francs.

2° Territoire des Oulad-Sidi-Ali-Ben-Chaïb :

Propriété	Ben Hayoun Joseph....	38 h. 11 a. 00 c. pour.	2.308 70
—	Barioulet Joseph........	148 h. 43 a. 80 c. pour.	10.602 65
—	Audibert Victor........	54 h. 06 a. 00 c. pour.	4.935 60
—	Ben Tabet, Consorts....	73 h. 80 a. 20 c. pour.	4.917 07
—	Ben Hayoun Eliaou....	426 h. 36 a. 20 c. pour.	28.138 52
—	Chouraqui, Consorts....	10 h. 89 a. 80 c. pour.	504 40
soit une estimation totale de....		753 h. 14 a. 90 c. pour	51.406 94

Seuls, les sieurs Barioulet Joseph et Ben Hayoun Eliaou demandèrent un prix supérieur à celui fixé par les experts.

Les intéressés furent convoqués le jeudi, 14 mars, par M. le Sous-Préfet de Tlemcen, en vue de la ratification du procès-verbal d'expertise.

Par avis administratif du 17 octobre, M. le Préfet fit informer qu'il poursuivait l'expropriation, pour cause d'utilité publique avec prise de possession d'urgence, des terrains, désignés au tableau, reconnus nécessaires pour l'agrandissement du centre.

Les consorts Ben Tabet ne voulurent pas accepter les offres de l'Administration pour la parcelle n° 154, et il dut être procédé, par voie judiciaire, au règlement de l'indemnité. MM. Icard Henri, Beuchard Antonin et Blanchet, désignés pour cette affaire, se rendirent sur les lieux, le lundi, 30 avril, et rédigèrent le procès-verbal d'usage.

Par deuxième avis administratif du 9 mai 1900, en suite d'instance de M. Icard et de M. l'Administrateur de Remchi, M. le Préfet fit informer qu'il poursuivait également l'expropriation, paur cause d'utilité publique avec prise de possessions d'urgence, d'autres terrains, désignés au tableau, d'une contenance de 218 H. 60 a. 60 c., appar-

tenant aux nommés Ben Gana, Merzoug, Ben Mimoun et consorts, lieux dit « Blad Isser » et « Blad Ben Sekran », reconnus nécessaires.

M. le Préfet demanda alors toutes instructions à M. le Gouverneur Général sur les bases à adopter pour le lotissement.

Il est répondu, le 15 mars 1901, qu'il avait été prescrit précédemment de former 28 concessions agricoles, composées chacune :

D'un lot à bâtir de	00 H. 08 a. 00 c.
— de jardin de	00 H. 16 a. 00 c
— de vigne de	05 H. 00 a. 00 c.
— de culture de........	28 H. 00 a. 00 c.
Formant en moyenne une superficie de	33 H. 24 a. 00 c.

Cette répartition avait été calculée sur un périmètre total de 925 H. 88 a. 50 c., alors que les disponibilités sont en réalité de 991 H. 42 a. 50 c. se décomposant ainsi qu'il suit :

1° Terrains expropriés par arrêté du 4 mars 1897	753 H. 52 a. 90 c.
2° Terrains expropriés par arrêté du 4 septembre 1900	218 H. 60 a. 60 c.
3° Terrains domaniaux........	19 H. 29 a. 00 c.
Au total........	991 H. 42 a. 50 c.

La différence de 55 H. 54 a. 00 c. provenait de ce que la décision avait été prise avant l'arrêté du 4 septembre 1900 qui comprend les parcelles nos 157 et 158, d'une contenance égale.

« Mais, ajoutait M. le Gouverneur Général, en tenant « compte des chemins à créer et des réserves à constituer, « la contenance, quoique un peu plus considérable que « celle qui avait été indiquée, ne permettrait pas de for- « mer plus de 28 concessions, à moins de les réduire à « une contenance de 30 hectares au maximum. Or, il « est préférable, je crois, de donner à ces concessions une « superficie plutôt supérieure que moindre ».

Il rappelait ensuite que les lots à bâtir seraient formés sur les lots du village 67, 68, 69, 70 et 70 bis, qui étaient affectés à divers services publics, mais dont le changement d'affectation ne présentait pas d'inconvénient.

Le lotissement fut confié au Service Topographique.

Le Service des Ponts et Chaussées fut chargé d'établir un avant-projet des travaux d'installation « en n'y com-« prenant comme travaux de pavage et d'empierrement « que ceux qui seront reconnus nécessaires en raison de « la nature et de la déclivité du sol.

« Cet avant-projet comprendra en outre s'il y a lieu la « canalisation nécessaire pour l'irrigation des lots de jar-« din et les travaux qu'il pourrait y avoir à faire pour « rendre accessibles aux voitures les chemins d'exploi-« tation.

« Je statuerai sur les travaux et sur la dotation à attri-« buer à chacun d'eux en vous laissant le soin ensuite « d'approuver dans la limite que j'aurai fixée le projet « définitif qu'aura à faire établir le Service des Ponts et « Chaussées... »

Au cours des études entreprises pour le lotissement (1), le Conseil municipal avait proposé d'utiliser, comme terrain de parcours, les parcelles 164, 165 et 167 de l'expropriation formées de terrains rocheux, accidentés, incultivables et compris dans le périmètre d'agrandissement, et de les remplacer par des terrains disponibles, situés à proximité du dit périmètre, à prélever sur les lots domaniaux 65, 66 et 124 du territoire primitif.

M. le Préfet invita le topographe à tenir compte, dans la préparation du projet du desideratum exprimé par le conseil municipal.

---

(1) Le 21 mai 1901, M. Morizot, géomètre topographe, communique à M. Icard le projet du lotissement de l'agrandissement et le prie de faire connaître toutes observations sur l'économie du projet, « de manière à n'avoir plus à refondre ni « même à retoucher l'étude quand elle sera exécutée ». Et M. Icard de signaler que certains lots de vigne paraissent impropres à la culture de la vigne à cause de la déclivité trop prononcée du terrain, à l'ouest et surtout aux abords du ravin Toutou-Fekrim. « En général, dit-il, la déclivité du sol de tous ces lots est telle que chaque pluie abondante entraînerait, au fond du ravin les meilleures terres et les ceps de vigne finiraient par être déracinés. Vous pourriez en conserver quelques-uns sur la partie en plateau et parallèlement au sentier de l'Isser aux Carrières de marbre, de chaque coté de ce sentier ». Il propose de placer les autres sur les terres provenant de Barioulet et Ben Hayoun, desservis qu'ils seraient par un chemin tracé sur le plan, partant du kilomètre 104.200 de la Route Nationale et aboutissant à l'extrémité du territoire.

Ainsi établi, le projet comporta la formation de 27 concessions au lieu de 28, chiffre fixé en principe, mais qu'il ne fut pas possible d'atteindre en raison de la nature accidentée du territoire.

Et M. le Gouverneur Général d'informer qu'il ne pouvait que ratifier ces dispositions, justifiées. « En outre, « conformément à votre proposition, je vous autorise à « faire appliquer sans retard sur le terrain le lotissement « dont il s'agit afin de réaliser le peuplement pour la « prochaine campagne agricole. » (1)

Le Service des Ponts et Chaussées avait dressé l'avant-projet des travaux d'installation que nécessitait l'agrandissement. La dépense, évaluée à 48.000 francs, se décomposait comme suit :

1° Ouverture et empierrement des rues, construction de canivaux pavés	23.385 00
2° Travaux de canalisation dans les lots de jardin..............................	1.115 00
3° Aménagement de chemins d'exploitation	19.370 00
4° Somme à valoir	4.130 00
Total égal........	48.000 00

M. le Gouverneur Général fit remarquer que les travaux concernant l'empierrement des nouvelles rues et la construction de canivaux pavés ne présentaient qu'une utilité secondaire et qu'il n'était pas d'usage de les exécuter aux frais de la Colonisation : « Il y a d'autant moins de rai-« son ici à empierrer les rues que celles de l'ancien village « ne le sont pas, et qu'on ne saurait songer à traiter sous « ce rapport les nouveaux venus mieux que les premiers ; « si on voulait le faire pour tous on s'engagerait dans « une dépense par trop considérable. » Et il demanda à M. le Préfet d'inviter MM. les ingénieurs à établir le projet définitif des travaux d'installation en tenant compte des observations qui précèdent. « Lorsque ce projet vous aura été soumis, vous l'approuverez et pourrez en prescrire la mise en adjudication immédiate ; après quoi j'allouerai sur votre proposition tel crédit qui sera nécessaire pour assurer l'exécution des travaux. » (2)

(1) Lettre Gouverneur général à Préfet Oran, n° 4.808, septembre 1901, (Arch. Préf.).

(2) Lettre Gouverneur général à Préfet Oran, du 8 novembre 1901, (Arch. Préfect).

M. Ferrer Emmanuel fournit et transporta à pied d'œuvre les bornes nécessaires à la délimitation des nouvelles concessions : 680 bornes de 0 m. 50 sur 0 m. 20 pour le prix de 2 fr. 50 la borne.

Enfin, par décision du Gouverneur Général en date du 21 novembre 1901, l'admission de 27 familles au peuplement de l'agrandissement fut prescrite.

Le 10 juin 1903, M. Icard accepte la remise des travaux d'agrandissement, exécutés suivant le projet approuvé par décision préfectorale du 5 juillet 1902.

Ces travaux consistent dans : 1° l'ouverture et le nivellement des rues comprenant le défrichement de 82 ares 32 centiares, et l'exécution de 823 mètres cubes 20 de terrassements ; 2° l'ouverture de 17.898 mètres de chemins d'exploitation y compris la construction d'un pont de 2 mètres, de 2 aqueducs de 1 mètre, de 2 aqueducs de 0.60 et de 13 dallots de 0.40. (1)

D'autre part, il est fait remise à M. Soipteur, Directeur du Syndicat des eaux d'irrigation, « des travaux consis-
« tant dans l'ouverture et le bétonnage de 793 mètres 70
« de canaux d'irrigation dans les nouveaux lots de jar-
« dins, dans la pose de 28 vannes, dans la construction
« de 3 aqueducs dallés de 0.40 d'ouverture et de 3
« cassis. » (2)

L'agrandissement est réalisé.

Agrandissements à quelques concessions. — Ajoutons que, par décision de M. le Gouverneur Général en date du 14 novembre 1906, quelques concessionnaires furent appelés à bénéficier de l'attribution de lots supplémentaires, créés sur les parcelles des concessions refusées par leurs attributaires.

Ce fut une juste récompense et un encouragement aux efforts persévérants dont avaient fait preuve ces privilégiés, tous colons laborieux et chefs de familles nombreuses.

Cette œuvre fut parachevée par la suite et les dernières disponibilités cédées de 1908 à 1911.

---

(1) M. Faure, entrepreneur.
(2) Archives communales.

CHAPITRE VI

RATTACHEMENT A PONT-DE-L'ISSER DU HAMEAU DES CARRIÈRES DE MARBRE (Commune-mixte de Remchi)

Dans un procès-verbal d'enquête, dressé le 22 septembre 1885 par la commission syndicale chargée de statuer sur le projet de désannexion de Pont-de-l'Isser de la commune de Tlemcen pour l'érection en commune de plein exercice nous voyons que les habitants de notre village acceptaient la désannexion projetée, mais demandaient aussi le rattachement de :

« 1° Tous les terrains compris entre le village et le « centre d'Aïn-Tekbalet puisque celui-ci doit nous être « rattaché ;

« 2° Le territoire qui nous sépare de l'Amiguier et d'El-« Fehoul, ces deux points étant annexés à notre village « depuis leur création.

« La Commission Syndicale croît devoir insister sur « cette demande d'extension. Le village de Tekbalet qui « doit nous être rattaché est distant du notre de onze « kilomètres et tous les terrains qui se trouvent entre « ces deux points appartiennent à la commune-mixte de « Remchi, à partir de quelques centaines de mètres seu-« lement du village de Pont-de-l'Isser. L'Amiguier se « compose de deux fermes situées à une distance de huit « kilomètres de notre village, et le territoire qui nous « sépare d'elles appartient à la tribu des Beni-Ouazane. « La ferme d'El-Fehoul est placée exactement dans les « mêmes conditions, puisque, distante d'environ six ki-« lomètres, elle est séparée de notre territoire actuel par « les Oulad-Alââ, commune-mixte de Remchi.

« Les limites naturelles qui devraient au point de vue « topographique constituer le nouveau territoire de la « commune de plein exercice de Pont-de-l'Isser seraient :

« Au Nord, le ravin de Taferfra ;

« A l'Est, la limite naturelle des Oulad-Sidi-el-Abdelli ;

« A l'Ouest, la rivière de la Sikkak ;

« Au Sud, celle de l'Amiguier ». (1)

Nous avons vu qu'il ne fut pas donné satisfaction aux habitants.

Aussi, dans ses séances des 12 août et 14 octobre 1888, l'Assemblée municipale, présidée par M. Rouche Edmond, demanda-t-elle à nouveau la modification des limites de la commune conformément au susdit procès-verbal d'enquête.

Ce ne fut qu'en 1899 et par décision gouvernementale du 11 septembre, que le projet de distraction du seul hameau des Carrières de marbre de la commune-mixte de Remchi fut soumis à l'étude.

La Préfecture, indépendamment de ce projet de distraction, fit également porter l'instruction sur le rattachement :

1° A Pont-de-l'Isser, d'un territoire de 2.433 hectares englobant toutes les propriétés européennes situées dans la partie est du douar Oulad-Sidi-Ali-Ben-Chaïb ;

2° A la commune-mixte de Remchi, du Domaine d'El-Fehoul, d'une superficie de 228 hectares.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 14 novembre 1900, rejeta la proposition concernant le domaine d'El-Fehoul, et consentit au rattachement du hameau des Carrières de marbre mais à la condition expresse « qu'on « annexera à la commune un ou deux douars limitrophes « soit celui des Oulad-Sidi-Ben-Chaïb, soit celui des Beni-« W'azzan en compensation des charges résultant de « l'annexion du dit hameau. »

Le Conseil Général d'Oran émit un avis favorable à ces conditions.

Mais M. le Gouverneur Général estima qu'il y avait lieu de maintenir le statu quo « jusqu'au jour où le Conseil « municipal de Pont-de-l'Isser consentira à modifier sa « demande. » (2)

En juillet 1903, les conditions n'étant plus les mêmes :

a) Le décret du 16 décembre 1902 sur l'Assistance hospitalière en Algérie ayant allégé les charges des communes ;

b) Et, d'autre part, la commune-mixte de Remchi ne réclamant plus la désannexion du Domaine d'El-Fehoul,

(1) Archives Préfecture.
(2) Lettre du 28 octobre 1901. Archives Préfecture.

l'assemblée municipale fut d'avis que la proposition du rattachement des Carrières pouvait être acceptée. (3)

Il fut procédé à l'enquête réglementaire, et, par décret du 21 juillet 1905, « le territoire du hameau des Carrières « de marbre et les fermes européennes situées dans la « partie Est du douar Sidi-Ali-Ben-Chaïb, d'une super- « ficie de 2.608 H. 09 a. 80 c. sont distraits de la com- « mune de Remchi et rattachés à la commune de plein « exercice de Pont-de-l'Isser. »

Rattachement à Pont-de-l'Isser de la ferme Tarisse. — Cette modification territoriale, malgré les atermoiements apportés à sa réalisation révéla bientôt une lacune importante.

La propriété Tarisse, sise à proximité des Carrières et à 4 kilomètres à peine de Pont-de-l'Isser, restait en dehors du périmètre du territoire nouvellement annexé. Sa superficie était de 214 H. 08 a. 60 c.

Une enquête fut ordonnée.

Et, par décret du 9 juillet 1907, ce territoire fut rattaché à notre commune.

Ainsi se trouva réalisée la formation de la commune de plein exercice de Pont-de-l'Isser en ses limites et superficie actuelles.

Chapitre VII

CRÉATION DU CENTRE DES ABDELLYS

En 1888, le Domaine des Abdelli était la propriété de MM. Danjoy et Muyard.

Lorsqu'il fut mis en vente en 1904, le Gouvernement Général se préoccupa de son rachat pour y poursuivre l'œuvre de la colonisation.

M. Onésime Havard se rendit à Paris, fit l'acquisition de ces immeubles, qu'il céda, sans bénéfice, à la Colonie.

La Commission des Centres avait déjà été convoquée par M. le Sous-Préfet de Tlemcen afin d'examiner le pro-

---

(3) Séance du 1er juillet 1903.

jet de création d'un centre européen sur ce territoire (7 mai 1904).

Le choix de l'emplacement, dans la vallée, au bord du marais de l'Aïn-el-Hammam, adopté en 1865, ne parut pas présenter toutes les garanties de salubrité désirables et fut rejeté.

Les membres de la Commission résidant à Pont-de-l'Isser : MM. Icard, Molinier-Violle, docteur, et Beuchard Antonin, proposèrent un emplacement pittoresque et riant, ayant l'avantage d'être traversé par le chemin de grande communication n° 19, et sis à proximité de plusieurs sources, à un kilomètre environ à l'Ouest du précédent.

La majorité de la Commission ne s'y arrêta pas, car « situé dans la plaine, au pied d'une colline, à peu de « distance de la source des Eaux Chaudes et de l'Isser, « environné de canaux et de cimetières arabes, il est à « craindre que la salubrité n'y soit pas parfaite. » — Elle porta son choix sur l'un des mamelons, constituant le « blad Berrisch », à 450 mètres d'altitude, « d'où il est « possible de surveiller les cultures de la vallée et d'une « grande partie de la plaine », garanti des vents du Sud par des plateaux plus élevés, et bien aéré du côté Nord.

Voulant se rendre compte approximativement de la dépense de l'installation du centre, la Commission évalua, ainsi qu'il suit, les immeubles à acquérir :

10	hectares de vigne	à 1.500 fr.	15.000
890	hectares de terres irrigables.	à 300 fr.	267.000
1.700	hectares de terres cultivables	à 125 fr.	212.500
314	hectares de terres médiocres	à 35 fr.	10.990
	Construction		30.000
2.914	hectares.		535.490

Passant aux dépenses d'installation, il fut prévu pour les travaux les plus urgents :

Captage des sources et conduite d'amenée....	30.000
Conduite de distribution dans le village......	6.000
Bornes fontaines (8 à 150 fr.)................	1.200
Bassin réservoir	10.000
A reporter..........	47.200

Report..........	47.200
Fontaine abreuvoir	5.000
Lavoir couvert	5.000
Mairie école	35.000
Canivaux pavés.............................	25.000
Plantations	3.000
Ouverture et empierrement des rues	61.000
Ouverture du tronçon de 14 kilomètres du chemin de grande communication n° 53......	140.000
Total..........	321.200
Report du prix d'acquisition..............	535.490
Total général..........	856.690

La Commission se préoccupa également du nombre, de la composition et de l'importance des concessions à former, proposant de prélever aux extrémités Sud et Ouest du territoire huit lots de ferme d'une superficie totale de 80 hectares chacun, dont 5 hectares irrigables, ci .... 640 hectares

de former 65 concessions agricoles d'une contenance de 33 hectares dont huit hectares irrigables, ci............ 2.145 —

35 lots industriels de 1 hectare irrigable .... 35 —

100 lots à bâtir de 8 ares, ci........ 8 —

Enfin, « considérant que les habitants des Abdelli trou-« veront sur leur concession le fourrage nécessaire au « bétail et que les terrains affectés au parcours, au lieu « d'être utilisés par les colons, ne servent généralement « qu'à procurer des revenus aux communes, la commis-« sion ne crut pas devoir réserver, comme terrain com-« munal, le dixième de la superficie du territoire prévu « par l'article 18 de l'ordonnance du 5 juin 1847. »

Les membres de Pont-de-l'Isser protestèrent en préconisant, malgré l'avis contraire de la majorité de la Commission, l'adoption, comme emplacement du futur village, du plateau de travertin dit « La Terrasse ».

« Ce plateau élevé de 70 à 80 mètres au-dessus du « niveau de la rivière de l'Isser est bien aéré : il domine « la plaine irrigable située à l'Est du village de Pont-de-« l'Isser, son sol est rocheux, sec, résistant et se prête à « l'établissement de constructions durables.

« Les vents dominants étant ceux d'Ouest, tandis que la « rivière coule au Nord et la source des Eaux Chaudes à « l'Est du plateau, il n'y a, de l'avis de M. le Docteur « Moliner-Violle, médecin de colonisation et membre de « la présente Commission, aucun danger de paludisme « à redouter pour les futurs colons. Quant aux canaux « d'irrigation, dont la proximité a paru nuisible à la « salubrité du village, leur bétonnage étant prévu, ils « ne présentent plus d'inconvénients.

« L'emplacement de notre choix offrirait l'avantage « d'être alimenté à peu de frais en eau potable d'excel- « lente qualité par l'adduction de deux sources situées « dans un rayon de quatre à cinq cents mètres, lesquelles, « quoique d'un débit moindre que l'Aïn-Bared, n'ont « jamais tari pendant les années de sécheresse. Le ma- « melon dit « Berrisch » sur lequel la Commission a « émis l'avis d'installer le nouveau centre, ayant un « niveau plus élevé que les deux sources précitées, celles « ci ne pourront être utilisées pour l'alimentation du « village. Notre projet permettrait en outre de réaliser « des économies importantes sur les travaux d'instal- « lation, notamment sur le captage des sources et la con- « duite d'amenée. L'ouverture du chemin d'accès ainsi « que le nivellement de l'assiette du village deviendraient « inutiles, attendu que le plateau dit « La Terrasse » est « traversé par le chemin de grande communication n° 19 « et présente une surface horizontale... » Signé : Icard, Moliner, Beuchard.

M. le Préfet, tenant compte surtout des conditions de salubrité, se rallia à la majorité de la Commission quant au choix de l'emplacement du village et M. le Gouverneur Général approuva définitivement.

M. Dangles, topographe, fut chargé d'établir l'avant-projet de lotissement du territoire ; il adressa son rapport à l'Autorité Supérieure, le 16 octobre 1905. M. le Gouverneur Général approuva cette opération, le 28 avril 1906.

Le projet comprend :

1° Concessions agricoles de 34 à 40 hectares..	26
2° Groupes de fermes de 25 à 112 hectares....	26
3° Groupes industriels de 30 ares environ.....	10
soit un total de feux, établis sur le territoire....	62

Il est créé des lots irrigables de 5 hectares, pour les 16 lots de fermes qui n'en étaient pas pourvus, au moyen d'un prélèvement de 80 hectares.

D'autre part, différentes réserves communales ont été faites par le topographe allotisseur : cimetières, aires à battre, marché, etc.

Il y a été ajouté une réserve pour une pépinière communale, une autre pour la dotation scolaire et culturale.

Il a été constitué un lot de parcours sur les terrains en friches, fortement déclives, à l'Ouest du village, lequel pourra être utilisé à toute heure de la journée.

Un parcours plus important a été créé également sur le plateau rocheux de Filalis, qui comprent un ancien Télégraphe aérien du mêne nom.

Le Service des Domaines aura à contrôler le droit de propriété des occupants du groupe de terres qui renferme quelques grottes, autrefois habitées, et la même obligation de contrôle est faite pour le lot occupé par Soudani Brik ben Faradji. (1)

Enfin, il est proposé l'attribution au Service Vicinal de l'ancienne cantine pour servir de maison cantonnière avec le terrain suffisant pour créer une pépinière.

En 1911, M. le Gouverneur Général prescrira de former, au moyen des réserves rurales disponibles, deux nouvelles propriétés, destinées à être vendues à bureau ouvert. (2)

Les travaux de première installation, exécutés par le Service Spécial des Travaux de Colonisation, comprenaient :

1° L'ouverture en terrassements et l'empierrement d'un chemin d'accès, des rues et des boulevards du Centre ;

2° La construction de canivaux avec revers pavés ;

3° L'alimentation en eau potable ;

4° La construction d'une école simple avec logement, un local pour les services municipaux et une annexe pour le Service des Postes ;

5°Le défrichement de la place publique, du lot réservé aux bâtiments communaux et du cimetière ;

6° La clôture du cimetière par un mur de 1 m. 70 de hauteur et l'établissement d'un portail ;

---

(1) Cf. Rapport de M. Cuvellier, Inspecteur-Chef du Service Topographique, 15 mai 1906, Archives Préfecture.
(2) Propriétés nos 61 et 62, d'une contenance totale de 94 H. 04 c. 65 c.

7° La construction de quatre maisons de colons.

Les dépenses pour travaux proprement dits de première installation furent de .... 142.926 fr. 81
celles pour la construction de maisons de colons .... 14.780 fr. 90

Lors de la remise définitive de ces travaux à la commune de Pont-de-l'Isser, le 23 octobre 1910, procès-verbal fut dressé, et les membres de la Commission Communale mentionnèrent une réserve au point de vue de la stabilité du niveau des eaux captées de l'Aïn-Kaddouz.

Le centre est créé ; il se développera rapidement.

TROISIÈME PARTIE

Démographie

Population. — La population actuelle de Pont-de-l'Isser est de 5.067 habitants, chiffre donné par le dénombrement du 7 mars 1926.

Elle comprend 658 citoyens français, 237 étrangers européens, 4131 indigènes musulmans et 41 musulmans étrangers (marocains).

Les recensements depuis 1900 ont donné les résulats suivants :

	1901	1906	1911	1921	1926
Citoyens..................	274	405	558	589	658
Etrangers.................	165	159	230	242	237
Total des européens...	439	564	788	831	895
Indigènes algériens........	3.746	3.694	3.537	3.795	4.131
Etrangers musulmans......	452	235	145		41
Total général......	4.637	4.493	4.470	4.626	5.067

La presque totalité de la population européenne est groupée dans les centres de colonisation de Pont-de-l'Isser et des Abdellys, et par groupes à Aïn-Tekbalet. Quelques colons toutefois ont, en outre de leur habitation au village, édifié des bâtiments ruraux sur leur propriété : le cheptel agricole y est abrité et n'a pas à faire, matin et soir, un trop long et fatigant chemin pour la reprise du travail. C'est à la ferme d'ailleurs que vivent les jeunes ménages auxquels « les vieux », retirés au village, laissent tout le soin des travaux agricoles.

Les indigènes se groupent par familles, en agglomérations disséminées sur tous les points du territoire de la commune, principalement denses dans la partie affectée

à l'ancien cantonnement de la tribu des Oulad-Sidi-el-Abdelli. Ils campent encore sous la tente ou dans des gourbis. Les riches fellah toutefois ont fait bâtir, eux aussi, une « ferme », le plus généralement composée de deux ou trois pièces incommodes et insalubres et d'un mur de clôture très élevé.

Mouvement de la population. — Nous n'avons pas pu nous procurer les résultats des dénombrements antérieurs à 1900, non plus que les chiffres de la population à l'origine du centre.

Toutefois, les archives du Gouvernement Général nous apprennent que les quelques maisons et établissements qui, dès 1850, s'étaient groupés près du pont, sur la rive gauche de l'Isser, furent constitués en centre de 60 feux et de 2.100 habitants (décret du 12 mai 1858).

La situation était précaire : les registres de l'état-civil, qui remontent à l'année 1861, accusent l'excédent des décès sur les naissances.

La population indigène était également en décroissance.

Dès l'érection de Pont-de-l'Isser en commune de plein exercice et après que les travaux d'assainissement eurent été entrepris, la population eut un accroissement régulier. Elle donna un excédent de naissances.

Il y eut, chez les européens, de 1889 à 1892 : 77 naissances ; 9 mariages ; 44 décès.

Les opérations de recensement des indigènes auxquelles il fut procédé en exécution de la loi du 25 mars 1882 sur le territoire de la commune, étaient terminées en 1892 : à cette date, il existait 485 familles indigènes, donnant un nombre de 2.352 habitants. En 24 ans, cette population avait plus que doublé, et les progrès furent plus merveilleux encore durant les dix années qui suivirent. En 1901 Pont-de-l'Isser comptait 3.746 sujets français.

Pour compléter ce chapitre, nous donnons en un tableau succinct les résultats des déclarations à l'état-civil (européens et indigènes), des années 1916 à 1926.

POPULATION	NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS
Européens	278	66	180
Indigènes	1.357	25	769

L'augmentation des naissances européennes explique en partie l'accroissement des Français, tant d'origine que naturalisés. Il faut aussi tenir compte de l'arrivée de 23 familles de concessionnaires de 1902 à 1908, à Pont-de-l'Isser et du peuplement du centre de création plus récente des Abdellys, de 1906 à 1913.

L'émigration des Français au Maroc, relativement faible jusqu'à ces dernières années, devient plus importante depuis 1920 et va s'augmentant : les familles nombreuses s'en vont coloniser les vastes régions que le Gouvernement Chérifien met en vente chaque année.

L'immigration étrangère est importante : le plus fort contingent nous vient de l'Espagne. Simple ouvrier agricole, sobre et économe, l'Espagnol s'attache à la terre : il devient le fermier du colon ou encore prend en métayage la propriété. Il achète ensuite un lopin de ce sol ou même toute une propriété qu'il saura bien vite agrandir ; il ne craint pas le dur labeur, le couchage sommaire, la misérable habitation, l'éloignement et la vie dans le bled au milieu des populations indigènes parfois hostiles: le découragement ne l'atteint pas. Il veut vaincre la nature et bien rares sont ceux qui n'en ont pas raison.

Le plus souvent, l'Espagnol s'assimile facilement. Si, dès son arrivée d'Espagne, il ne se fait pas naturaliser, il veut du moins que ses enfants optent pour la France à leur majorité et servent leur patrie d'adoption. Tout en conservant sa langue, il veut apprendre la nôtre : curieux alors est le jargon qu'il emploie et qui dénote une rapide évolution et des efforts pour une adaptation à notre vie française.

L'assimilation ne semble complète cependant que chez les néo-français qui ont fréquenté nos écoles publiques. Cette heureuse influence de l'instruction est reprise au régiment et parachevée par l'exercice des droits civils.

Nous devons signaler enfin le rôle important que joue l'indigène dans la vie économique.

Fellah, il détient environ 10.000 hectares de terres, soit une superficie égale à la moitié du territoire de la commune ; il s'implante au milieu des colons, rachète ces terres que ses ancêtres ont vendues et n'a de cesse qu'il n'ait acquis une habitation au village.

Commerçant, il débute modestement et a toujours la clientèle de sa nombreuse famille et de ses amis. Il fait

le négoce, achète par petites quantités céréales et légumes secs qui lui sont offerts à des prix avantageux et qu'il revendra en fin de campagne avec un bénéfice rondelet.

Ouvrier agricole, il compose la main d'œuvre habituelle et nécessaire qu'emploie le colon pour tous les travaux des champs. Il a alors sa nourriture assurée, car le maître est prévoyant et réserve quelques quintaux d'orge et voire de blé pour les distribuer aux familles qu'il occupe d'un bout à l'autre de l'année.

Il n'y a de mséreux que le paresseux en quête de rapine et de vol.

La valeur totale des salaires versés pour journées agricoles, qui n'était que de 35.500 francs en 1903, a atteint 1.500.000 francs en 1926.

Profession. — Les agriculteurs représentent plus des trois quarts de la population européenne et la masse entière de l'élément arabe, à la seule exception de quelques commerçants de détail et de cinq ou six petits bouchers et cafetiers.

QUATRIÈME PARTIE

Les ressources du pays

CHAPITRE PREMIER

AGRICULTURE

Eléments chimiques du sol. — La commune de Pont-de-l'Isser comprend, dans son ensemble, des terres de toute première qualité, appartenant, sur les plateaux et dans les parties mamelonnées, au miocène helvétien, et formées, dans la plaine, par les alluvions modernes.

Les analyses faites au Laboratoire du Syndicat agricole de Tlemcen affirment la richesse de notre sol :

Mille grammes de terre tamisée contiennent une moyenne de :

Azote, 1.012 à Pont-de-l'Isser et 1.160 aux Abdellys ;
Acide phosphorique, 0.680 à Pont-de-l'Isser et 0.720 aux Abdellys ;
Potasse, 2.916 à Pont-de-l'Isser et 3.120 aux Abdellys ;
Chaux, 126 à Pont-de-l'Isser et 181.800 aux Abdellys ;
Peu de terrains, en Algérie, possèdent une aussi grande fertilité.

Culture. — Les premiers immigrants trouvèrent le sol couvert de palmiers nains et de broussailles impénétrables. Le travail opiniâtre de nos rudes paysans a profondément modifié cette flore sauvage : les peuplements les plus denses ont été défrichés, et, en leur place, les coteaux se recouvrent de vignobles ou moutonnent sous la charge de beaux épis d'or. (1)

Des travaux d'épierrement ont été faits ; des plantes exotiques ont été acclimatées, d'autres perfectionnées.

D'autre part, les productions du sol ont été développées par :

a) L'emploi judicieux des engrais chimiques : super-

---

(1) Le prix moyen du défrichement est actuellement de 800 francs pour un hectare, alors qu'il était de 70 francs à peine en 1901 et de 150 francs en 1914.

phosphates de chaux dans les terres à céréales, cianamide et chlorure de potassium dans les vignes. (1)

Les engrais sont toujours épandus et enfouis avant les semailles ou la plantation.

b) Les labours préparatoires : quelques colons seulement pratiquent le déchaumage ; la terre est en effet trop dure après la moisson et reste impénétrable. Les labours préparatoires se font de janvier à mai ; très peu sont laissés improductifs jusqu'aux semailles ; ils sont utilisés pour la culture des légumes secs, pois chiches et fèves principalement.

c) Assolements : L'alternance en est fixé par périodes triennales : 1re année, labours préparatoires avec ou sans légumineuses ; 2e année, blé dur dans les terres argileuses, blé tendre dans les terres légères ; 3e année, avoine, orge ou légumes.

d) L'usage de plus en plus répandu des machines agricoles : tracteurs, moissonneuses, etc.

e) Les travaux d'irrigation,, le drainage, etc.

La majeure partie du territoire est défrichée. Les surfaces incultes diminuent rapidement.

L'état statistique des terres cultivées et non cultivées, arrêté en 1928 par la Commission communale, nous donne les superficies suivantes : (2)

Vignobles	431 ha.
Cultures arbustives en masse (olivettes, orangeries, etc.)	210
Terres nues cultivées :	
Semées ou plantées (céréales, fourrages artificiels, cultures maraîchères etc.)......	11.300
Au repos (jachères incultes utilisées comme pacages ou cultivées par des labours préparatoires)	4.200
Terres nues non cultivées :	
Pacages, couverts de palmiers nains	2.177
Improductives (rochers, dunes arides etc).	340
Terrains urbains et industriels et domaine public	28
Total égal à la superficie de la commune.	18.686 ha.

(1) Il y a quelques années seulement, le fumier de ferme était à peu près le seul engrais employé.

(2) Séance de la Commission de Statistique Agricole de la Commune du 26 mars 1928.

Valeur de la Propriété. — La valeur de la propriété rurale à Pont-de-l'Isser dépasse 100.000.000 francs, le prix d'un hectare de terre variant de 3.000 francs pour les parties rocheuses, accidentées et pauvres jusqu'à 15.000 francs pour les fertiles alluvions de la plaine issérienne.

Cultures alimentaires. — *Céréales* : La culture des céréales est la plus importante de la commune : elle occupe la presque totalité des terres labourables, aux abords immédiats des centres de colonisation et jusqu'en leurs limites extrêmes.

Les céréales ensemencées dans la région sont : le blé tendre ou tuzelle de Bel-Abbès, diverses variétés de blé dur, l'orge indigène et l'avoine. (1)

Le colon commence les semailles en octobre, les poursuit sans relâche pour finir aux approches des fêtes de Noël. Il emblave en premier lieu les terres argileuses. Les céréales sont généralement semées à la volée, peu de colons utilisant le semoir mécanique.

Les orges mûrissent en mai, les avoines et les blés en juin.

Il est fait appel à la main d'œuvre étrangère, marocains des Beni-Snassen et du Riff principalement, pour la moisson dans les terres accidentées ; la coupe à la moissonneuse ne se faisant que sur les plateaux et les mamelons en pente douce.

Les rendements moyens d'un hectare sont de :

15 à 20 hectolitres en blé tendre ou blé dur ;

20 à 25 hectolitres en avoine ;

20 à 30 hectolitres en orge.

Quelques céréalistes ont cependant obtenu des rendements bien supérieurs. Aux Abdellys et à Pont-de-l'Isser, en 1925, on a vu des terres produire 30 hectolitres de blé dur à l'hectare.

L'orge et l'avoine ne constituent plus à l'heure actuelle des articles d'exportation ; leur production est limitée aux besoins de la consommation locale.

L'ouvrier indigène se nourrit encore généralement de la grossière mais rafraîchissante galette d'orge, cuite au gourbi.

Le fellah consomme la galette de blé et le couscous.

(1) « Des différents blés essayés, c'est encore la tuzelle de Bel-Abbès qui nous a donné le meilleur grain et le plus fort rendement à l'hectare, » écrivait en 1898 M. Chauliac, secrétaire du Syndicat Agricole.

La primitive mouture entre deux pierres superposées est encore pratiquée de nos jours par quelques rares indigènes de la montagne ; l'arabe a cependant de plus en plus recours aux meuniers à façon.

La production totale de la commune en céréales d'hiver a été de :

ANNÉE	COLONS	BLÉ DUR	BLÉ TENDRE	ORGE	AVOINE
1890	Européens.....	6.300 qx	2.500 qx	6.100 qx	750 qx
	Indigènes......	17.300 »	4.000 »	16.000 »	
1900	Européens....	6.057 »	1.412 »	5.312 »	1.440 »
	Indigènes,.....	5.601 »	840 »	14.400 »	
1910	Européens.....	12.540 »	3.000 »	16.272 »	4.392 »
	Indigènes......	9.630 »	1.810 »	14.020 »	
1920	Européens. ...	50.300 »	8.800 »	8.800 »	5.750 »
	Indigènes......	18.400 »	650 »	11.500 »	360 »
1928	Européens.....	34.650 »	11.060 »	9.860 »	6.750 »
	Indigènes.	14.280 »	490 »	16.000 »	770 »

Légumes. — A. — Légumes secs. — Les superficies affectées à la culture des légumes secs sont presque uniquement des labours préparatoires à grand écartement.

Il est semé à l'hectare : 30 à 40 kilos de pois chiches, ou 50 à 75 kilos de fèves.

Les rendements moyens à l'hectare sont de 4 à 6 quintaux pour les fèves.

Ci-après un état statistique des légumes secs cultivés à Pont-de-l'Isser :

Année	Colons	FÈVES		POIS SECS		POIS CHICHES		LENTILLES		GESSES		HARICOTS
		Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Prod
		H.	Q.	H.	Q.	H.	Q.	H.	Q.	H.	Q.	Q.
1924	Europ.	300	4.500	180	1.080	200	2.000	100	600	150	1.500	200
	Indig.	160	960	30	200	10	80					
1925	Europ.	300	3.400	160	1.600	315	3.465	60	480	206	2.260	180
	Indig.	70	380	25	200	20	180					
1926	Europ.	300	2.100	150	750	600	3.600	80	400	200	1.000	
	Indig.	30	120			70	350					
1928	Europ.	320	2.560	140	1.400	600	6.000	2	12	20	160	
	Indig.	150	600	50	400	130	780			4	16	

B. — Légumes verts. — Le territoire de la commune comprend plus de 600 hectares de terres irrigables. Néanmoins les cultures maraîchères ne sont pratiquées que sur de petites étendues.

Les superficies cultivées ont été de :

	Européens :	Indigènes :
En 1924	70 hectares	12 hectares
En 1925	80 —	10 —
En 1926	85 —	15 —
En 1927	90 —	25 —

A Pont-de-l'Isser les produits du jardinage sont consommés sur place et ne suffisent pas aux besoins de la population.

Aux Abdellys la production est un peu plus importante et déverse ses excédents sur les marchés voisins (Pont-de-l'Isser, Lamoricière et Aïn-Témouchent).

Ces cultures comprennent : fèves, haricots, petits pois, tomates, artichauts, racines alimentaires et divers autres légumes.

Les melons et les pastèques viennent très bien sur labours préparatoires.

Le piment fait l'objet d'une culture spéciale que nous rattacherons à l'industrie du poivre rouge.

La pomme de terre est cultivée partout pour la seule consommation locale ; elle se récolte deux fois par an. Son rendement est de 6 à 7 quintaux à l'hectare.

Cultures industrielles. — *L'Olivier.* — La culture de l'olivier dans la région est très ancienne.

Des restes de plantations romaines étaient encore visibles aux Bains Chauds des Abdelli lors de la conquête.

L'olivier est planté sur tout le territoire de la commune, mais principalement dans les jardins, en bordure des chemins de vigne et même des voies communales.

Les arrosages fréquents lui sont préjudiciables.

La taille ne se pratique que tous les deux ans : les propriétaires la bornent au retranchement des gourmands et à l'ablation du bois mort.

Plusieurs maladies organiques (la mouffe, la carie, le noir des olivier etc.) peuvent attaquer l'olivier. De nombreux insectes le dévastent aussi : le bostriche, le charançon, la teigne, la cochenille adonide appelée couramment pou de l'olivier, etc...

L'olive se récolte en décembre, c'est à dire à l'arrière saison, car elle est longue à mûrir.

La presque totalité de la récolte est destinée à la fabrication de l'huile. (1)

Un dixième en moyenne de la récolte seulement est utilisé pour la consommation.

Le rendement des 6.750 oliviers en rapport cultivés sur le territoire de la commune, a été en 1927 de :

Olives pour la conserve .... 60 quintaux

Olives pour l'huile .... 2.000 quintaux

La production en huile a été de 380 hectolitres.

Le Mûrier, le Coton, le Tabac. — Quelques mûriers noirs bordent en plusieurs points les rues du village de Pont-de-l'Isser. — A maintes reprises, l'élevage du ver à soie fut entrepris, mais sans succès, en raison de l'aménagement défectueux des magnaneries. Une tentative faite, dans un local d'ailleurs insuffisant, a donné les rendements que voici :

Soie de première catégorie, 7 kilos ;

Soie de deuxième catégorie, 2 kilos 500.

La culture du coton a également été entreprise, en 1926, par plusieurs propriétaires à Pont-de-l'Isser, aux Abdellys, et à El-Fehoul. Elle a été abandonnée, car elle demande trop de soins et ne donne pas le rendement escompté. La matière récoltée à El-Fehoul est cependant de la plus belle qualité : fine et soyeuse avec filaments blanc de neige longs et résistants.

En 1926, un propriétaire des Abdellys a planté 4.480 plants de tabac à fumer sur une pièce de 20 ares ; il a récolté 45 kilos. Il n'a plus été fait d'autre essai.

Vignes. — Le vignoble n'occupe pas une superficie importante ; il fait cependant de notables progrès dans la région des Abdellys.

Les principaux cépages cultivés sont :

a) Cépages rouges : le Carignan, le Morastel, les hybrides Bouchet ; le Grenache et l'Aramon ;

b) Cépages blancs : le Valenci et les cépages indigènes.

On obtient des vins bouquetés, colorés et riches en alcool.

---

(1) Nous avons ici même une usine munie de presses hydrauliques.

La richesse alcoolique est rarement inférieure à 12 degrés.

Une cave coopérative a été installée aux Abdellys en 1923.

Le rendement moyen à l'hectare est de 32 hectolitres. Il atteint 42 et même 45 hectolitres dans les bonnes années, mais tombe à 16 dans les mauvaises.

A El-Fehoul, une grande partie du vignoble a été disposé sur fil de fer : l'abondance de l'eau en permet l'irrigation et assure des rendements intéressants : en 1925, ces vignes ont rapporté près de 50 hectolitres à l'hectare.

Statistique de la production de quelques récoltes :

ANNÉE	SUPERFICIE des vignes en production	TOTAL DES VINS DÉCLARÉS
1916	128 hectares	7.067 hectolitres
1917	149 »	3.231 »
1918	173 »	4.121 »
1920	214 »	4.101 »
1924	258 »	8.729 »
1925	296 »	12.782 »
1926	408 »	11.189 »
1927	431 »	13.658 »

Orangers et arbres fruitiers. — Il a été créé de belles orangeries à Pont-de-l'Isser et à El-Fehoul dans la zône irrigable. La plaine alluvionnaire convient parfaitement à cette culture, qui a ici un abri favorable à son développement et un climat tempéré.

Il y a plus de 15.000 orangers, plantés sur une superficie de 70 hectares : on compte de 200 à 250 pieds par hectare.

Chaque oranger rapporte annuellement en moyenne 5 à 600 fruits.

Les superficies complantées en mandariniers sont de 28 hectares.

Les citronniers sont plus rares : les plantations, disséminées, représentent une superficie de 6 hectares.

Les fruits mûrissent en décembre ; ils sont cueillis à la main, au fur et à mesure de l'expédition, qui dure généralement jusqu'aux premiers jours d'avril.

Les propriétaires vendent leur récolte sur pied aux courtiers qui restent chargés de la garde, du ramassage et de l'expédition.

Il n'existe pour ainsi dire pas d'autres cultures arbustives. Les produits des pommiers, poiriers, noyers, amandiers, grenadiers, néfliers, figuiers, etc., sont consommés sur place.

Fourrages. — Il n'est plus fauché actuellement de fourrages naturels, toutes les terres, même les plus accidentées, étant ensemencées en céréales.

Les cultures de fourrages artificiels sont limitées aux besoins de l'alimentation du cheptel agricole. Depuis 1926, les superficies ont été restreintes à l'indispensable.

Il a été récolté par les seuls européens en 1928 :

Fourrages naturels, sur 30 hectares : 1.000 quintaux en fourrages sec.

Fourrages artificiels :

a) Vesces et avoines, sur 100 hectares : 3.000 quintaux en fourrages secs.

b) Luzerne, sur 5 hectares : 200 quintaux en fourrage sec.

c) Orge en vert, sur 160 hectares.

Le prix de revient du quintal est de 35 francs ; il n'était que de 3 francs en 1901.

La valeur du quintal est de 50 francs (au lieu de 5 à 6 francs en 1901).

Cheptel. — *Bétail.* — L'élève du bétail est une ressource agricole secondaire, les paturages étant trop limités.

Les terrains communaux dits de parcours ont tous été loués et sont mis en valeur.

Aussi le bétail fait-il plutôt l'objet du transit que celui de l'élevage.

Les transactions sur notre marché correspondent à peu près aux besoins de la consommation locale.

Statistique des animaux de ferme

ANNÉE	POPULATION	ESPÈCES :						
		Chevaline	Mulassière	Asine	Bovine	Ovine	Caprine	Porcine
1901	Européens	111	92	5	875	5.190	200	450
	Indigènes	257	148	258	1.190	4.700	2.061	
1902	Européens	132	102	6	620	2.810	150	500
	Indigènes	270	162	250	1.090	4.500	2.000	
1910	Européens	234	209	28	1.928	6 087	240	1.300
	Indigènes	485	326	290	1.108	4.200	2.400	
1916	Européens	202	240	20	544	415	200	1.100
	Indigènes	115	229	213	385	1.745	800	
1923	Européens	175	439	56	735	925	140	400
	Indigènes	223	216	745	460	2.205	600	
1927	Européens	130	516	60	335	1.385	240	320
	Indigènes	303	290	591	585	2.310	600	
1928	Européens	115	460	63	275	882	238	264
	Indigènes	320	305	667	780	1.166	574	

Dans ces chiffres n'ont pas été compris les poulains et pouliches, les mulets de deux ans et au-dessous, les veaux, les agneaux et agnelles.

En examinant cette statistique, le lecteur est frappé par l'augmentation des animaux de labour, dans l'espèce mulassière principalement, due au développement de la culture des terres.

Par contre, le nombre des bovins a diminué beaucoup: l'emploi du bœuf en agriculture comme bête de trait devient de plus en plus rare, malgré son économie.

L'espèce ovine accuse aussi une importance diminution.

Chapitre II

INDUSTRIE

Les Carrières d'Onyx d'Aïn-Tekbalet. — Ces Carrières sont situées à 4 kilomètres au Nord de la rivière de l'Isser.

La plus importante est celle du blad Rokham, encore dénommée « de l'oued Abdallah » du nom du torrent qui la divise en deux. Le terrain a une superficie de 41 h. 30 a. Le dépôt constituant le gisement présente ses couches horizontalement et repose sur des grès et argiles du terrain helvétien qui l'encaisse. Le chabet Abdallah a rongé l'onyx, en sorte qu'il n'existe plus dans le fond de la vallée ; sur les côtés, par contre, les bancs forment d'abord un escarpement presque à pic pour atteindre ensuite le ruisseau par une pente plus ou moins forte. L'escarpement présente une hauteur variable de 6 à 10 mètres et le dépôt 15 à 18 mètres de puissance.

Une douzaine de carrières anciennes, sises à droite et à gauche, sont aujourd'hui presque entièrement remblayées.

A quatre kilomètres, à l'ouest et en aval du Pont de l'Isser, se trouve une autre carrière, appelée « Arch Beïda » elle occupe l'extrémité d'un ilôt analogue à celui que nous venons de décrire, et qui, par une langue fort étroite, dirigée Est-Ouest, se prolonge vers l'ancienne route d'Oran : l'ilôt, coupé à pic sur trois faces, présente une puissance de 15 à 18 mètres avec un escarpement de 6 à 10 mètres d'élévation.

Le marbre de ces carrières a une grande analogie avec l'albâtre antique des Romains et avec les plus beaux albâtres d'Egypte ; il l'emporte sur eux par sa dureté qui l'égale presque au silex et le rend susceptible d'un poli remarquable. Il est d'une belle transparence et d'une extraordinaire variété de tons depuis le blanc neigeux pur ou coloré de rose et d'incarnat, de jaune clair et de jaune orange, de brun foncé jusqu'au vert maritime, c'est à dire « jusqu'à la nuance qui représente le plus « exactement l'eau de mer y compris sa translucidité. « C'est de l'onyx ou de l'agate calcaire rivalisant avec

« l'onyx et l'agate siliceux quant aux accidents, veineux « et colorés, que l'on rencontre dans ces derniers. » (1)

Les carrières d'Aïn Tekbalet étaient exploitées dès l'antiquité.

Les Romains employèrent l'onyx dans la construction des édifices sous forme de colonnes et de chapiteaux ; ils en ornaient l'intérieur des édifices ; ils en confectionnaient des objets d'art, urnes, vases, etc. (2)

Il existe à la carrière du Blad Rokham des traces de leur exploitation. (3) C'est probablement sur l'escarpement du chabet Abdallah qu'elle fut faite. Il n'a été relevé aucune trace semblable dans la carrière d'Arch Beïda.

C'est par la rivière de l'Isser que les Romains, s'il faut en croire de nombreux vestiges, faisaient descendre jusqu'à Rachgoum, « Portus Sigensis », c'est à dire jusqu'à la mer, les marbres qu'ils avaient extraits de ces

---

(1) Tableau de la Situation des Etablissements français dans l'Algérie, année 1854-1855. Archives Préfecture.

(2) Ville, Recherche sur les roches, les eaux et le gîtes minéraux des provinces d'Alger et d'Oran.

(3) Il existe au Musée du Louvre une curieuse inscription figurant dans la collection africaine sous le numéro 2.118 bis. Elle fut détachée d'un bloc compact de la roche et transportée tout d'abord au siège de la Société du Vésinet à Paris par les soins de M. Sauvalle directeur. En 1895, M. d'Auterroches, successeur de M. Sauvalle, en fit don au Louvre.

M. Audollent, associé correspondant de la Société Nationale des Antiquaires de France fit à l'Assemblée, le 9 septembre 1896, la communication suivante :

« Ce marbre, grossièrement veiné de rouge, fendu à plusieurs endroits, « impropre à toute fine sculpture, est un morceau de déchet qu'on aurait « jeté au ravin, me disait M. Sauvalle, sans l'inscription qui couvrait « une de ses faces. De ce côté, le bloc a été sinon poli, du moins quelque « peu travaillé, de manière à supprimer les rugosités et à obtenir une surface « presque plane ; un bourrelet extérieur fut seul maintenu ; il forme une « sorte de cadre qui renferme le texte.

« La pierre entière mesure o m. 35 de longueur, o m. 30 de largeur ; « la partie couverte d'écriture o m. 35 x o m. 20.

« Une disposition singulière a été adoptée à l'intérieur du cadre ; l'espace « est divisé en trois tranches verticales de dimensions à peu près sem- « blables. Mais la dureté de la matière ou l'inexpérience de l'ouvrier ne « lui a pas permis d'atteindre une parfaite symétrie. La largeur des com- « partiments diffère, et même chacun d'eux est plus ou moins large en « haut qu'en bas :

« Haut : a) o m. 11 ; b) o m. 12 ; c) o m. 10.

« Bas : a) o m. 10 ; b) o m. 10 ; c) o m. 13.

« En outre, la partie centrale de ce triptyque n'est pas de niveau avec les « deux autres, mais plus basse d'un centimètre environ. Ces inégalités plus « encore que les trous qui subsistent dans la pierre, rendent l'estampage « fort difficile à exécuter.

« Je ne me charge pas d'expliquer la raison d'être de ce plan double. « Ce qui me paraît très probable, c'est qu'on n'en a tenu aucun compte « pour graver le texte. Du moins le registre du milieu qui comprend sept « lignes comme les deux autres, ne semble pas former à lui un tout séparé ; « en d'autres termes, l'inscription a tout l'air d'être une et non triple.

carrières et qu'ils embarquaient ensuite pour être expédiés au loin. Ils en exportèrent principalement à Caesarea (Cherchell).

Ils en envoyèrent aussi à Pomaria (Tlemcen).

L'exploitation des carrières fut reprise sous les dynasties arabes et berbères.

Les rois Abd-el-Wadites de Tlemcen, et aussi les rois mérinides de Fez, pendant les quelques années de leur règne sur la capitale du Moghreb, surent extraire de ces carrières la belle matière des dalles, des larges vasques à ablutions, des fûts de grandes colonnes cylindriques et des chapitaux sculptés d'un très beau style, destinés à orner les mosquées de Tlemcen et de Mansourah, le Palais de la Victoire de cette citadelle, et même, vers l'an 1360, sous Moussa II, la Medersa que fondera cet arrière petit-fils du grand Yaghmorâsan.

« C'est à dessein que je me sers de formules dubitatives, car jusqu'à « présent personne n'a pu déchiffrer ces caractères. Ils ont résisté aux « efforts de plusieurs épigraphistes et paléographes des plus compétents, à « qui j'avais soumis les estampes et la photographie que j'ai l'honneur de « présenter à la Société des Antiquaires. Un grand nombre de lettres se « distinguent sans peine ; les rassembler en syllabes et de ces syllabes « composer des mots, on n'y est point parvenu. Faut-il lire chaque registre « séparément, ou bien chaque ligne à la suite dans les trois registres ? « Cette question préliminaire elle-même n'a pas été résolue. Aussi, ai-je « entendu seulement soulever un problème que résoudront de plus habiles.

« Bien que nous ignorions ce qu'il signifie, ce texte mérite cependant « notre attention. L'endroit où il a été découvert et la matière sur laquelle « il nous a été transmis suffirait déjà à le recommander. L'écriture, mélange « d'onciale et de cursive, qui affirme certains analogie avec celle de l'ins- « cription dite « du Moissonneur » le rend plus intéressant encore. La liste « des inscriptions africaines en écriture non capitale, dont M. Cagnat parlait « récemment ici même, s'augmente donc d'une unité, selon toute apparence « de basse époque. Il y a lieu enfin de remarquer le procédé de gravure. « Les lettres ne sont pas faites d'un trait continu, mais d'une série de petits « tracés juxtaposés, produits par autant de coups de ciseau successifs et qui « offrent l'aspect d'un pointillé comme celui des inscriptions sur métaux. « L'Onyx, dur à entamer, ne pouvait se fouiller qu'avec précaution. En pro- « cédant de cette manière, le lapicide cherchait à éviter les éclats de marbre.

« Les Carrières d'Aïn-Tekbalet exploitées dès les temps anciens, notre « marbre en témoigne, ont fourni les dalles de la grande salle des thermes « de Cherchell. D'elles aussi fut tirée la Diane Chasseresse, veinée de jaune « et de rouge, qui se voit au Musée de cette ville. Le morceau est resté « inachevé. « L'artiste, dit M. Gauckler, semble avoir été gêné par la fra- « gilité de la matière qu'il employait et s'être borné à dégrossir le bas de « la statue, sans oser indiquer les détails ». Cette constatation s'accorde « avec ce que je viens de dire de la gravure de notre texte.

« Si je suis bien informé, une petite lampe en terre cuite est le seul « objet antique que l'on ait découvert à Aïn-Tekbalet outre l'inscription. « Il n'y a donc aucun secours à attendre pour interpréter cette dernière des « trouvailles faites dans le voisinage. Et nous ne devons compter que sur « l'expérience de quelques paléographes pour obtenir la clef de ces lignes, « qui peuvent n'être pas sans importance pour l'étude du régime des « carrières dans l'Afrique Romaine. »

(Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, année 1896).

La margelle du puits sacré de la qoubba de Sidi Bou Medine est également en onyx d'Aïn-Tekbalet.

Les Français reprirent à leur tour, en 1855, l'exploitation des carrières, qui étaient alors abandonnées depuis plusieurs siècles. Elle ne comporte, sur place, que l'extraction et la taille grossière, les blocs étant expédiés aux ateliers de la Société des Onyx de Tekbalet, dont le siège est situé à Paris, 10, rue de la Grange Batelière.

Les colonnes de l'escalier principal de la mairie d'Oran et celles de l'Opéra de Paris proviennent de la carrière du blad Rokham.

Carrières. — Les carrières de pierres à bâtir et de pierres de taille sont très nombreuses tant à Pont-de-l'Isser qu'aux Abdellys ; elles sont toutes exploitées à ciel ouvert.

Les matériaux sont en nature de grès tendre et de grès dur.

La pierre est surtout employée pour la construction de bâtiments ruraux.

Sablières. — L'extraction du sable est faite par les acheteurs.

La production, qui était de 100 mètres cubes en 1900, a atteint 1.000 mètres cubes en 1926.

Mouture Indigène. — Une minoterie de moyenne importance avait été établie à Pont-de-l'Isser dès avant la création du centre (moulin Blanc). Une usine de même nature fonctionnait alors aux Abdellys ; elle était connue sous l'appellation de moulin Pujol.

Un troisième moulin fut construit, quelques années plus tard, à 150 mètres environ et à l'Est du bâtiment Pujol, aux Adbellys.

Ces trois usines n'ont pas subi de transformation importante depuis leur création. L'outillage comprend pour chacune : une turbine hydraulique et deux meules silex. Un des moulins a, en outre, un sasseur.

Il n'est pas employé d'ouvriers professionnels ; les industriels dirigent eux-mêmes leur entreprise, aidés seulement par un manœuvre inexpérimenté.

Une quatrième usine de mouture indigène, mue également par la force hydraulique, est installée au Domaine

d'El-Fehoul, chez MM. Fuentes et Macia ; elle est arrêtée depuis trois années déjà.

La meunerie au moyen de moteur à essence ou de moteur à gaz pauvre a été tentée sans succès en 1924 et 1925.

Huilerie. — Il existe à Pont-de-l'Isser une huilerie importante, comportant un matériel moderne utilisant la vapeur comme force motrice.

L'outillage comprend 4 presses hydrauliques et deux broyeurs.

L'usine triture une moyenne annuelle de 1.500 quintaux d'olives. La production normale est de 250 hectolitres d'huile par an, soit un rendement de 15 à 18 litres au quintal.

La capacité de production maximum de cette usine est de 4 hectolitres à la journée.

Il n'est employé qu'une dizaine d'ouvriers indigènes à cette entreprise, dont la durée de travail n'excède jamais deux mois (décembre et janvier).

On utilise les tourteaux pour la chauffe, en comptant 5 quintaux de ce combustible pour un rendement de 8 hectolitres d'huile.

Cave Coopérative des Abdellys. — Une cave coopérative a été créée aux Abdellys pour la vinification : elle comporte un matériel vinaire perfectionné.

Poivre rouge. — La culture du piment fort a été pratiquée de tous temps par les indigènes de la région : elle constitue un revenu important pour la femme indigène, à laquelle le mari en laisse tout le bénéfice.

A maturité, le piment est coupé et exposé au soleil ; après dessiccation, il est pulvérisé et livré au commerce sous l'appellation de poivre rouge.

Ce condiment, fort apprécié des Arabes et des Espagnols, était autrefois importé de l'Espagne qui en détenait le monopole.

Les premiers en Algérie, MM. Fuentes et Macia, propriétaires du domaine d'El-Fehoul, industrialisèrent cette culture. Voulant concurrencer la production espagnole, ils attribuèrent une moyenne annuelle de cinquante hectares à la plantation du piment et créèrent un matériel perfectionné comprenant des appareils de séchage méca-

nique et des moulins pour la pulvérisation. Les ouvriers employés étaient tous des espagnols spécialisés qui repartaient en leur pays après la campagne bien rémunérée.

Cette culture a été délaissée depuis trois ans.

Le crin végétal. — Le palmier nain (Chamoerops humilis), également connu sous le nom de doum des arabes, a toujours été utilisé par les indigènes dans la fabrication des paniers dits couffins, des nattes, des chouaris, des cordes, etc.

De nos jours cette plante est employée pour la fabrication du crin végétal.

Il existe deux usines de crin végétal sur le territoire de la commune : aux Abdellys et à Aïn-Tekbalet.

Elles travaillent une moyenne annuelle de 20.000 quintaux de feuilles de palmiers et produisent 10.000 quintaux de crin.

Ces deux établissements occupent 10 ouvriers à l'usine même ; en outre, de nombreuses familles, de marocains principalement, s'emploient aux travaux de la cueillette et vivent de cette industrie.

Parmi les autres industries locales, il convient de citer le filage de la laine et le tissage des djellabas et des toiles de tente, des sacs à charge et autres, tous produits pour l'usage particulier et qui ne se vendent que très peu sur les marchés.

Chapitre III

COMMERCE

Commerce intérieur. — Dès la création du centre de Pont-de-l'Isser un marché hebdomadaire y fut créé et le jour choisi fut le mercredi.

Les vendeurs habituels sont : d'une part, quelques producteurs de cultures maraîchères (espagnols et indigènes), quelques petits éleveurs de bétail (européens et indigènes) et des colons indigènes qui, pressés par la gêne viennent négocier une partie des orges et des blés de la récolte dernière, entreposés dans leur silos ; d'autre part, de nombreux commerçants de détail (israélites et koulouglis de

Tlemcen et Lamoricière), boucher (israélite d'Aïn-Kial, cafetiers maures des tribus voisines, cordonniers et savetiers israélites etc.

La population urbaine, les colons des annexes et des fermes se ravitaillent pour la huitaine.

Il y a quelques années, les négociants en céréales et légumes secs, les courtiers en toutes affaires, les représentants des grandes firmes commerciales agricoles fréquentaient régulièrement notre petit marché et traitaient les achats des produits culturaux ou la vente des objets mobiliers et matériaux de toute nature.

Commerce extérieur. — Aujourd'hui, le marché local ne suffit plus aux besoins des habitants à cause du développement de l'activité économique. Nous colons se rendent le lundi au marché de Tlemcen, et le jeudi à celui d'Aïn-Temouchent.

Le transport des marchandises se fait par camionnage en toutes directions.

Importations, Exportations. — Pont-de-l'Isser étant un pays essentillement agricole doit se procurer au dehors les matériaux de construction (bois, fers, chaux, ciment, plâtre, etc.), les machines agricoles, les engrais, certaines denrées alimentaires telles que café et sucre, les tissus, le mobilier et en général tous objets fabriqués.

Oran, Tlemcen et Aïn-Temouchent fournissent les matériaux de construction, les instruments de culture, le mobilier et une part des denrées alimentaires.

Les tissus viennent des grandes maisons de France.

Tiaret, Sétif en Algérie, et le département de la Drôme sont les régions où les maquignons achètent le cheptel qu'ils viennent revendre à nos colons.

Sebdou nous envoie le charbon de bois, et La Sénia ses engrais chimiques.

D'autre part, l'écoulement des récoltes et des divers produits de ferme trouve d'importants débouchés.

Il a été expédié, en 1926 :

Céréales	60.000	quintaux	évalués	10.000.000 frs.
Légumes secs...	12.000	»	»	2.000.000 »
Huiles	300	hectolit.	»	200.000 »
Vins	6.000	»	»	1.000.000 »
Agrumes	10.000	quintaux	»	700.000 »
Œufs	18.000	douzain.	»	65.000 »

Gibier	500 pièces	»	2.000	»
Laine	40 quintaux	»	350.000	»
Miel	25 »	»	35.000	»
Crin végétal ..	10.000 »	»	400.000	»
Marbres........				

Les gares où se font les expéditions sont celles de Tlemcen (32 km.), Aïn-Temouchent (34 km.) et Lamoricière (34 km.).

Oran et Beni-Saf sont les deux ports où vont les produits de la région.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

INTRODUCTION A L'ASTRONOMIE NAUTIQUE ARABE, par Gabriel Ferrand, 1 vol. in 8° 1928. Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 13, rue Jacob.

Michaël Jan de Gœje, arabisant hollandais, a écrit une « *Bibliotheca geographorum arabicorum* » dont la traduction française a été entreprise sous la direction de M. Gabriel Ferrand, ministre plénipotentiaire et orientaliste.

L'« *Introduction à l'astronomie nautique arabe* » est le premier ouvrage de cette traduction, dont il forme le premier tome.

Dans ce livre de grande érudition, abondamment annoté d'explications, citations et références, on trouve plusieurs travaux ayant trait à l'astronomie arabe. D'abord, deux documents anglais, que l'on n'a pas jugé utile de traduire (ce qui est regrettable), sous prétexte que « l'anglais est nécessairement familier à tous les érudits » ; ce sont : « *Note on the nautical instruments of the arabs* » de James Prinsep et « *A brief notice of some contrivances practiced by the native mariners of the Coromandel Coast, in navigating, sailing and repairing their vessels* » par le capitaine H. Congrave.

Suivent — complétés par de nombreuses additions de M. G. Ferrand — deux mémoires de Léopold de Saussure, officier de marine et sinologue : « *L'origine de la rose des vents et l'invention de la boussole* » et « *Commentaires des Instructions nautiques de Ibn Majid et Sulayman Al-Mahri* ».

Suivant de Saussure, l'origine de la rose des vents, remontant à une haute antiquité chez les Chinois, n'est nullement liée à celle de l'aiguille aimantée ; autant chez ceux-ci que chez les Arabes, l'usage de la rose a seulement été généralisée avec l'invention de la boussole. Les 24 divisions de la rose des Chinois et les 32 divisions (nombre adopté par le Chrétiens) de la rose des Arabes, sont d'origine exclusivement astronomique.

Les divisions, ou rumbs, des arabes sont indiqués par des étoiles ; elles correspondent chacune à l'azimut du lever ou du coucher d'un astérisme. Les Chinois se sont bornés à une projection des dodécatémories de l'équateur céleste (divisions zodiacales) sur l'horizon, de telle sorte que le signe du solstice d'hiver marque le Nord et celui du solstice d'été, le Sud.

« La découverte de la polarité de l'aimant, très ancienne en « Chine, n'est signalée dans les textes que par son emploi sur la

« terre ferme. C'est par induction qu'on peut inférer son utilisation « nautique. Tout au contraire, en Occident, la notion de l'aiguille « aimantée, évidemment empruntée aux Chinois, apparaît au temps « des Croisades, comme une nouveauté seulement connue par son « emploi à la mer... »

La division chinoise de la rose des vents résulte de la notion des quatre points cardinaux (concept d'ordre purement astronomique) et de la forme supposée de l'Univers terrestre, — étendue plate avec un horizon lointain, théorique, qui touchait à la voûte des cieux et limitait les « quatre mers », lesquelles correspondent aux quatre points cardinaux et au fleuve-océan de l'antiquité gréco-latine (concept d'ordre cosmologique).

La conception d'une terre plate, jointe à la régularité symétrique du mouvement des étoiles donnant aux primitifs l'impression d'un ordre qui réglait les lois physiques et morales, avait fait de l'étoile polaire le Centre de l'Univers, auquel correspondait, sur la terre, son homologue « le Centre géographique, la capitale œcuménique « entourée par la région froide du Nord, par la région chaude du « Sud » — révérée parce que le soleiel y culminait — « par le « Levant et par le Couchant ».

La capitale du Royaume du Milieu, étant considérée comme le Centre du Monde, l'Empereur, homologue à l'étoile polaire, trône « comme elle face au Sud, ayant l'Orient à sa gauche, le Couchant à « sa droite ».

Les anciens Chinois divisaient, en outre, l'équateur céleste en quatre *régions* correspondant aux quatre saisons dont les milieux (et non le début comme chez nous) étaient marqués par les solstices et les équinoxes. La rose représentait donc : 1° une division de l'horizon en quatre points cardinaux représentant les milieux des quatre régions (saisons) ; 2° une division en quatre parties délimitées par le milieu et la limite des quatre régions ; 3° une division en douze parties provenant des douze mois et des dodécatémories.

Le plus ancien document chinois, court fragment d'un antique almanach, correspondant à l'époque légendaire des premiers souverains, donne une rose azimutale divisée en huit parties : N. S. E. et O. et leurs intermédiaires N.E, S.E, S.O et N.O. Au douzième siècle avant notre ère apparaît la division en vingt-quatre parties.

L'antiquité de l'usage de la boussole par les Chinois dans la navigation ne peut être admise que par induction, les textes n'en démontrant l'emploi que sur terre ferme, dès le quatrième siècle avant notre ère, sous le nom de « montre-sud » que les Chinois donnent encore de nos jours à la boussole. Pour les Chinois, l'aiguille aimantée se dirige vers le Sud, partie du monde la plus révérée chez eux, au point que leurs cartes géographiques — à l'inverse des nôtres — présentaient le Sud en haut et le Nord en bas.

Anciennement le « montre-sud » consistait en une figurine sculptée contenant une barre aimantée et qui, fixée sur un char précé-

dant le carrosse de l'empereur quand celui-ci sortait, montrait toujours, à la main, le côté sud. Se tourner vers le Sud signifiait alors agir en souverain, se tourner vers le nord signifiait se comporter en sujet.

L'aiguille aimantée sèche, à pivot, n'était pas encore connue en Chine au XIe siècle ; mais il existait sous la dynastie Tsin (265-419 après J.-C.) des « navires munis de l'appareil « montre-sud », c'est-à-dire des boussoles qui certainement étaient constituées par une aiguille aimantée flottant sur l'eau. Il est même probable que l'expression chinoise « char montre-sud » qui, d'après certains commentateurs, désignait le char impérial portant le « montre-sud », a pu avoir une autre acception qui se serait appliquée à l'ensemble comprenant l'aiguille et le récipient contenant l'eau sur laquelle elle flottait.

Quant à la déclinaison de l'aiguille aimantée que Christophe Colomb constata en 1492, elle était déjà connue en Chine au XIe siècle et peut-être même au VIIIe, c'est-à-dire avant que l'Occident ait soupçonné la polarité de l'aimant.

De Saussure traite ensuite de l'application de la boussole, en Chine, à la géomancie et à la navigation et rappelle que c'est au temps des Croisades que la notion de l'aiguille aimantée fait son apparition en France où elle se présente d'emblée comme un instrument nautique. Il termine ensuite son prmier mémoire en étudiant la rose des vents arabe dont le nombre des divisions est de 32 comme notre propre division de la boussole en 32 rumbs. La division arabe correspond aux levers et aux couchers de quinze étoiles « indiquant trente rumbs auxquels s'ajoutent le Nord et le Sud ». « Il y a tout lieu de croire que cette rose azimutale était en usage sur les navires qui commerçaient en Chine au VIIe siècle et avec l'Indo-Chine au IIe siècle ». « Les procédés de navigation tirés de ce système sidéral devaient être efficaces puisque l'aiguille aimantée, connue des marins de l'océan indien... dès le XIe siècle... y fut ensuite dédaignée ». Ils réglaient leur route d'après la hauteur des étoiles circumpolaires.

L'identification, qui a pu être faite, des noms arabes attribués aux rumbs avec les étoiles — parmi lesquelles figurent des étoiles de la Grande et de la Petite Ourse et l'étoile australe Canopus — et en tenant compte de la précession, a permis de déterminer, comme lieu d'origine de la rose arabe, la région tropicale de l'Océan Indien. Enfin, « la provenance persane de plusieurs noms de rumbs, suggère que les Arabes ont trouvé ce système déjà en usage, lors de leur arrivée, sur les bords du golfe Persique ».

Dans le « *Commentaire des Instructions nautiques de Ibn Majid et Sulyman Al-Mahri* », de Saussure nous fait connaître comment, à l'époque où n'existaient ni montres, ni tables de corrections, les Arabes parvenaient à déterminer la position de l'étoile polaire par rapport au pole invisible — d'une manière empirique et suffisante — d'après les astérismes qui culminent aux diverses phases de la révo-

lution de l'étoile polaire autour du pole. En tout lieu la hauteur angulaire du pôle céleste au-dessus de l'horion est égale à la latitude ; aucune étoile ne se trouvant au pole même, pratiquement on utilise l'étoile polaire qui, dans la révolution diurne, décrit un petit cercle autour du pôle ; seulement la hauteur de cette étoile doit être corrigée pour obtenir une latitude exacte.

Mais le firmament tournant en bloc, comme si les étoiles étaient solidaires les unes des autres, la position de l'étoile polaire par rapport au pôle peut être précisée par la culmination aux diverses phases de la révolution du ciel, d'astérismes convenablement choisis. A cet effet, les « *Instructions Nautiques* » arabes se basent sur deux catégories de repères : 1°) aux environs immédiats du pôle, sur les diverses positions des deux Gardes de la Petite Ourse (les étoiles β et γ) par rapport à la Polaire et de la ligne joignant les gardes par rapport à la verticale : la Grande Ourse ne pouvait être employée car, à la latitude où naviguaient les Arabes dans l'Océan Indien à la date à laquelle remontent ces « *Instructions* », vers 1500, cette constellation plonge largement sous l'horizon et n'est pas toujours visible ; 2°) sur la culmination successive des 28 « mansions » lunaires qui marquent le contour du ciel dans la région zodiacale. Ces vingt-huit mansions lunaires, constituant un zodiaque lunaire, étaient déterminées par des étoiles choisies de manière à laisser entre elles des espaces à peu près égaux et appartenant aux Constellations suivantes : *Bélier, Taureau, Orion, Gémeaux, Ecrevisse* (*Cancer*), *Lion, Vierge, Balance, Scorpion, Sagittaire, Capricorne, Verseau, Pégase et Andromède.*

La concomitance de la culmination des mansions et des positions de l'étoile polaire et des Gardes, permettait, avec les indications du texte des « *Instructions Nautiques* », de déterminer le « *basi* », c'est-à-dire la hauteur de la Polaire par rapport à sa position la plus basse, laquelle était distante du pôle de 2 « isba » ou 3°14' (cette distance est de nos jours de 1°20') ; un calcul facile et rapide permettait ensuite de corriger la hauteur mesurée de l'étoile polaire.

Suivant un texte de Ibn Majid, de 1475, la hauteur angulaire de la polaire se mesurait avec un instrument des plus simples ; on se servait pour cela du petit doigt tenu verticalement, la paume de la main en avant et le bras allongé ; l'angle, appelé « dubban », obtenu par les rayons visuels passant, l'un par le milieu de l'ongle, l'autre par le fond de l'entre-doigt (petit doigt et annulaire) vaut en moyenne 6°1/2, soit 4 « isba » (6°28'), qui est précisément le diamètre du cercle décrit par la polaire. Les mesures obtenues de cette façon étaient aussi précises que celles que pouvait donner l'astrolabe employé à bord ; l'astrolabe consistait en un cercle suspendu verticalement et muni d'une alidade.

Ces procédés empiriques étaient suffisants pour atterrir en latitude, non en un point précis, mais aux environs.

Enfin les « *Instructions Nautiques* » de Sulayman al-Mahri four-

nissent les coefficients nécessaires pour la détermination de la latitude estimée en l'absence de toute visibilité du ciel. Elles indiquent le changement de latitude, en « *isba* », en fonction de l'angle de route (déterminé par la rose des vents) et du chemin parcouru pour une vitesse moyenne correspondant à 4 nœuds.

L'ouvrage analysé se termine par la biographie des « muallim » (pilotes) Ibn Majid et Sulayman al-Mahri et par une notice sur l'amiral turc Sidi Ali auteur du « Muhit », compilation des textes arabes relatifs aux instructions nautiques.

Dans ces dernières pages, il est entéressant de relever les faits suivants. Après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, lorsque Vasco de Gama eut atteint Malindi sur la côte orientale d'Afrique, il put s'y procurer un pilote qui le conduisit à Calicut. Ce pilote n'était rien autre que Ibn Majid, l'auteur des « *Instructions Nautiques* ». Aussi lorsque Vasco de Gama lui eut montré le grand astrolabe en bois qu'il avait emporté et d'autres astrolabes en métal pour prendre la hauteur du soleil, le pilote ne manifesta aucun étonnement. « Il dit que les pilotes arabes se servaient d'instru-
« ments en laiton de forme triangulaire et de quadrants pour pren-
« dre la hauteur du soleil et surtout de l'étoile (polaire), dont ils
« se servaient le plus pour naviguer... et il apporta immédiatement
« pour le démontrer un instrument qui se compose de trois plan-
« ches. »

On voit par ce succinct exposé que l'*Introduction à l'astronomie nautique* est un livre des plus intéressants, mais dont la compréhension complète exige de la part du lecteur des connaissances étendues en astronomie.

M. N.

LE DIWAN DE ORWA BEN EL WARD, traduit et annoté par René Basset. 1 vol. in-16, (*Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*), Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, édit., 13, rue Jacob.

Monsieur René Basset, à qui la littérature arabe est redevable de tant de précieuses publications et dont la mort fut une perte pour les études orientales, avait laissé une traduction du Diwan du poète arabe 'Orwa ben el Ward. Cette traduction a été publiée en 1928 dans le *Bulletin de Correspondance Africaine* (première série, T. LXII) enrichie de tout l'apparat de la critique moderne : indications des sources bibliographie, biographie, notes et additions.

La poésie arabe, née dans le désert, au pas cadencé du chameau, doit son origine à ce penchant du nomade pour les phrases sonores et rimées qui bercent la monotonie de son voyage à travers les solitudes désolées et par lesquelles il rend les mille aspects du désert et de ses habitants : campement abandonné, vents des diffé-

rentes saisons, chameau aux différentes phases de son existence, combats, etc... Cette poésie fut d'abord orale et transmise de bouche en bouche par les rawis, rapsodes de l'Arabie, jusqu'à l'époque des Abbassides où l'on se mit à en recueillir les fragments épars dans la mémoire des hommes.

Ce fut la recension d'Ibn Essikit à qui nous devons le diwan de 'O.b. El W. Ce diwan fut publié pour la première fois en Allemagne par Noldeke en 1863, puis au Caire et enfin par Monsieur Ben Chenel dans la collection « *Bibliothéca Arabica* » avec un commentaire et des notes.

'Orwa vécut peu de temps avant l'hégire. Il appartient à cette pléiade de poètes qui créèrent le type de la poésie classique arabe, la qacida, imité bientôt par tous les peuples où se répandit la langue du Qoran. Ce n'est qu'au XIXe siècle et en grande partie sous l'influence de l'école romantique française que ce moule fut brisé. 'Orwa, était un poète singulier, à la fois brigand et chevaleresque, assassin et généreux. Il recueillit les pillards malheureux dans leurs expéditions, les menait lui même au combat. De là son surnom : 'Orwa des gueux. « J'ai dit aux gens amaigris des huttes : En marche, le soir où nous nous reposions à Mawan.

« Celui qui comme moi a de la famille et pas de ressources, se lance dans toutes les aventures ».

Mais combien est digne de mépris le gueux qui se contente des restes des riches : « Que Dieu couvre de honte le misérable, qui, pendant la nuit obscure, va fureter dans les ossements, fréquentant tous les endroits où l'on tue une bête ».

'Orwa préfère les richesses acquises à la force de sa lance, quitte à les distribuer aux pauvres.

Il y a dans le diwan des scènes de la vie du désert qui sont réellement vécues, des comparaisons suggestives comme celle-ci : « Il ressemblait à la jument qui vient de mettre bas et qui lève ses jambes blanches et noires pour écarter à coups de pied les étalons de son poulain ». et celle-là : « La mort du gueux est préférable à cette existence de pauvreté, quand les discours de ses parents, comme des scorpions, s'attachent à lui ».

'Orwa est un fils du désert : il en a connu l'existence de misère et aussi de grandeur. Le mérite de Monsieur René Basset est d'avoir donné de ses vers une traduction fidèle et attrayante.

A. MAHDAD.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 7 Janvier 1929

La séance est ouverte à 17 heures trois-quarts, sous la présidence de M. Kehl, Président.

Sont présents : MM. Flahault, Doumergue, Pellecat, Moteley, Chauvin, Lussagnet, Pellet, Stéfanopoli, Brunie, le Chanoine Banton, Lemoisson, Blondin, Dupuy, Tournier, Docteur Abadie, Pock, Fabre la Maurelle.

Absents : MM. le Chanoine Fabre, Biard, Maillet.

Excusés : MM. Malméjac, Kriéger, Barbié, Fischer.

Le Président offre ses vœux au Comité : M. Doumergue lui répond en termes cordiaux.

Le procès-verbal de la séance du 3 Décembre 1928 est lu et adopté

Félicitations. — Le Président rappelle que M. le Colonel Azan, chef du Service Historique de l'Etat-Major de l'Armée, a été promu général de brigade et maintenu dans les mêmes fonctions. En outre, M. le Chef de bataillon Barbeyrac-de-Saint-Maurice, chef du Cabinet militaire de M. le Gouverneur général, a été promu lieutenant-colonel. Le Président leur a adressé les félicitations du Comité.

Condoléances. — Le Président exprimera les condoléances du Comité à M. Valette, qui vient de perdre son père, membre de la Société.

Admissions. — Sont acceptés, comme membres titulaires : MM. le docteur Foat, Carle, Martin, Renaux Joseph et Mademoiselle Oliva présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires, MM. :

Reys Jean-Paul, Secrétaire de la présidence du Tribunal de commerce, 23 rue Dutertre, à Oran, présenté par MM. Kehl et Hérelle.

Ballongue Jean, Chef de service à la banque de l'Algérie, à Oran, présenté par MM. Kehl et Pock.

Chatrousse Paul, avocat au Barreau, 6 rue d'Alsace-Lorraine, à Oran, présenté par MM. Kehl et Hérelle.

Mathieu-Saint-Laurent Georges, avocat au Barreau, 17 boulevard Charlemagne à Oran, présenté par MM. Kehl et Hérelle.

RUELLE Aîmé, sous-ingénieur des Travaux communaux, 5 rue de la Vieille-Mosquée à Oran, présenté par MM. KEHL et BRUNIE.

ROSSO Fernand, docteur en médecine, 6 boulevard Seguin, à Oran, présenté par MM. HÉRELLE et KEHL.

NAHON Charles, avocat au Barreau, 3 rue de l'Hôtel-de-Ville, à Oran, présenté par MM. HÉRELLE et KEHL.

BESSIÈRE Lucien, professeur au Lycée de Mustapha à Alger, présenté par MM. TONNAIRE et CHAUVIN.

BOLUIX-BASSET Louis, avocat au Barreau, 2 rue de Marseille, à Oran, présenté par MM. KEHL et HÉRELLE.

EBERT Joseph, avoué, 29 boulevard Seguin, à Oran, présenté par MM. KEHL et HÉRELLE.

KARSENTY Gustave, avocat au Barreau, rue Lepelletier, à Oran, présenté par MM. LEBHAR et KEHL.

DUCHESNE, agent général du Comptoir Cotonnier, place de France, à Oudjda, présenté par MM. LEBHAR et KEHL.

SKALLI, docteur en médecine et négociant, 5 boulevard du Lycée, à Oran, présenté par MM. LEBHAR et KEHL.

PRÉVOST Camille, chef de Bureau à la Préfecture d'Oran, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

Madame CHABASSEUR Amélie, professeur au Lycée de jeunes filles, 6 rue du Général Cérez, à Oran, présenté par MM. CHAUVIN et KEHL.

MAHDAD Abdelkader, professeur de langue arabe au Lycée de garçons, 9 avenue Jules Ferry, à Oran, présenté par MM. CHABAUD et DOUMERGUE.

FABREGUETTES Edmond, avoué, 10 rue de la Paix à Oran, présenté par MM. KEHL et CHAUVIN.

Mademoiselle BALDENSPERGER Adrienne, 5 rue d'Alsace-Lorraine, à Oran, présentée par MM. DOUMERGUE et MOTELEY.

BALDENSPERGER P.-J., Président de la Société d'Apiculture des Alpes-Maritimes, 10 boulevard Raimbaldi, à Nice, présenté par MM. DOUMERGUE et KEHL.

Don et subvention. — Le Président informe le Comité que

1o) le Comité du Cercle d'Escrime d'Oran a alloué à la Société une somme de 100 francs.

2) Monsieur le Gouverneur général a alloué à la Société une subvention de 500 francs.

Voie ferrée Nemours-Bou-Arfa. — M. BRUNIE fait connaître que la ligne Nemours-Bou-Arfa, entreprise par le Gouvernement chérifien, et à ses frais, et qui devait être originairement établie à voie étroite, sera définitivement établie à voie large. Cette communication est accueillie avec satisfaction, la voie large devant permettre un développement plus intense du trafic et favoriser la prospérité économique des régions intéressées.

Correspondance. — Le Président a reçu avis de la création d'un nouveau périodique intitulé : *Annales d'Histoire Economique et Sociale.*

Bibliothèque. — Livres nouveaux :

1.) *Sur les pistes du désert*, par Léon LEHUREAUX, 1 vol. Plon 1928. Don de l'Editeur.

2.) *Nemours, port du Maroc Oriental*, par Octave LLABADOR, 1 brochure, Oran 1928. Don de l'auteur.

La prochaine séance est fixée au lundi 4 février 1929.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président, KEHL. — *Le Secrétaire Général,* CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ DU LUNDI 4 FÉVRIER 1929

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. LUSSAGNET, DOUMERGUE, PELLECAT, MAILLET, POCK, MOTELEY, Chanoine FABRE, Chanoine BANTON, BRUNIE, FLAHAULT, FISCHER, KRIÉGER, STÉFANOPOLI, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, TOURNIER, BLONDIN, CHAUVIN.

Absents : MM. LEMOISSON, docteur ABADIE, BIARD, MALMÉJAC, PELLET.

Excusé : M. BARBIÉ.

Le procès-verbal de la séance du Comité du 7 janvier 1929 est lu et adopté.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires, MM. REYS, BALLONGUE, CHATROUSSE, MATHIEU-SAINT-LAURENT, RUELLE, ROSSO, BONIFAY, NAHON, BOLUIX-BASSET, EBERT, KARSENTY, DUCHESNE, SKALLI, PRÉVOST, MAHDAD, FABREGUETTES, BESSIÈRE, BALDENSPERGER, Madame CHABASSEUR, Mademoiselle BALDENSPERGER, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires, MM. :

Le docteur BERNARD, médecin de colonisation à Pont-de-l'Isser, présenté par MM. GRIMAUD et FLAHAULT.

MORIN René, caissier à la Banque de l'Algérie à Oran, présenté par MM. MALMÈJAC et GAUDIN.

LANGUEPIN Jean, pharmacien à Relizane, présenté par MM. PELOQUIN et KEHL.

L'abbé Wernest, curé de Rivoli, présenté par M. et Madame Vincent.

Glaçon, propriétaire et adjoint au maire à Assi-Bou-Nif, présenté par MM. Chauvin et le docteur Vincent.

Madame Glaçon, directrice d'école à Assi-Bou-Nif, présentée par MM. Chauvin et le docteur Vincent.

Thuveny, secrétaire général de la Préfecture à Oran, présenté par MM. Chauvin et Kehl.

Sebban Emile, propriétaire, 46 rue des Jardins à Oran, présenté par MM. Sebbagh et Hadj Hacène Bachterzi.

Sebban Simon, propriétaire, 46, rue des Jardins à Oran, présenté par MM. Sebbagh et Hadj Hacène Bachterzi.

Kalifa Nessim, facteur des P.T.T., 7 rue du Général Bouscarain, à Oran, présenté par MM. Sebbagh et Hadj Hacène Bachterzi.

Valette Georges, syndic de faillite, boulevard Charlemagne à Oran, présenté par MM. Kehl et Pock.

Gomis Emile, industriel à Oran-Eckmühl, présenté par MM. Kehl et Doumergue.

Mademoiselle Le Bœuf, Directrice du Lycée de Jeunes Filles à Oran, présentée par MM. Chauvin et Kehl.

Blondelle Georges, rédacteur principal à l'Office de la Propriété Industrielle à la Résidence Générale à Rabat, présenté par MM. Moteley et Doumergue.

Démission. — Mademoiselle Benhamou, directrice du Lycée de Jeunes Filles d'Amiens, fait connaître, par lettre, qu'elle est démissionnaire.

Décès. — Le Président porte à la connaissance du Comité le décès de M. Hadj Hacène Bachterzi.

Souscription au Bulletin. — Le Ministère de la Guerre vient d'honorer notre Bulletin d'une souscription, sous la rubrique suivante : Ministère de la Guerre, Etat-Major de l'armée, Service Historique, Boulevard Saint-Germain, 231, Paris (VII).

Société correspondante. — En annonçant la fondation de la *Société Historique et Géographique de la Région de Sétif*, dont il est Président, notre collègue M. Massiéra demande que cette jeune société soit admise par la nôtre comme société correspondante. Le Comité accueille avec plaisir cette demande et charge son Président d'exprimer ses vœux pour la prospérité de la nouvelle Société.

Armes d'Oran. — Le Comité remercie M. Pellecat qui a fait don à la Société d'une reproduction en couleurs des armes de la ville d'Oran.

Nomination de Membres Correspondants. — M. Doumergue rappelle les importants services que MM. Albertini, Dalloni et le général Paul Azan ont rendus à la Société depuis de nombreuses années. Il propose au Comité de les nommer Membres Correspondants. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition de nomination d'un Membre d'Honneur. — M. Doumergue demande ensuite au Comité de proposer à la prochaine Assemblée générale la nomination, comme membre d'honneur, de M. Augustin BERNARD, professeur de colonisation et de Géographie de l'Afrique du Nord à l'Université de Paris, déjà membre correspondant de la Société. L'éminent professeur a, par son action, ses nombreux ouvrages, ses articles, contribué à faire connaître et à faire aimer la France Nord-Africaine. C'est un vieil ami de notre Société aux travaux de laquelle il a, en toutes circonstances, témoigné le plus grand intérêt. L'an dernier encore, il publiait, dans notre Bulletin du Cinquantenaire, un remarquable article et n'hésitait pas à s'imposer les fatigues du voyage de Paris à Oran pour prendre part à la manifestation du Cinquantième anniversaire de notre Société. La nomination comme membre d'honneur serait un juste témoignage de notre reconnaissance.

Le Comité décide, à l'unanimité, de proposer, à la prochaine Assemblée générale, la nomination de M. Augustin Bernard comme Membre d'Honneur.

Budget de 1929 *et situation financière.* — Le projet de budget pour 1929, préparé par le Trésorier et arrêté par la Commission des finances, est approuvé par le Comité pour être soumis à l'Assemblée générale en mai prochain.

En raison d'une nouvelle augmentation des frais d'impression du bulletin, et malgré la compression des dépenses, ce budget de 1929 présente un excédent de dépenses de plus de 3.000 francs. A ce sujet, le président donne lecture d'une lettre de la Maison Fouque, imprimeur du bulletin, de laquelle il ressort que les frais d'impression seront majorés désormais dans une forte proportion, environ 25 pour cent.

Vu l'accroissement à prévoir des dépenses et l'exemple donné par les autres sociétés scientifiques ; après examen détaillé du budget et sur la proposition du Trésorier, le Comité décide :

1° De proposer à l'Assemblée générale de porter le taux de la cotisation à vingt-quatre francs, soit une augmentation de huit francs, à partir du deuxième semestre 1929.

2° Le prix de l'abonnement au Bulletin pour non-sociétaires est porté à trente francs par an. Pour l'étranger, frais de port en sus.

3° Le prix de chaque numéro du Bulletin est fixé à dix francs. Le Bulletin du cinquantenaire coûtera quinze francs, ainsi que les numéros spéciaux et les tables.

Modification aux Statuts. — Proposition du Trésorier : Le Trésorier éprouvant les plus grandes difficucltés pour percevoir, auprès des caisses publiques, les mandats de subvention que lui remet le Président aux fins d'encaissement, propose de demander à l'Assemblée générale de soumettre à l'approbation de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, la modification sui-

vante aux Statuts : Article 5, à la fin de l'alinéa 19 relatif aux fonctions du Trésorier, et se terminant par les mots : « qui autorise la dépense », ajouter la phrase suivante : « Le Trésorier est autorisé à percevoir, sur son acquit, auprès des caisses publiques, les mandats de paiement que le Président lui remet à cet effet ». Le Comité décide de soumettre cette proposition à l'Assemblée générale.

Bibliothèque :

Le *Naturaliste*, année 1879 ; *Revue anthropologique*, année 1928 (don de M. Doumergue).

La Colonisation de la Mitidja, par I. Franc, 1 vol. (collection du Centenaire). Champion-Paris, 1928 (Don du Gouvernement général).

La prochaine séance est fixée au lundi 4 mars 1929.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président, C. KEHL.

Le Secrétaire Général, CHAUVIN.

Séance du Comité du lundi 4 Mars 1929

La séance est ouverte à 17 heures 30, sous la Présidence de M. Kehl, Président.

Sont présents: MM. Pellecat, Lussagnet, Maillet, Dupuy, Pellet, Fischer, Kriéger, Chanoine Fabre, Doumergue, Fabre la Maurelle, Brunie, Lemoisson, Chanoine Banton, Biard, Docteur Abadie, Tournier, Pock, Blondin, Chauvin.

Absents : MM. Flahault, Malméjac, Stéfanopoli.

Excusés : MM. Moteley, Barbié.

Le Procès-verbal de la séance du 4 février 1929 est lu et approuvé.

Distinctions honorifiques. — Ont été nommés :

1.) Officier d'Académie, MM. le Chanoine Fabre et Fischer.

2.) Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Danthon, Soufflot et Bouzar, membres de la Société.

Le Président adresse aux nouveaux promus les félicitations du Comité.

Décès. — Le Président fait part au Comité du décès de M. Guérido, docteur en médecine, membre de la Société.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. le docteur Bernard, Morin René, Languepin Jean, l'abbé Wernert, Glaçon, Thuveny, Sebban Emile, Sebban Georges, Kalifa

NESSIM, VALETTE Jacques, GOMIS Emile, BLONDELLE Georges, Madame GLAÇON, Mademoiselle LE BŒUF, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés, comme membres titulaires, MM. JAILLET Jean-Baptiste, délégué financier, propriétaire à Fénouane, présenté par MM. CHAUVIN et KEHL.

COUSIN Georges, fondé de pouvoirs de la Maison Lemoine, 6, rue Péraldi, à Oran, présenté par MM. CHAUVIN et MANHÈS.

DIAZ, secrétaire d'avocat, 8 rue Mirauchaux à Oran, présenté par MM. KEHL et POCK.

RANDIER Hippolyte, Econome du Lycée de garçons à Oran, présenté par MM. KEHL et CHAUVIN.

FRANCK Martin, vérificateur au Bureau des Poids et mesures, rue Bichon, à Oran, présenté par MM. CHAUVIN et KEHL.

Election de mai 1929. — Sont soumis à réélection en mai 1929, MM. DOUMERGUE, MAILLET, FLAHAULT, Chanoine FABRE, Chanoine BANTON, TOURNIER, LEMOISSON et MOTELEY.

Seul, M. LEMOISSON, devant prochainement quitter Oran, ne sera pas candidat.

Echange de publications. — *L'Université de Tartu* (Esthonie) offre de faire, à la Société, le service de ses publications en échange du Bulletin. Le Comité accepte cette proposition.

Correspondance. — Le Président donne lecture d'un prospectus et d'une lettre émanant de la *Société du Folk-Lore Français* qui fait connaître le but de cette Société, demande la collaboration des milieux savants de Province et annonce l'envoi prochain de son Bulletin.

Bibliothèque. — Don de M. ROLLAND, avoué à Oran :

Elisée RECLUS : *L'Homme et la Terre*. Paris, Librairie Universelle.

CHAMPAGNAC : *Le Tour du monde*, 1 vol. relié.

G. LAFOND : *Voyages autour du Monde*,, 7 vol. reliés. Paris 1847.

Yves GUYOT : *L'œuvre de M. Jules Cambon — La politique radicale — Socialiste en Algérie*. 1 volume broché. Paris. Flammarion 1897.

Le Président Millerand dans le Nord-Africain. 1 volume relié. Paris, Hachette 1922.

Commission d'études des questions algériennes. 1 vol. Paris 1891.

MALTE BRUN. — *Géographie Universelle*. Tomes I et III, Paris 1858.

Acquisitions :

F. BERNARD. — *Deux Mission Françaises chez les Touaregs* en 1880-81. 1 vol. relié. Jourdan, Alger 1896.

E. LE MARCHAND. — *L'Europe et la conquête d'Alger*. 1 volume broché. Paris, Perrin 1913.

Jean HESS. — *La Vérité sur l'Algérie.* 1 volume broché. Paris, Librairie Universelle.

Abbé VERTOT. — *Histoire des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.* 5 volumes reliés. Amsterdam 1766.

VIOLLET-LE-DUC. — *Histoire de l'habitation humaine.* 1 volume relié. Paris. Hetzel.

BREHM. — *Les Oiseaux.* 1 volume relié. Paris, Baillière.

La prochaine séance est fixée au lundi 8 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président, *Le Secrétaire Général,*

KEHL. CHAUVIN.

CONCOURS

ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran

(1929 - 1930)

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

Concours *annuels* pour 1929-1930... 1° *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène)*

2° *Étude sur les oasis qui se trouvent sur la voie et dans l'hinterland du futur chemins de fer transsaharien de l'Ouest (aperçu géographique, ressources, produits du sol, commerce, industrie).*

3° *Établir la faune des vertébrés de la baie d'Oran.*

4° *Histoire des chemins de fer de l'Oranie.*

Des médailles d'argent ou de bronze seront attribuées pour chaque sujet aux auteurs des meilleurs mémoires.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours.

5° *Histoire du développement de la Ville d'Oran de la conquête à nos jours.*

6° *Géographie du département d'Oran*

Un prix de 500 francs pour le 1er et de 300 francs pour le 2e seront attribués aux mémoires primés.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir au plus tard le 1er Janvier 1930.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Tout manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

Le Transsaharien par la vallée de la Saoura.

Le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb-Béchard à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, productions du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroviaires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales *inédites* sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

GROTTE BENGUETTA

Echelle 1/100

ELEVATION ET COUPE

Galerie F

Galerie H

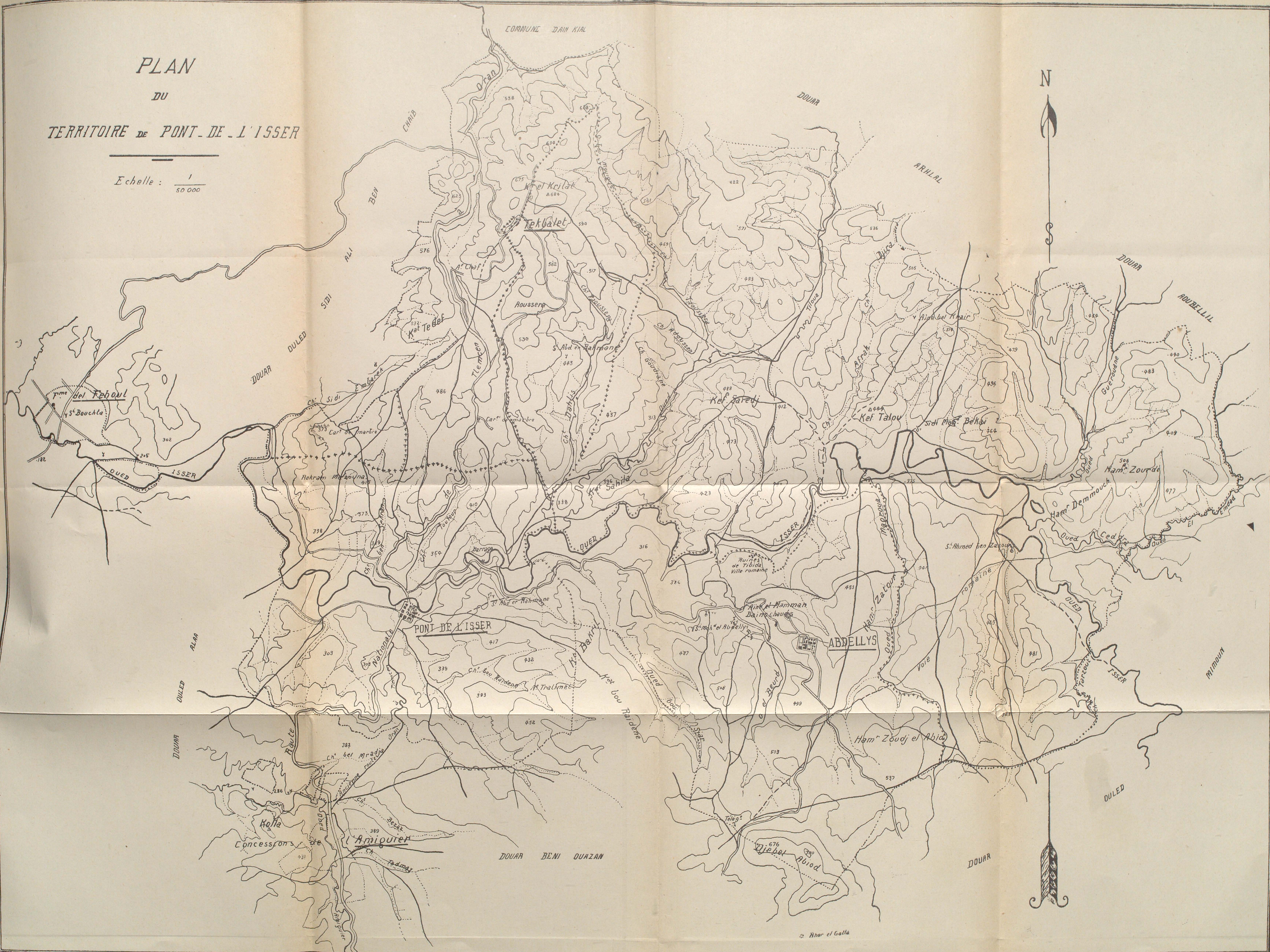
Galerie I

PLAN GENERAL

Galerie A

Coupe suivant XX'

Coupe suivant YY'


PLAN
DU
TERRITOIRE DE PONT-DE-L'ISSER
Echelle : 1/50 000
COMMUNE D'AIN KIAL
DOUAR
ARHLAL
DOUAR
ABOUBELLIL
DOUAR OULED SIDI ALI BEN CHAIB
Tekbalet
Aoussera
Kef Saredj
Kef Talou
Sidi Mohd Bekai
Hamr Zouadi
Hamr Demmouch
Oued Isser
Oued Isser
Ruines de Tibida Ville romaine
Ain el Hamman Bains chauds
ABDELLYS
PONT DE L'ISSER
Fme bel Fehoul
Rekram Mazouna
Voie romaine
St Ahmed ben Zazoua
Hamr Zoudj el Abid
DOUAR OULED ALAA
DOUAR BENI OUAZAN
DOUAR OULED MIMOUN
Concessions de Amiguier
Djebel Auiod
N
S

52e ANNÉE

TOME L

FASCICULE CLXXXII (2e TRIM.)

Juin 1929

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 24 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

CONTRIBUTION A LA PRÉHISTOIRE DE L'OUEST AFRICAIN

PAR

PIERRE LAFORGUE

Adjoint principal de classe exceptionnelle des Services Civils, délégué de la Société Préhistorique Française

---

Dans un travail paru dans le Bulletin du *Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*, au début de l'année 1925, et ayant pour objet l'état de nos connaissances sur la Préhistoire de l'Ouest africain français, nous nous étions efforcé de grouper les études entreprises par différents auteurs depuis un quart de siècle dans le domaine de l'archéologie préhistorique en Afrique tropicale.

Une liste bibliographique des ouvrages touchant le sujet était incorporée dans le travail et, enfin, une carte à grande échelle de l'Afrique Occidentale, indiquant les gisements paléolithiques et néolithiques, alors connus, terminait cet ouvrage. (1)

*
* *

Depuis la publication de ce travail, voici un lustre, de nouvelles découvertes sont venues accroître le domaine de nos connaissances ; plusieurs gisements nouveaux ont été reconnus et de très intéressantes études sont venues s'ajouter à la liste, déjà longue, des publications concernant la Préhistoire de l'Afrique Occidentale. (2)

*
* *

La présente note se propose d'apporter une contribution aux études antérieures. Elle tend à grouper les travaux effectués depuis ces cinq dernières années, à faire connaître le résultat de nos recherches personnelles et à

---

(1) P. LAFORGUE : Etat actuel de nos connaissances sur la Préhistoire de l'Afrique Occidentale Française (Bull. Comité d'études hist. et sc. de l'A.O.F. 1925 — E. Larose, Paris).

(2) La liste bibliographique de ces publications récentes est donnée à la fin de ce travail.

présenter, d'après nos dernières connaissances, une vue d'ensemble sur la Préhistoire de l'Ouest africain.

*
* *

Résumé de préhistoire africaine

« L'Afrique à elle seule nous donnerait peut-être la clef du problème de l'Homme », disait, en 1877, dans l' « Anthopologie », le Docteur Paul Topinard.

Il faut bien convenir que, si la prophétie de l'éminent anthropologue ne s'est pas encore réalisée, l'Afrique a livré des documents qui sont du plus haut intérêt pour l'étude du lointain passé des races humaines primitives.

On sait, en Europe, que les remarquables travaux anthropologiques du savant Docteur R. Verneau sur les documents ostéologiques des négroïdes de Grimaldi constatent des particularités physiques présentées actuellement par certaines races noires de l'Afrique.

Les techniques les plus archaïques de l'industrie humaine quaternaire ont été rencontrées sous toutes les latitudes africaines et les gisements préhistoriques sur ce continent forment une longue série, de la Berbérie jusqu'au Cap de Bonne Espérance.

En 1867, les silex éclatés de Worsace avaient attiré l'attention des spécialistes sur l'industrie préhistorique des bords du Nil. Depuis cette époque, les découvertes se sont multipliées dans toutes les régions du continent noir avec une abondance extraordinaire, apportant une documentation de première valeur à l'étude des origines de l'humanité.

L'Afrique Mineure, dans la zône méditerranéenne, sur les plateaux et dans les régions septentrionales du Sahara, renferme de nombreuses stations paléolithiques et néolithiques.

L'Afrique tropicale a livré de nombreux vestiges dans les gisements de la Mauritanie, du Sénégal, du Soudan, du Niger, du Tchad, de l'Ouadaï, du Soudan égyptien et de l'Ethiopie.

Vers les régions des forêts équatoriales, les industries néolithiques et quelques pièces plus archaïques sont à

signaler en Guinée, en Côte d'Ivoire, en Gold Coast et en Nigeria.

Quelques témoins à faciès paléolithique proviennent du Gabon et du Congo.

L'Afrique du Sud possède des collections très complètes et de très curieux documents ostéologiques de l' « *Homo Rhodesiensis* » provenant des mines de Broken-Hill et conservés au « South African Museum ».

On sait les caractéristiques de ce primitif du Sud africain et sa parenté anthropologique avec les hommes quaternaires de la race de Néanderthal. C'est une bien curieuse coïncidence que cette ressemblance entre ce lointain africain et l'Homme moustérien d'Eurasie, dont nous possédons le type le plus complet avec l'homme de la Chapelle-aux-Saints. Il semble en ressortir une constatation qui n'est pas défavorable à l'opinion du savant anthopologiste P. Topinard sur les origines de l'Homme.

* * *

En Afrique tropicale, nous ne connaissons pas de pièces ostéologiques appartenant aux races paléolithiques qui ont vécu dans cette immense zône ; mais il a été recueilli de nombreuses pièces taillées attribuées à leur industrie.

En revanche, une race néolithique très particulière, la race de « Yao », est connue grâce aux découvertes de M. le Colonel H. Gaden faites en 1906 au Fittri, dans la région du Tchad. L'étude en a été faite par l'inventeur et par M. le Docteur R. Verneau. Elle a porté sur plusieurs crânes qui empruntent, dit l'éminent professeur, des éléments de constitution au type berbère, à la race noire et au groupe mongol.

L'étude stratigraphique du gisement a été faite par M. H. Gaden et le niveau est incontestablement néolithique. L'outillage recueilli dans les sépultures se compose de haches et marteaux. (1)

Ce sont, avec quelques débris humains découverts en 1918 par l'auteur, dans un gisement de Ganeb-el-Hafeïra, en Mauritanie Saharienne, les seuls documents ostéologiques actuellement connus en Afrique tropicale.

---

(1) H. Gaden et R. Verneau : Stations et sépultures néolithiques du territoire militaire du Tchad — L'Anthropologie, XXX, 1920.

*
* *

En Afrique septentrionale, les traces d'une race nigritique se rencontrent dans le niveau paléolithique. Plusieurs gisements ont livré les fossiles de ces négroïdes avec un outillage à faciès moustérien. (1)

Au Sahara, ces pièces moustériennes sont abondantes et une station importante en existe dans le djebel Kahal de Tabelbala, dans l'Ouest de la Saoura. (2)

Le matériel paléolithique est abondamment représenté au désert. Les différentes morphologies de ce matériel saharien sont analogues aux faciès de la classification européenne, ce qui n'implique d'ailleurs pas nécessairement une relation dans le temps entre l'industrie de la pierre éclatée en Berbérie et celle de l'Eurasie.

*
* *

Il paraît bien probable qu'un chaînon a relié, aux origines de l'Humanité, les races paléolithiques africaines à celles du continent nordique. L'outillage moustérien est, en Afrique, la technique qui domine nettement et si, dans l'Afrique du Nord, cet outillage est signalé dans des milieux stratigraphiques profonds, il est rencontré dans des stations superficielles au Sahara et tout à fait en surface dans des gisements mauritaniens.

Il faut, peut-être, en conclure que cette industrie primitive est sensiblement de la même époque que celle de l'Europe méridionale en Berbérie, moins ancienne dans le Sahara méridional et beaucoup plus récente en Afrique tropicale. Comment en serait-il autrement, pour expliquer la présence de ce matériel en surface, dans un milieu où les dépôts organiques sont plus importants que dans l'Afrique du Nord ? (3)

Cet outillage moustérien est associé en Europe aux fossiles de l'*Homo Néanderthalensis* et dans l'Afrique du Sud il est probable qu'il appartient à l'*Homo Rhodesiensis*.

---

(1) En Afrique du Nord il faut principalement signaler les travaux d'Archéologie préhistorique de MM. F. Doumergue, M. Reygasse, Debruge et Pallary.

(2) Un de nos anciens camarades des Compagnies Sahariennes, le lieutenant César, avait recueilli en 1913 de nombreuses pièces dans ce gisement. Certaines se trouvent actuellement dans les collections de l'Institut de Paléontologie humaine à Paris, d'autres au Muséum de Berlin.

(3) Ou bien plus simplement que cette technique moustérienne a duré jusqu'au néolithique en Afrique tropicale, c'est-à-dire jusqu'à une époque relativement récente.



Au Pléistocène, l'Afrique moyenne était en relation normale avec la Berbérie et l'Eurasie. Celle-ci était vraisemblablement reliée au continent africain par des voies terrestres aujourd'hui effondrées : liaison entre la pointe Nord-Est de la Tunisie, la Sicile, le continent ; pont reliant la Berbérie, la Sardaigne, la Corse et l'Eurasie ; soudure entre le Nord-Ouest de l'Afrique et l'Ibérie. C'est probablement vers la fin du Pléistocène, pour des causes encore inconnues, mais peut-être dépendantes des périodes glaciaires et d'influences météorologiques, que commença le développement du désert du Sahara. Les pluies de l'hivernage tropical qui atteignaient l'Atlas cessèrent leur cycle périodique et devinrent moins abondantes sans cependant cesser tout à fait. Ce n'est, sans doute, qu'au cours de l'époque néolithique que le recul des pluies s'accentua vers le Sud. Elles étaient rares au début des temps protohistoriques et, de nos jours, elles constituent presque un phénomène lorsqu'elles arrivent à se faire sentir au nord du 22° parallèle dans le Sahara Central.

Le point central désertique, qui a dû se former primitivement quelque part dans le Tannezrouft en raison de la constitution géologique de cette région, a fait tache d'huile au cours des siècles et, si aucune modification météorologique n'intervient, il est probable que l'extension des surfaces désertiques continuera. (1)

Nous n'ignorons pas, d'ailleurs, les controverses soulevées par ce sujet et la théorie du regretté professeur R. Chudeau sur la périodicité des pluies ; périodes de sècheresse, périodes de pluies se succédant dans le temps et déplacement, en Afrique moyenne, d'une bande désertique soit vers le Sud, soit vers le Nord, en liaison avec l'avance ou le recul des différentes phases des périodes glaciaires.

Après la disparition des grands fleuves sahariens, du ruissellement superficiel qui n'était plus alimenté par la régularité des pluies d'hivernage, il ne subsista au Sahara que d'immenses lacs dont nous retrouvons les emplacements fossiles : chott, sebkha, etc. et de nombreuses

(1) Henry Hubert : Le dessèchement progressif en Afrique Occidentale (Bull. Comité études hist. et sc. de l'A.O.F. 1922).

« daya » (1) qui permirent l'existence d'une grande faune saharienne : éléphants et crocodiles, en particulier, jusqu'à la domination punique et romaine. Mais nous savons que déjà, à cette époque, le sud de l'Empire était au pouvoir des nomades. Les sédentaires avaient à peu près disparu. La grande faune nord-africaine devait s'éteindre sur place, car le désert avait créé un obstacle infranchissable aux gros mammifères et les hommes avaient évacué la zône véritablement désertique où ils ne rencontraient plus de moyens d'existence.

*
* *

De nombreux gisements paléolithiques se rencontrent au Sahara en dehors de toute région où il y a actuellement de l'eau. Il en est souvent de même des stations néolithiques dans le désert central et méridional. La grande majorité des ateliers de la pierre polie se trouve cependant dans les vallées, sur les bords d'anciennes cuvettes lacustres, auprès de « guelta » (2), dans les régions accidentées et même les dunes.

C'est au cours de la période néolithique saharienne, ainsi que semble en témoigner l'armement recueilli, que les hommes du Nord progressèrent dans le Sahara en s'adaptant au milieu modifié depuis le paléolithique, et qu'ils durent se substituer, lentement, aux éléments nigritiques autochtones émigrés vers les régions méridionales où arrivaient encore les pluies venant du Sud.

Ces septentrionaux paraissent avoir rempli de leur industrie les zônes favorables du Sahara où ils vécurent en nomades.

Ils ne semblent pas avoir pénétré au delà des grands fleuves de l'Afrique tropicale : le Sénégal, le Niger et les affluents du Tchad, sauf, peut-être, quelques infiltrations tardives le long du littoral atlantique jusqu'au Cap Vert, au Sénégal, où ils devaient se heurter à des éléments noirs solides qui défendaient leurs territoires.

*
* *

---

(1) Mares qui se forment durant la saison des pluies et qui disparaissent au cours de la période sèche.

(2) Guelta : point d'eau permanent dans les régions montagneuses.

Le dessèchement saharien a progressé durant toute cette immense période de l'utilisation de la pierre polie dont l'industrie, dans le Sahara méridional, a subsisté jusqu'à l'époque voisine de l'histoire. Les contacts ne cessèrent jamais complètement entre les hommes de la Berbérie, du Sahara et de l'Afrique tropicale, mais ces relations ne nous apparaissent, à la fin du néolithique saharien, qu'avec un caractère accidentel et sans influence ethnographique réellement sensible.

*
* *

C'est au cours du néolithique le plus évolué que des techniques locales se sont révélées en Afrique moyenne. Certaines, en Mauritanie notamment, ont atteint une grande perfection et sont pour nous un sujet d'étonnement quand on envisage la pauvreté des moyens de travail et la nature des roches employées.

L'outillage et l'armement se sont transformés et perfectionnés sur place au Sud du 14e parallèle Nord, à l'abri des influences extérieures, sauf peut-être dans l'Est de l'Afrique occidentale où les influences orientales furent toujours sensibles. Cette industrie a conservé un faciès particulier qui n'a été que tardivement transformé et modifié par une civilisation venue de l'Orient et l'apparition des métaux.

En résumé, cette humanité saharienne s'est trouvée, au néolithique, séparée en deux groupes : l'un est resté au Nord, l'autre a reculé au Sud et, entre eux, le véritable désert établissait une séparation physique difficile à franchir. (1)

Deux civilisations se sont développées et chacune d'elles, indépendante de l'autre, a su acquérir une technique particulière et un matériel adapté à ses besoins propres.

Au Nord vivaient des tribus nomades de chasseurs et de guerriers. L'armement domine dans les stations néolithiques leur ayant appartenu et les pièces présentent un faciès aux formes variées : lancéolées, triangulaires, à pédoncule, à base concave, à ailerons, dentelées, en losange, etc., en silex, quartz, schiste, témoins d'une in-

---

(1) On sait que le chameau était encore inconnu dans la Fédération Punique et qu'il a été importé par les envahisseurs orientaux au début de l'Islam.

dustrie évoluée et incontestablement d'origine septentrionale. (1)

Dans les régions méridionales, les gisements et les ateliers de la pierre polie ont livré un matériel très différent de la technique précédente. L'armement est peu représenté et toujours de facture grossière. L'outillage, au contraire, est extrêmement développé, ainsi que tout un matériel agricole : meules en auge, meules plates, meules fixes, mobiles, broyeurs à grain, à fards, molettes, haches agricoles, etc. Le polissage des pièces est presque toujours remarquable. Le faciès du matériel est lourd et grossier, mais l'objet est solide et adapté à l'usage désiré. L'utilisation des grès domine ; mais le granit, les basaltes, les quartz, l'hématite, etc. ont été employés.

*
* *

En somme, dès cette époque, que nous appelons néolithique saharienne, l'ensemble des observations faites dans le domaine préhistorique semble admettre, à un moment déterminé de cette période, l'existence de deux races humaines : une race blanche dominante et quelques ilôts ethniques négroïdes déjà isolés, issus des tribus du paléolithique en Berbérie et dans le Sahara septentrional ; des tribus négroïdes dans le Sud du désert et les zônes sahéliennes de l'Afrique tropicale, qui représentent, dans le Sahara, les éléments les plus avancés de la race noire.

Ces tribus noires, qui occupaient tout le Sahara avant la transformation physique du milieu, s'étaient repliées vers le Sud, vers la zône atteinte encore par les pluies d'hivernage, lorsque le dessèchement saharien devint une menace pour l'existence sédentaire. Elles ont reculé lentement et étaient encore fixées dans les massifs montagneux au Nord de la zône sahélienne vers la fin du néolithique régional. Ces tribus négroïdes s'étaient adaptées au milieu, sans toutefois, croyons-nous, devenir vraiment nomades.

Les constructions dans les falaises et les accidents gréseux en Mauritanie septentrionale, dans le Nord du Soudan et les régions septentrionales du Tchad, sont leurs œuvres.

(1) Technique solutréenne.

Mais ces éléments noirs n'avaient pas à lutter seulement contre la disparition des eaux, qui étaient lentement absorbées par le sous-sol, et le recul progressif des précipitations atmosphériques, elles avaient à repousser les hommes du Nord agressifs et nomades qui s'infiltraient dans le Sahara méridional, poussés eux-mêmes par des invasions périodiques qui affluaient dans l'Afrique du Nord, refoulant devant elles, vers le Sud et vers l'Est, les vagues humaines précédemment arrivées.

C'est tout le passé de l'Afrique septentrionale et moyenne qui se déroule ainsi et les invasions arabes termineront le mouvement à l'époque historique. Les peuplades noires seront définitivement rejetées du Sahara pour se fixer sur les rives méridionales des grands fleuves tropicaux, dans les marais du Tchad, du Bahr-el-Ghazal et du Nil Bleu, cependant que le Sahara sera de plus en plus hostile aux envahisseurs de race blanche qui deviendront, par impérieuse nécessité, de grands nomades.

*
* *

Résumé de la situation des gisements en Afrique occidentale

La grande majorité des gisements préhistoriques connus en Afrique occidentale sont en surface. On les rencontre dans les régions sahariennes et sahéliennes, auprès des artères fossiles de l'ancien ruissellement, dont certaines furent extrêmement puissantes à la fin du tertiaire et au début du quaternaire. Sur les rives élevées et les terrasses gisent souvent les témoins les plus archaïques, les plus primitifs, à faciès paléolithique. Dans les vallées, aux abords d'anciennes cuvettes lacustres, sur les rives des sebkha se trouvent habituellement les stations néolithiques.

Dans les régions montagneuses de l'A.O.F., les grottes et les abris sous roches ont livré de nombreux témoins à techniques diverses, sans ordre stratigraphique et, presque toujours, enfouis dans des débris de cuisine. On doit également signaler quelques fonds de cabanes sur le littoral atlantique de la Mauritanie et du Sénégal.

*
* *

Peu de fouilles ont été pratiquées en Afrique tropicale, et celles qui ont été faites n'avaient pas un but de recherches archéologiques. Au Sud-Est du Tchad, en 1906, M. H. Gaden, au cours de travaux, a découvert des sépultures néolithiques renfermant de curieux documents ostéologiques dont nous avons parlé précédemment (1), accompagnés d'un matériel en place.

Avec quelques recherches de l'auteur, en Mauritanie, dans un niveau néolithique et la découverte de quelques pièces polies anciennes dans des terrassements exécutés au Sénégal, ce sont actuellement, en Afrique occidentale, les seules fouilles sérieusement effectuées.

En résumé, sauf les exceptions citées, l'état actuel de nos connaissances préhistoriques, dans cette immense partie du continent africain, repose sur des observations de surface ou superficielles, sans constatations stratigraphiques et paléontologiques.

*
* *

Techniques préhistoriques en Afrique occidentale

Les deux grandes classifications préhistoriques et une période de transition sont représentées en Afrique tropicale. L'industrie paléolithique (Pléistocène) est constatée dans quelques gisements ; les stations sont en surface. Il arrive que des pièces néolithiques recouvrent un dépôt paléolithique plus ancien. Le cas est fréquent dans les abris sous roches et nous avons même constaté, à certains endroits, le mélange des témoins des deux civilisations. Nous avons remarqué également, sans contestation possible, sur des pièces néolithiques, une technique de régression : éclatement et retouches de facture paléolithique obtenus par percussion sur des pièces finement polies avant éclatement (1).

Malgré l'absence d'observations stratigraphiques et paléontologiques comme nous l'avons indiqué plus haut, la morphologie des témoins, la transformation de la roche, la patine « du désert » permettent néanmoins, sans

(1) H. Gaden et R. Verneau : Article cité.
(1) P. Laforgue : Un nouveau type de pointes de flèches dans le Sahara méridional (Bull. Soc. préhistorique française — t. XX. N° 5 1923).

préciser naturellement une place exacte dans la classification admise en Europe, impossible à admettre sans modifications en Afrique tropicale, tout au moins en ce qui concerne l'éloignement dans le temps, de considérer ces outils éclatés et taillés à grands éclats, selon des techniques analogues ou voisines de celles de nos stations quaternaires, comme appartenant à une industrie humaine très archaïque (1). Dans ce matériel paléolithique le type chelléen existe en abondance, le faciès moustérien africain domine et la technique solutréenne est courante.

*
* *

L'industrie « tardenoisienne » est également représentée avec une multitude de petits silex géométriques.

La civilisation néolithique a laissé en Afrique tropicale des témoins innombrables et les plus divers (pierres polies, poteries). Toutes les techniques connues existent dans ce pays et certaines, en régions sahariennes, atteignent la perfection dans la fabrication de petites armes en silex. Quelques pointes du Sahara méridional dites « gothiques » sont comparables aux produits similaires du néolithique égyptien le plus évolué (2). De nombreux ateliers et stations néolithiques ont été inventés en Afrique occidentale entre les 4° et 22° de latitude Nord et cependant nous ne devons en connaître encore, aujourd'hui, qu'un nombre bien limité si nous tenons compte de l'immensité de ce pays.

Cette civilisation évoque, dans le temps, une durée considérable dans les régions tropicales qui nous intéressent ici. Toute une gamme de progression et de perfectionnement peut être constatée en Afrique moyenne dans les témoins de cette époque, depuis la pointe grossière du néolithique inférieur, encore sous l'influence des techniques primitives, jusqu'à la superbe hache polie en hématite qui atteint la perfection du polissage (3) et la légère et fine pointe de flèche en schiste. (4)

---

(1) On ne saurait toutefois oublier que si le galbe des pièces mérite une grande attention son autorité n'est pas absolue — in. J: de Morgan (Etudes sur les premiers temps de l'Humanité. La Géographie 1923).

(2) P. Laforgue. — Objets anciens de la région de Gao, au Soudan français (Bull. Comité d'études his. et sc. de l'A.O.F. 1923).

(3) Gisements de Sénoudébou sur la Falémé (Sénégal). Certaines hachettes d'hématite finement polies sont comparables aux pièces du néolithique mexicain.

(4) Signalée dans l'Aouker de Tichitt, en 1919, par l'auteur et retrouvée, dans l'Assaba en 1926 par le lieutenant Boëry de l'Infanterie Coloniale.

On a constaté en Afrique occidentale qu'au cours de cette immense période de la pierre polie, il existait des ateliers spécialisés pour la fabrication de tel ou tel type, comme en Europe d'ailleurs, et que des échanges étaient pratiqués, souvent à des distances étonnantes, pour procurer à un atelier telle roche, nécessaire à sa fabrication, qui n'existait pas sur son territoire. C'est ainsi que des roches de la Baie du Lévrier ont été transportées dans le Nord-Est de la Mauritanie.

Habitats

Les tribus paléolithiques de l'Afrique occidentale ont vécu dans les mêmes conditions que nos lointains ancêtres de l'époque quaternaire d'Eurasie. Les grottes, les abris sous roches, les forêts, abritaient cette humanité à l'origine des temps. Les groupements néolithiques ont naturellement succédé aux hommes de la pierre éclatée dans les gîtes que ces derniers avaient occupés. C'est ce qui explique la superposition, dans certains gisements, des deux industries. Mais il est certain que les néolithiques vivaient aussi sous la hutte, construisaient des abris en pierre sèche, enterraient leurs morts.

Quelques témoins votifs permettent de croire à l'existence de cérémonies rituelles qui sont à l'origine du totémisme primitif.

Si le vêtement était sommaire et même inexistant en raison du climat, la parure ne perdait par ses droits et une grande part était faite aux bijoux. Ceci n'est d'ailleurs pas l'apanage exclusif des lointains primitifs africains, mais bien de toute l'humanité. De ce goût de la parure découlent toutes les formes de l'art à travers les siècles. C'est un de ces points perdus dans l'origine des temps d'où jaillit la première étincelle, lorsque la compagne de l'homme quaternaire mit sur ses épaules le premier collier de coquilles. De ce geste simple, car les premières manifestations de l'intelligence humaine ont été simples, est né un peu d'idéal ; l'esprit a dominé la matière et un des premiers pas a été fait dans la grande voie de la civilisation humaine.

En un mot, dès l'époque néolithique en Afrique Occidentale, une société humaine existait, brutale certes, mais en pleine évolution.

*
* *

Le métal n'a pas remplacé brusquement la pierre et la phase de transition a certainement été très longue car, au XIIe siècle, l'empire judéo-berbère de Ghana était encore tributaire de l'industrie lithique et cependant les métaux étaient connus. Des marchands égyptiens, en longues caravanes, venaient périodiquement sur les marchés de l'empire et l'usage des métaux était pratiqué en Egypte depuis plus de quatre millénaires avant notre ère. (1)

Si l'on tient compte du fait que l'empire de Ghana était composé de sociétés indigènes les plus évoluées, on peut facilement se représenter les autres tribus de l'Afrique occidentale en pleine période néolithique au XIIe siècle.

*
* *

Zones de répartition des gisements préhistoriques

Nous avons été amené, après de nombreux faits d'observation, à constater en Afrique occidentale trois zones de civilisations préhistoriques où, dans chacune d'elles, domine une industrie générale qui lui donne un caractère particulier et qui la distingue de la zone voisine.

1° Une zone saharienne qui s'étend au Nord du 18° parallèle.

2° Une zone sahélienne entre les 14 et 18° de latitude Nord.

3° Une zone soudanaise dans les régions méridionales du 4° et 14° parallèle.

*
* *

Gisements de la zone saharienne

L'influence de l'industrie saharienne cesse en Afrique tropicale vers le 18° parallèle Nord (2). Elle est caractérisée par l'utilisation du silex et des grès. C'est dans cette pre-

---

(1) L'Egypte archaïque n'a pas connu l'acier. Cette simple remarque permet de se faire une idée des immenses difficultés que durent rencontrer les admirables sculpteurs des époques pharaoniques.

(2) P. Laforgue : Essai sur l'influence de l'industrie saharienne en Afrique Occidentale au cours de la période néolithique (Bull. soc. préhistorique française 1923).

mière région qu'ont été découverts, en grande majorité, les gisements à faciès paléolithique. Les pièces d'armement en silex dominent. Elles atteignent une grande perfection dans la technique et les formes. Ce sont les témoins d'une civilisation d'origine nordique et orientale qui a été attribuée, non sans raisons, à des tribus de chasseurs et de guerriers (1) venus des confins de la Berbérie et de l'Orient, comme nous l'avons dit plus haut. La poterie est rare, le matériel agricole est inexistant ou presque.

*
* *

Stations de la zone sahelienne

L'outillage domine dans ces stations avec un matériel agricole. Toutes les roches ont été employées : silex, grès, schistes, quartz, granits, hématite et même basalte. Les pointes de flèches existent et la forme triangulaire, à base tronquée, est assez courante, mais ces pièces d'armement ne possèdent pas, en général, la finesse et la beauté des pointes sahariennes. Ce qui caractérise les objets anciens de cette zone, c'est un matériel de sédentaires ayant pratiqué l'exploitation agricole du sol. Des meules fixes et mobiles, des broyeurs, des molettes, des haches agricoles (daba de pierre) ont été inventés. L'outillage est représenté par une foule d'outils destinés au travail du cuir, du bois, de l'os, etc... La céramique est abondante, compliquée et souvent artistique. L'auteur a recueilli une quantité importante de débris de poteries singulièrement décorées. L'artiste potier a imprimé dans l'argile de curieux ornements avec l'extrémité des doigts, des séries de petites excavations ont été ainsi produites, véritables empreintes digitales profondes dont l'effet est tout à fait particulier. (2)

*
* *

Zone soudanaise

Les témoins inventés dans cette zone et la région forestière sont frustes et généralement en grès (3). Ce sont

(1) Dr. R. Verneau : Nouveaux documents sur l'ethnographie ancienne de la Mauritanie (L'Anthropologie XXX 1920).

(2) Ces poteries seront l'objet d'une étude ultérieure.

(3) Nous estimons que les objets préhistoriques inventés par le lieutenant Desplagnes (Le Plateau Central Nigérien — E. Larose, Paris 1907) appartiennent à la zone sahélienne.

des meules, des broyeurs, des haches et hachettes grossières, de nombreux éclats en grès et basalte dont il est difficile de déterminer l'emploi. Nos connaissances sommaires ne proviennent donc certainement pas de l'absence de témoins archaïques dans cette partie de l'Afrique, mais de difficultés rencontrées pour mener à bien des recherches dans un milieu défavorable où l'abondance de la végétation, l'humus et les inondations rendent les découvertes rares.

*
* *

Découvertes récentes

Depuis l'année 1924, date à laquelle notre étude précédente était arrêtée (1), de nouvelles découvertes archéologiques sont à signaler.

Plusieurs gisements ont été inventés en Mauritanie saharienne dans les cercles du Trarza et de l'Assaba. Dans le Trarza, aux environs de Médinet-el-Ksar, un certain nombre de pointes de flèches en silex du type saharien à pédoncule et ailerons ont été recueillies à la surface du sol. Elles appartiennent à la technique solutréenne.

*
* *

Au Nord de M'Bout, dans l'Assaba, un important outillage néolithique : haches, hachettes, marteaux, poinçons, grattoirs, etc... a été découvert par M. l'Adjoint des Services civils Jean Lotte, ancien résident de la subdivision de M'Bout. Ces pièces nous ont été remises par l'inventeur pour en faire l'étude qui paraîtra plus tard.

Des découvertes intéressantes sont à signaler dans les régions de l'Affolé et du R'Kis en Mauritanie occidentale. Elles sont dues à M. le lieutenant Boèry, de l'Infanterie Coloniale, qui a parcouru ces régions pendant plusieurs années. Dans une description technique remarquablement dressée, cet officier nous présente un outillage et quelques pièces d'armement néolithiques qui ne diffèrent en rien des objets anciens que nous avions découverts et étudiés autrefois dans les régions plus septentrionales touchant au pays visité par le lieutenant Boëry. (2)

---

(1) P. Laforgue : Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire en Afrique Occidentale — cité.

(2) H. Hubert, P. Laforgue et G. Vanelsche : Objets anciens de l'Aouker (Bull. Comité études his. et sc. de l'A.O.F. 1921).

Au cours de l'hivernage de l'année 1925, l'auteur, en compagnie de M. Pol Pages, commandant le Cercle de Bakel, a procédé à des recherches dans la région de Saré, au Sénégal, à proximité de la rivière Falémé.

Plusieurs gisements de surface ont livré de nombreux objets anciens à morphologie néolithique : haches, herminettes, gouges, poinçons, éclats divers en silex, fragments de céramique et quelques pointes de flèches assez grossières en quartz. Enfin une hache grossière en grès, à figure paléolithique, est également à signaler (1).

*
* *

Au Soudan français, dans la région de Nara, au Nord-Est de cette localité, plusieurs pointes de flèches et une hachette en jaspe ont été recueillies par M. R. Furon, ingénieur géologue en mission. L'étude de ces pièces, mise au point par M. R. Furon et M. Perebaskine, a fait l'objet d'un compte-rendu à la Société Préhistorique Française (2).

Plusieurs témoins de technique paléolithique, provenant de la zone située à l'Est de la boucle du Niger, seront également étudiés par ces auteurs.

*
* *

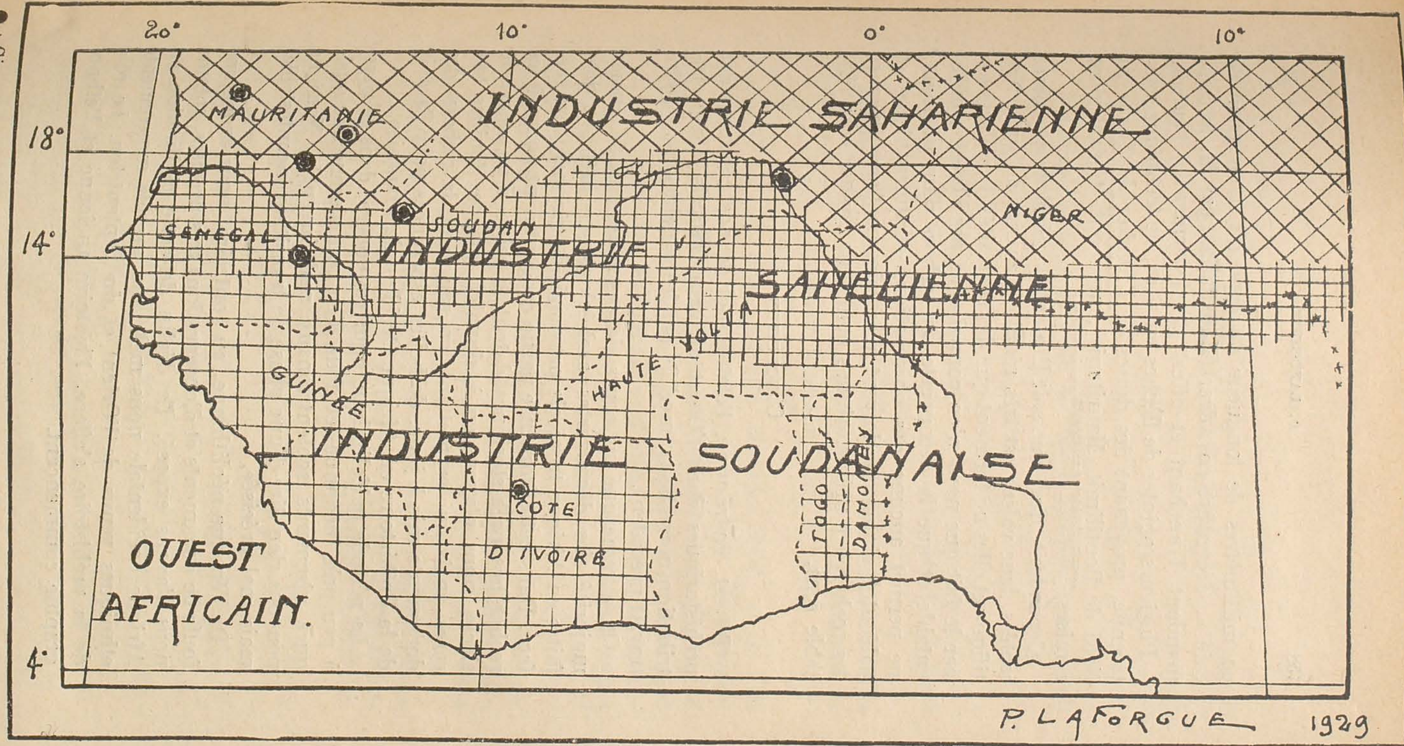
M. François Saucin, Adjoint Principal de classe exceptionnelle des Services Civils, commandant la Subdivision d'Issia, en Côte d'Ivoire, a inventé durant ses séjours antérieurs, de 1922 à 1926, plusieurs gisements dans la région limitrophe de la forêt, au Nord de la Colonie. Des meules de grès, des broyeurs, des éclats divers et plusieurs pièces de grandes dimensions, dont il est actuellement impossible de déterminer l'usage ancien, sont à signaler. Ce matériel sera étudié en détail dans une prochaine note.

*
* *

Des pièces isolées ont également été recueillies, en particulier un dressoir de hampes de flèches, en granit, de

(1) P. Laforgue : Quelques pièces préhistoriques du gisement de Saré (Sénégal) (Bull. Soc. de Géog. et d'Archéologie de la province d'Oran — t. XLVI — 1926).

(2) R. Furon et V. Perebaskine : Description d'objets néolithiques provenant du Cercle de Nara (Soudan) (Bull. soc. préhistorique française — Décembre 1928).



● : Gisements préhistoriques découverts depuis l'année 1925.
— : Zones de répartition des différentes techniques en A.O.F.

90 millimètres de longueur du type dit « en grain de café », découvert en Adrar (Mauritanie) par M. le commandant Tranchant et offert gracieusement à l'auteur.

Plusieurs pointes de flèches en silex, de technique solutréenne, provenant des dunes de l'Aouker du Trarza au Nord de Boutilimit (Mauritanie), nous ont été également remises.

Cependant, quel que soit l'intérêt général de ces pièces isolées, leur valeur est très réduite au point de vue scientifique et elles ne forment que des curiosités de collections, par le fait que nous n'en connaissons pas l'origine indiscutable et que la découverte, en dehors d'un gisement, ne permet aucune des observations stratigraphiques et paléontologiques qui doivent nécessairement accompagner les recherches préhistoriques pour leur donner leur véritable sens.

Conclusion

Tel est, en résumé, l'état actuel de nos connaissances préhistoriques dans l'Ouest africain français. Cette contribution nouvelle ne modifie pas les conclusions de notre travail précédent.

On a remarqué au cours de ces notes que la grande majorité des découvertes archéologiques préhistoriques faites en Afrique tropicale provenait de gisements en surface. Dans cette immense partie du continent noir, où les recherches préhistoriques datent à peine d'un quart de siècle, nous n'avons eu à signaler que des fouilles très rares, mais qui permettent, en raison de la richesse des documents mis à jour, de belles espérances pour l'avenir de la Préhistoire en Afrique Occidentale Française.

La période paléolithique nous est encore, dans ce pays, à peu près inconnue, et nous n'en connaissons que quelques gisements septentrionaux mal inventés. Nous ne pouvons rien dire d'une phase de transition incontestable, mais mal précisée.

De l'époque néolithique, au contraire, nous avons une foule de documents et d'observations très précises, comme nous l'avons exposé. Le déclin de cette civilisation en Afrique occidentale nous mêle aux grands mouvements ethniques venus de l'Orient et du Septentrion. Le rôle de la préhistoire s'efface, l'histoire ancienne et l'ethnographie commencent.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

(Complément à la liste arrêtée à l'année 1924. Bull. Comité d'études hist. et sc. de l'A.O.F., 1925).

BAUDOIN (Dr. M.) et BOULAND. — *La semaine dentaire — Paris* 1925. — Un collier du Soudan à dents humaines.

BOËRY (Lieutenant P). — *Revue d'ethnographie et des traditions populaires* 1927. — Vestiges de l'industrie humaine dans le Cercle de l'Assaba (Mauritanie).

Bull. Comité d'études hist. et sc. de l'A.O.F. 1927. — Le R'Kiss (Mauritanie) Essai de monographie locale.

BRAUNHOLT (H. S.J. — *Occasional paper N° 4 London* 1926 — *Waterlow and sous.* — Stones implements of Paléolithic and Néolithic types from Nigeria — Geological survey of Nigéria.

FURON (R). — *Bull. Société Préhistorique Française — Décembre* 1928. — Description d'objets néolithiques provenant du Cercle de Nema (Soudan).

FURON (R) et PEREBASKINE (V). — *Bull. Comité études hist. et sc. de l'A.O.F.* 1929. — Contribution à l'étude de la Préhistoire du Soudan Occidental.

HUBERT (Henry). — *(Loc. cit.)* — 1925. — Description d'objets néolithiques en A.O.F.

LAFORGUE (Pierre). — *Bull. de la Société de Géogr. et d'Archéol. de la province d'Oran t. XLIV* — 1925. — Une station préhistorique dans le secteur nomade de Tichitt (Mauritanie Saharienne).

(Loc. cit.) — 1925. — Considération sur la fin du Néolithique au Sahara.

LAFORGUE (Pierre). — *La vie Tunisienne illustée* — *Avril* 1925. — Les derniers spécimens de la faune ichtyologique saharienne.

Bull. Comité d'études hist. et sc. de l'A.O.F. 3e *trimestre* 1925. — Utilisation d'anciennes lames néolithiques en silex par les indigènes actuels.

Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. de la province d'Oran. t. CLXXI — 1925. — Quelques engins de pêche du Néolithique inférieur au Sahara.

(*Loc. cit.*) — 1926. — Quelques pièces préhistoriques du gisement de Saré (Sénégal).

Bull. Comité d'études hist. et sc. de l'A.O.F. — 4e trim. 1926. — Une tribu non musulmane en Mauritanie Saharienne (Les Némadi).

LEROY (Y). — *Assoc. Franç. Avanc. des Sc.* 49e *session* — *Congrès de Grenoble* 1925. — Sur la similitude des pointes de flèches de la région de Gao (Soudan) et de certaines pointes de flèches de la Mauritanie avec les pointes des régions normandes.

ZELTNER (Fr. de). — *Bull. Comité d'études hist. et sc. de l'A.O.F.* 1924. — Polissoirs et haches en pierre provenant de la Haute Côte d'Ivoire.

Traditions indigènes sur Mostaganem et Tidjdit

(*fin*, v. le fascicule mars 1929, p. 33)

Sîdi Osman [ou Edmen] el Malefî

La place des Djerâba était autrefois dénommée « quartier de la Zaouia ». Suivant une opinion parfaitement admissible, ce nom serait dû à ce que Sîdî Osman [prononcé souvent Edmen] aurait eu, en ce lieu, une zaouia avant de construire celle dont les ruines se voient encore auprès de sa K'oubba, hors de Mostaganem, sur la route de Pélissier.

Sîdî Osman, contemporain du bey Mohammed El Akeh'al dit el Kebîr, qui occupa Oran après l'évacuation de la ville par les Espagnols en 1792, fut un grand savant et un grand saint dont la vie s'écoula dans une intelligente poursuite du bien. Affable, hospitalier, pacifique, bienfaisant, il donna, dans sa zaouia des Djerâba d'abord et de Teràs (Pélissier) ensuite, l'enseignement à de nombreux disciples. Savant commentateur du Coran qu'il approfondit avec la lumière d'en haut, traditionniste réputé, il possédait non seulement la science des livres mais encore celle du cœur des hommes grâce à laquelle il sut inculquer à ses disciples toutes les vertus l'une après l'autre, et particulièrement l'oraison, la récollection, la douceur, l'humilité, l'obéissance. Il accumula un nombre infini de ces biens magnifiques et incompréhensibles trésors qu'acquièrent ceux qui se consacrent tout entiers à Dieu.

Il était originaire des Oulad Malef, fraction de la tribu arabe des Medjaher. Orphelin de bonne heure, il vint tout jeune à Mostaganem pour s'y livrer à l'étude et fut agréé comme disciple par le savant Sîdî Ahmed Ibn 'Achîr enterré à Bou M'an et dont il sera parlé ci-après.

Sîdî Osman était, à cette époque, un jeune gars robuste et bien découplé, qui avait conservé l'apparence fruste et l'air candide d'un jeune campagnard. Son maître, Sîdî Ahmed l'employait à toutes les grosses besognes de la zaouia telles que fendre du bois, tirer de l'eau, balayer la cour et les latrines ; si bien que les

autres étudiants donnèrent à leur laborieux condisciple le sobriquet de « H'imâr Ibn'Achîr » soit « la bourrique à Ibn'Achîr ». Bien que fort résolu à s'exercer aux vertus de patience et d'humilité, Sîdî Osman finit par s'affecter des railleries de ses camarades ainsi que du sobriquet qu'ils lui avaient donné. Il en fit ses plaintes au chîkh Ibn'Achîr. Le savant homme l'écouta avec bonté et lui dit, en lui caressant paternellement la tête. « Ouallah ! tsomma ouallah ! îk'râ-l-Koll'alîk in châ-llah ! » (Par Dieu ! oui par Dieu ! tous seront tes élèves s'il plaît à Dieu !) Et il en fut effectivement ainsi, car Osman fit de si rapides progrès dans le savoir que tous ses condisciples recoururent aussi volontiers à ses lumières qu'à celles du chîkh lui-même.

Il eut de bonne heure sa zaouia, d'abord au quartier des Djerâba à Tidjdît et, plus tard, à un kilomètre environ de ce qui est, aujourd'hui, le faubourg appelé Raisinville. Dieu affirma la sainteté de Sîdî Osman en accordant plusieurs miracles à son intercession. En voici trois qui sont restés vivants dans la mémoire des Mostaganémois.

Au temps où le bey Mohammed el Kebir bloquait étroitement les Espagnols dans la ville d'Oran, les énormes dépenses que cette guerre nécessitait le conduisirent à exiger des impôts extraordinaires de ses administrés. Il envoya donc aviser les habitants de Mostaganem et de Tidjdît que leurs impôts seraient désormais triplés. Les infortunés eurent beau faire valoir qu'ils n'étaient, pour la plupart, que de pauvres jardiniers et tisserands, arrivant à grand peine à payer les impôts ordinaires, les envoyés du bey ne purent répondre à leurs doléances qu'en les engageant à s'acquitter des nouvelles charges, sous peine de châtiments rigoureux.

Dans cette conjoncture pressante, les Mostaganémois résolurent d'aller demander conseil à Sîdî Osman. Le saint eut pitié de ces malheureux qu'il savait écrasés sous le poids des contributions de toutes sortes, légales ou illégales, que percevaient sur eux les avides officiers du Makhzen. Il leur conseilla d'envoyer une députation de notables à Mohammed el Kebir et promit d'accompagner les délégués, mais à la condition qu'il garderait un strict incognito et que ses compagnons, loin de lui marquer les égards qu'ils avaient accoutumé de lui rendre, le traite-

raient comme le moindre et le plus insignifiant d'entr'eux.

Arrivés au quartier général du bey sous les murs d'Oran, les députés, après avoir glissé force bakchiches dans les mains de nombreux chaouchs et officiers divers, furent, enfin, admis dans l'out'ak (grande tente de campagne du bey) et tandis qu'ils s'avançaient, en multipliant courbettes et révérences, vers la natte sur laquelle le bey était accroupi entre deux Khodjas (Secrétaires), Sîdî Osman restait tout près de l'ouverture de la tente, à l'endroit où ses compagnons avaient laissé leurs babouches.

A peine Mohammed el Kebîr eut-il compris que ces solliciteurs venaient exposer l'impuissance où ils étaient de payer les nouveaux impôts, qu'il les interrompit brutalement et leur signifia d'un ton rude et cassant que tout croyant qui ne participait pas de sa personne à la guerre sainte avait le devoir impérieux d'y contribuer de toute sa fortune. Il se répandait en menaces terribles lorsque, du fond de la tente, l'humble gardien des babouches s'écria d'une voix tonnante : « Ya-l-bey ! ila ouss'at m'ahom, ouss'a-llah m'ak, oua ila zaïïert alihom zaïïer Allah'alîk ! (O bey ! si tu es large avec eux, Dieu sera large avec toi et si tu les tiens sous l'oppression, Dieu te fera souffrir de l'oppression !) En même temps la poitrine de Mohammed el Kebîr se serra à tel point qu'il perdit le souffle et en pensa rendre l'âme. Il eut à peine la force de faire à Sîdî Osman signe d'approcher pour le délivrer de l'oppression qui le torturait. Sur un geste du saint il put à nouveau respirer librement et il congédia les députés en termes tels qu'ils comprirent bien qu'ils avaient cause gagnée.

Cette entrevue entre ces deux puissances, l'une temporelle et l'autre spirituelle, inspira à la première un profond respect pour la seconde. Il n'y eut sorte d'égards que le bey ne manifestât, par la suite, à Sîdî Osman. Ayant eu occasion, à quelque temps de là, de venir à Mostaganem, il alla faire visite au Saint et franchit, pieds nus, la distance qui séparait son camp de la zaouia. Il fut réglé, dans cette entrevue, que ladite zaouia serait h'orm ou lieu d'asile, de même que toute la région sise au-delà d'une ligne allant de la zaouia au Djebel ed Dîs.

*
* *

Deuxième miracle de Sîdî Osman

Le grand père du chîkh El Hadj Allal Benaouda avait pour Sîdî Osman une grande vénération que le saint reconnaissait par une amitié sincère et une protection efficace. Aussi le nom d'Osman est-il toujours porté par le grand père et par le petit-fils dans la famille du chîkh Hadj Allal. Et, s'il plaît à Dieu, il en sera ainsi tant que cette famille se perpétuera par un effet de la bonté et de la faveur divines.

L'aïeul de Sî Hadj Allal Benaouda exerçait la profession de raïs ou capitaine marin et quand le bey Mohammed el Kebir l'eut contraint, après la prise d'Oran, à venir habiter cette ville avec d'autres habitants de Tidjdît, il arma et commanda un brigantin avec lequel il fit de fructueux voyages. Puis, les circonstances l'ayant permis, il revint habiter Tidjdît et la maison de ses pères dans le quartier d'El Mok's'ar peuplé par les meilleures et les plus anciennes familles musulmanes de la ville. Il possédait, alors, une felouque de douze à quinze tonnes, montée par quatre hommes d'équipage. Avec ce petit bâtiment il faisait, chaque année, un voyage à Bougie où il prenait un chargement d'huile de Kabylie qu'il apportait à Mostaganem où cette denrée se vendait à bon prix. Il l'entreposait, dans sa maison, en d'énormes jarres d'une contenance d'environ 300 litres chacune, pour les grandes et de 140 litres pour les petites. Il avait coutume de réserver l'une de ces dernières pour y mettre l'huile qu'il offrait chaque année en présent (ziâra) à Sîdî Osman pour la table du saint et pour l'éclairage de la zaouia.

Le droit perçu par la douane turque sur cette denrée était très élevé et égal à la valeur de la marchandises : les commerçants qui l'auraient bénévolement acquitté auraient dù demander de leur huile un prix prohibitif. Par l'excès mal entendu de ses exigences, la douane forçait en quelque sorte ces commerçants à la contrebande. Le raïs, grand père de Sî Benaouda, s'y trouvait contraint comme les autres et procédait de la façon suivante. Au retour de Bougie, il prenait ses mesures pour arriver de nuit à la hauteur de Kharrouba et du marabout de Sîdî M'hammed el Medjdoub, il mouillait en cet endroit, à l'abri de rochers qui ont disparu, depuis, pour fournir les pierres nécessaires à la construction du port de Mostaganem. Ce mouillage était connu il n'y a pas long-

temps encore, sous le nom de « Marsa Hadj'Allâl ». Les outres d'huile étaient chargées sur des mulets, transportées rapidement, à la faveur des ténèbres, dans la maison du raïs et vidées dans les jarres dont il vient d'être parlé.

Plusieurs de ces opérations fructueuses avaient été faites avec succès, lorsque, une année, le raïs fut dénoncé et les douaniers turcs firent irruption dans sa demeure au moment où il achevait de vider sa dernière peau de bouc dans sa dernière jarre.

C'était la ruine totale pour le raïs. La douane turque avait pour habitude, en effet, de saisir toute la marchandise introduite en fraude et d'infliger en outre une amende fixée, non d'après l'importance du délit, mais d'après la fortune du délinquant de telle sorte que cette fortune fût toujours intégralement confisquée.

Les officiers des douanes se mirent à vider toutes les jarres contenant l'huile qu'ils venaient de saisir. Quand ils voulurent vider celle réservée à Sîdî Osman, ils constatèrent, à la grande surprise du raïs qui l'avait, lui-même, remplie d'huile quelques instants auparavant, qu'elle ne contenait que de l'eau et ils n'y touchèrent pas.

Les douaniers partis avec leur butin, tous les membres de la famille du raïs, bien que plongés dans une amère tristesse, s'écrièrent avec la résignation ordinaire aux musulmans : « Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu ! » et ils se disposèrent à prendre du repos. Dans leur désolation profonde, un peu de réconfort leur venait du miracle évident de la transformation de l'huile en eau dans la jarre de Sîdî Osman. Il leur semblait que le saint les avait avertis de la sorte qu'il ne les abandonnerait pas.

Dès les premières lueurs du jour, le raïs s'étant levé pour la prière du fedjeur, aperçut des filets de liquide sortant des jarres vidées quelques heures auparavant par les douaniers : ces filets en se réunissant formaient un petit ruisseau qui coulait de la maison dans la rue. Il examina ces jarres et constata qu'elles étaient pleines d'huile y compris celle de Sîdî Osman ; le contenu de l'énorme vase avait retrouvé son état primitif. Avec cette huile qui coulait intarissablement de ces récipients, le raïs put payer l'amende et reconstituer toute sa fortune. Il se rendit aussitôt en ziâra à la zaouia du saint et au moment où il ouvrait la bouche pour le remercier, Sîdî

Osman prit la parole avant lui : « Raïs, lui dit-il, je t'ai tiré d'affaire cette fois-ci ; mais sois prudent et n'y reviens plus ! ». La jarre de Sîdî Osman existe encore dans la maison de Sî Hadj Allal Benaouda où elle est conservée comme un objet de bénédiction.

*
* *

3me miracle

Sîdî Osman avait un serviteur du nom de Ben H'amîda qui lui était fort attaché et qu'il considérait comme son fils. Un jour, Ben H'amîda voyant son maître sombre et préoccupé se permit de l'interroger avec un affectueux respect sur les causes de sa tristesse — « Ha ! Ben H'amîda, dit le saint, c'est à ton sujet que je suis affligé ; un terrible danger te menace ! » — Hé quoi ! seigneur, s'écria le fidèle serviteur, se pourrait-il que, vous vivant, j'eusse quelque chose à redouter ? » — « Je ne sais, mon fils, répondit Sîdî Osman, si tu seras frappé de mon vivant ou après ma mort, mais sois sûr que j'intercèderai pour toi auprès d'Allah. Tout le pouvoir appartient à Dieu seul ». Le temps passa. Le saint mourut ; Ben H'amîda se retira dans une petite propriété qu'il possédait à quelques milles de Mostaganem et qui était contigüe à un domaine appartenant au caïd turc de Matemore. Des personnes de la famille de ce caïd vinrent passer quelques jours dans ce domaine. Ben H'amîda, en qualité de voisin et pour leur faire honneur, leur offrit chez lui un excellent couscous et les plus beaux fruits de son jardin. Le lendemain, la femme du caïd constata la disparition d'un nombre considérable de pièces d'or et d'argent et de riches bijoux qu'elle avait apportés avec elle. Le vol paraissant avoir été commis pendant que tout le monde était à dîner chez Ben H'amîda, celui-ci fut soupçonné d'en avoir été l'instigateur et le recéleur. Il fut arrêté. Les turcs, gens expéditifs en matière criminelle, le soumirent comme première mesure d'instruction à une bonne bastonnade suivie, pour donner au malheureux une idée de ce qui l'attendait encore, de l'arrachement d'un ongle de chaque main. Puis on le jeta en prison en lui annonçant que le lendemain on lui coifferait le crâne d'un casque de fer rougi au feu. L'infortuné qui, pendant tout le supplice, n'avait cessé d'invoquer Dieu et l'intercession de Sîdî

Osman, s'abattit dans un coin de son cachot sans interrompre ses ardentes prières. Soudain, les ténèbres de la prison s'illuminèrent : Sîdî Osman, en personne, était devant son fidèle disciple. « Vous ? Maître ! s'écria le prisonnier en baisant avec transport les mains du saint. Ha !! quelle joie ! j'oublie toutes mes souffrances. » — « Ben H'amîda, répondit Sîdî Osman, la porte de ta prison est ouverte. Sors ; va dire à ma fille qu'elle te confie ma jument grise et te donne des provisions de route. Gagne aussitôt le Djebel Dîs. La jument te mènera sans que tu la conduises, à une grotte inconnue où tu défieras toutes les recherches des turcs ». Il dit, et sa forme s'évanouit dans les ténèbres. La porte du cachot était, en effet, ouverte. Ben H'amîda sortit, passa auprès de ses gardiens endormis et, se conformant aux instructions de son maître, gagna le Djebel Dîs. Toutes les recherches que firent les turcs pour le retrouver demeurèrent vaines.

Dans le voisinage du mak'âm actuel de Sîdî Abdelkader Djîlânî près de la porte des Medjâher, au-dessous du fort de l'Est, vivait. auprès d'une h'oouît'a, un homme qui, affectant les dehors de la dévotion la plus austère, s'était acquis une grande réputation de sainteté parmi le vulgaire et recevait des ziâras de nombreuses femmes de la basse classe ; c'était, en réalité, un recéleur et un chef de voleurs qui entreposait le produit de ses vols et de ceux de sa bande dans un souterrain dont l'entrée donnait sur l'intérieur de la h'oouît'a. Un jour de marché, une négresse accostant une dame turque lui proposa de lui vendre des bijoux que cette dame reconnut pour les avoir vus sur la personne de la femme du caïd. Celui-ci fut aussitôt averti, et la négresse, arrêtèe, dénonça le faux marabout comme l'auteur du vol. Le trésor fut retrouvé ; les coupables subirent leur châtiment et Ben H'amîda put revenir à son jardin qu'il cultiva paisiblement jusqu'à sa mort, Dieu lui fasse miséricorde !

La descendance de Sîdî Osman habite encore au milieu des ruines de la zaouia et à côté de son tombeau que surmonte une vaste coupole.

*
* *

Lalla Khaddouma

Le quartier des Kherâbecha de Tidjdît, près du cimetière de Sîdî ben S'âbeur, habité par une population provenant, pour la plus grande part, de la tribu arabe des Medjâher et adonnée au commerce des peaux et des animaux de boucherie, est remarquable par la tombe de Lalla Khaddouma.

Cette sainte dame était la fille de Sîdî Lahouarî le grand marabout enterré à Oran et très vénéré dans cette ville bien qu'il l'ait maudite et donnée aux infidèles espagnols qui y entrèrent en 1509 de J. C. On ne sait exactement pour quelle cause ni à quelle époque Lella Khaddouma vint s'établir à Tidjdît. On conjecture que ce fut peu de temps après la malédiction que son père lança contre Oran et afin d'en éviter les effets dont l'un, le contact avec les infidèles, était, à coup sûr, le plus désagréable pour une bonne musulmane. On a construit sur la tombe de Lalla Khaddouma une chambre dans laquelle un «darrâr» (maître d'école) enseigne la lecture et apprend le texte du Coran à de jeunes enfants.

*
* *

Sîdî M'ammar Bou Leïla

En sortant du quartier des Kherâbecha par la rue n° 28, pour déboucher sur le cimetière de Sîdî Ben S'abeur, on passe à côté d'une modeste k'oubba, sans style ni élégance, qui abrite la dépouille de Sîdî M'ammar. Ce marabout fut surnommé Bou Leïla parce que, par une faveur céleste, prodigieuse mais dont il existe d'autres exemples, il arriva, en une nuit, à la connaissance parfaite d'Allah et à l'union mystique avec la Divinité. C'était un pauvre jardinier qui cultivait en légumes et en fruits un demi-arpent de terre sur les pentes du ravin de l'Aïn-Sefra. Il consacrait à la prière, avec un cœur simple et plein de foi, tous ses moments de loisir. Une nuit, ayant fait, avec une ferveur plus profonde encore qu'à son accoutumée, quelques prières surérogatoires terminées par la prière obligatoire du fedjeur, il sortit pour se rendre à son jardin. La route le fit passer auprès d'un conventicule de saints qui délibéraient sur le choix d'un « badal » et qui reconnurent, à des signes discernables par les saints seulement, qu'Allah voulait conférer cette dignité dans la hiérarchie des saints à ce modeste jardinier.

Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer, ici, combien est générale à Mostaganem cette croyance des mulsumans à ces assemblées de saints. Elles se tiendraient de préférence la nuit : il s'y prendrait, croit-on, des décisions, toujours inspirées par Dieu, sur le recrutement et sur les intérêts de la corporation, si toutefois il est permis d'employer ce terme à propos de créatures si supérieures au reste de l'humanité. On ne sait pas au juste quels saints prennent part à ces conciliabules ni comment ils délibèrent. Sî Hadj Allâl Benaouda croit que son père, le raïs Osman, qui en était lui-même convaincu, a passé une fois bien près du lieu où se tenait une de ces assemblées.

Par une nuit de pleine lune le raïs Osman, revenant de pêcher à l'embouchure du Chélif, rentrait à Mostaganem dans une petite embarcation, bâbord amures, rangeant la côte pour profiter de la brise légère qui en soufflait quand, arrivé à la hauteur de Kharouba, il entendit une rumeur sortir de la grotte où Sidi M'hammed el Medjdoub mena jadis la vie érémitique : on eût dit un chœur de Tolba occupés à faire une *selka* (récitation complète du Coran). La curiosité du raïs fut éveillée et lofant complètement il vint faire piquer l'avant de son canot dans le sable du rivage. Puis il sauta à terre et voulut monter vers la grotte. Mais bien qu'il eût pris la précaution de dire « Bismillah ! » (Au nom de Dieu !) une force invincible le clouait au rivage chaque fois qu'il voulait s'avancer dans la direction d'où partait le bruit. Saisi de terreur, il bondit sur son canot et, poussant au large, s'enfuit à force de rames. Pour le raïs Osman l'assemblée qui se tenait dans la grotte n'était pas composée d'hommes ordinaires : dans ce cas, en effet, nulle force magique ne l'aurait arrêté sur la rive. Elle n'était pas davantage composée de djinns, car ceux-ci auraient été mis en fuite par le « Bismillah » (1). Le plus vraisemblable est donc que le raïs avait passé près d'une réunion de saints. Mais Dieu est mieux instruit de la vérité !

*
* *

---

(1) Cette formule est en effet souveraine contre les maléfices des génies — Voir : L. BRUNOT : **Yallah ou l'arabe sans mystère — Larose, éditeur, Paris.**

Sîdî Mohammed Bakhîî-l- Madjdoub

Dans le même champ de repos que Sîdî M'ammar, mais confondue parmi les tombes de morts obscurs, se trouve celle de Sîdî Mohammed Bakhîî-l- Madjdoub, contemporain de l'entrée des Français à Alger. Ce saint homme appartenait à une très bonne famille de Mostaganem. Il existait dans le quartier appelé K's'ar bent-es-Solt'ân (1) une quantité de jardins dominés par une butte nommée Kodiet-el-Hemm. Dans cette butte se trouvait une anfractuosité que Mohammed Bakkîî avait prise comme « kheloua » (ermitage) où il se livrait jour et nuit à l'oraison, vivant de racines et se désaltérant à une source. Son frère aîné qui le considérait comme un fou, avait cherché vainement, par la douceur et la persuasion d'abord, et ensuite par les coups à le ramener à la maison paternelle. Mais Mohammed ne voulait pas mener la vie des mondains livrés à l'esprit de lucre et à la luxure.

Un matin, son frère, à bout de patience, l'arracha de force à sa grotte et le fit rentrer dans la ville par Bâb el Djerâd, tantôt le tirant par sa djellâba, tantôt le poussant à coups de genoux dans les reins accompagnés de force coups de sandales sur la tête. Quand ils arrivèrent sur l'emplacement de l'église actuelle, alors occupé par des silos, Mohammed Bakhîî, supplia de nouveau, son frère de cesser de lui faire ces affronts publics et de le laisser librement adorer Dieu dans la solitude qu'il s'était choisie. — « Idiot, lui répondit l'autre, à quoi te sert-il de vivre dans une grotte comme une bête sauvage ? » — A ce moment, Mohammed prenant sa chéchia en coiffa la tête de son frère qui vît aussitôt la place se transformer et devenir telle qu'elle est aujourd'hui avec l'église et les arcades des maisons à l'européenne qui l'entourent. La stupéfaction de l'aîné fut si grande qu'il lâcha son cadet et renonça à le molester davantage. Cet évènement se passait en 1827 et le frère de Mohammed Bakhîî vécut assez pour constater que sa vision était devenue une réalité.

*
* *

Sîdî Ben S'abeur.

Au centre du cimetière de Sîdî Ben S'abeur se trouve une koubba placée sous le vocable de ce saint. Ni les récits oraux, ni les livres ne nous ont

(1) Aujourd'hui, le quartier de l'avenue Raynal.

mis sur la voie de détails quelconques relatifs à la vie de ce marabout.

*
* *

Sîdî M'azouz de la Mer

Plus vaste et plus importante que la koubba de Sîdî Ben S'abeur, se dresse, au Nord de celle-ci, la coupole de Sîdî M'azouz sous laquelle se trouve enterré, depuis plus d'une trentaine d'années, le saint de ce nom, avec d'autres personnages exhumés comme lui de l'ancien cimetière de Sîdî M'azouz près de la Direction du port.

Auprès des bâtiments de cette Direction s'élèvent les restes d'un monticule dont une partie, aujourd'hui rasée depuis les travaux de la construction du port, était occupée par l'ancienne k'oubba-mosquée de Sîdî M'azouz et le cimetière y attenant.

D'après la tradition populaire, Sîdî M'azouz, dit El Bah'rî (de la mer) parce que son tombeau était édifié au bord de la mer, fut le contemporain de l'Almoravide Yousef ben Tachefin qui mourut en 1106 de J.-C. — Sîdî M'azouz passa son existence dans l'oraison, les mortifications, les bonnes œuvres, enseignant dans sa zaouia le Coran et les traditions prophétiques à quelques étudiants en théologie. On assure qu'il aurait composé des ouvrages de théodicée (توحيد) et de mystique (تصوف) Mais aucune de ces œuvres n'est venue jusqu'à nous et nous en ignorons même les titres.

Les habitants de Tidjdît et de Mostaganem ont toujours eu la plus grande vénération pour Sîdî M'azouz qu'ils considèrent comme un très grand saint. Avant la conquête française, la mosquée de Sîdî M'azouz jouissait d'un revenu important grâce aux fondations pieuses considérables constituées en sa faveur par des musulmans dévots. Une part de ces revenus servait à l'achat d'animaux de boucherie qui étaient immolés chaque vendredi devant la k'oubba et dont la chair était distribuée aux pauvres, gratis. Cette coutume bienfaisante a disparu depuis l'arrivée des Français.

Au pied de la butte de Sîdî M'azouz se trouve une source jaillissante au bord de l'Aïn S'efra, en un point occupé aujourd'hui par les bâtiments du moulin Monsonego. Cette source dont l'eau est limpide, fraîche, et

très agréable au goût, s'appelait « Aouïnet-el-H'adjdjâdj » (la petite source des pélerins) parce que l'usage voulait, jadis, que les Mostaganémois revenant du pélerinage au H'idjâz, vinssent passer la nuit en fête avec leurs familles au marabout de Sîdî M'azouz, mangeant des mets qu'ils apportaient et se désaltérant avec l'eau de cette petite source.

C'est une coutume chez les musulmans des deux sexes qui ont une grâce à obtenir du ciel, d'aller passer une nuit en prières dans la k'oubba de quelque saint, auprès de la châsse [K'abrîïa] qui recouvre la tombe. On espère participer ainsi dans une certaine mesure aux bénédictions dont Dieu a favorisé Son élu et se faire de celui-ci un intercesseur auprès d'Allah. Ce fut à l'occasion d'une visite semblable qu'un miracle dont le souvenir s'est perpétué par la tradition, eut lieu dans la k'oubba de Sîdî M'azouz. Trois musulmanes de Mostaganem avaient convenu de se trouver, après la prière du Moghreb, à cette k'oubba pour y passer la nuit. L'une d'elles, étant de loisir après l'as'eur, descendit avant ses amies, après avoir demandé la clef de la k'oubba au mok'addem qui en avait la garde. Quelqu'empêchement fit que les deux autres femmes ne purent venir au rendez-vous, et la première ne les voyant pas arriver, se plaça, pour les attendre à l'extrémité du promontoire sur lequel la k'oubba-mosquée était construite, et se mit à contempler la mer tout en filant la laine fixée à l'extrémité de sa « *mer'îzela* » (quenouille formée d'un court roseau fendu à l'un de ses bouts). L'équipage d'une felouque de *mer'ât'is* (corsaires) espagnols qui croisait à la tombée de la nuit à quelque distance de la côte, aperçut cette femme, seule, sur le promontoire et pensa que l'occasion était bonne de faire une capture profitable. La mauresque était jeune et belle et pouvait être vendue à bon prix comme esclave en Espagne. Un youyou fut mis à la mer et les trois hommes qui le montaient vinrent débarquer au pied du promontoire dont ils firent vivement l'ascension. La femme les vit alors qu'ils n'étaient qu'à quelques pas d'elle : comprenant aussitôt le danger, elle prit asile dans la k'oubba dont elle ferma la porte à clef. Ce fut un jeu pour les trois marins d'enfoncer cette porte et la musulmane au comble de la terreur, se réfugia sur la tombe du saint en criant de toutes ses forces « Ya, Sîdî M'azouz! »

Aussitôt un musulman d'une haute stature pénétra en coup de vent dans la k'oubba, terrassa sans le moindre effort apparent les trois chrétiens, leur lia les mains, leur mit des entraves aux pieds et, les poussant devant lui ; les conduisit à la maison du caïd turc.

Introduit immédiatement par le chaouch : « Je vous amène, dit-il au caïd, ces trois chrétiens qui voulaient enlever la femme que voici. Faites leur trancher la tête et ordonnez que la musulmane soit reconduite à son époux » — Il en sera fait ainsi : mais qui êtes-vous, seigneur ? » interrogea le caïd. — » Je suis Alî » répondit l'inconnu qui sortit après un bref salut sans que personne osât le retenir. La tradition ne dit pas qui était cet Ali. Il ne semble pas qu'il puisse s'agir du gendre et cousin de Mahomet. Il est plus vraisemblable que c'était quelque serviteur religieux ou disciple de Sîdî M'azouz, sorti de la tombe avec la permission de Dieu et sur l'intercession du saint, pour tirer du péril cette musulmane qui avait mérité cette faveur par sa grande dévotion pour Sîdî M'azouz.

Lors de l'occupation de Mostaganem par le général Desmichels en 1833, une compagnie du 66e de ligne retranchée dans la k'oubba, résista victorieusement à deux attaques des arabes. L'endroit convenant à l'installation d'un poste de défense on y construisit un fortin en utilisant l'enceinte de la k'oubba.

Jusqu'en 1870, un détachement de tirailleurs, commandé par un officier, occupa ce poste. Les jurons des gens de guerre retentirent dans les salles où les t'olba récitaient jadis le Livre Sacré ! Un coup tiré des canons placés dans le fort avertissait la ville de l'arrivée du courrier de France. Etranges contrastes de la destinée ! L'homme de paix qui, de son vivant, n'avait eu d'autres armes que l'épée du zèle et de la charité, la cuirasse de la foi et le bouclier de la patience, était troublé dans sa demeure dernière par le bruit du canon, le cliquetis des bayonnettes et le fracas des crosses de fusils !

La construction du port de Mostaganem ayant nécessité le dérasement de la majeure partie du monticule occupé par le fortin et la k'oubba-mosquée, les musulmans s'émurent à la pensée que les restes de Sîdî M'azouz allaient vraisemblablement être jetés à la mer avec ceux des autres occupants du cimetière. Quelques notables, et au

premier rang d'entre eux, le chîkh Sî H'adj Allâl Benaouda ben Osman, présentèrent une requête à la préfecture d'Oran pour être autorisés à transporter les restes de leur saint vénéré au cimetière de Sîdî Ben S'abeur à Tidjdît. Ce vœu fut accueilli favorablement.

On se mit incontinent à fouiller l'endroit délimité par la h'oouît'a. Après quelques instants on découvrit un sarcophage en pierre, de forme rectangulaire, fermé par un couvercle également en pierre, cintré, et scellé avec une sorte de ciment. A la tête de ce sarcophage on en trouva deux autres absolument semblables au premier sauf qu'ils étaient beaucoup plus petits : chacun de ces petits cercueils contenait les ossements d'un enfant. Il fallut beaucoup de travail et d'efforts pour ouvrir le sarcophage de Sîdî M'azouz et, quand on y fut parvenu, on le trouva occupé par un squelette en parfait état de conservation : les fémurs, les radius et les cubitus étaient si blancs et si polis qu'on s'y pouvait mirer aussi nettement que dans la meilleure glace de Venise. Deux dents restées incluses dans le maxiilaire supérieur, indiquaient par leur longueur que Sîdî M'azouz était fort avancé en âge quand Dieu le reçut dans le sein de sa miséricorde. La cage thoracique coupée transversalement par un malencontreux coup de pioche, était remplie d'une terre qui répandait une odeur balsamique si suave et si pénétrante qu'une nuée d'abeilles attirées par ce parfum vint voltiger au-dessus du corps et accompagna la précieuse dépouille du saint jusqu'à son nouvel asile, la k'oubba de Sîdî Ben S'abeur, où elle resta pendant trois jours avant d'être définitivement placée sous la vaste coupole qui l'abrite aujourd'hui et où elle restera jusqu'au jour du Rassemblement et de la Rétribution, s'il plaît à Dieu, Amen !...

*
* *

Le chîkh Osman

De nombreuses exhumations accompagnèrent celle de Sîdî M'azouz et les ossements retirés du cimetière furent placés dans la k'oubba du saint à Sîdî Ben S'abeur. Deux, seulement de ces restes furent identifiés. Les premiers, inhumés sous une petite k'oubba à peine assez haute et assez large pour qu'un homme pût y pénétrer et s'y tenir, furent reconnus

pour ceux de Sîdî Osman (1) qui le fut le chîkh et le maître spirituel de Sîdî M'azouz. La maçonnerie de cette petite k'oubba étant fort bonne avait été incorporée dans le mur du fortin que le génie construisit après la conquête.

*
* *

X... ex-bey du Titterî ?

Les autres restes se trouvaient enterrés aux pieds mêmes de Sîdî M'azouz. On a cru pouvoir les identifier et affirmer qu'ils était ceux d'un bey du Titteri qui, étant encore en fonctions, aurait pris l'ouird des Derk'aoua. On sait que les turcs considérèrent toujours avec méfiance les confréries religieuses. Les mesures rigoureuses, et même sanguinaires, qu'ils prirent pour s'opposer à leur développement provoquèrent de nombreuses insurrections qui furent rudement réprimées. Les Derk'aoua qui, en plusieurs rencontres, battirent les troupes turques, en étaient particulièrement redoutés. L'affiliation d'un haut officier turc à cette confrérie rebelle ne pouvait être tolérée par le pacha d'Alger : le bey, sachant que la sienne avait cessé d'être secrète, quitta Médéa, siège de son beylik, et s'enfuit à Mostaganem où il vint demander asile à Sî-l-Hadj Ben 'Alîoua cadi hanafite de cette ville. Il fut accueilli avec égards. Mais il sentait fort bien qu'il ne pourrait longtemps échapper au châtiment que lui réservaient les gens d'Alger. Un jour qu'il s'était rendu à la mosquée de Sîdî M'azouz avec Sî l-H'adj ben'Alîoua : « Seigneur dit-il, « à son compagnon après un instant de prière et de « recueillement, je sais que mon destin est proche. J'ai « eu, cette nuit, une vision qui m'annonce que, sous « très peu, je ne serai plus et que ma mort surviendra « en ce lieu même. De grâce, promettez-moi que, si vous « en avez le pouvoir, vous me ferez enterrer aux pieds de « ce saint marabout ». Le cadi essaya inutilement de réconforter le bey et de lui persuader que ses craintes étaient vaines — « Non, affirma le bey, j'en suis sûr, ma mort sera un fait accompli dans deux ou trois jours ». Trois jours plus tard, en effet, l'ordre arriva d'Alger de mettre à mort le malheureux derk'aouî qui fut étranglé

---

(1) Ce sîdî Osman n'a, bien entendu, rien de commun avec Sîdî Osman el Maleff dont il a été parlé ci-devant.

devant la tombe de Sîdî M'azouz et enterré aux pieds du saint comme il l'avait demandé.

Cette tradition ne doit être accueillie qu'avec circonspection. Elle n'est connue que d'un petit nombre d'indigènes. Le rôle qu'on y fait jouer à Sî El Hadj ben'Alîoua place aux environs de 1830 l'évènement rapporté que certains précisent s'être accompli deux ou trois années avant la venue des Français à Mostaganem. Or, on sait qu'à cette époque le bey du Titterî était Bou Mezrag qui fut tué, plus tard, dans un combat, par le futur général Yousouf.

Le mufti de Mostaganem, Sî Abdelkader ben Kara Most'afa, homme savant et fort curieux de l'histoire de sa ville, déclarant ignorer cette tradition, nous fit remarquer combien il est peu vraisemblable que l'affiliation au derk'aouisme et la mise à mort, relativement récentes, d'un haut officier turc n'aient pas frappé puissamment l'imagination des habitants de la ville et ne soient restées vivantes que dans la mémoire d'un petit nombre. La véritable identité de l'homme enterré aux pieds de Sîdî M'azouz reste encore à découvrir.

*
* *

Le capitaine Abdallah Montera

Dans le cimetière de Sîdî Ben S'abeur, à quelques pas à l'Est de la k'oubba de Sîdî M'azouz, se remarque un monument funéraire en forme de parallélipipède rectangle, dont la plate forme supérieure est ornée de cinq petits dômes disposés en quinconces, l'un au centre et chacun des autres à chacun des quatre angles. Ce monument porte, en caractères latins, l'inscription suivante :

ABDALLAH

1814-1894 (1)

Noble simplicité ! Si toutes les inscriptions funéraires avaient la même concision discrète, le dicton « Menteur comme une épitaphe » cesserait bientôt d'avoir cours.

Cette tombe renferme la dépouille mortelle d'Abdallah Montera, capitaine de spahis et caïd en retraite, venu

(1) Telles sont du moins les dates que nous avons cru déchiffrer, à grand peine, l'inscription se trouvant presqu'effacée quand nous l'avons relevée.

terminer à Tidjdît l'aventureuse carrière que la destinée lui avait imposée.

Le jeune Montera, qui appartenait à une bonne famille Corse, était âgé d'environ dix sept ans lorsque, faisant un jour une promenade hors des portes d'Alger où habitait sa famille, il fut enlevé par les arabes et vendu, ou donné, par eux comme mamelouk (esclave blanc) à Abdelkader. L'émir, le voyant robuste et bien fait, s'intéressa à lui, le décida à embrasser l'islâm et lui donna le nom d'Abdallah ordinairement conféré aux nouveaux convertis. Abdallah-Montera servit dans la cavalerie de l'émir avec le grade de « Saîîâf » et, par conséquent, avec rang d'officier. Il passa, en 1840, au service de la France et reçut immédiatement le grade de sous-lieutenant de spahis à titre indigène. Le général de Lacretelle qui, étant capitaine de bureau arabe, eut Abdallah sous ses ordres d'octobre à décembre 1853 en parle, en ces termes, dans ses « Souvenirs » : « ... Abdallah Montera, alors sous-« lieutenant de spahis né en Corse, élevé dans l'entourage « de l'émir Abdelkader auprès duquel il s'était fait la « réputation méritée d'un brillant et redoutable cavalier. « Revenu à nous en 1840, s'était distingué dans toutes « les opérations auxquelles il avait pris part. » Abdallah suivit régulièrement sa carrière mlitaire et se retira avec le grade de capitaine. Il fut aussi caïd d'une fraction des Flita ainsi que d'une tribu du Sud. Le chîkh H'adj Allal Benaouda, qui fut son voisin dans le quartier d'Elmok's'ar et qui le fréquenta beaucoup, le dépeint comme un homme de taille moyenne, extrêmement robuste : cavalier splendide, il se tenait en selle aussi droit et aussi solide à soixante ans qu'à sa vingt-cinquième année. Jamais écuyer plus magnifique ne chaussa l'étrier. D'énormes et longues moustaches, une barbe descendant jusqu'au milieu de la poitrine lui donnaient une mine imposante. En pensant à ce que devait être un tel homme, le jour du combat, au moment de la charge, le vers du poète revenait à l'esprit :

ليثا هزبرا ذا سلاح معند * يرمى بطرف كالحريق الموقد

Lion rugissant, aux armes en arrêt pour le combat, lançant des regards chargés de flammes ardentes !

Libéral et n'aimant l'argent que pour les jouissances qu'il procure, il dissipa une belle fortune gagnée dans les

travaux de la guerre. De façons courtoises, contant bien les souvenirs abondants de son existence mouvementée, il avait de nombreux amis parmi les officiers de la garnison de Mostaganem. Peu de jours avant sa mort, il fut avisé de l'imminence de sa fin par le médecin militaire son ami, qui le soignait et qui l'engagea à prendre, sans retard, ses dernières dispositions. Le capitaine Abdallah avait trop souvent vu la mort en face et sans frémir à ce temps de la vigoureuse jeunesse où la vie paraît si belle, pour ne pas accueillir une telle communication avec sérénité, alors que la vieillesse, avec ses déchéances, ne lui laissait plus espérer que quelques tristes jours à vivre. Il remercia son ami et, comme celui-ci lui demandait s'il ne voudrait pas revenir à la foi chrétienne dans laquelle il était né, il fit connaître sa volonté expresse de mourir en prononçant la profession de foi musulmane et d'être inhumé suivant les rites de l'islam. Sans doute pensa-t-il qu'il devait rester fidèle à la foi à laquelle les circonstances voulues par le Très Haut l'avaient amené, et que toutes les voies sont bonnes pour conduire à Dieu celui qui Le craint et Le sert :

For the lamps are many but the flame is one.

Et le capitaine Abdallah Montera, s'étant endormi dans la paix du Seigneur, fut inhumé sous le monument qui recouvre ses restes, laissant le souvenir d'un homme vaillant et d'un ami sûr :

المرء بعد الموت احدوثة * يفنى و تبقى منه اثاره
واحسن الحالات حال المرء * تطيب بعد الموت اخباره

L'homme, après la mort, ne subsiste plus que sur les lèvres des autres humains. Il disparaît dans le néant et seul persiste le souvenir de ses actions,

Le sort le plus beau est celui de l'homme dont on dit du bien après sa mort.

*
* *

Sîdî Ben Atchî le Zebent'out'

A une centaine de pas derrière l'école indigène de Tidjdît on note la présence d'une enceinte rectangulaire formée par un mur crépi, haut de 1 m. 35 centimètres, qui entoure la tombe de Sîdî Ben Atchî.

Ce saint est un exemple merveilleux de ces infusions soudaines de la Grâce dont Dieu favorise certaines créatures qui, aux yeux de la débile raison humaine, en paraissent le moins dignes. De tels cas sont de ceux où il convient d'admirer la profondeur des jugements du Très Haut et d'admirer ses dispositions.

Avant de compter dans les rangs de la sainte milice des amis de Dieu, Sîdî Ben Atchî était zebent'out', c'est-à-dire soldat d'infanterie légère turque (1). Ce nom de zebent'out' appartient primitivement à des pirates grecs qui écumaient la Méditerranée. « Ces gens, nous apprend Mohammed ben Abdelkader dans son livre qui a pour titre « Toh'fat oz-Zâïr fî Mâtsir-il-Amîr Abd-il K'âdir », « montant un bâtiment armé en course s'étaient confinés « sur la mer et guettaient les navires. Tout bateau que « le hasard leur amenait était capturé par eux avec son « chargement et ils mettaient à mort ceux qui le mon- « taient. La Sublime Porte ayant ordonné à ceux qui « commandaient en son nom à Alger de mettre un terme « aux forfaits de ces pirates, Mohammed Pacha munit « des moyens nécessaires, le champion de la foi, le capi- « taine Hadj Seliman et l'envoya contre eux. Hadj Seli- « man les prit et les amena à Alger sur leurs propres « navires. (2) » Le nom seul de zebent'out', ou pirates, ainsi donné à ces soldats turcs marque assez que ces gens de guerre n'étaient en aucune façon gens de bien. Et de fait ils étaient réputés pour leurs mœurs dissolues au moins autant que pour leur bravoure. Mohammed S'er'îr ben Yousef, dans sa Chronique Tunisienne intitulée « Mechra-l-Melkî », dit en parlant des zebent'out' qu'il vit à l'œuvre lors de la prise de Tunis par les Algériens

---

(1) Les Zebent'out ne faisaient pas partie des garnisons et campaient toujours sur l'Habra.

وكان قوم من اليونان يقال لهم الزنبطوط اتخذوا قرصانا
وانقطعوا فيه في البحر يترصدون المراكب ولا يصادفهم
مركب الا اخذوه بما فيه وقتلوا اهله وكانت الدولة العلية
تامر حكامها في الجزاير بقطع عاديتهم فجهز محمد باشا المجاهد
القبطان الحاج سليمان وارسله اليهم فاستولى عليهم وساقهم
في مراكبهم الى الجزاير « تحفة الزاير ص ٧٢ »

(3) p. 452 de la traduction Serres et Lasram.

(1756) : « Quel admirable Créateur est celui qui les a faits ! La vérité est que ce sont des ogres plutôt que des hommes ! » Uniquement occupés de plaisirs grossiers pendant les loisirs que leur laissait la vie des camps, ils semblaient avoir pour devise ces deux vers du poète bachique Abou Nououâs :

انما العيش سماع * و غلام و مدام
واذا فاتك هذا * فعلى العيش السلام

Musique, jeune bardache, vin : voilà les seules joies de l'existence !

Et si cela vient à te manquer... alors, adieu la vie !

Le zebent'out' Ben Atchî, ni meilleur ni pire que ses frères d'armes, avait deux raisons d'être parfaitement insouciant : il avait un corps vigoureux et ne possédait à peu près rien des biens de la terre. Une pipe à long tuyau terminée par un énorme fourneau de terre rouge, une guitare dont il s'accompagnait pour chanter d'une voix agréable, et sa maigre solde toujours engagée à l'avance à d'innombrables créanciers, constituaient toute sa fortune. Il pouvait dire avec le poète :

خص بالمال . اليسار اعيبق * و اراني خصصت بالاملاق
انا لا شك من بقية قوم * خلقوا بعد قسمة الارزاق

Nombre de gens ont en privilège la fortune et la vie facile ; pour moi, mon lot particulier est la misère !

Nul doute que je ne fasse partie d'un solde de créatures mises au monde après la répartition des biens d'ici-bas.

Une année, Ben Atchî partit dans les rangs de l'escorte qui accompagnait à Alger le « denouche », impôt que le bey de l'Ouest allait, selon l'usage, porter en personne au pacha.

Dans ces déplacements militaires, il était d'usage, lorsque la colonne arrivait à l'étape auprès d'un douar ou d'un village, que les soldats se répartissent dans les différentes tentes ou gourbis et fussent logés et traités par les habitants.

A l'une de ces étapes, dans un douar auprès d'El As'nâm (aujourd'hui Orléansville), Ben Atchî qui était d'arrière garde trouva toutes les tentes remplies par les soldats

qui étaient arrivés avant lui. Il errait dans le merâh, (1), déjà résigné à passer la nuit avec le ciel étoilé pour couverture et une pierre pour oreiller, lorsqu'il fut arrêté par un habitant du douar qui lui dit, après l'avoir salué de façon fort civile « Je vois, seigneur zebent'out', que vous n'avez pas trouvé de gîte. Honorez-moi en acceptant, pour cette nuit, l'hospitalité sous ma tente. » Ben Atchî considéra un instant l'homme qui lui faisait cette offre providentielle. C'était un vieillard vêtu d'une djellâba rapiécée, la tête ceinte d'une corde en poil de chameau, chaussé de babouches élimées et brunies par l'usage. Un tel costume témoignait bien que son porteur n'était pas un grand de la terre. Mais on l'a dit fort justement :

ما قيمة المرء باثوابه * السر في السكان لا في الديار

La valeur de l'homme ne réside pas dans ses vêtements : ce ne sont pas les demeures mais bien les habitants qui recèlent la secrète réalité.

D'ailleurs l'hôte obligeant avait cet air simple et noble qui inspire à la fois confiance et respect. L'arabe mena Ben Atchî à une tente modeste et immola selon le rite, en l'honneur du soldat :

Un bouc à la gorge velue
Dont il fit jaillir le sang noir.

et qui écorché, puis empalé au bout d'une longue perche, rôtit bientôt sur un feu ardent.

Quand Ben Atchî eut pris sa part d'un gigot et d'une abondante gues'a de couscous et se fut rasasié, il saisit sa guitare et se mit à chanter.

Il commença par une très ancienne chanson d'amour sur un air que la tradition assure avoir été composé par le célèbre musicien Ibrahim de Mosoul et qui débute ainsi :

رمتني بسهم اقصد القلب وانثنت * وقد غادرت جرحا به وندبا

Elle me décocha une flèche qui atteignit le cœur ; puis se détourna me laissant avec les blessures et les plaies causées par ce trait.

---

(1) Intérieur du cercle limité par les tentes du douar.

Mais pendant que le soldat chanta, l'hôte ne donna nul signe de plaisir ni de désapprobation, ses lèvres remuaient constamment comme s'il adressait des invocations à Dieu. Son regard était fixe et semblait tout intérieur.

La chanson d'amour terminée, Ben Atchî entonna le chant de guerre qui a pour début :

السيف والخنجر ريحاننا * أف على النرجس والآس
شرابنا من دم أعدائنا * وكاسنا جمجمة الراس

Le sabre et le poignard voilà nos fleurs au doux parfum.

Notre boisson est le sang de nos ennemis et les crânes nous servent de coupes !

Quand Ben Atchî eut achevé, le maître de la tente le remercia par une simple inclinaison de tête, sans plus de compliment. Le zebent'out' lâcha la guitare, alluma sa longue pipe et entama avec son hôte une conversation qui, en peu d'instants, prit un tour plus élevé et vint à porter sur les plus hautes questions de mystique. Un tel sujet était bien au-dessus de la portée d'un soudard turc et, cependant, Ben Atchî comprenait sans effort et suivait avec intérêt les propos de son hôte. La nuit était fort avancée lorsque les deux hommes songèrent à se livrer au sommeil.

Le matin venu, ils firent ensemble la prière du fedjeur et au moment où lè soldat prenait congé de son hôte : « Ben Atchî, ordonna celui-ci, jette ta pipe et brise ta guitare » Le zebent'out' obéit sans mot dire. « C'est bien, reprit l'arabe, pars en paix, ô mon fils, tu feras une rencontre profitable à Alger s'il plaît à Dieu ! »

Arrivé à Alger, Ben Atchî qui n'y connaissait personne errait à la recherche d'un fondouk où loger pendant son séjour, lorsqu'il fut accosté par une négresse : « O mon frère, lui demanda-t-elle, connais-tu le zebent'out' Ben Atchî ? » — « C'est moi-même, par Allah ! ô ma sœur, répondit le soldat » — « Tu as été à El As'nâm l'hôte de Sidi N... ? » et elle lui dépeignit l'homme qui l'avait hébergé. « En effet, j'ai partagé avec lui le pain et le sel. » — « Viens donc dans ma demeure, tu seras également mon hôte ». Et Ben Atchî passa chez cette femme tout le temps de son séjour, faisant ponctuellement avec

elle, qui était très dévote, toutes les prières obligatoires et surérogatoires, exercices auquel il trouvait une suavité mystérieuse et prenait un plaisir infini tel que ne lui en avaient jamais fait goûter la musique, l'amour ni le jeu.

Quand fut venu le moment du départ, Ben Atchî remercia avec effusion sa bonne hôtesse. « Adieu, mon fils, lui dit-elle, tu feras bon voyage s'il plaît à Dieu ! Tu trouveras ton « amâna » (1) à Mostaganem. » En effet, arrivé dans cette ville, Ben Atchî fit la rencontre d'une négresse étrangement semblable à celle d'Alger, qui lui jeta, en passant à côté de lui, cet avertissement : « Ton amâna est à Sidi Kharchouche (2). Vas-y de ce pas. » Le soldat y courut aussitôt et y trouva une assemblée de Saints (3) qui, avec des rites connus d'eux seuls et que, pour cette raison, nous ne sommes pas en mesure de décrire, le reçurent des leurs. — Depuis lors, Ben Atchî, renonçant à s'appliquer à des choses de néant, se consacra uniquement à servir Dieu et à s'avancer dans la perfection. Selon sa volonté formellement exprimée avant sa mort, il ne fut pas élevé de k'oubba sur sa tombe dont une simple h'oouît'a marque l'emplacement.

*
* *

Sîdî Ahmed Ibn'Achîr

Tout proche de la h'oouit'a de Sîdî Ben Atchî, se voient quelques mètres carrés de sol, recouverts d'une sorte de bétonnage et entourés de quelques pierres non liées. En ce lieu repose Sîdî Ahmed ben Achîr descendant, dit-on, du fameux Ibn Achir dont le mausolée est à Sla (Salé du Maroc).

On a peu de détails sur sa vie. On sait toutefois qu'il se livra à l'enseignement du Coran et de son exégèse, des traditions prophétiques et de la jurisprudence. Il fut le maître de Sîdî Osman, le saint fameux dont le tombeau et la zaouia sont situés entre Mostaganem et Pélissier.

---

(1) C'est-à-dire : les grâces que Dieu t'a réservées.

(2) Sîdî Kharchouche est un marabout enterré au-delà et non loin de la pointe de la Salamandre. Sa k'oubba démolie n'a pas encore été reconstruite. La tradition dit qu'il était fils de Sîdî Bou Zouîna qui vivait à Matemore. Sîdî Bou Zouîna avait le don de connaître parfaitement tout le contenu d'un livre à la lecture de la seule préface et de la dernière page de l'ouvrage : il y a peut-être dans ce fait moins de Surnaturel qu'il ne semble.

(3) Voir suprâ p. 169.

La k'oubba qui surmontait la tombe d'Ibn'Achîr s'est écroulée et nul ne songe à la restaurer. Telle est l'ingratitude humaine. Ibn'Achîr, l'une des perles qui ornaient le diadème de la science, gît relégué dans le coin de l'oubli. Les descendants de ceux qui le considéraient comme l'ornement et la gloire de leur cité semblent vouloir perdre jusqu'au souvenir de son nom.

*
* *

Nous terminerons ici nos stations aux tombeaux de ces hommes insignes dont nous avons souhaité de rappeler la mémoire, en répétant ces vers du poète Ibn H'oououa-l-Moster' ânimî :

وهذه المدينة المصابة * بفقدها لهذه العصابة
حق لها النحيب والبكا * على خميس عمه الفنا
كانت كأنها العروس تجلى * بهم فصارت أيما وثكلى
فعزها عن موت هذا السلف * وابك عليهم معها وانصرف

Cette cité frappée par la disparition de cette troupe brillante,
Pleure et se lamente à bon droit sur cette phalange qu'enveloppe la nuit éternelle ;
Semblable jadis à une jeune épousée dont ils étaient la parure, elle reste, maintenant, sans époux, sans enfants.
Dis lui la part que tu prends à la douleur que lui cause le trépas de ces générations passées ; pleure avec elle sur leur destin et retire-toi.

Marcel BODIN.

PAUL COURTOT

Nouvelles inscriptions d'*Altava*

(LAMCRICIÈRE)

Trois nouvelles inscriptions funéraires ont été découvertes à Lamoricière en décembre 1928, au cours d'une extraction de sable du lit de l'Oued Isser. Le lieu de gisement est situé à 50 mètres en aval du barrage, à peu de distance de l'angle sud de l'enceinte d'*Altava* dont les ruines forment une terrasse rectangulaire, très visible, élevée de 2 à 3 mètres au dessus du sol environnant.

Dans la section du gisement, le lit de la rivière est très encaissé et il l'a été davantage pendant l'antiquité, puisque les dalles étaient recouvertes de 2 à 3 mètres de sable.

Voici les inscriptions telles que nous avons pu les déchiffrer. M. Gsell, l'éminent professeur au Collège de France, a bien voulu les revoir et faire, au sujet de la troisième surtout, des remarques qu'un néophyte ne peut guère entrevoir. Nous ne saurions trop l'en remercier.

1re Inscription

Belle dalle de calcaire brut. Longueur, 0 m. 80 ; largeur, 0 m. 60 ; épaisseur, 0 m. 15. Lettres soignées : hauteur, 0 m. 04. Deux feuilles de lierre dans le haut.

On lit :

DI M S MEMORIA
M·TITI EϚVSSI VIXIT ANNIS
XLV DISCESSIT TERSV IDVS FEBRARI
AS·PATRI DVLCISSIMO FECI

Di(s) M(anibus) s(acrum). Memoria M(arci) Titi(i) Egussi. Vixit annis XLV ; discessit tersu (= tertium) idus febr(u)arias. Patri dulcissimo feci.

Traduction. — Aux Dieux mânes. A la mémoire de *Marcus Titus Egussus* ; il vécut 45 ans, mourut le 3ᵉ jour avant les ides de février. J'ai fait (ce monument) à mon père très cher.

Egussus, surnom qui se retrouve sous la forme *Egusa*, dans une inscription chrétienne de Ténès (*Corpus Inscr. Lat.*, VIII, 9692).

Le terme *discessit* indique que le mort était chrétien.

L'inscription n'est pas datée, mais elle paraît être du même artisan qu'une autre inscription datant de l'année 311 de la province (350 de l'ère chrétienne). Cette inscription doit donc être du milieu du IVᵉ siècle.

2ᵉ Inscription

Dalle grossière en travertin. Longueur, 0 m. 50 ; largeur, en haut, 0 m. 60, en bas, 0 m. 30 ; épaisseur, 0 m. 13. Lettres de 0 m. 03.

On lit :

D · M · S · TITI · PEREG
RINVS · VICEXII AN
IS · LXII DISCESIT XIIII
K · FREBRARIAS FECE
RVNT · FILI DVLCI
SIMI · ANO PRO
CCXC < III
I

D(is) M(anibus) s(acrum). Titi(us) Peregrinus vicexit (=vixit) an(n)is LXII ; disces(s)it XIII k(alendas) frebrarias (=februarias). Fecerunt fili(i) dulcissimi, an(n)o pro(vinciae) CCXCVIIII (=338 après J.-C.)

Traduction. — Aux Dieux mânes. Titus Peregrinus vécut 62 ans, mourut le 14ᵉ jour avant les calendes de février. Ses fils, très chers, lui firent (ce monument) en l'an 298 de la province (338 de l'ère chrétienne).

A remarquer plusieurs barbarisnes : *vicexit* pour *vixit*, *frebrarias* pour *februarias*.

3e Inscription

Dalle de grès ébréchée. Une partie de l'inscription a disparu. Longueur, o m. 6o ; largeur, o m. 45 ; épaisseur, o m. 15. Lettres d'environ o m. o3, en partie très frustes, surtout à la ligne 5.

On lit :

D M S
IVLIVS MALL..
VICSIT ANNIS...
VIII KAL IANVANVA
5) RIAS AFVENTIANICV
FILIOS ET FRATRE DV
CISSIMOS POSVER
VNT AN PP CCLXXXXI

D(is) M(anibus) s(acrum). Iulius Mall(ianus ?) vicsit annis.... VIII kal(endas) ianua[nua]rias.... Filios et fratre(s) dulcissimos posuerunt, an(no) p[r](ovinciae) CCLXXXXI (=33o après J.-C.).

Traduction. — Aux Dieux mânes. *Julius Mall (ian)us ?*) vécut........ années........ (mourut) le 8 des calendes de janvier..................(ici un passage incompréhensible). Ses fils et son frère très chers, posèrent (édifièrent ce monument) l'an 291 de la province (33o après J.-C.).

Au sujet de cette inscription M. Gsell a fait les intéressantes observations suivantes :

L'inscription est très incorrecte : trois lettres sont répétées par erreur dans le mot *ianuarias* ; au lieu de *filios* et de *dulcissimos*, il faudrait *filii* et *dulcissimi*. Après *vicsit annis*, le graveur a sans doute omis une ligne de son modèle, ligne qui devait contenir l'âge du mort et le mot *discessit*. Je ne sais pas ce qu'il y avait à la ligne 5.

Peut-être la mention de la veuve, avant celle des fils et des frères ?? On pourrait être tenté de lire *A[e]ventia* (pour *Eventia*) *Ni[gra]*.

Mais cette interprétation serait très douteuse, puisqu'il faudrait supposer que l'inscription indiquait les noms de cette femme, sans la qualifier d'*uxor* (épouse), tandis qu'elle mentionne les fils et les frères, sans indiquer leurs noms.

63e CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le 63e Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des Départements se réunira à Alger en Avril 1930.

Le programme des sujets proposés pour ce Congrès par le Comité des Travaux Historique et Scientifiques sera communiqué aux intéressés à la Bibliothèque de la Société, 7, Rue Schneider, à Oran, ouverte tous les soirs de 17 heures à 19 heures, dimanches et jours de fêtes exceptés.

VARIÉTÉS

La Politique Algérienne

de la Monarchie de Juillet

d'après un livre récent (1)

L'Œuvre du Maréchal Soult

On sait que l'expédition d'Alger n'avait pas été entreprise en vue d'un but colonial. Profitant, entr'autres causes, du « fameux coup de chasse-mouches, diplomatiquement baptisé coup d'éventail » (2), le gouvernement de Charles X avait tenté d' « empanacher » la Restauration en châtiant le Dey d'Alger par une victorieuse expédition militaire, et en supprimant la piraterie dans la Méditerrannée. Mais, par une conséquence imprévue de la victoire, les villes d'Alger et d'Oran avaient été occupées par les troupes françaises, le Dey s'était empressé de quitter le pays et son départ avait détruit subitement toute autorité dans l'ancienne régence.

La prise d'Alger avait eu un grand retentissement en France. Malgré les protestations de l'Angleterre, Charles X, quelques jours avant d'abdiquer, avait fait connaître son intention de conserver sa conquête. Louis-Philippe, à son tour, n'aurait pu y renoncer sans diminuer son prestige à l'intérieur du pays, ce à quoi il ne pouvait consentir. Cependant, la défiance de l'Angleterre à son égard l'obligeait à une attitude prudente ; même après les évènements de Belgique de septembre 1830, qui détournèrent opportunément l'attention de la Grande-Bretagne, le gouvernement français se garda bien de publier aucune déclaration officielle sur la question d'Alger, quoique son intention de se maintenir dans la Régence fût manifeste.

---

(1) Christian SCHEFER : *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet. L'Algérie et l'évolution de la colonisation française.* (Voir la bibliographie, ci-après, p. 206).

(2) SCHEFER, ouvrage cité, p. 28.

Ainsi se trouve instauré en fait une situation mal définie qui donne à la France une possession sur laquelle personne alors n'a le moindre renseignement précis.

La révolution de juillet 1830 a pour immédiate conséquence le rappel du maréchal de Bourmont, puisque c'est comme ministre de la guerre de Charles X qu'il avait pris le commandement de l'expédition d'Alger. Par crainte qu'il n'utilise ses troupes à une tentative de restauration du souverain détroné, on le remplace par le général baron Clauzel, « dont la qualité d'ancien con« damné à mort de la Restauration affirmait la fidélité « au régime nouveau ». (1)

Parti avec des instructions plus que sommaires, qui ne délimitent même pas ses attributions, Clauzel trouve la ville d'Alger désoganisée par la brusque disparition du Dey. S'inquiétant peu de savoir si les mesures qu'il prend sont légales, il tente, par des arrêtés, d'organiser hâtivement l'administration des indigènes, la justice, les droits d'octroi et de douane. Il signe des traités par lesquels la France cède Oran et Bône à des princes tunisiens. Il achète personnellement des terrains et projette la constitution d'une société qui exploiterait une ferme modèle aux environs d'Alger. Il; parle d'encourager les futurs colons et en arrive à développer des vues sur la mise en valeur du pays.

Charmé des facilités que parait présenter la conservation d'Alger, le Gouvernement, reprenant à son compte les vues de Clauzel, lui répond être « dans l'intention de « fonder, sur le territoire d'Alger, une importante co« lonie ». Les Maures et les Juifs, qui nous ont accueilli avec une déférente souplesse, recevront des faveurs, pour qu'ils restent attachés à nous ; quant aux Arabes... on escompte le moment où leurs tribus insoumises seront refoulées dans le Petit Atlas. La colonisation se développera en recueillant le « superflu » de la population française, qui jusqu'alors émigrait surtout vers les Etats Unis. La France peut-être trouvera ainsi, tout près d'elle, les produits « qu'elle tire maintenant de l'Amérique et « de l'Inde ». (Dépêche du 30 septembre 1830 au général Clauzel).

On croit donc que la richesse future de l'Algérie doit provenir, comme celle des anciennes colonies, « de la

(1) Schefer, loc. cit., p. 49.

« canne à sucre, de l'indigotier, du cotonnier et du gi-« roflier ».

Mais Berthezène remplace Clauzel. Pessimiste autant que son prédécesseur était enthousiaste, il déclare la régence sans ressources et ses habitants intraitables. Malgré cela, le Gouvernement de Casimir-Perier, dans les instructions « définitives » du 5 juin 1831, confirme la résolution de posséder tout le pays. Les traités par lesquels Clauzel avait convenu de céder Oran et Bône aux Tunisiens sont annulés. La colonisation est retardée. Une organisation prochaine du pays est annoncée, grâce à la nomination d'un « intendant civil » chargé de l'administration générale.

*
* *

Le Gouvernement de Casimir-Perier se trouvait à Alger en présence d'une situation assez différente de tout ce qui se voyait dans les colonies. Il fallait songer à la fois à se maintenir par la force dans un pays qui nous était hostile, et à y organiser une administration. On ne pouvait rattacher au ministère de la marine le corps expéditionnaire qui, en opérations constantes, ne pouvait relever que du ministère de la guerre. On rechercha dans les précédents napoléoniens les actes qui avaient servi dans des situations un peu analogues lors de l'occupation de l'Italie, de la Hollande, des provnces Illyriennes.

Pour appliquer ses décisions, le choix du Gouvernement se porta sur deux hommes : Savary, duc de Rovigo, fut chargé du commandement d'Alger en remplacement de Berthezène et le Baron Pichon, conseiller d'Etat, désigné comme intendant civil. On établit une séparation radicale entre l'administration civile et le commandement militaire. Mais ce système exigeait un accord complet des deux autorités. En les plaçant sur un pied d'égalité, on créait entr'elles des rivalités, des conflits. Il fallut bientôt rendre au chef militaire les pleins pouvoirs.

Le Maréchal Soult, duc de Dalmatie, Ministre de la guerre, « qui devait être en France, le grand artisan de la conquête », prit cette initiative, sans même attendre la mort de Casimir-Périer qui agonisait. Une ordonnance du 12 mai 1832 rétablissait la subordination de l'inten-

dant civil au Général en chef. Désormais, toutes les affaires de l'Algérie sont centralisées au Ministère de la Guerre. Toutes les dépêches d'Afrique sont lues par le Maréchal lui-même. Il dicte la réponse à faire, que son secrétaire écrit hâtivement en travers de chaque dépêche. Les bureaux n'ont qu'à recopier. Il devient ainsi « le maître absolu, le directeur exclusif de tout ce qui concerne Alger ». Jouissant d'une grande autorité sur le souverain et dans les Chambres, il impose ses idées, « si bien que, dans l'ensemble, la politique suivie en Afrique à partir du printemps de 1832 fut incontestablement la sienne ». (1)

Aucun lien de communication, si ce n'est par mer, n'existe entre Alger et Oran. Bône, occupée par Monck d'Uzer en mai, est également isolée du Général en Chef. Or, tandis qu'à Alger le Général en Chef n'a en face de lui que des tribus éparses, il n'en est pas de même à Oran, où s'élève rapidement la puissance d'Abdelkader, ni à Bône, où Achmet, Bey de Constantine, est un adversaire redoutable. Pour faciliter les ordres, les généraux de Bône et d'Oran correspondent directement avec le ministre. Leurs pouvoirs ne sont pas définis. Et, au moment où commence la « prééminence » de Soult, notre situation en Afrique apparait obscure, confuse et difficile.

Soult n'a pas de théorie, pas d'idée préconçue. « Il « voyait les choses nettement, simplement, mais isolé-« ment en quelque sorte, et en concentrant successive-« ment son attention sur les divers points. Ceux qui lui « paraissaient les plus pressés l'occupaient seuls d'abord, « tout comme, autrefois, quand il engageait une bataille, « il se préoccupait de la gagner avant de songer aux « dispositions à prendre pour le lendemain. Il choisissait « ainsi ses tâches suivant leur urgence relative, il sériait « les questions, pour parler le langage des politiciens « actuels, et négligeait celles qu'il ne jugeait pas d'in-« térêt immédiat. » (2)

De son cabinet, il dirige personnellement les opérations militaires et s'intéresse directement à tout ce qui concerne la puissance de la France en Afrique, comme les négociations avec Ahmed ou l'expédition de Bougie. Il

(1) SCHEFER, cod. loc., p. 135-136.
(2) SCHEFER, cod. loc., p. 150.

laisse, au contraire, en matière administrative, une liberté presque illimitée aux chefs qui commandent sur place, se bornant à leur adresser, très rarement, quelques observations ou quelques ordres sur des points spéciaux. C'est que, sans doute, il se rend compte qu'il ignore tout de l'Algérie et qu'il vaut mieux provisoirement « laisser les « subalternes expérimenter sur place, sans intervention « de l'autorité souveraine, qui, ne se manifestant que « tardivement, le pourra faire à bon escient, sans risquer « de se déjuger et, par conséquent, de s'affaiblir. » (1)

Partisan d'une occupation directe, il veut « que la France règne partout où dominait le Dey ». Il poursuit ce but avec tenacité, malgré les obstacles sans cesse renaissants hostilité des Arabes ; suspicions étrangères, à cause desquelles le Gouvernement évite prudemment toute explication sur le sort de l'ancienne régence ; désaccord entre les Généraux, ceux d'Oran et de Bône voulant se rendre indépendants du Général Commandant en Chef à Alger ; enfin agitation de l'opinion publique, qui manifeste sa malveillance par des articles de presse, par des interpellations au Parlement.

Les hommes politiques trouvent, dans les évènements d'Algérie, matière à intrigues et manœuvres politiques. Faut-il garder Alger ? Convient-il d'occuper encore d'autres points de l'Algérie ? ou toute l'Algérie ? Que fera-t-on des territoires occupés ? Pourrait-on y envoyer utilement des colons ? Faut-il coloniser ? Faut-il conserver les indigènes ? Les refouler ? Les assimiler ? L'Algérie est-elle susceptible de fournir des produits coloniaux à la France ? Est-elle habitable pour les Français ?

Autant de questions que l'opinion publique agite et lesquelles les parlementaires prenaient parti sans savoir, par convenance politique.

Assez piètre orateur et tacticien parlementaire de second ordre », Soult se rtouvait hors d'état de développer un plan d'ensemble et d'annoncer des résolutions positives, puisqu'il ne se sentait pas toujours à même de prendre parti. (1)

Au milieu de 1833, il commençait à se trouver dans une situation embarrassante sous les critiques que ne pouvaient manquer de suggérer les nouvelles et les ren-

(1) Ibid., p. 149-150.

seignements arrivant d'Algérie. Une enquête sur les affaires d'Alger avait été proposée le 19 avril, à la Chambre des Pairs, par le Baron Mounier. Soult s'empara de l'idée et fit successivement nommer par le roi deux commissions, l'une en juillet, l'autre en décembre. Après un voyage d'études, la première commission, dite commission d'Alger, avait adopté 10 grands rapports. La seconde, composée des membres de la première et de 10 autres membres, présidée par le Duc Decazes, élabora 12 rapports nouveaux. Tous ces rapports, qui ne se répètent généralement pas, répondent à un long questionnaire préparé par le Ministère de la guerre. Les réponses peuvent se ramener à quatre chefs : des renseignements sur l'état de choses constaté ; une décision sur le principe de la conquête ; des indications sur les limites immédiates ou futures de cette conquête ; enfin, des propositions sur l'organisation des territoires occupés.

« Chose curieuse, les historiens ont attaché une valeur « particulière à la réponse qui en avait le moins », c'est-à-dire à la seconde. Par 6 voix contre 2 à la commission d'Afrique, le principe de l'annexion fut voté. Sur ce point, nous dit M. Schéfer, la volonté du Gouvernement était depuis longtemps arrêtée. Les commissaires ne faisaient qu'accomplir une formalité. D'après leurs conclusions, Alger, Oran, Bône, Bougie devaient être occupés, ainsi que la plaine de la Mitidja, mais Arzew et Mostaganem évacués. Au-delà de nos lignes militaires, des Beylicks seraient confiés à des chefs indigènes choisis ou agréés par nous, mais Soult lui-même, en approuvant le traité Desmichels, avait déjà montré qu'il était tout prêt à confirmer l'autorité d'Abdelkader ou celle du Bey de Constantine, pourvu qu'ils reconnussent la souveraineté de la France. L'opinion des Commissions n'avait donc aucune importance pratique.

Par contre, les commissions dressèrent « un bilan plutôt sévère » de nos établissements d'Afrique et fournirent des plans raisonnés et détaillés pour le Gouvernement, l'organisation, l'administration et la mise en valeur du pays.

Après un débat assez confus devant les Chambres, qui votèrent les crédits d'Alger pour 1835, le gouvernement prépara deux ordonnances qui devaient servir de base à toute l'organisation d'Afrique. La première confiait « le

« commandement général et la haute administration des « possessions françaises dans le nord de l'Afrique (an- « cienne Régence d'Alger) » à un gouverneur général exerçant ses pouvoirs sous les ordres et la direction du Ministre de la guerre. La seconde organisait la justice. Mais Soult, par son caractère intraitable, avait lassé ses collègues. Pour Gouverneur Général, il voulait nommer un militaire. Sous prétexte d'hostilité à l'administration militaire, certains ministres exigeaient un gouverneur civil. Soult se retira. Il fut remplacé, comme ministre de la guerre et comme Président du Conseil par le Maréchal Gérard, qui n'eut quà signer les textes déjà préparés par son prédécesseur.

On s'entendit rapidement sur le choix du premier Gouverneur : ce fut le général Drouet, comte d'Erlon, âgé de 70 ans, vétéran de la Grande Armée, mais général peu militaire, pacifique par son âge et par tempérament. L'ordonnance du 22 juillet 1834 lui donne le commandement militaire et politique en Algérie. L'organisation de la justice fut réalisée par l'ordonnance du 10 août suivant, qui laissait aux indigènes leurs tribunaux. Enfin, un arrêté du Ministre de la Guerre du 1er Septembre 1834 créa, dans les trois villes d'Alger, Oran, et Bône, des organismes municipaux auxquels participaient les européens et les indigènes.

Ces textes sont muets quant à l'administration des tribus, au régime commercial et douanier, matières encore inconnues et pour lesquelles les successeurs de Soult hésitent, comme il avait fait lui-même, à prendre une décision d'apparence définitive.

L'essentiel de cette organisation, c'est d'affirmer que la France a des « Possessions » dans le nord de l'Afrique; de ne pas les traiter comme les anciennes colonies et de les laisser sous la direction du ministère de la guerre

Nous ne suivrons pas dans le détail les évènements qui, après la chute de Soult, malgré les fluctuations et les hésitations ministérielles, marquent le développement régulier de la politique algérienne. Les ministres se succèdent rapidement : après Soult et Gérard, Mortier, puis De Broglie, prennent la présidence du conseil en moins d'un an. Cette courte période est surtout marquée par les conceptions doctrinaires de Guizot, qui pensait « que « la modération proclamée avec force conférait une force

« effective et que la paix peut toujours se maintenir par « des moyens pacifiques. » (1)

L'échec de la Macta fit remplacer Drouet d'Erlon par Clauzel. Quelques mois après, le 22 février, 1836, Thiers, constituant un nouveau ministère, prenait à son tour la direction des affaires d'Algérie, « en révélant dans leur « conduite ses qualités et ses défauts ordinaires : sa pré- « cipitation parfois superficielle et brouillonne notam- « ment, mais aussi son remarquable esprit de décision « et son intelligence merveilleusement lucide » (2). Il envoya à Oran Bugeaud, qui prit son premier contact avec Abdelkader et remporta sur ce dernier, le 6 juillet, un avantage marqué au combat de la Sikkak. En août, au cours de conférences avec Clauzel et malgré certaines divergences de vues entre les deux hommes, Thiers approuvait le programme d'action du Gouverneur Général, comportant une expédition sur Constantine.

Le 17 août, Thiers remettait sa démission au roi : quelques jours après, Molé prenait la présidence du Conseil, avec la collaboration de Guizot. C'était le retour au pouvoir des doctrinaires, partisans d'une « pénétration strictement pacifique et progressive. » Le nouveau gouvernement ne pouvait, pour des raisons politiques, ni évincer Clauzel, ni interdire l'expédition déjà annoncée, expédition qui, en cas de succès, pouvait donner de la popularité au ministère : il ne voulait pas, d'autre part, accepter la responsabilité d'un échec possible. Pour tourner la difficulté, il eut recours à une astricieuse querelle de chiffres qui recouvrait une misérable combinaison : Clauzel avait demandé 30.000 hommes, c'est-à dire 30.000 combattants : on lui répondit avoir toujours été d'accord avec lui pour un effectif total de 30.000 hommes, ajoutant que c'était à peu de choses près le nombre des soldats présents en Afrique. On lui refusa donc le complément d'effectifs dont il avait besoin, le laissant libre d'agir, sans lui donner d'instructions : s'il renonçait à l'expédition, c'était lui seul qui reculait, le Gouvernement prétendant prouver que tous les hommes demandés avaient été fournis : s'il passait outre, il agirait à ses seuls risques et le ministère bénéficierait indirecte-

(1) SCHEFER, ibid., p. 233. M. Schefer ajoute : « Abd el Kader en jugeait autrement, n'ayant pas sur les droits des peuples les idées de la France.

(2) SCHEFER, ibid., p. 241.

ment d'un succès, sans encourir de blâme en cas d'échec.

Clauzel passa outre ; l'expédition, exécutée en décembre 1836, échoua, ce qui provoqua en France une vive émotion. Clauzel partit d'Alger pour Paris. Il ne devait plus revenir. Mais, chose à laquelle les ministres pacifistes n'avaient pas songé, il fallut organiser alors une nouvelle expédition destinée à venger l'échec de nos armes. Clauzel fut remplacé par Damrémont, en février 1837.

Sur ces entrefaites, le Ministère se disloqua. Le 15 avril, Molé constitua un nouveau cabinet, sans Guizot. Il affirma ses idées : la souveraineté de la France doit s'étendre sur l'ancienne régence entière, mais par infiltration pacifiques et par des négociants, sans guerre acharnée et ruineuse. Cependant, après les évènements de Constantine et pour rétablir notre prestige, il faut étaler notre force, c'est-à-dire envoyer des renforts pour pouvoir traiter les armes à la main. Si cette attitude résolue ne suffit pas, ce sera la guerre ; mais le gouvernement espère fermement n'avoir pas besoin de recourir à ce pis-aller.

Le Ministère obtint des Chambres les renforts et crédits nécessaires pour l'exécution de ce programme et chargea Damrémont de l'exécuter. Les négociations avec Achmet n'aboutirent pas et il fallut s'emparer de vive force de Constantine le 13 octobre 1837. Damrémont, tué au cours de l'attaque, fut remplacé par Valée.

Avant cet évènement, Bugeaud, dans la province d'Oran, avait, le 30 mai, signé le traité de la Tafna, « la « plus éclatante manifestation de la politique d'occupa- « tion restreinte et d'entente avec Abd-el-Kader. »

Molé, dont les opinions évoluaient au fur et à mesure qu'il se rendait mieux compte de la réalité, ne s'illusionnait pas sur les résultats apparents. Il déclarait maintenant que l'ère des efforts militaires n'était pas terminée. « Nous sommes vainqueurs, disait-il, mais notre victoire « augmente l'étendue des territoires à garder et la paix « que nous souhaitons sera d'autant mieux conservée « que nous serons plus forts. » Et il répondait aux doctrinaires impénitents qui lui demandaient de ne pas recourir aux armes et de déterminer les limites de notre occupation : « Impossible de dire : j'irai là, je m'arrê- « terai là, je ne ferai que cela. »

Au point de vue de la colonisation, les idées de Molé se modifiaient également. Au début, il avait été hostile à l'installation de colons : le gouvernement n'avait qu'à préparer la mise en valeur des terres par des travaux publics, ports, routes, etc. ; les cultivateurs viendraient ensuite d'eux-mêmes et défricheraient quand et comme bon leur semblerait. Mais il s'était vite rendu compte que d'immenses terres étaient en friches, tant dans la province d'Alger que dans celle de Constantine, nouvellement conquise. Pouvait-on refuser de les utiliser ? D'autre part, Valée signalait qu'un effort très énergique pouvait seul permettre de tirer parti du pays, que la mise en valeur ne pouvait donc être laissée au hasard des initiatives individuelles et que le gouvernement devait diriger et stimuler les efforts.

En 1838, des ordres ministériels favorisèrent l'arrivée d'immigrants, auxquels des terres furent distribuées ; des centres agricoles furent créés dans la région d'Alger, suivant les règles antérieurement posées par Clauzel. Vers le même temps, l'appellation « Algérie » fut substituée, dans les actes officiels, à celle de « possessions françaises du nord de l'Afrique », et de nombreux textes législatifs ou règlementaires s'occupent d'y organiser ou réorganiser la justice, les finances, les douanes et la navigation, le domaine, le culte catholique, l'instruction publique, enfin et surtout la colonisation.

* * *

Renversé par une coalition parlementaire, Molé est remplacé par Soult le 12 mai 1839. Le 24 septembre, le duc d'Orléans commence par Oran une triomphale visite de l'Algérie au cours de laquelle il franchira, en rentrant de Constantine à Alger, le 30 octobre, le fameux défilé des Portes de Fer. Cette pacifique promenade révéla les remarquables progrès déjà accomplis dans la conquête, le peuplement européen et la mise en valeur du pays. Abd-el-Kader, à qui l'inaction pèse, la considère comme un défi. Ayant constitué sa ligne d'approvisionnements à Sebdou, Saïda, Tagdempt et Thaza, il écrit à Valée, le 18 novembre, que la guerre lui semble préférable à la paix, et, incontinent, il entre en campagne.

Soult n'eut que le temps d'approuver un plan de campagne proposé par Valée ; il fut de nouveau remplacé,

le 1er mars 1840, par Thiers, qui, après avoir bouleversé les dispositions prises, changea bientôt d'avis et se rallia aussi au plan de Valée.

Le Gouvernement avait déposé une demande de crédits extraordinaires pour les dépenses qu'allait entrainer la guerre. Désagréablement surprise par l'apparent revirement d'Abd-el-Kader, qu'elle n'avait pas prévu, l'opinion publique française s'inquiétait. Devant les Chambres, plusieurs orateurs préconisèrent l'abandon complet de l'Afrique du Nord. Bugeaud, comme membre de la Chambre des députés, insista, au contraire, sur la nécessité d'un vigoureux effort en vue de la conquête totale, destinée à préparer la colonisation systématique. Thiers, à son tour, critiquant l'utopie de l'occupation restreinte, et montrant que les embarras du moment avaient été en quelque sorte préparés par le traité de la Tafna, définissait le premier but à atteindre : vaincre définitivement Abd-el-Kader, puis dominer toute l'ancienne régence et assagit les indigènes par une bonne administration et par le déploiement de forces militaires dont, vraisemblement, on n'aurait pas à faire usage. Quant à la colonisation, elle viendrait ensuite, à son heure. Il déclara aussi : « Il faut en Afrique un homme qui soit à la fois « militaire, politique, administrateur. Il sera difficile de « rencontrer ces trois qualités réunies, mais toute « colonie produit tôt ou tard son homme ; la nôtre don- « nera le sien. » C'était annoncer le remplacement de Valée. La Chambre approuva le Ministre et vota les crédits.

Mais la situation diplomatique de l'Europe devenait fortement inquiétante. Le 15 juillet 1840, les affaires d'Egypte aboutissaient à la signature entre l'Angleterre la Russie, la Prusse et l'Autriche, du traité de Londres, qui constituait une menace de guerre immédiate si le Gouvernement français maintenait son point de vue dans ces affaires. Il était, dès lors, dangereux, de faire passer en Afrique des troupes dont la France pouvait avoir besoin d'un jour à l'autre pour la défense de ses frontières. Valée dut se borner à des opérations limitées, avec les ressources dont il disposait sur place.

Le 29 octobre, Thiers s'étant retiré, Soult reprenait la présidence du Conseil avec Guizot comme Ministre des Affaires étrangères. Le danger de conflagration europé-

enne écarté, le Roi signait, le 29 décembre, la nomination de Bugeaud comme Gouverneur Général de l'Algérie. Des instructions, qui sont surtout l'œuvre de Soult, furent données à ce dernier le 19 janvier 1841. Elles laissent au Gouverneur Général l'entière liberté pour la façon de conduire ou d'enchaîner les opérations militaires, qui dépendent naturellement des circonstances. Mais elles indiquent avec une précision complète les objets successifs dont il devra se préoccuper : empêcher toute correspondance avec les ennemis ; entraver leur commerce ; provoquer les soumissions des tribus ; organiser les territoires au fur et à mesure qu'ils seront soumis ; enfin, créer des centres de colonisation partout où cela sera possible, les colons européens devenant un appoint de force pour assurer la sécurité du pays.

Bugeaud s'embarqua pour Alger et, grâce au Ministre de la Guerre, il put organiser sans entraves sa lutte contre Abd-el-Kader ; il ne manqua jamais des troupes, des ressources et des appuis dont il eut besoin.

Revendiquant toujours le privilège de décision suprême qu'il s'est réservé dès le début, Soult ne se contente pas d'assurer à son subordonné les moyens d'exécution ; il le ramène sans cesse dans le droit chemin, le stimule ou le contient. Rien ne se fait de ce qu'il désapprouve ; tout ce qui se réalise est conforme à ses desseins. (1) « Des objections ont été adressées par vous, écrit-il à « Bugeaud le 20 janvier 1843 ; elles ne m'ont pas paru « assez concluantes pour être accueillies et j'ai dû, mal- « gré votre avis contraire, persister dans mon opinion, « comme c'était d'ailleurs mon droit. »

Bugeaud, par tempérament, récriminait à tous propos. Dans la lettre suivante, Soult répondant à ces récrimination, précise l'importance de sa propre collaboration à l'œuvre brillante que Bugeaud accomplissait en Algérie : « Vous n'avez pas assez tenu compte, lui écrivait-il « le 11 novembre 1842, de l'abnégation, de l'amitié « même que je mettais à vous seconder jusqu'à compro- « mettre ma propre responsabilité. Rejetez vos regards « en arrière, lisez ma correspondance officielle et parti- « culière, placez-vous en pensée dans ma situation, « voyez-moi entouré de difficultés, d'exigences de toute « nature qui me viennent de toutes parts, ne négligeant

(1) Schefer, ibid., p. 349.

« aucun soin pour les surmonter et parvenant enfin à « vous donner les moyens d'élever votre gloire en même « temps que, par mon concours, au nom du Gouverne- « nement du Roi, vous attachez la vôtre à l'accomplis- « sement d'une conquête de civilisation qui, dans l'ave- « nir contribuera grandement et utilement à la prospé- « rité de notre vieille France. Après cet examen, dîtes- « moi s'il eût été possible de faire mieux pour voux. »

En fait, les divergences de vues inévitables entre deux hommes pareils, doués chacun d'une forte personnalité, mais chacun d'eux se tenant à sa place et dans son rôle, ne dégénérèrent pas en conflit et l'entente indispensable aux collaborations fructueuses se trouva pratiquement maintenu. (1)

La prise de la Smala d'Abd-el-Kader par le Duc d'Aumale, le 20 mai 1843, donna l'illusion que l'ère des combats était finie : « La grosse guerre est terminée, écrivait Bugeaud au Ministre, la conquête est assurée, le pays est dompté sur presque toute sa surface. » Ce n'était pas tout-à-fait exact. La force morale d'Abd-el-Kader subsistait et la lutte devait continuer encore pendant quatre ans et demi contre cet homme énergique et insaisissable. Il fallut en outre compter avec les révoltes locales, notamment celle de Bou Maza. Mais, en fait, l'Algérie était conquise et la France exerçait désormais sa souveraineté effective sur toute l'ancienne régence.

Pendant que, par ses victoires, Bugeaud acquérait les titres de Maréchal de France et de Duc d'Isly, que sa popularité et son autorité grandissaient, une foule de gens étaient attirés par l'Algérie. Le peuplement européen y devenait de plus en plus important. Une organisation plus complète s'imposait. Soult s'en occupa.

Sans toucher à l'institution militaire des bureaux arabes, d'ailleurs admirablement utilisée par Bugeaud pour la surveillance et l'administration des indigènes, il organisa, à l'encontre des idées de Bugeaud, l'administration purement civile de l'Algérie. Divisant l'Algérie en trois provinces, elles mêmes subdivisées en territoires civil, mixte et militaire, il centralisa l'administration des territoires civils à Alger entre les mains d'un Directeur des Affaires civiles, placé sous les ordre du Gouverneur Général, mais qui correspondait directement avec le Mi-

(1) SCHEFER, ibid., p. 339.

nistre. En même temps, il réglait le recrutement et la situation du personnel employé dans les administrations de l'Algérie, dans le but essentiel, disait-il, « d'établir un roulement régulier entre les employés du continent et ceux de même administration qui sont détachés en Algérie. » (Ordonnances du 15 aout 1845).

Le Parlement, qui avait décidé, par la loi du 4 aout 1844, que les recettes et dépenses de l'Algérie seraient annexées au budget de l'Etat, accorda aux produits algériens, à leur entrée en France, un tarif douanier de faveur.

Ces mesures préparaient l'assimilation de l'Algérie à la France dans la mesure où elle serait réalisable.

C'est au sujet de la colonisation que les plus graves difficultés surgirent entre Soult et Bugeaud. Partisan d'une colonisation militaire par des «soldats-laboureurs», Bugeaud avait créé les colonies militaires de Koléa et d'Aïn-Fouka sans que Soult, qui ne partageait pas ses idées sur ce point, y mit le moindre obstacle. Mais, cette expérience n'ayant procuré que des déboires, Soult donna l'ordre de licencier les colonies militaires et, dans le même temps, prescrivit la création d'un certain nombre de centres de colonisation civile.

Dès les derniers jours de 1841, il avait déjà constitué à Paris, sous la présidence du Duc Decazes, une commission chargée d'étudier la colonisation algérienne. Cette commission, à peine réunie, fit remarquer que la colonisation impliquait l'nstitution d'un régime de la propriété, qui, elle-même, dépendait de la sécurité du pays. Elle étendit donc ses travaux qui, pendant l'intervalle des sessions parlementaires, furent continués par un comité administratif. Ils aboutirent à des ordonnances royales qui déterminèrent le régime de la propriété (1er octobre 1844), des concessions (21 juillet 1845), du sequestre des biens des tribus (31 octobre 1845), du domaine public et du domaine de l'Etat (9 novembre 1845).

Mais Bugeaud tenait à ses idées de colonisation militaire. Depuis le jour où il ne pouvait plus essayer de les réaliser, il apportait une certaine obstruction à la colonisation civile ordonnance par le Ministre.

En novembre 1845. Soult, fatigué (il avait 76 ans), abandonna le ministère de la guerre pour rester Président du Conseil, sans portefeuille.

Espérant faire désormais prévaloir plus facilement ses vues, Bugeaud les reprit, mena campagne. Justement, le Gouvernement soumettait aux Chambres un projet de colonisation ; les idées de Bugeaud y prirent place, comme un adjuvant possible. Mais elles furent repoussées par la commission de la Chambre. Le Gouvernement retira le projet et Bugeaud, ému de cet échec, demanda à être relevé. Il quitta l'Afrique le 5 juin 1847.

Une ordonnance du 1er septembre 1847 réorganisait l'administration civile de l'Algérie, supprimait les directions du Gouvernement général et créait une direction des affaires civiles dans chaque province. Une autre ordonnance du 28 septembre permettait d'ériger en communes les centres de population en Algérie ayant acquis le degré de développement nécessaire et y créait une organisation municipale de maires, d'adjoints et de conseillers municipaux nommés.

Ainsi les institutions de l'Algérie se rapprochaient de plus en plus de celles de la France.

Le 11 septembre 1847, le Duc d'Aumale, fils très cher et bien-aimé de Louis-Philippe, était nommé Gouverneur général en remplacement de Bugeaud. Le 23 décembre, il recevait la soumission d'Abd-el-Kader. Mais la gloire de cet exploit ne devait pas profiter à la famille royale. Le 24 février suivant, le règne de Louis-Philippe était terminé par une révolution.

C. KEHL.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN-MARINE

DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1929

Altitude de la Station : 11 m. au dessus du niveau de la mer

		JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
PRESSION	Pression moyenne ...	766,1	762,1	763,7	759,7	761,5	762,5
	Plus haute pres. observée	775,6	767,5	769,8	765,8	766,8	768,3
	Plus basse pres. observée	750,9	753,4	755,5	753,8	755,2	758
TEMPÉRATURE	Température moyenne .	11,9	14,22	14,43	17,47	18,52	22,13
	Moyenne des maxima . .	15	17,65	16,87	20,78	21,82	25,10
	Moyenne des minima. .	8,8	10,78	11,99	14,16	15,22	19,15
	Plus haute tre observée.	18,7	25,4	22	33,6	26,1	34,1
	Plus basse tre observée.	5,6	6,9	7	8,2	9,8	15,3
HUMIDITÉ de 0 à 100	Humidité moyenne ...	73,6	66,6	74,6	68,3	68,9	69,1
	Plus haute hum. observée	98	90	89	96	99	91
	Plus basse hum. observée	51	28	27	17	37	35
PLUIE	Nombre de millimètres .	19,8	76,6	24,6	14,9	117,7	16,3
	Nombre de jours . . .	9	10	8	5	7	5
VENT le plus fréqt observé	Direction..........	W	W	N-E	W	W	N-E
	Nombre d'observations .	28	35	36	21	30	22
	Force moyenne (0 à 9)	3,7	4	3	3	3,1	2,9
Nébulosité (0 à 9).......		4,8	4,9	5,2	3,2	3,9	2,3

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran-Marine.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

DU 1er DÉCEMBRE 1928 AU 31 MAI 1929

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	TOTAUX	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	TOTAUX
Nemours ..... (1)	108	11	36	76	18	67	316	5	4	5	7	5	3	29
Oran .... (1)	62	20	77	24	15	117	315	8	9	10	8	5	7	47
Mostaganem ..... (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
El-Ançor .... (2)	80	39	56	34	16	117	342	11	5	11	9	5	5	46
Cassaigne ...... (2)	96	40	63	30	2	61	292	4	3	3	4	1	2	17
Trois-Marabouts .... (3)	108	24	91	48	16	205	493	9	4	5	9	6	5	38
Saint-Maur ...... (3)	79	38	94	46	13	105	375	9	12	7	10	5	8	51
Oued-Fergoug (barrage) (4)	49	38	91	53	5	95	331	5	8	13	8	1	2	37
Relizane .... (4)	55	33	63	39	7	65	262	10	9	10	5	2	3	39
Tlemcen .... (5)	101	37	133	137	18	170	596	6	2	4	6	2	5	25
Descartes .... (5)	107	36	112	77	19	172	523	10	5	12	8	8	8	51
Sidi-Bel-Abbès .... (5)	»	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	4	»	»
Mascara .... (5)	57	43	133	68	5	109	415	11	10	12	9	4	4	50
Saïda .... (6)	96	56	65	42	26	79	364	9	7	13	8	3	5	45
Martimprey ...... (6)	45	39	72	39	5	113	363	8	11	12	8	3	7	49
Tiaret .... (6)	57	107	165	19	9	109	466	11	14	13	4	2	7	51
Sebdou .... (7)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méchéria .... (8)	42	0	32	20	21	78	173	6	2	9	7	6	10	38
Le Kreider ...... (8)	25	4	9	32	5	75	150	5	1	5	6	2	5	24
Aïn-Sefra .... (9)	16	0	0	17	1	31	65	4	0	0	2	1	5	12
Colomb-Béchar .... (10)	4	9	0	0	0	0	13	1	2	0	0	0	0	3

(1) Rivage — (2) Zone littorale (3) Zone sublittorale (4) Tell versant Nord — (5) Tell, zone centrale — (6) Tell, versant Sud (7) Tell, hautes plaines — (8) Steppe (9) Atlas saharien — (10) Pied de l'Atlas Saharien.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran-Marine.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LA POLITIQUE COLONIALE DE LA MONARCHIE DE JUILLET. — L'ALGERIE ET L'EVOLUTION DE LA COLONISATION FRANCAISE, par M Christian SCHEFER. (Collection du Centenaire de l'Algérie), Paris, Librairie ancienne Honoré Champion 1928.

Le premier volume publié de la « Collection du Centenaire » est, en quelque sorte, une introduction historique destinée à mettre en lumière le point de départ de la colonisation de l'Algérie.

Ce point de départ, c'est, d'abord, l'état des idées en France, en matière de colonies, lorsqu'en juillet 1830, quelques jours après l'occupation d'Alger, l'avènement de Louis-Philippe instaurait le régime de la royauté constitutionnelle ; c'est, ensuite, l'évolution de ces idées jusqu'au jour où, en février 1848, la Révolution mettait fin à ce régime : le domaine colonial de la France était alors considérablement agrandi et l'Algérie, entièrement conquise, constituait, tout près de la métropole, une immense possession dont la mise en valeur commençait.

M. Schefer, qui a déjà publié, en 1907, un ouvrage relatif à l'évolution de la politique coloniale de la France sous la Restauration, a voulu donner une suite à ce premier travail dans son nouveau livre. L'histoire de la formation de l'Algérie est donc présentée par lui « dans le cadre plus vaste de l'ex« pansion française et, pour faire mieux apparaitre la multi« plicité des obstacles vaincus, rattachée également aux fluc« tuations de la politique générale. »

La question algérienne apparait ainsi comme un des côtés, et le plus important, de l'ensemble du problème colonial. Cette vue, qui est aujourd'hui très juste, ne l'était pas sous Louis-Philippe, tout au moins pendant la plus grande partie du règne. Il n'y a rien de commun entre la prise d'Alger en 1830 et une entreprise coloniale. Si une grande colonie française s'est constituée dans l'Afrique du nord, c'est bien, à l'origine, par surprise, presque contre le gré de la France et de ses gouvernants, par une suite de circonstances qui ont obligé d'abord l'armée française à occuper la ville d'Alger, à la conserver et, pour la défendre, à étendre successivement sa domination jusqu'aux frontières de la Tunisie et du Maroc ; ensuite le gouvernement à mettre en valeur les immenses territoires ainsi acquis.

Sous la monarchie de Juillet, la question algérienne et la question coloniale ne doivent donc pas être confondues. M. Schefer a eu soin de ne pas les mélanger. Il leur consacre séparément des chapitres ou des sections de chapitres distincts. Mais comme il a divisé l'ensemble du règne en trois périodes, dont les points d'articulation sont aux années 1834 et 1843, chaque période comprend nécessairement une partie relative aux colonies, une autre à l'Algérie. Il y a donc, dans le livre, deux « suites » bien différentes, qui alternent.

Comme l'indique son titre, l'ouvrage n'a pas pour objet l'histoire interne de l'Algérie et des colonies, mais celle de la politique française à leur égard. Il ne faut donc pas y chercher le détail des faits qui se déroulent hors de France. Non point que ces faits soient passés sous silence : ils sont mentionnés, mais très brièvement et parce que tous, plus ou moins, ils ont influé sur le mouvement des idées en France, notamment dans les milieux parlementaires et sur les décisions gouvernementales. Ils ont ainsi agi sur la politique française, dont les fluctuations ne s'expliquent bien souvent que par eux.

A propos de l'organisation d'Alger, M. Schefer dit notamment (p. 121) :

« Les faits d'armes ont très légitimement retenu surtout « l'attention des historiens. Mais la vaillance déployée serait « demeurée stérile sans les dispositions constamment prises « à Paris pour fournir les moyens d'action et coordonner les « efforts. Tandis qu'une épopée se déroulait en Afrique, un « travail plus obscur, mais essentiel, allait se poursuivre dans « la métropole. C'est de lui que nous devons nous occuper « presque exclusivement, car il faut traiter la possession « nouvelle comme ses aînées, c'est-à-dire négliger les évène- « ments locaux pour examiner seulement les ordres du Gou- « vernement et les conceptions directrices. »

Ce « travail obscur », c'est l'action des hommes politiques français, qui s'exerce sous la poussée des circonstances et les tiraillements de l'opinion publique. Jusqu'ici, l'étude de ce point de vue ne parait pas avoir été faite. M. Schefer montre, en effet, comment et par qui, de 1830 à 1848, fut dirigée la politique algérienne et coloniale de la France, algérienne surtout, et il apporte ainsi une très importante et très utile contribution à l'étude de l'Algérie et des Colonies.

En 1830, le domaine colonial français est très simple : Bourbon, les Antilles et la Guyane en forment l'essentiel ; pour être complet on peut énumérer les villes de l'Inde, Saint-Pierre et Miquelon, Sainte-Marie de Madagascar et quelques comptoirs au Sénégal. C'est tout.

Quelles idées se faisait-on alors de l'utilité et de l'administration des colonies ? On s'en faisait, nous dit M. Schefer, la même idée qu'au temps de Richelieu. Ce dernier, nommé Grand-Maitre de la Navigation en 1626, reçut alors pour mission de procurer à la France « de première main », des « denrées utiles et commodes ». Il organise le système colonial en vue de remplir cette mission : les colonies seront des comptoirs d'achat ou des terrains de culture situés sous des climats différents de celui de la France, surtout dans des régions tropicales, et entretenus dans l'intérêt de la métropole ; elles fourniront à celle-ci les marchandises et denrées qui lui manquent. Pour ne pas faire concurrence à la mère-patrie, elles n'auront aucune industrie et ne cultiveront rien de ce qui pousse sur le sol français. Tout ce dont elles auront besoin, elles le recevront de France ; et si, par exception, elles sont autorisées à acheter des articles que la France ne peut leur procurer, l'énumération de ces articles est strictement arrêtée par le pouvoir central. En somme, les colonies sont uniquement destinées à ravitailler la France en produits tropicaux, sucre de canne, épices, indigo, etc.

Ces principes, constituant le système colonial connu sous le nom d'Exclusif, furent maintenus même par les assemblées révolutionnaires et par tous les gouvernements qui se succédèrent en France jusqu'en 1830. Si bien que, au temps de Charles X, lorsque des habitants de la Martinique voulurent tanner les peaux que fournissait le bétail de l'île, ordre fut donné au Gouverneur de fermer d'office les établissements : tanner est une opération industrielle, et il est interdit aux colonies de pratiquer la moindre industrie.

Ainsi, au jour de la prise d'Alger, « les fonctionnaires de « la Marine, installés maintenant rue Royale, s'inspirent des « mêmes conceptions que leurs prédécesseurs de Versailles. »

Trois causes vont bouleverser le « système » :

1° Les idées libérales : les hommes de couleur, dont quelques-uns sont riches et instruits, demandent leur assimilation aux blancs ; les hommes politiques voudraient que les colonies, jusque-là règlementées uniquement par des ordonnances royales, fussent soustraites au « bon plaisir » du Roi pour être régies par des lois ; l'opinion publique française désire la suppression de l'esclavage.

2° La fabrication du sucre de betterave, entreprise en France sous l'Empire pour remédier à la disette que provoquait le blocus anglais : faible encore à la fin de la Restauration, mais se développant rapidement, cette industrie nouvelle fait prévoir le moment où l'on pourra se passer du sucre des Antilles ; elle fait de la métropole la concurrente de ses propres colonies pour la production du principal produit

qu'elles lui ont fourni jusqu'àlors, annihilant ainsi le rôle traditionnel des colonies dans l'ancienne économie française.

3° Enfin, l'occupation de l'Algérie et de quelques nouvelles colonies.

Nous ne tenterons pas de donner ici une analyse complète de l'ouvrage de M. Schefer. Historien méticuleux, il a suivi pas à pas les évènements, noté les faits, résumé les discussions et les doctrines. L'analyse d'un pareil travail est impossible et vaine.

Nous nous bornerons à signaler, sans même suivre les grandes lignes du livre, quelques points qui ont particulièrement attiré notre attention.

Le conflit économique et politique qui, pendant presque tout le règne de Louis-Philippe, mit aux prises le gouvernement français et les colons des vieilles colonies est intéressant à plus d'un titre. Nous n'en retiendrons qu'un détail. Au moment où, en 1929, deux députés français, défenseurs de la viticulture métropolitaine, demandent que la production des vins algériens et leur importation en France soient limitées, ce qui mettrait gravement en péril le développement économique et l'avenir même de l'Algérie, il est curieux de voir rappeler (pp. 213-214) un projet de loi déposé le 10 janvier 1843 sur le bureau de la Chambre des Députés en vue de supprimer la concurrence faite par le sucre de betterave français aux sucres coloniaux. Ce projet, œuvre du Ministre Lacave-Laplagne, ne tendait à rien moins qu'à interdire toute fabrication de sucre en France à partir du 1er septembre 1844, les propriétaires des fabriques étant indemnisés. Les Chambres refusèrent d'entrer dans les vues du Ministre, estimant qu'il n'était pas possible de supprimer une industrie ni de sacrifier tous les intérêts accessoires. Elles se bornèrent à frapper les sucres français des mêmes taxes que les sucres coloniaux.

L'histoire du développement du domaine colonial français susciterait, lui aussi, bien des réflexions. Pour éviter des conflits diplomatiques avec l'Angleterre, Guizot, lorsqu'il fut au pouvoir, conçut un système d'accord tacite avec le gouvernement de Londres. Chacune des deux nations renonçait à toute entreprise coloniale qui pouvait éveiller la susceptibilité de l'autre. La France renonça ainsi à Madagascar et à de nombreuses îles du Pacifique. M. Schefer apprécie les résultats de cette politique d'entente cordiale dans les termes suivants :

« Les deux pays rivaux semblaient vouloir oublier leur rivalité pour écarter toute cause de mésintelligence et se faire le mutuel sacrifice de leurs ambitions particulières...

« Au vrai, c'était là une pure illusion. L'Angleterre, en effet, « demeurait libre de s'étendre dans des régions où nous ne « songions point à la contrecarrer et elle ne se désintéressait « que des points qui, en réalité, ne l'intéressaient pas. La « France, par contre, se paralysait entièrement. »

Le détail des projets d'expansion coloniale montre aussi, quelquefois, que les lenteurs et la force d'inertie de l'administration ou les préjugés politiques des parlementaires sont plus difficiles à vaincre que les rivalités étrangères. Relevons, à cet égard, cette pensée très juste d'un fonctionnaire colonial : « S'il y a une responsabilité d'action, il y a aussi une responsabilité d'inaction. »

Cependant, sous le nom de « points de relâche », quelques îles, Mayotte et Noissi-Bé, les Marquises, sont placées sous le pavillon français. La reine de Tahiti se met d'elle-même sous notre protectorat.

Ces colonies nouvelles n'ont rien de commun avec les anciennes : elles ne répondent pas aux mêmes besoins ; leurs populations sont différentes. Elles ne sont pas soumises au régime traditionnel de l'exclusif. Organisées au hasard des circonstances par les autorités locales elles-mêmes, elles habituent la direction des Colonies à une variété de régimes et à des idées nouvelles qui entrainent, peu à peu, le bouleversement de la vieille doctrine fondamentale.

Enfin, quoique le Ministère de la Marine n'ait jamais eu à s'occuper de l'Algérie, qui dépendit pendant tout le règne du Ministère de la Guerre, il est bien certain que le développement des affaires algériennes eut une grande influence sur l'évolution des idées en matière coloniale.

*
* *

Au point de vue algérien, ce qui ressort des travaux de M. Schefer, c'est le rôle important qu'à joué le Maréchal Soult dans la conquête et la colonisation de l'Algérie. Jamais, à notre connaissance, l'attention n'avait été spécialement attirée sur cette partie de la vie, de l'action et de l'œuvre du duc de Dalmatie.

Pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, Soult fut plusieurs fois ministre de la guerre et, à ce titre, eut à s'occuper de l'Algérie. M. Schefer montre comment, dès avant la mort de Casimir-Périer, le vieux Maréchal prend en mains la direction effective de tout ce qui concerne les affaires d'Alger, l'attention personnelle qu'il y porte, la netteté et la prudente justesse de ses vues, l'efficacité de son action et l'utilité des mesures qu'il ordonne.

Quand les vicissitudes de la vie parlementaire l'éloignent du pouvoir, ceux qui lui succèdent se voient bientôt, malgré

leurs préventions doctrinaires, dans la nécessité de suivre les voies qu'il avait ouvertes. De 1834 à 1840, la politique algérienne, bien que réalisée en dehors de lui, apparait comme la suite et la conséquence logique de celle qu'il a commencée. Lorsqu'il reprend la Présidence du Conseil en 1841, c'est lui qui nomme Bugeaud au gouvernement général de l'Algérie et qui lui fournit les moyens de soutenir victorieusement la lutte contre Abd-el-Kader ; c'est lui encore qui organise l'administration civile, ainsi que la colonisation et la mise en valeur du territoire.

Aussi M. Schefer souligne-t-il avec raison qu'une dette de reconnaissance existe envers la mémoire du Soult, « bien que sa statue ne voisine pas dans Alger avec celle de Bugeaud ».

Dans l'ensemble du livre, le règne de Louis-Philippe apparait comme une époque intéressante et particulièrement féconde. Elle ouvre une ère de rénovation de la politique coloniale française. Tout le long du règne, le système traditionnel de l'Exclusif a été ébranlé par des idées nouvelles venues de toutes part. A la fin du règne, il subsiste encore par habitude dans les anciennes colonies, où il ne durera pas longtemps ; mais à côté de celles-ci un nouveau domaine colonial s'est créé, début d'un empire dont le développement et la prospérité ne cesseront de se poursuivre jusqu'à nos jours.

C. Kehl.

L'ALGÉRIE, par Augustin Bernard. 1 vol. in 8° de 522 p. Librairie Alcan, Paris, 1929.

A une vingtaine d'années de distance la librairie Félix Alcan a publié deux ouvrages qui font le plus grand honneur à l'histoire et à la géographie Nord-Africaine. Aujourd'hui, comme en 1908, un même auteur — M. Augustin Bernard a, en effet, mis au point les quatrième et cinquième édition de l'œuvre de Maurice Wahl (1) — a résumé en un même volume ce qu'il convient de savoir de l'Algérie au point de vue politique et économique, social et scientifique. Ecrit à l'occasion du Centenaire de l'établissement de la France en Algérie, l'ouvrage permet d'apprécier par une vue d'ensemble très large l'œuvre admirable accomplie par la France.

L'ouvrage n'est ni histoire, puisque le point de vue économique et social y a sa grande part, et quoique la partie historique y soit largement représentée — dont la période héroïque de la conquête, et avec quel brio — ni géographie pure d'ail-

(1) Wahl (Maurice) · *L'ALGÉRIE* · Cinquième édition, Paris. Alcan, 1908, 1 vol. in 8° - 451 pp.

leurs puisque la géographie administrative, politique et commerciale y est traitée de façon très détaillée, et quoique les régions naturelles de l'Algérie y soient décrites avec tant de justesse — sur les bases de l'article écrit en 1902 aux « *Annales de géographie* », en collaboration avec M. Ficheur — ; c'est plus encore, et je le désignerai, si je n'avais peur que d'aucuns y voient un sens péjoratif, d'un nom qu'on n'eût pas manqué de lui donner dans la Sorbonne médiévale : une somme, la somme de l'Algérie, somme du Centenaire.

Depuis l'édition de 1908, la cinquième, avec laquelle l'ouvrage entrait dans sa vingt-sixième année, vingt années s'étaient écoulées et combien fécondes pour l'histoire de l'Afrique du Nord, pour l'histoire du monde ; les pages où M. Wahl ne pouvait que conclure en exposant des pronostics, ont, depuis, reçu des évènements eux-mêmes la réponse qui s'imposait.

C'était d'abord, pour la zone africaine immédiate de l'Algérie, la pacification imminente de l'empire du Maroc, dont nos armes pouvaient seules tenter l'entreprise et en même temps, et par delà cette question, celle de la sécurité de la zone sud des confins algéro-marocains.

« La question de la pénétration saharienne, disait A. Bernard « en 1908 (Wahl l'Algérie 5ᵉ éd. p. 179), ne doit plus encom- « brer notre politique, et c'est vers les territoires autrement in- « téressants qui s'étendent à l'Ouest de l'Algérie qu'il nous faut « surtout désormais porter nos regards. L'insécurité qui résulte « forcément du voisinage d'un pays aussi barbare que le « Maroc nous forcerait à nous en occuper, quand bien même « nous souhaiterions nous abstenir. Des accords conclus avec « le sultan du Maroc en 1901 et 1903 et destinés à compléter « le traité de 1845 [Lalla-Marnia] ont établi un *modus vivendi* « pour les relations politiques administratives et commerciales « dans les régions frontière. Mais, ces arrangements, qui inau- « guraient une politique de collaboration avec le Makhzen, « se sont montrés jusqu'ici difficilement applicables dans la « pratique, par suite de la mauvaise volonté de nos voisins. « Les attentats commis au Maroc même sur des Français ont « amené au printemps de 1907, à titre de représailles, l'occu- « pation d'Oudjda, occupation qui ne doit prendre fin que « lorsque satisfaction complète nous aura été donnée sur tous « les points.

« Les négociations qui ont précédé la conférence d'Algésiras « ont, d'ailleurs, reconnu et confirmé notre droit exclusif à « assurer la police dans la région frontière sur les territoires « où résident, campent et se meuvent traditionnellement les « tribus marocaines sédentaires ou nomades, en relation ou « en contact habituel avec les tribus algériennes. Il n'est pas « douteux que l'avenir de l'Algérie elle-même dépend dans une

« très large mesure de la solution qui sera donnée aux pro-
« blèmes qui se posent au Maroc et dont elle ne saurait à aucun
« degré se désintéresser ». Reprenant en 1928 l'étude de la question abordée en 1908, quelle satisfaction M. Augustin Bernard n'a-t-il pas dû éprouver à rédiger les pages 315 à 320 de son livre et dont le bref résumé que nous allons donner ici montre l'importance qu'y a eu la région oranaise et sud oranaise.

Les résultats de l'occupation incomplète de la région d'Oudjda s'étant fait attendre, et malgré l'impulsion donnée par le général Lyautey, à qui le Gouverneur Général Jonnart venait de faire confier, outre le commandement du territoires d'Aïn-Sefra, celui de la division d'Oran, les Beraber fanatisés par des marabouts s'étaient rassemblés au Tafilalet et nous avaient obligés de les pourchasser sur le Haut-Guir au cours de 1908. Mais dès le 1er septembre de cette même année une colonne française (colonne Alix) devait intervenir pour dégager un détachement français assailli par 20.000 marocains dans un blockhaus voisin de Bou-Denib.

Pendant que la crise, qui, opposant au sultan Abd-el-Haziz son frère Moulay-Hafid, ébranlait tout le Maroc et semblait rendre notre intervention définitive de plus en plus proche, des zônes nouvelles étaient acquises sans coup férir à la sécurité et à la pacification. Au printemps de 1910, le Sud de l'Amalat d'Oudjda et le Nord du Haut-Guir étaient gagnés à notre influence jusqu'au voisinage de la Moulouya. La même année 1910 — et en application de l'accord de 1902 qui prévoyait l'établissement de marchés à El-Aïoun-Sidi-Mellouk et à Debdou — Taourirt, carrefour de routes conduisant à Debdou, Melilla, et d'autre part à Taza et Fez, était occupé, « et ainsi,
« dit Augustin Bernard, la question des confins algéro-maro-
« cains s'était trouvée ramenée successivement d'In-Salah à
« Figuig; de Figuig à Oudjda ».

Avec la signature du traité du 30 Mars 1912 plaçant le Maroc sous notre protectorat, avec les premières opérations militaires grâce auxquelles le général Lyautey — nommé dès le 2 Avril 1912 résident général au Maroc — n'avait pas tardé à rendre notre protectorat effectif, la question de la pacification de l'Afrique du Nord aurait pu être considérée comme réglée si les troubles provoqués par le conflit européen de 1914-1918 n'étaient venus retarder le moment où allait pouvoir se faire l'inventaire de l'œuvre française en Afrique du Nord.

L'action de l'Allemagne, utilement servie par l'influence fâcheuse des Turcs sur les Musulmans, et notamment sur les Senoussis, nous avait contraints à l'évacuation de Djanet (confins tripolitains) devant les tribus Azdjer (1915-16), et au repli qui nous fit abandonner Fort-Polignac, et fut ainsi la cause in-

directe de l'assasinat du père de Foucauld (1er déc. 1916). Les succès Senoussites avaient ensuite amené la dissidence des Touareg du Hoggar, et de l'Aïr (siège d'Agadès). Pour éviter la perte du Sahara, une décision ministérielle du 12 Décembre 1917 confia au général Laperrine le commandement des territoires sahariens d'Algérie, Tunisie et A. O. F. Il ne devait pas se montrer inférieur à son œuvre de 1904 : Fort-Flatters fut défendu, Fort-Motylinski conservé et le Tidikelt mis en état de défense. Quant aux Touareg, ils rentrèrent bientôt dans leur ancienne fidélité : les Azdjer, avec la reprise de Djanet, les Hoggar avec la nouvelle soumission de l'amenokal Moussa-Ag-Amastane, les Aïr avec la délivrance d'Agadès. La paix du Sahara était revenue avant même celle de 1918.

Des incidents récents et dont Augustin Bernard a, d'ailleurs, tiré la leçon (Taghit 8 Décembre 1928) indiquent nettement ce qui reste à faire pour l'apaisement du Sahara occidental. Autant qu'on peut aujourd'hui en juger, la sécurité du territoire d'Aïn-Sefra et celle du Sud marocain dépendent exclusivement d'une occupation permanente du Tafilalet, et peut-être aussi de l'instauration dans l'important territoire du Rio de Oro des méthodes d'occupation qui ont fait notre succès en Afrique du Nord.

Les Algériens non-européens ont été mêlés d'aussi près ou presque que les Français au conflit mondial de 1914. Les Musulmans d'Algérie avant et pendant la guerre avaient été l'objet d'une propagande pro-allemande poussée jusque dans les tribus. Le raid des « Goeben » et « Breslau », bombardant Bône et Philippeville le 4 août 1914 n'a pas suffi à ébranler leur loyalisme. Quant à la guerre sous-marine, instaurée en Méditerranée par l'Allemagne, elle n'a surtout réussi qu'à entraver le ravitaillement des puissances alliées. D'ailleurs la situation n'était plus celle de 1870-71, et les difficultés soulevées par l'enrolement des Beni-Chougran (entre Perrégaux et Mascara) le 5 Octobre 1914, et dans le Bellezma, le 11 Novembre 1916, furent facilement résolues. Et même, l'enrôlement des travailleurs, favorisé par le goût des Kabyles pour l'émigration temporaire, amena en France pendant la durée de la guerre 89.000 travailleurs libres (p. 199). Un certain nombre s'est, d'ailleurs, fixé en France où l'on compte maintenant 76.000 travailleurs nord-africains pour la plupart kabyles, dont 33.000 à Paris et dans le département de la Seine, et 43.000 dans les autres départements (Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Puy-de-Dôme, Bouches-du-Rhône) (p. 329).

La guerre de 1914-1918 a eu encore cet heureux résultat pour l'Afrique du Nord de résoudre la question du loyalisme israélite à l'égard de la France dans le sens que Maurice Wahl avait si chaleureusement exposé. « En toute circonstance, ils

« [les Israélites] ont manifesté les sentiments les plus français. « Ils ont accepté l'obligation si nouvelle pour eux du service « militaire même quand il leur était, par l'envoi dans la « Métropole, rendu plus onéreux qu'aux autres conscrits al« gériens. Rien ne prouve qu'au jour du péril ils ne feraient « pas leur devoir ». En effet, l'attitude de ce groupe ethnique pendant les heures difficiles de 1914-1918 permet à Augustin Bernard de dire avec beaucoup d'impartialité « ils ont leurs « travers, leurs défauts, leurs vices même, mais par leur intel« ligence, leur activité, leur faculté d'adaptation, leur belle « conduite pendant la guerre européenne, ils ont bien mérité « de faire partie de la nation coloniale qui se forme en « Algérie » (p. 397).

Pour terminer le compte-rendu, forcément partiel et qu'une lecture du compte-rendu donné par J. Ladreit de Lacharrière dans les « *Renseignements coloniaux* » (supplément du bulletin de l'Afrique Française de Mars 1929) complètera utilement, disons en passant qu'une simple comparaison entre la typographie de 1908 et celle de 1929 nous fait enregistrer avec combien de regret — et pas uniquement du point de vue du patriotisme local — l'échec des papeteries d'alfa d'Aïn-el-Hadjar.

P. LEFRANCQ.

UNE ANCIENNE JUSTICE SEIGNEURIALE EN AUVERGNE : SUGÈRES ET SES HABITANTS, par A. ACHARD. Préface de Camillle JULLIAN de l'Académie Française. Bois de René MONJOTIN. Imprimerie générale, 2, Cours Sablon, Clermont-Ferrand.

C'est l'histoire d'une agglomération rurale depuis les temps les plus lointains jusqu'aux jours actuels ; c'est la vie d'une des humbles cellules qui, au cours des siècles, associées à d'autres plus illustres, ont composé la vie française, semblables à des milliers de soldats inconnus. L'auteur de ce livre, M. A. Achard, y a mis un soin pieux : il s'agit de son village natal.

Depuis longtemps, écrit-il en son avant-propos, je me suis donné le plaisir, à travers les vieux livres et les vieux papiers, de rechercher des souvenirs permettant d'évoquer ce qu'avait bien pu être depuis toujours le petit coin de terre où m'attachent tant de liens d'affection et de si profonds.

Quand on aime son coin de terre, n'est-on pas amené à l'aimer dans ses transformations et dans ses habitants ? Quel aspect présentait-il autrefois, aussi loin qu'on peut se le figurer ? Quels êtres l'habitaient qui, de génération en génération, en firent ce que nous le voyons ?... Quel intérêt peut présenter l'histoire si elle évoque devant nous tel aïeul portant un nom connu (le nôtre peut-être), prononçant à telle heure, à tel

endroit, telle parole... que l'on voit vivre et agissant au milieu de la foule qui fait les évènements dont les livres d'école nous ont entretenus ?

« Et leur ombre encore se promène
« Là-bas dans le soir humble et doux :
« On les voit tout proches de nous,
« On sent que l'histoire est humaine...

Fernand GREGH.

(Avant-propos, p.p. 1-2).

Ainsi dès les bancs de l'école, sans doute, M. A. Achard a aimé les récits de l'histoire et en a cherché l'application à sa petite patrie ; plus tard il en a poursuivi l'étude en s'efforçant d'apercevoir quel avait pu être dans la grande épopée nationale le rôle de son pays natal. Ainsi l'histoire de la France, qu'il connait admirablement, s'est toujours présentée à lui sous un aspect concret, localisé et en quelque sorte personnel. A chaque étape de cette histoire il s'est demandé : « Que faisait-on à Sugères à ce moment-là ? ». Les Gaulois conquérants, « aristocratie guerrière et religieuse, verbeuse et politicienne » ont étendu leur domination sur tout le pays qui prit leur nom ; ont-ils modifié la population paysanne en ce petit coin ligure ? Et les Francs ? les Wisigoths ?... Comment la féodalité s'est-elle fondée chez nous ?... Avons-nous connu la bataille entre le seigneur féodal sur son rocher et le monastère dans la plaine ? L'Eglise nous a-t-elle protégés ?... Quelles misères ont apporté en nos campagnes la Guerre de Cent ans, les Guerres de Religion ?... Le travail que M. Achard nous présente n'est donc pas autre chose que l'histoire même de la France dans une commune rurale. Pour chacun des huit cents habitants de Sugères, son livre sera précieux puisqu'ils y apprendront en même temps la France et Sugères, Sugères et la France ; dans toutes les écoles de ce coin d'Auvergne, instituteurs et professeurs y trouveront le complément nécessaire, l'émouvante illustration de l'histoire générale ; et cela est vrai en quelque mesure de tous les Français.

Pour écrire ce livre, l'auteur « a compulsé de nombreux documents, aux archives départementales du Puy de Dôme, à la mairie de Sugères, dans les études notariales et surtout aux archives de la cour d'appel de Riom ». Il a pu, de la sorte, apporter de nombreux faits inédits à l'appui de ce que nous connaissons déjà. Il a pu aussi, quelquefois, montrer que les évènements avaient eu, dans son pays, un caractère particulier. Il a apporté de nouveaux matériaux pour de nouvelles synthèses.

Sans doute, et M. Achard est le prémier à le reconnaître, les papiers qu'il a pu compulser n'ont pu lui donner qu'une idée très incomplète de la vie des anciens. Si son travail

présente cependant un ensemble continu et suffisamment coordonné depuis l'origine jusqu'à nos jours, c'est qu'il a pu en remplir de vastes parties à l'aide des connaissances inscrites dans de nombreux ouvrages déjà publiés sur l'Histoire d'Auvergne ou sur l'Histoire de France. M. Achard est parfaitement instruit de toutes les études de géographie, d'archéologie et d'histoire publiées jusqu'à ce jour et susceptibles d'éclairer son sujet. A défaut de sources originales et inédites, il n'avance jamais rien que sous la caution la meilleure, la plus scientifique. M. Camille Jullian lui a rendu témoignage dans une préface extrêmement sympathique : l'éminent historien des Gaules affirme que M. Achard « a dignement accompli toute sa tâche », qu'il « a compris tout son devoir d'historien ».

On lira donc ce livre. On y trouvera, à côté de l'histoire des chefs, des nobles, des riches, celle de l'humble peuple. De temps à autre, on aura la surprise de saluer quelque nom illustre : guerrier, moine, princesse, ou brigand ; on rencontrera Pierre le Vénérable, M. de la Palisse et la reine Margot ; on y verra vivre des gens de toutes conditions, différents selon la diversité des temps ; on y verra dans la réalité vivante, — parmi des personnes dont nous avons les noms, les professions, dont nous connaissons les attaches familiales, — fonctionner des institutions administratives, financières, judiciaires, parfois protectrices, souvent oppressives.

Peut-être fera-t-on à l'auteur un grief de s'être longuement étendu sur « les deuils, les procès, les crimes » dont son petit pays fut le théâtre — pas plus qu'un autre sans doute — et d'avoir donné ainsi sur la vie populaire pendant les derniers siècles de l'ancien régime une impression un peu grisâtre et maussade qui, probablement, n'exprime pas toute la réalité. Cela tient au grand nombre de documents de justice dont il a pu disposer. M. Achard n'a voulu négliger aucun fait susceptible d'intéresser ses compatriotes. Il a tenu à exhumer tout ce qui se cachait dans les dépôts d'archives de la région ; son œuvre possède ainsi une grande valeur de documentation, si elle perd quelque peu des caractères de l'œuvre d'art.

Ce n'est pas que M. Achard soit dédaigneux de l'œuvre littéraire. Il trouve souvent l'expression colorée qui évoque un personnage. Il appelle volontiers à son aide les romanciers même, ou les poètes qui ont essayé de reconstituer avec exactitude les époques oubliées. Et on goûtera, je pense, les citations — parfois latines, mais suivies d'une parfaite traduction — dont il a fait précéder chacun de ses chapitres. Nous n'en citerons qu'une seule. On aura plaisir à découvrir les autres.

Veut-on savoir comment la féodalité s'établit à Sugères en la personne d'un sire de Montboissier ? Une phrase de Lucain va nous l'apprendre :

« Statit aggere fulti capitis, intrepidus vultu : meruitque timeri, non metuens... (Lucain, v. 316). Il parut sur un tertre de gazon, debout, le visage intrépide ; ne craignant rien, il se fit craindre. »

Ainsi, par le choix heureux d'une phrase bien venue, l'auteur exprime au seuil de chaque chapître sa conclusion personnelle, il résume et synthétise. Ou bien, il suggère seulement. Mais de toute façon c'est une aimable invite à la curiosité du lecteur.

M. Achard nous apparaît donc comme un agréable érudit, un lettré nourri des lettres classiques, donc un peu psychologue, un cœur sensible, un peu poète, et s'il veut bien permettre cette appréciation venant d'un inconnu, un brave homme.

Léon LESAINT,

Professeur au Lycée d'Oran.

SUR LES PISTES DU DESERT, par le Capitaine LEHURAUX. 1 vol. Librairie Plon, rue Garancière, Paris, 1928.

Ce livre est l'œuvre d'un Saharien, non pas de quelqu'un qui a traversé « la grande mer sans eau », mais d'un homme qui y a passé les plus belles années de sa jeunesse, qui l'a parcourue en tous sens et qui y a souffert moralement et physiquement.

C'est en 1907 que commence la vie saharienne du capitaine Lehuraux. Sous les ordres des Laperrine, Dinaux, Nieger, etc., il prend part aux reconnaissances des Adgers et du Hoggar. En 1913, avec De Saint-Léger, Nieger, Challaye, il rayonne dans l'Ahnet et le Touat. En 1914, il escorte le R. P. de Foucauld. Après la déclaration de guerre, malgré son désir ardent de partir, il obéit aux ordres du Ministre et reste au Sahara : « L'homme doit demeurer à son poste, quel qu'il soit, et se convaincre qu'il y remplit son devoir au même titre que ceux qui combattent sur le front. »

En 1916, il recueille l'héritage littéraire et scientifique de l'Ermite des Sables assassiné à Tamanrasset. En 1917, il inflige une sévère correction aux Hoggars dissidents.

En 1918, le commandant Duclos l'appelle auprès de lui au Gouvernement général. L'existence saharienne du capitaine Lehuraux est finie ; il rendra désormais d'inappréciables services à la Direction des territoires du Sud, où sa collaboration est précieuse.

J'ai l'intime conviction qu'il regrette les grands espaces désertiques et que, subissant, lui aussi, le joug, l'emprise des solitudes, il reviendra au pays de la peur et du mystère, qui

l'attire, pour devenir un des artisans marquants de la construction du Transsaharien.

« Sur les pistes du désert », c'est l'histoire, la géographie, l'ethnographie du Sahara. Tout y est étudié scientifiquement et pratiquement. C'est une véritable monographie saharienne, qui servira de guide aux touristes qui s'y rendront, attirés par le charme indéfinissable de ce pays enchanteur et captivant.

J'ai lu avec émotion l'hommage rendu aux héros d'El-Moungar : « le Sud Oranais, terre d'héroïsme » ; je me suis arrêté aux souvenirs évoqués par le capitaine Lehuraux de l'existence qu'il menait avec le père de Foucauld et je me suis laissé prendre par le charme de ses descriptions. Ici, ce sont les Oasis, « îles de cette mer de sabie sans limites », où relachent et aboutissent les grandes caravanes qui la parcourent, les Oasis ensoleillées, où les palmiers protègent de leur ombre séculaire les cultures riantes, où chante et murmure l'eau pure, l'eau de roches, dans les séguias nombreuses et minuscules. Là, c'est le ksar mystérieux, avec ses cases en latérites aux rues étroites. Puis le Reg aux aspérités rocailleuses, le Tanezrouf, le bled el Ateuch, où, pendant des jours de marche, on ne rencontre aucune végétation, qui semble ne jamais vouloir finir, où l'horizon donne l'impression de reculer pour vous attirer et vous faire sombrer dans un infini profond et mystérieux.

Enfin, ce sont les Adrars, dont la masse imposante et fantastique se découpe avec une précision impressionnante sur un ciel d'une pureté diaphane.

Quelle poésie dans les descriptions, et pourtant que de vérité !

Nous voici maintenant dans l'intimité des Touaregs. Ce sont les mœurs du Moyen-Age, les Cours d'Amour, l'Ahal, où les guerriers au litham rivalisent et cherchent à l'emporter par la grâce et l'esprit.

La mer de sable vient mourir lentement sur la rive soudanaise. C'est la brousse, avec sa végétation passagère. Je dis passagère, car c'est la végétation au ralenti. Un jour tout est vert ; deux jours après, c'est la sécheresse, qui disparait à son tour à la première tornade.

Tout dans ce livre est à lire ; chaque page a son charme et son utilité, et il passionnera tous ceux que le Sahara intéresse.

Jean Jauffret.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du lundi 8 avril 1929

La séance est ouverte à 17 heures 30, sous la présidence de M. Kehl, président.

Sont présents : MM. le Docteur Abadie, le chanoine Banton, Biard, Blondin, Chauvin, Doumergue, Dupuy, Fischer, Kriéger, Lussagnet, Maillet, Moteley, Tournier. M. Pock, trésorier honoraire assiste à la séance.

Absents : MM. le chanoine Fabre, Fabre la Maurelle, Flahault, Lemoisson, Malméjac, Pellet, Stéfanopoli.

Excusés : MM. Brunie, Pellecat.

Décédé : M. Barbié.

Le procès-verbal de la séance du Comité du 4 mars 1929 est lu et adopté.

Décès. — Le Président informe le Comité du décès de M. Scotti et de M. Barbié, membre du Comité. Il donne lecture de la lettre de condoléances adressée par lui à Mme Barbié, au nom du Comité.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires : MM. Jaillet, Cousin, Diaz, Randier, Franck, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Son présentés comme membres titulaires : MM. Leblanc avocat au barreau, 5, Rue Schneider, Oran, présenté par MM. Kehl et Chauvin ; le lieutenant de la Chapelle, de la Direction des Affaires Indigènes à Rabat (Maroc), présenté par MM. Fischer et Kehl ; Crozat Joseph Frédéric, docteur en droit, 13, Rue Jean Macé, Alger, présenté par MM. Chauvin et Kehl.

Elections au Comité. — Ont fait acte de candidature : MM. Parès, avocat au barreau ; Keime, architecte ; le docteur Desage ; Lefrancq, archiviste départemental.

Correspondance. — Lecture est donnée :

1°) Des lettres de M. le Général AZAN et de M. DALLONI, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, qui remercient le Comité de leur avoir conféré le titre de Membre correspondant ;

2°) D'une lettre du *Cercle de la Librairie*, 117, boulevard Saint Germain, Paris, qui fait connaître son intention de publier un catalogue général de tous les ouvrages français actuellement en vente.

Semaine Coloniale. — En réponse à une lettre du Comité de la Semaine Coloniale, le Comité accepte l'idée d'une participation à la Semaine Coloniale de 1929, sous forme de conférences publiques et scolaires avec projections cinématographiques à organiser avec le concours de la Section locale de la Ligue de l'Enseignement. Le Président demandera au comité de la Semaine Coloniale de l'aider à se procurer les films et notices indispensables.

Conférences. — Le Comité regrette de ne pouvoir donner suite aux propositions de deux conférenciers qui offrent de faire des conférences sous les auspices mais aux frais de la Société.

Date de l'Assemblée générale. — L'Assemblée générale aura lieu le 5 Mai 1929.

Augmentation du taux de rachat de la cotisation. — Sur proposition du Trésorier, le Comité décide d'élever de 200 à 300 francs le taux du rachat de la cotisation pour les Membres à vie, et à 500 francs pour les Membres bienfaiteurs.

Bibliothèque. — Livres nouveaux :

1°) Dons :

Augustin BERNARD. — *L'Algérie*, 1 volume. Paris. Alcan 1929, don de l'auteur.

A. BEHAGHEL. — *L'Algérie — Conquête et Civilisation.* Colonisation, religion, mœurs, armée. 1 vol. Paris. Dentu. 1890, don de M. POCK.

J. VERNES. — *Le désert de glace*. 1 vol. Paris. Hetzel, don de M. POCK.

CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT D'ORAN. — *Session de 1928. Exposé et rapport du Préfet.* Projet de budget. 1 vol. Oran. Heintz 1928.

2°) Acquisitions :

PANIAGUA. — *Les origines celtiques.* 1 vol. Paris. Dujarric 1909.

Félix DUBOIS. — *Tombouctou la mystérieuse.* 1 vol. Paris. Flammarion 1897.

Cosson et Ducrieu de Maisonneuve. — *Introduction à la Flore de l'Algérie : Phanérogamie.* 1 vol. Paris. Imprimerie Impériale 1854.

J. Goldzieher. — *Le livre de Mohamed Ibn Toumert.* 1 vol. Alger. Fontana 1903.

L. Trabut. — *Etude sur l'alfa* (Stipa tenacissima). 1 vol. Alger. Jourdan 1899.

Alfred Bel. — *Les industries de la céramique à Fez.* 1 vol. Alger. Carbonel 1918.

Martial Douel. — *Les récentes découvertes archéologiques de Madaure.* 1 vol. Alger. Carbonel 1919.

J. L. Parquet. — *Essai de guide épigraphique élémentaire* pour reconnaître, décrire, dater et compléter les inscriptions romaines. 1 vol. Alger. Jourdan 1890.

Auguste Cour. — *Catalogue des Manuscrits arabes* conservés dans les principales bibliothèques algériennes. 1er volume. Médersa de Tlemcen, par M. Cour. Alger. Jourdan 1907. 2e volume. Grande Mosquée d'Alger, par M. Mohammed Ben Cheneb. Alger. Jourdan 1909.

Colonel Rolin. — *Notes et documents concernant l'insurrection de la Grande Kabylie,* 1856-57. 1 vol. Alger. Jourdan 1902.

Albert Devoulx. — *Le Raïs Hamidou.* Notice biographique sur le plus célèbre corsaire algérien du XIIIe siècle de l'hégire. 1 vol. Alger. Jourdan 1911.

Marius Vachon. — *Les industries d'art indigène en Algérie.* 1 vol. Alger. Jourdan 1902.

La prochaine séance est fixée au lundi 29 avril 1929.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 20.

Le Président, KEHL.

Le Secrétaire Général, CHAUVIN.

Séance du Comité du lundi 29 avril 1929

La séance est ouverte à 17 heures 45, sous la présidence de M. Kehl, président.

Sont présents : MM. le chanoine Banton, Biard, Blondin, Brunie, Chauvin, Fischer, Flahault, Krieger, Lemoisson, Lussagnet, Maillet, Moteley, Pellet, Pock, Tournier.

Absents : MM. le chanoine FABRE, FABRE LA MAURELLE, PELLECAT, le docteur ABADIE, MALMEJAC, STEFANOPOLI.

Excusés : MM. DOUMERGUE, DUPUY.

Décédé : M. BARBIÉ.

Le P. V. de la séance du 8 avril 1929 est lu et adopté.

Admissions : Sont admis comme membres titulaires, MM. LEBLANC, le lieutenant DE LA CHAPELLE, CROZAT, présentés à séance précédente.

Présentations : Sont présentés comme membres titulaires, MM. AUZAS, Professeur au Lycée de Garçons, 4, rue Charles Gounod à Oran, présenté par MM. CHAUVIN et LEMOISSON.

Amédée LECLUSE, Professeur au Lycée de Garçons, 29, rue Dumanoir à Oran, présenté par MM. CHAUVIN et LEMOISSON.

Raphael LE CESVE, Inspecteur Primaire, 46 boulevard d'Iéna à Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et MOTELEY.

SAROCCHI, avocat au barreau, 2, rue de Marseille à Oran, présenté par MM. KEHL et FOCK.

LAIMÈCHE, avocat au barreau, 6, rue de Paris, à Oran, présenté par MM. KEHL et LEMOISSON.

Communication du Trésorier. — Le Trésorier informe le Comité qu'avec les 400 francs reçus pour rachat de cotisations, le compte de dotation dispose de 658 frs. 95. Le Comité décide de faire procéder à l'achat d'une obligation nominative du Crédit National 5 pour cent 1926, au cours du jour, soit 530 francs environ.

Le Trésorier présente ensuite le Compte Administratif de 1928. Le Comité décide qu'il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 5 Mai 1929.

Anciens Bulletins. — M. FLAHAULT fait don à la Société de Bulletins des années 1885 et 1886.

Bibliothèque. — Livres nouveaux :

1°) Dons :

Statistique générale de l'Algérie (années 1916-1926). 5 vol. brochés in-4°, don du Gouvernement général de l'Algérie.

CAVE : *Sur les traces de Rodd-Balek.* Les problèmes tunisiens après 1921. 1 vol. broché. Paris 1929. Editions du Comité de l'Afrique Française, don de ce Comité.

Edmond FERRY : *La France en Afrique.* 1 vol. Paris. Colin 1905, don de M. Jauffret.

2°) Acquisition :

Maurice C. DE LAPLANCHE : *Dictionnaire iconographique des*

champignons supérieurs (Hyménomycètes), qui croissent en Europe, Algérie, Tunisie. 1 vol. Paris. Klincksieck 1894.

La prochaine séance est fixée au lundi 13 Mai 1929.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président, KEHL.

Le Secrétaire Général, CHAUVIN.

ASSEMBLÉE GÉNERALE DU 5 MAI 1929

L'An 1929, le 5 Mai, à 9 heures 30, les Membres de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale, au local de la Société, N° 7, rue Schneider à Oran, sous la présidence de M. Kehl, président.

50 membres environ étaient présents ; 274 ont pris part aux élections.

Sont désignés comme scrutateurs : MM. Fabre la Maurelle et Laugé Marius.

Le Secrétaire général lit le P. V. de l'A. G. du 13 Mai 1928 ; ce p. v. est adopté.

M. Kehl, prend ensuite la parole et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Avant de donner la parole à M. le Secrétaire Général pour la lecture de son rapport, je crois nécessaire de vous entretenir un moment de la situation générale de la Société.

L'ordre du jour de cette séance est plus compliqué que celui des assemblées des années précédentes. Il ne s'agit plus seulement d'élire quelques membres du Comité et de remplir les formalités rituelles qui consistent à approuver le rapport du Secrétaire général, les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice en cours.

Vous êtes appelés, en outre, à apporter une modification aux statuts, à autoriser l'augmentation des cotisations et à nommer un membre d'honneur.

La modification aux statuts a un but très simple : permettre au Trésorier d'encaisser, chez les comptables publics, les mandats des subventions allouées à la Société. Cela ne souffre aucune difficulté.

Le relèvement des cotisations, si justifié qu'il apparaisse à première vue par l'augmentation du coût de la vie, conséquence inéluctable de la diminution de valeur de la monnaie, mérite cependant quelques explications et un coup d'œil rétrospectif sur la marche de la Société depuis l'avant-guerre.

En 1912, M. Doumergue, au moment où il allait être élu Président de la Société dont il était déjà premier Vice-Président depuis cinq ans, pouvait affirmer avec fierté que notre Bulletin s'était placé au premier rang des publications similaires de province par le choix des articles, les cartes, les illustrations phototypiques, enfin l'exécution matérielle très soignée. Dans ses quatre fascicules trimestriels de 150 pages chacun, abondamment illustrés, il constituait, en effet, une publication remarquable.

La Société était riche. Forte d'environ 400 membres, elle avait un budget de 6.000 francs, alimenté pour 1.150 francs par des subventions, et se soldant par des excédents de recettes. Son fonds de réserve approchait de 20.000 francs.

La guerre, en 1914, vint interrompre cette prospérité. La mobilisation d'une grande partie des membres de la Société, les soucis et les angoisses des familles, la convergence de tous les efforts vers la défense de la patrie ne laissaient qu'à bien peu de personnes la possibilité et surtout la force morale de continuer des travaux purement intellectuels. La plupart des Sociétés savantes cessaient de fonctionner. Celles qui paraissaient se maintenir réduisaient leurs bulletins à des publications de pure forme.

La Société de Géographie d'Oran continua ses travaux. Son Bulletin, réduit, par suite des nécessités de l'heure, à trois fascicules par an pendant les années 1915 à 1917, et à deux fascicules par an à partir de 1918, ne cessa jamais de paraître. Malgré toutes les difficultés dont vous avez souvenir, il publia toujours des travaux intéressants. C'était le résultat d'un admirable effort de ses dirigeants et en particulier de M. Doumergue, qui assumait presque seul la tâche de maintenir la Société. Aussi comprend-on la portée de l'éloge que M. Caména d'Alméida, Secrétaire général de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux, adressait à ceux qui ont accompli cet effort, lorsqu'en 1928, s'excusant de ne pouvoir assister au Cinquantenaire de notre Société, il la félicitait d'avoir su conserver pendant toute la guerre son activité scientifique.

La guerre finie, la Société était à refaire à tous les points de vue.

Le noyau de sociétaires fut assez vite reconstitué. Ils étaient trois cents lorsque se tint la première assemblée générale qui suivit les hostilités, le 9 Mai 1920. Ce chiffre a été doublé en

1928. Je ne désespère pas, dans un avenir assez prochain, de le voir s'élever à mille.

Mais la guerre avait détruit beaucoup de jeunes, notamment des plus actifs, des meilleurs. D'autre part, le grand bouleversement économique qui en était la suite rendait plus âpre la lutte pour la vie, poussait tout le monde, en particulier les générations nouvelles, à rechercher fièvreusement les gains d'argent, à mépriser tout ce qui ne donnait pas immédiatement un profit. Dans de pareilles conditions générales, une Société comme la nôtre, qui s'intéresse purement aux recherches scientifiques et aux travaux de l'esprit et qui ne peut procurer, à ceux qui lui consacrent leur temps, que des satisfactions morales, devait avoir de grandes difficultés à se maintenir et surtout à reconstituer son équipe de travailleurs. Notre Société se maintint cependant par la volonté des anciens qui la dirigeaient.

A partir de 1921, le Bulletin revint à trois fascicules annuels d'environ 100 pages chacun et on peut dire que les travaux qu'il a contenus jusqu'ici ne le cèdent pas en valeur à ceux d'autrefois. Mais ces travaux restent peu nombreux et, surtout, la collaboration des jeunes y est presque nulle. Enfin, si la présentation est toujours soignée, on a dû supprimer les cartes et les phototypies par raison d'économie.

Jusqu'en 1928, on put faire face aux dépenses et même reconstituer peu à peu un petit fonds de réserves, ce qui est admirable, grâce à un léger relèvement des cotisations ou des subventions.

Vers la fin de 1928, notre imprimeur nous annonçait qu'il se voyait dans l'obligation de relever fortement les tarifs d'impression du Bulletin. Il devenait dès lors impossible de faire face aux dépenses avec les ressources antérieures. Comme vous le montrera tout à l'heure M. le Trésorier, notre budget de 1929 fut voté avec un déficit initial de 3.500 francs environ.

Le Comité décida donc de proposer à l'assemblée générale le relèvement des cotisations à vingt-quatre francs par an.

Il demanda, par ailleurs, aux collectivités publiques, Gouvernement Général, Département, Ville d'Oran, une augmentation des subventions qu'elles lui accordent. D'ores et déjà, le Conseil Général du Département a élevé la sienne de 1.000 à 5.000 francs, comblant ainsi le déficit actuel de notre budget provisoire. Mais le relèvement des cotisations n'en sera pas moins utile. Nous avions dû, ces dernières années, faute de ressources suffisantes, restreindre au minimum nos achats de livres, nos reliures, refuser le concours de conférenciers qui demandaient une rémunération. Nous ne doutons pas que vous nous procurerez, à l'aide des cotisations, les fonds nécessaires pour faire face désormais à ces différents ordre de dépenses.

Notre budget largement équilibré nous permettra peut-être de rendre bientôt à notre Bulletin l'ampleur et la richesse qu'il avait avant-guerre. C'est vers ce but que doivent tendre tout nos efforts. Pour cela, il nous faudra le concours et la collaboration de jeunes travailleurs. Ils existent certainement. La curiosité et l'ardeur scientifique, malgré le peu d'encouragement qu'elles reçoivent, n'ont pas disparu ; il faut les découvrir. Il est donc nécessaire que chaque membre de la Société recherche et fasse adhérer à la Société les personnes qui pourront nous fournir des travaux, tout particulièrement les membres de l'enseignement et les fonctionnaires que leurs situations mettent en mesure de connaître et d'étudier certaines particularités de notre pays. En secondant ainsi notre effort, Messieurs, vous nous permettrez de continuer plus facilement l'œuvre entreprise, il y a 52 ans, par les fondateurs de la Société et de lui donner, avec une vigoureuse impulsion, des forces nouvelles dont elle a besoin.

En attendant Messieurs, nous vous proposons d'exprimer notre reconnaissance à un vieil et fidèle ami de la Société, qui a maintes fois témoigné son attachement à notre œuvre et qui a d'ailleurs rendu d'éminents services à la cause de l'Algérie : c'est M. Augustin Bernard, professeur de colonisation et de géographie de l'Afrique du Nord à la Faculté des lettres de Paris. Par son cours, par ses ouvrages, par toute son activité, il a contribué à faire connaître et aimer la France Nord-Africaine. Il appartient à notre Société comme membre correspondant depuis trente ans. L'an dernier, il n'a pas hésité à s'imposer les fatigues du voyage de Paris à Oran pour assister à la cérémonie de notre Cinquantenaire. Il a fourni au Bulletin publié à cette occasion une collaboration particulièrement intéressante. Sur la suggestion de M. Doumergue, votre Comité vous invite à le nommer « Membre d'Honneur ».

Je m'en voudrais, Messieurs, de terminer ce discours sans parler d'un évènement très important de la vie de notre Société.

En 1928, après la célébration du Cinquantenaire, M. Doumergue donna sa démission de Président. Désireux de prendre un repos bien mérité, il avait déjà, en 1920, cédé la présidence à M. Flahault. Mais l'état de santé de M. Flahault ne lui ayant pas permis de conserver cette fonction, M. Doumergue la reprit en 1923. Sur l'insistance de ses collègues du Comité, il la conserva jusqu'au lendemain des fêtes du Cinquantenaire. Mais alors, maintenant une décision depuis longtemps annoncée, il demanda à être remplacé. Il reste cependant dans notre Comité, où il a bien voulu reprendre ses fonctions de premier Vice-Président. Il continue à nous aider largement de ses précieux conseils et de sa longue expérience des choses de

notre Société. Il nous apporte toujours sa savante collaboration au Bulletin.

Nous ne saurions trop lui exprimer notre vive gratitude pour les immenses services que, pendant plus de vingt cinq ans, avec un dévouement inlassable, dans les situations alternantes de Président et de Vice-Président, il a rendus à notre Société.

Je puis dire qu'il en été l'âme et le soutien. Elle lui doit la meilleure partie de sa notoriété et des éminentes amitiés qu'elle s'est acquises dans le monde savant.

(*Applaudissements*).

M. Doumergue répond par quelques mots de remerciements et assure la Société de tout son dévouement.

Par acclamation et l'unanimité, M. Augustin Bernard est nommé Membre d'honneur.

Le Secrétaire Général donne lecture de son Rapport annuel sur l'activité de la Société pendant l'année 1928-1929 ; ce rapport est approuvé par l'Assemblée Générale.

Le Trésorier lit son Rapport sur la situation financière de la Société. Il présente le C. R. administratif de l'année 1928, le compte de dotation et le budget pour 1929. L'ensemble est approuvé.

La séance est suspendue pendant quelques instants, pour permettre aux scrutateurs d'achever le dépouillement des votes.

Election du Comité. — A la reprise de la séance, le Président proclame les résultats du scrutin :

Nombre de votants.. 274
Suffrages exprimés.. 274

Ont été élus pour une période de 3 ans :

MM. Doumergue	273 voix.
Flahault	268 —
Moteley	267 —
Tournier	266 —
Chanoine Banton	264 —
Chanoine Fabre	263 —
Maillet	263 —
Lefrancq	263 —

Elu pour une période de 1 an :

M. Keime	147 voix.

Ont obtenu à la suite :

MM. le docteur Desage.......	145 voix.
— Parès	110 —

Vote sur la proposition du Comité tendant au relèvement du taux de la cotisation (Voir P. V. du 4 Février 1929).

Nombre de votants..	264
Suffrages exprimés..	261
Bulletin blanc.......	1
Bulletins nuls......	2

L'Assemblée Générale adopte la proposition par 232 oui contre 29 non.

Vote sur la proposition du Comité tendant à modifier le premier alinéa de la page IX des Statuts (voir P. V. du 4 février 1929).

Nombre de votants..	264
Suffrages exprimés..	263
Bulletin blanc......	1

L'Assemblée Générale adopte la proposition par 262 oui contre 1 non.

Des félicitations sont votées au Trésorier et au Bibliothécaire pour le zèle qu'ils apportent à l'exercice de leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 30.

Le Président, KEHL.

Le Secrétaire Général, CHAUVIN.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 1928-1929

Avant de vous présenter le compte-rendu sommaire des travaux de l'année écoulée et l'exposé de la Situation Morale de notre Société, permettez-moi de rendre un suprême hommage à ceux de nos Sociétaires décédés depuis la précédente Assemblée Générale. Ils sont nombreux, hélas ! trop nombreux. C'est ainsi que nous regrettons la perte de MM. : Fabre, Guerin, Quiévreux, Rahal ben Mohammed ben M'Hamed, Hadj Hacène Bachterzi Mohamed, Docteur Guerido, Scotti, enfin M. Barbié, notre collègue au Comité.

Aux familles éprouvées nous renouvelons l'expression de notre profonde sympathie.

Effectif. — Au 1er Mars 1928, l'effectif était de 563 membres au 1er Mars 1929 il atteint 595 membres, soit un accroissement de trente deux unités, malgré les départs et les décès (environ 38). Un gros effort a donc été fait pour développer le recrutement de la Société ; le résultat obtenu est encourageant. Actuellement le nombre des membres dépasse 600.

Comité Administratif. — Les séances mensuelles du Comité administratif ont été régulièrement tenues, comme en fait foi le Registre des Procès-verbaux. Le nombre des membres présents a varié de 15 à 19, sauf en juillet (période de vacances) où il n'a été que de 13. Cette assiduité est la meilleure garantie du bon fonctionnement de la Société.

Bulletin. — En 1928, la Société a publié, outre les trois fascicules ordinaires de son Bulletin, un bulletin spécial dit « du Cinquantenaire ».

Bulletin de Mars. — On y trouve d'abord une étude de M. le Chanoine FABRE sur les Inscriptions d'Altava (ou Lamoricière).

Ces inscriptions, recueillies à Lamoricière par le jeune Courtot, élève au Lycée d'Oran, ont été relues sur place par M. Doumergue qui en a retrouvé quelques autres. M. Flahault, notre doyen, qui s'était chargé de les publier, n'ayant pu terminer ce travail, a autorisé M. Fabre à le mettre au point. Notre savant collègue s'est acquitté de cette mission avec son érudition et sa compétence habituelles bien connues.

M. Albert GATEAU, publie et commente brièvement une inscription trouvée sur une cippe dans les environs de Port-aux-Poules.

Ces articles sont suivis d'un très important travail de M. NOVELLA, administrateur principal de l'Inscription Maritime à Oran. Il a pour titre : *Le Quartier d'Oran -- Pêches et Pêcheurs.* C'est un rapport présenté à Alger, en 1927, au X[e] congrès national des pêches et Industries Maritimes.

Sa lumineuse ordonnance et sa précision font le plus grand honneur à M. Novella. Il a dressé un tableau détaillé de l'activité de nos populations maritimes. Avec clairvoyance et impartialité il en signale les lacunes et propose les remèdes appropriés. Cette précieuse contribution à l'étude de l'Oranie trouve tout naturellement place dans notre Bulletin. La Société remercie l'auteur de nous l'avoir donnée.

Bulletin de Juin. — Il contient, outre la fin du rapport de M. Novella, le compte-rendu de la cérémonie du Cinquantenaire, dont nous reparlerons plus loin à propos du Bulletin Spécial.

On y trouve encore, sous le titre : *Inondations en Oranie de Novembre 1927*, une note de MM. LASSERRE et NOVELLA sur la catastrophe qui désola notre pays à cette époque.

Bulletin de Décembre. — En tête, un travail du Lieutenant Colonel VOINOT : *La neutralité française dans le conflit entre l'Amel et les Méhaïa 1886-1889.*

L'auteur expose les causes du conflit, puis il en développe les conséquences fâcheuses pour nos sujets Algériens. Il raconte les efforts réitérés de nos officiers pour réconcilier les adversaires et faire respecter notre territoire.

De nombreuses pièces justificatives font suite au récit clair et alerte par lequel l'auteur nous guide admirablement à travers cet imbroglio Marocain.

Après le Maroc, l'Afrique occidentale. — Une secte musulmane de la Mauritanie Saharienne a fourni à M. LAFORGUE la matière d'une étude qui a pour titre : *Une Secte hérésiaque en Mauritanie « Les Ghoudf »*.

Il était difficile de jeter un peu de lumière sur ce groupe honni et mystérieux du monde musulman. L'auteur y réussit cependant, ce qui suppose de longues recherches et une belle patience.

Cette curieuse étude mérite de retenir l'attention de tous ceux qu'intéressent l'histoire et la vie de notre A.O.F.

Enfin, tout le monde lira avec intérêt une note de M. DOUMERGUE, sur la réapparition de deux plantes dans les environs d'Oran. Il s'agit de « Marsilea pubescens » et de « Isoetes adspersa » que l'auteur avait déjà vues en 1889, dans la mare du plateau du Murdjadjo et qu'il y a retrouvées après les pluies de 1927-1928.

Cette page est une nouvelle preuve de cette profonde connaissance de l'Oranie et de la scrupuleuse conscience scientifique qui confèrent tant d'autorité aux moindres travaux de M. Doumergue.

Divers. — Les trois fascicules ordinaires de 1926 contiennent, en outre, les procès-verbaux des séances du Comité et de l'Assemblée générale, des comptes-rendus bibliographiques et des notices nécrologiques signées de MM. BIARD, KEHL, PELLECAT, DOUMERGUE, DALLONI, PELLET, MALMEJAC, LEMOISSON.

Cinquantenaire de la Société. — L'évènement qui domine l'histoire de la Société pendant l'année 1928 est la célébration de son Cinquantenaire. A cette occasion furent organisés : une séance solennelle avec Conférence et un banquet, dont le compte rendu se trouve au Bulletin de Juin.

Bulletin Spécial du Cinquantenaire. — Il débute par une courte préface où M. DOUMERGUE, alors Président de la Société, raconte la genèse de ce Bulletin et remercie les savants qui ont bien voulu lui accorder leur collaboration. Il rappelle les efforts de nos prédécesseurs, leur rend hommage, exprime la reconnaissance de la Société à tous ceux qui ont été et sont encore « les artisans de l'œuvre que le Comité s'efforce de maintenir ». Il remercie enfin le Conseil Général du département d'Oran,

la Municipalité et la Chambre de Commerce d'Oran dont les subventions exceptionnelles ont permis de couvrir les frais d'impression du Bulletin Spécial.

Le lecteur goûtera le ton simple et franc de cette page, mais il dira, aussi, que parmi tous ceux qui ont fait la force de la Société, M. Doumergue vient au premier rang et que son nom s'inscrit à côté de ceux de Trotabas, Demaeght et Bouty, dont il est l'émule et le digne successeur.

L'article suivant est de M. Kehl, le Président actuel. Il est intitulé : *La Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran* 1878-1928. C'est en quelque sorte un abrégé de l'histoire de la Société et un rapide coup d'œil sur les richesses scientifiques accumulées depuis 50 ans dans les pages du Bulletin.

Ce tableau, vigoureux raccourci de la vie et des efforts de la Société, est la meilleure introduction aux savants articles qui forment le fonds du Bulletin Spécial : il rattache le présent au passé.

L'histoire de l'Afrique Romaine est représentée, dans le Bulletin, par 2 articles, le premier de M. Gsell, le deuxième de M. Albertini.

Dans le premier, *Le Christianisme en Oranie avant la conquête arabe*, l'éminent historien de l'Afrique du Nord passe en revue les documents épigraphiques, témoins des progrès de l'Evangile en Mauritanie Césarienne jusqu'à la victoire de Sidi Okba en 683, date du triomphe de l'Islam.

Limpide, fortement documenté, ce rapide exposé se lit avec agrément et profit. La Société est fière et reconnaissante d'en avoir eu la primeur.

L'article de M. Albertini, *La route frontière de la Mauritanie Césarienne entre Boghar et Lalla Marnia*, a trait lui aussi à la période romaine de notre histoire.

Les articulations de cette route frontière sont assez bien connues sur le territoire de l'Oranie, grâce aux bornes miliaires qui y ont été retrouvées, aux travaux des membres de notre Société et en particulier du Commandant Demaeght. Reprenant un à un ces 48 miliaires, M. Albertini les étudie et les commente à la lueur des renseignements les plus récents.

Il grave ainsi un des traits les plus caractéristiques de la physionomie de l'Oranie romaine. Notre Société, gardienne vigilante de nos antiquités locales, ne saurait lui être trop reconnaissante des pages aussi érudites qu'instructives qu'il leur a consacrées.

Avec l'article du Colonel Paul Azan, aujourd'hui Général de Brigade et chef de la Section historique de l'Etat-major de l'Armée, nous abordons l'histoire de l'Afrique française.

Puisant dans des sources inédites, l'auteur a rédigé pour le Bulletin une esquisse *des Débuts de Lamoricière.*

Ces pages, alertes et bien vivantes, nous font souhaiter que paraisse le plut tôt possible l'ouvrage que M. le Général Azan prépare sur La Moricière. Noure Société sera heureuse d'applaudir une fois de plus à son succès, comme elle le remercie, encore une fois, de sa longue fidélité éprouvée à notre Bulletin.

Nous avons publié, à maintes reprises, les travaux du Lieutenant Colonel Voinot sur le Maroc. Ce collaborateur dévoué de notre bulletin nous a réservé, pour le Cinquantenaire, un article sur *Les tribus Guich du Haouz Merrakech.*

Il esquisse et examine rapidement l'historique et le statut de ces « soldats laboureurs » qui, moyennant des concessions foncières, formaient le noyau des forces permanentes des sultans. Il conclut que, malgré la nécessité de trouver des terres pour la colonisation, il ne serait ni équitable ni politique de leur reprendre un sol dont la longue jouissance et aussi les services rendus au Maghzen les ont peu à peu rendus propriétaires de facto.

Bel article où la Science et l'histoire sont mises au service d'une idée juste et généreuse, bien conforme aux traditions françaises.

L'article de M. Augustin Bernard, *Oran, port du Maroc et du Sahara* débute par un tableau suggestif des progrès du port d'Oran, « visiblement en voie, dit-il, de devenir le premier port de l'Algérie et de toute l'Afrique du Nord ». Ces progrès, fonction de la prospérité de l'Oranie, du Maroc Oriental, et de leur liaison, par delà le Sahara, avec le Soudan, leur véritable hinterland, ont un avenir pratiquement illimité. De son côté, le port, en raison de sa situation topographique, peut s'agrandir à la demande du trafic. Reste à le pourvoir d'un bon réseau de voies de communication.

M. A. Bernard voit grand et juste : en l'espèce, les intérêts d'Oran et les intérêts supérieurs de la nation se confondent.

La Société, qui a émis des vœux en faveur de la ligne Aïn-Témouchent-Marnia, se réjouit de voir ses propres idées exposées et défendues avec tant d'autorité et de chaleur. Interprète de tous les Oranais, elle remercie vivement M. A. Bernard.

L'Esquisse de l'évolution géologique de l'Oranie est de M. Dalloni.

Quel fut, au long des âges géologiques, le « faciès » de ce que devait être l'Oranie ? Telle est la question à laquelle l'auteur s'efforce de répondre par une revue méthodique des formations géologiques de l'Oranie telles qu'elles s'offrent à nos yeux.

Les spécialistes seuls peuvent apprécier avec justesse la somme de recherches et d'études que suppose la rédaction d'une telle esquisse et que masque la modestie de son titre. Mais tous les lecteurs seront sensibles à sa clarté et à sa précision vraiment scientifiques.

M. Laforgue, Administrateur principal des services de l'A. O.F. a écrit, pour le Bulletin spécial, une petite étude d'orfèvrerie africaine, sous ce titre : *Le damasquinage et l'inscrustation des bijoux maures.*

A côté des articles scientifiques qui ont trait au Maroc et à l'Algérie, ces pages, venues d'au delà du Sahara, mettent dans notre bulletin une note artistique discrète ; elles sont une source agréable de diversité et symbolisent un des liens qui unissent les diverses parties de la France Africaine.

La Société est heureuse de témoigner sa gratitude à ce collaborateur lointain mais fidèle.

Le Bulletin Spécial se termine par une étude de M. Doumergue intitulée : *La découverte de l'Elephas planifrons Falconer, à Rachgoun, Département d'Oran.*

Les ossements, objet de cette étude, ont été trouvés par le jeune Piguet, élève à l'Institut Agricole de Maison-Carrée. Ils sont aujourd'hui déposés au Musée Demaeght. Ce résultat est l'œuvre de M. Doumergue qui, en cette occasion, comme toujours, a défendu, pied à pied, la cause du Musée dont il est le conservateur et les intérêts du public Oranais.

Après avoir fait l'historique de la découverte, l'auteur en situe le gisement, décrit et étudie la constitution géologique de la falaise de Rachgoun. Deux croquis originaux matérialisent les éléments de cette étude. Vient ensuite la description méticuleuse et la mensuration des ossements. Une dent a permis d'identifier l'Elephas planifrons. On a dû la scier, pour arriver à des conclusions certaines. 2 dessins de l'auteur représentent les sections (horizontale et verticale) de cette pièce si importante.

Conséquences de cette découvertes :

1°) Les ossements de Rachgoun et l'assise qui les renferme appartiennent au pléistocène supérieur.

2°) L'Elephas planifrons, originaire de l'Inde, est venu à travers l'Europe jusque dans l'Afrique du Nord.

D'autres ossements sont restés sur place ; de nouvelles fouilles seraient nécessaires. M. Doumergue fait donc appel aux libéralités des amis de la science et du Musée d'Oran. Souhaitons qu'on l'entende.

Dans la préface de ce fascicule, M. Doumergue déclare, avec modestie, que c'est « à son corps défendant » qu'il s'est décidé

à publier « cette étude personnelle à coté de tant de savants articles ».

Il est permis de penser que son travail est au contraire bien à sa place.

Il représente une des disciplines aux progrès de laquelle la Société, mais plus particulièrement les travaux de M. Doumergue, ont puissamment contribué.

En résumé 10 articles, 133 pages de textes avec cartes, croquis, tableaux, dessins originaux. Tel est le bilan de ce Bulletin spécial.

Si, dit M. Doumergue dans la Préface, il parait de faible importance par le nombre restreint de pages, en revanche la qualité des articles qui y sont insérés corrige l'insuffisance de la matière, les noms des savants qui les ont signés en conditionnent la valeur scientifique.

On ne saurait mieux dire.

Conférence. — La Société a accordé son patronage à une conférence de M. Carle, Juge au Tribunal civil d'Oran, sur le Vivarais.

Bibliothèque. — L'état de la bibliothèque ressort comme suit :

Au 1er Mars 1928	3.592 numéros
Au 1er Mars 1929	3.657 —
Différence en plus	65 numéros

se décomposant en : 37 dons et 28 asquisitions.

L'exigüité des ressources de la Société ne lui a pas permis d'acquérir un plus grand nombre d'ouvrages.

A mentionner, en outre, 80 périodiques.

Appréciation d'ensemble. — En résumé, situation morale excellente. L'effectif de la Société augmente. Son Bulletin jouit toujours de l'estime du monde savant.

Le Secrétaire Général,
CHAUVIN.

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 1928

Dans le budget qui a été présenté à l'assemblée générale du 13 Mai 1928, figurait une subvention du Gouvernement général

pour les fouilles archéologiques de Bou-Hanifia et une dépense similaire. Cette subventions ayant été envoyée directement par le Gouvernement général à Madame VINCENT, directrice des fouilles, cette somme ne figure pas dans l'exercice financier de la Société.

Dons : Deux sociétaires ont bien voulu faire un don de 50 francs chacun à l'occasion de la fête du Cinquantenaire. Tous nos remerciements.

Les autres recettes et dépenses sont restées dans le cadre des prévisions.

Le compte financier de l'exercice 1928 présente un excédent de Recettes de 1.139 20

Dans cet excédent figure une somme de 500 francs provenant de versements effectués par trois Membres de la Société et destinés spécialement aux fouilles à exécuter à Rachgoun.

L'excédent effectif de l'exercice 1928 ne serait donc que de 639 20

Le disponible des années antérieures constaté par l'Assemblée général du 13 Mai 1928 s'élevait à.............. 3.704 75

Une somme de 1523 fr. 90 devait en être prélevée pour les dépenses du Cinquantenaire, mais le coût du bulletin spécial édité à l'occasion de cette fête, ayant été inférieur aux prévisions, le prélèvement sur le disponible n'a été que de............. 353 10

Il reste donc une somme de................ 3.351 65

qui ajoutée à l'excédent de recettes de l'exercice financier de 1928 .... 1.139 20

nous donne au 1er janvier 1929, une disponibilité totale de 4.490 85

(dont 2.000 francs représentés par un bon de caisse du Crédit Lyonnais venant à échéance le 11 novembre prochain).

Sur cette disponibilité, une somme de 3.127 francs devra être prélevée pour pouvoir satisfaire aux dépenses de l'exercice 1929, d'après le budget arrêté par le Comité dans sa séance du 3 février et reproduit plus loin.

Augmentation de la Cotisation annuelle, du taux de rachat de Cotisation et de celui de Membre à Vie. — L'imprimeur du Bulletin a avisé la Société qu'à partir du 1er janvier 1929, le tarif serait augmenté de 55 pour cent. Celui de 1928 étant lui même majoré de 60 pour cent, il s'ensuit que le tarif d'impression a subi un augmentation globale de 115 pour cent.

Les dépenses pour imprimés, frais de bureau, etc., ont augmenté dans les mêmes proportions.

Malgré les restrictions que s'impose la Société dans l'achat d'ouvrages, la reliure, etc., il n'est pas possible d'assurer son fonctionnement avec la cotisation actuelle de 16 francs. C'est pour ce motif qu'il a été demandé aux Sociétaires de la porter à 24 francs ; nous vous prions de l'appliquer à compter du 1er juillet 1929. Soit, pour l'exercice 1929, 1er trimestre.. 8
2e trimestre 12

Ensemble............. 20

et pour les exercices suivants 24

Dans le même ordre d'idées, le Comité vous propose de porter à 300 francs le taux actuel de rachat de cotisation et à 500 francs celui des Membres bienfaiteurs.

Versement au Compte de dotation. — D'après le paragraphe 5 de l'article 12 des statuts, le dixième, au moins, des revenus annuels de la Société doit être versé au Compte de dotation.

L'ensemble des arrérages de 1928 est de 1.681 frs. 95 ; le un dixième serait de 168 frs. 20. Les titres du compte de dotation ayant rapporté, par eux-même : 210 frs. 30, cette somme lui est laissée, ce qui correspond à 12 frs. 50 pour cent.

Recouvrement des Cotisations : Un recouvrement individuel par la poste revient à 2 frs. 25.

Le Comité insiste auprès des sociétaires ne résidant pas à Oran pour qu'il utilisent le mandat carte qui leur est adressé chaque semestre, en versant leur cotisation au compte du chèque postal de la Société (4993 Alger).

Le Trésorier,

E. FISCHER.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1928

Budget ordinaire

RECETTES :

Cotisations des Membres titulaires, abonnements.	8.664
Rachat de Cotisations	»
Droits de diplôme	75

Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie		500
	Conseil Général d'Oran		1.000
	Résidence du Maroc		300
	Chambre de Commerce d'Oran........		2.000
	Ville d'Oran		1.000
	Cercle de l'escrime		150
Vente de publications			155 30
Arrérages	du fonds de réserve (1)...	1.471 65	1.681 95
	du fonds de dotation......	210 10	
Intérêts du Compte-courant au Crédit Lyonnais.			91 70
Dons			100
Versement de Sociétaires pour fouilles archéologiques à effectuer à Rachgoun............			500
	Total des Recettes..........		16.217 95

DÉPENSES 1928

Impression du Bulletin		6.713 70
Frais d'envoi des bulletins et diplômes..........		192 80
Frais de recouvrement des cotisations............		785 85
Imprimés et frais de bureau.....................		531 70
Reliure et brochage............................		816 50
Achat de livres abonnements		826 20
Prix au Lycée		»
Frais d'élections		276 25
Charges immobilières	Loyer	1.560
	Taxe locative................	187 20
	Assurances	141 75
	Electricité	152 95
	Entretien	615 55
Traitement du Gardien		1.680
Gratifications		85
Garde de titres		76
Conférences		102
Recherches archéologiques		»
Concours		»
Dépenses diverses et imprévues		125
Versement à la dotation	Rachat de cotisations	»
	1/10 des revenus.............	210 30
Attributions du Prix Fabre Ernest		»
	Total des Dépenses.........	15.078 75

---

(1) Valeur d'achat des titres : **25.720** francs.

BALANCE :

Recettes		16.217 95
Dépenses		15.078 75
Excédent de Recettes de l'année 1928........		1.139 20
Report de l'excédent de Recettes des années antérieures	3.704 75	
A prélever sur cet excédent pour parfaire les dépenses du Cinquantenaire......	353 10	
		3.351 65
Fonds restant disponibles au 1er janvier 1929....		4.490 85

BUDGET DE LA FÊTE DU CINQUANTENAIRE

RECETTES :

Subvention de la Chambre de Commerce.......	2.000
— du Gouvernement Général...........	1.000
— du Département d'Oran	1.000
— de la Ville d'Oran..................	1.000
Prélèvements sur les fonds de Réserve	353 10
Total des Recettes........	5.353 10

DÉPENSES :

Imprimés et frais de bureau		393 45
Publication du Bulletin spécial du Cinquantenaire :		
Photogravures	286 90	
Impression	3.387 75	
		3.674 65
Banquet		1.000
Conférence à l'Hôtel de Ville		175
Installation au local de la Société des photographies des anciens secrétaires généraux		110
Total des Dépenses........		5.353 10

Balance égale........

COMPTE DE DOTATION

Situation à l'arrêté des Comptes de l'Exercice 1928

1° Capital

	CAPITAL	ARRÉRAGES ANNUELS
Mobilier	pour mémoire	
Bibliothèque	—	
Dotation Fabre-Sylvain (Les arrérages sont affectés au Prix Fabre Ernest)	1.000	70
Titres de rente	3.096 20	225
Totaux	4.096 20	295

2° Arrérages au 1er janvier 1929

Arrérages Fabre	225
Arrérages des titres du Compte de Dotation	258 95
Ensemble	483 95

Cette somme est déposée au Crédit Lyonnais.

Le Compte de Dotation a reçu en 1929, pour rachat de cotisation, 400 francs, ce qui porte le numéraire disponible à 658 frs. 95.

Pour ne pas laisser cette somme improductive, il va être procédé à un achat d'une obligation du Crédit National 5 pour cent, 1920.

BUDGET POUR L'ANNÉE 1929

Recettes :

Cotisation des Membres titulaires, abonnements	8.960
Rachat de cotisations	»

Droits de diplôme			100
Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie		500
	Conseil Général d'Oran		1.000
	Résidence du Maroc		300
	Chambre de Commerce d'Oran		2.000
	Ville d'Oran		1.000
	Cercle de l'Escrime		100
Vente de publications			100
Arrérages	Du Fonds de Réserve	1.470	1.692
	Du Fonds de Dotation	222	
Intérêt	Du Compte-courant au Crédit Lyonnais	50	162
	De Bons de Caisse	112	
Arrérages de la Donation Fabre Sylvain			
Prélèvement sur les fonds disponibles au 1er janvier 1929 pour parfaire les dépenses de 1929			3.127
Total des Recettes			19.041

DÉPENSES :

Impression du Bulletin		10.000
Frais d'envoi des bulletins et diplômes		200
Frais de recouvrement des cotisations		800
Imprimés et frais de bureau		600
Reliure et brochage		800
Achat de livres, abonnements		800
Prix au Lycée		50
Frais d'élections et d'assemblée générale		300
Charges immobilières	Loyer	1.560
	Taxe locative	187
	Assurance	141
	Electricité	160
	Entretien	120
Traitement du Gardien		1.800
Gratifications		85
Garde de titres en Banque, etc.		66
Conférences		400
Recherches archéologiques diverses		»
Recherches archéologiques spéciales à Rachgoun		500
Concours		100
Dépenses diverses et imprévues		150
Versement à la dotation	Rachat de Cotisations	»
	1/10 des Revenus	222
Attributions du Prix Fabre Ernest		»
Total des dépenses		19.041

Le Trésorier,

E. FISCHER

SÉANCE DU COMITÉ DU 13 MAI 1929

La séance est ouverte à 17 heures 30, sous la présidence de M. FLAHAULT, doyen d'âge.

Sont présents : MM. le chanoine BANTON, BIARD, BLONDIN, BRUNIE, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, le chanoine FABRE, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, KEIME, KEHL, KRIÉGER, LEFRANCQ, LUSSAGNET, MAILLET, MALMÉJAC, MOTELEY, PELLET, STEFANOPOLI, TOURNIER.

Excusé : M. PELLECAT.

Absent : M. le Dr. ABADIE.

Le Président félicite les membres sortants réélus et nos nouveaux collègues MM. LEFRANCQ et KEIME.

Il donne lecture des articles 8 des statuts et 26 du Règlement.

Le Secrétaire Général sortant fait connaître les résultats du scrutin de l'A. G. du 5 Mai 1929.

La séance est ensuite suspendue.

A la reprise de la séance, le Comité procède à l'élection de son Président.

Nombre de votants 20
Suffrages exprimés 19
Bulletin blanc 1

(M. Biard, arrivé en retard n'a pu prendre part au vote).

A obtenu : M. KEHL 19 voix, élu.

ÉLECTION DU BUREAU

Nombre de votants : 21

Ont obtenu :

1er *Vice-Président* : M. DOUMERGUE 19 voix, élu.

2e *Vice-Président* : M. TOURNIER 18 voix, élu.

Secrétaire Général : M. CHAUVIN 20 voix, élu.

Trésorier : M. FISCHER 19 voix, élu.

Bibliothécaire : M. MOTELEY 20 voix, élu.

Secrétaire pour la Section de Géographie : M. PELLECAT 20 voix, élu.

Secrétaire-adjoint pour la Section de Géographie : M. LEFRANCQ 20 voix, élu.

Secrétaire pour la Section d'Archéologie : M. le chanoine FABRE 18 voix, élu.

Secrétaire-adjoint pour la Section d'Archéologie : M. Fabre la Maurelle 20 voix, élu.

Election de la Commission des Finances. — Sont élus à l'unanimité : MM. Blondin, Kriéger, Maillet.

Conformément au règlement, le Trésorier n'a pas pris part à cette dernière élection.

Allocution de M. Kehl

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Kehl remercie le Comité qui vient de lui renouveler sa confiance. Il annonce son intention d'atténuer et, si possible, de faire disparaître les retards dans la publication du Bulletin. Il s'efforce de trouver de nouvelles collaborations. A cet égard il est heureux de l'élection de M. Lefrancq, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste départemental, dont il attend un concours actif pour la rédaction du Bulletin. Au cours d'un récent voyage à Alger, il a eu l'occasion de faire visite à MM. Dalloni et Albertini qui ont promis de continuer leur appui à la Société.

Enfin il a obtenu une audience de M. le Recteur de l'Académie d'Alger, qui s'intéresse particulièrement à notre œuvre et a fait faire à l'Ecole Normale de la Bouzaréa une conférence destinée à renseigner les futurs instituteurs sur l'activité et l'importance de notre Société.

La prochaine séance est fixée au lundi 3 juin à 17 heures 30.

Ordre du jour : Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 30.

Le Président, KEHL.

Le Secrétaire Général, CHAUVIN.

Seance du Comite du lundi 3 juin 1929

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de M. Kehl, président.

Sont présents : MM. Chauvin, Doumergue, Dupuy, Fabre la Maurelle, Fischer, Flahault, Lefrancq, Lussagnet, Maillet, Moteley.

Absents : MM. le docteur Abadie, Biard, le chanoine Fabre, Keime, Malmejac, Pellet, Stefanopoli.

Excusés : MM. le chanoine Banton, Blondin, Brunie, Krieger, Pellecat, Tournier.

Les P. V. des séances du 29 avril et du 13 mai 1929 sont lus et adoptés.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. AUZAS, LÉCLUSE, LE CŒSVE, SARROCHI, LAIMÈCHE, présentés à la séance du 29 avril.

Presentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. PIOLET Pierre, Rédacteur à la Préfecture, 41, rue de la Bastille à Oran, présenté par MM. LEFRANCQ et KEHL ;

M. DAVID André, avocat au barreau, 18, boulevard Seguin à Oran, présenté par MM. KEHL et FABRE LA MAURELLE ;

M. ESPIARD Marcel, propriétaire à Legrand, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE ;

M. MEYÈRE Roger, Représentant de la librairie Hachette, 20, boulevard Carnot à Alger, présenté par MM. CHAUVIN et KEHL ;

M. MARTINEZ Antoine, comptable, 8, rue d'Igli à Oran, présenté par MM. KEHL et CHAUVIN ;

M. GERBAUD, avocat au barreau, rue El-Moungar à Oran, présenté par MM. KEHL et HERELLE ;

M. FIESCHI, maire de Mers-el-Kebir, présenté par MM. KEHL et CHAUVIN.

Prix au Lycée, aux Cours Industriels et à l'Ecole Pratique de Commerce. — En réponse aux demandes adressées à la Société par ces trois établissements d'enseignement, le Trésorier a fait parvenir à M. le Proviseur la somme de 50 francs pour achat de livres de prix et le Bibliothécaire a adressé à M. le Président des cours industriels l'ouvrage du Lieutenant-Colonel VOINOT, le *Tidikelt*, et à M. le Directeur de l'Ecole de Commerce, *Oudjda et l'Amalat*, du même auteur. Le Président communique les lettres de remerciements reçues à ce sujet.

Départ de M. Lemoisson. — M. LEMOISSON, ancien professeur d'histoire au Lycée de Garçons d'Oran, entre définitivement en France. Le Président rappelle les services que notre collègue a rendus à la Société, dont il est membre depuis 1906, avant d'entrer au Comité, où il a exercé les fonctions de Secrétaire Général et de Secrétaire pour la Section de Géographie. Une pareille assiduité et un si long dévouement méritent les éloges et les remerciements que le Président est heureux de lui exprimer au nom du Comité et de la Société. Il souhaite à M. LEMOISSON de jouir d'un repos bien gagné et forme des vœux pour la prospérité et celle des siens.

M. LEMOISSON répond en termes émus et cordiaux. Il ne s'éloigne pas sans regret de cette Société à laquelle il appartient depuis près de 25 ans. Il remercie le Président et le Comité de la sympathie qu'ils lui ont toujours témoignée. Il rend hommage à M. Doumergue dont il est fier d'avoir été le collaborateur. D'ailleurs il continue a être membre de la Société, dont il suivra les travaux, de loin, avec le plus vif intérêt. Des applaudissements unanimes accueillent sa péroraison.

Communication du Secrétaire Général. — Le Secrétaire Général donne lecture de quelques pages d'un ouvrage récent de M. Colin sur « les Antiquités romaines en Rhénanie » relatives à l'organisation des fouilles archéologiques à Strabourg. L'auteur y fait connaître les heureux résultats obtenus par les archéologues Strabourgeois, grâce à l'emploi judicieux de la méthode stratigraphique.

Bibliothèque :

Mohammed ben Mostefa. — *Ouvrage qui traite des soins de beauté, de l'habillement et du voile.* 1 vol. Alger. Fontana 1907 (acquisition).

A. Achard. — *Une ancienne justice seigneuriale en Auvergne. Sugères et ses habitants.* 1 vol. Clermont-Ferrand 1929. (don de l'auteur).

Don du Gouvernement Général de l'Algérie :

Journée du Coton. Alger 12 et 13 janvier 1928. Rapports présentés et vœux adoptés. 1 vol. Alger. Imprimerie E. Pfister.

Congrès de l'eau. Alger, 9 au 17 janvier 1928. Rapports présentés et vœux. 1 vol. Alger. Imprimerie Pfister.

Don de M. Keil :

G. de Lombay. — *En Algérie. Oran, Alger, Tlemcen.* 1 vol. Paris. Leroux 1893.

Louis Paoli. — *Notices sur les travaux parlementaires des années 1909 et 1910 concernant l'Algérie, la Tunisie et les affaires marocaines.* 2 brochures. Alger. Jourdan 1910 et 1911.

Don de M. Lemoisson :

Societe Languedocienne de Geographie. — *Géographie générale du département de l'Hérault.* Tome III. 1[er] fascicule.

Don de M. Lefrancq :

Albert Ballu. — *Rapport sur les travaux de fouilles et de consolidations effectués en 1926 par le service des monuments historiques de l'Algérie.* 1 brochure. Alger. Carbonel 1927.

Don de M. Flahault :

Office du Gouvernement General de l'Algerie. — *Tlemcen. Quelques notes sur son agriculture et son avenir.* 1 brochure. Paris. Bureau de l'office. 1906.

Gouvernement general de l'Algerie. — *Notice minéralogique par le service des mines.* 1 brochure. Alger. Heintz 1904.

Albin Rozet. — *Les Baharia ou tirailleurs de mer.* 1 vol. Saint-Dizier. Godard 1900.

J. Cazenave. — *La colonisation en Algérie.* 1 brochure. Alger Mustapha. Giralt 1900.

Vidal Chaloum. — *Conférence sur le droit du couteau.* 1 brochure. Oran. Imprimerie Centrale 1910.

Louis Vignon. — *La France dans l'Afrique du Nord, Algérie et Tunisie.* 1 vol. Paris. Guillaumin et Cie 1887.

Germain SABATIER. — *Etude sur les réformes algériennes.* 1 brochure. Oran. Perrier 1891.

Camille SABATIER. — *Le Paludisme en Algérie. Son étiologie, sa prophylaxie.* 1 brochure. Berrouaghia. Imprimerie administrative 1901.

La Tunisie au début du XXe siècle. 1 vol. Paris. de Rudeval. 1904.

Le commerce du Maroc en 1902-1903. *Rapports consulaires et renseignements.* Publication du Comité du Maroc. 1 brochure. Paris 1905.

MOUSTAPHA I. L. DE COURTEN. — *Un chemin de fer au Maroc.* 1 brochure. Le Caire 1898.

SOIPTEUR ET HAVARD. — *Une question d'actualité. Chemins de fer Algériens Oran-Maroc.* 1 brochure. Oran. Perrier 1899.

A. BRIVES. — *Les Ida ou Tanan. Maroc.* 1 brochure. Alger. Léon 1904.

A. BRIVES. — *Conférence sur le Maroc occidental.* 1 brochure. Alger. Léon 1902.

LE BARBIER. — *Port Say.* (La France de demain. N° 214. Octobre-Novembre 1919. Bulletin du Comité Dupleix et de l'Association française du Maroc). Paris 1919.

Gustave WOLFROM. — *Le Maroc. Etude Commerciale.* 1 vol. Paris. Faivre 1893.

X. — *Port-Say.* 1 brochure. Marseille. Redon 1913.

Lieutenant-Colonel MANGIN. — *La mission des troupes noires.* 1 brochure. Paris. Comité de l'Afrique Française 1911.

Georges GALENS. — *Marche de la colonisation algérienne depuis la conquête.* 1 brochure. Alger. Fontana 1892.

E. FICHEUR. — *Aperçu sommaire sur : les Terrains néogènes du Sahel d'Alger Les plissements du massif de Blida. Le bassin tertiaire de Médéa. Notes sur la structure du Djurdjura.* 1 vol. Paris. Société géologique de France 1897.

Henri LEFEBVRE. — *Les forêts de l'Algérie.* 1 vol. Alger. Mustapha. Giralt 1900.

MANUEL BECERRA Y FERNANDEZ. — *Memoria que manifiesta el estado y progreso de las obras de mejora del puerto de Melilla y cuenta de ingresos y gastos durante el ano de* 1904. 1 vol. Melilla. Imprenta de « El telegrama del Rif 1905.

Docteur Jean-Pierre BOUNHIOL. — *L'Algérie maritime et économique* (Bulletin de la Société d'Enseignement technique et professionnel des Pêches maritimes). 1 vol. Paris. Hôtel des Sociétés savantes 1906.

La prochaine séance est fixée au lundi 1er juillet 1929.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président, KEHL.

Le Secrétaire Général, CHAUVIN.

CONCOURS

ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran

(1929 - 1930)

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

Concours *annuels* pour 1929-1930... 1° *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

2° *Étude sur les oasis qui se trouvent sur la voie et dans l'hinterland du futur chemins de fer transsaharien de l'Ouest (aperçu géographique, ressources, produits du sol, commerce, industrie).*

3° *Établir la faune des vertébrés de la baie d'Oran.*

4° *Histoire des chemins de fer de l'Oranie.*

Des médailles d'argent ou de bronze seront attribuées pour chaque sujet aux auteurs des meilleurs mémoires.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours

5° *Histoire du développement de la Ville d'Oran de la conquête à nos jours.*

6° *Géographie du département d'Oran.*

Un prix de 500 francs pour le 1er et de 300 francs pour le 2e seront attribués aux mémoires primés.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir au plus tard le 1er Janvier 1930.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Tout manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre* :

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

Le Transsaharien par la vallée de la Saoura.

Le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb-Béchard à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, productions du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroviaires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales *inédites* sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

52e ANNÉE

TOME L

FASCICULE CLXXXIII (3e et 4e TRIM.)

Septembre 1929
Décembre 1929

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 24 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

Société Anonyme des Papeteries et Imprimeries L. FOUQUE

4 à 10, rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

Une tribu marocaine en Mauritanie

LES OULAD BOU SEBA

Les tribus nomades n'ont jamais choisi de leur plein gré les régions désertiques pour y vivre.

Leur vie politique se résume en une suite d'expéditions et d'alliances, au cours desquelles les victoires donnèrent accès aux terres riches et les défaites en éloignèrent. Le Sahara est le dernier refuge des vaincus qui ne désarment pas.

Quoique toute grande tribu prétende à un ancêtre commun, en réalité on y remarque une confédération d'éléments divers, groupés autour de familles, issues d'un ancêtre qui eut une place remarquée, en son temps, dans l'histoire locale.

L'ancêtre des Oulad Bou Seba, serait, d'après les traditions admises, un descendant du fils aîné d'Idriss Ibn Idriss. Il aurait vécu au commencement du XIVe siècle ou à la fin du XIIIe dans les « Medersa » de Fez, et en serait parti pour recueillir des « Ziara » dans le « Haouz » de Marrakech, chez les Arabo-Zenètes, qui tenaient à ce moment là les plaines au nom du Sultan Mérinide.

Le poème rythmé, conservé par les érudits du Sahel, donne la génalogie suivante :

Fatima Zohra — Ali — Hossein — Hassan — Abd Allahi — Idriss I — Idriss II — M'hammed — Khalid — Abd Allahi — Zerroug — Omar — Ab'd al Daïm — Ab'd al Ouassa — Ab'd Al Naïmi — Zaïd — Ioucef — Mohammed — Idriss — *Ibrahim* — Abd Allahi — Meharaz — Haraz — *Sidi Amer Al Kamel Abou Siba.*

L'auteur du poème fait même mention de ses références :

« Voici la généalogie des Oulad Abou Siba, de l'ancêtre « à l'aïeule.

« .... Peuvent être consultés Ibn Khaldoun et
« Al Ribat Al Zahar. Al Hachmaoui l'enseigne et Ciyouti
« déclare :

« Serait voué à la malédiction celui qui resterait dans
« le doute ».

Sidi Amer Al Hamel épousa dans le Haouz une fille de tente « Ghafer » et demeura au milieu des nomades qui l'avaient accueilli.

Entouré de ces Télamid Zénètes, Sidi Amer vit accroître sa réputation en méritant, par sa générosité, les largesses de ses fidèles.

Les Berabich venus un jour en bande lui faire visite se conduisirent avec cette audace arrogante si familière aux Beni Hassan, quand ils s'adressent à des gens humbles.

« Les Berabich félons et grossiers avaient envoyé une
« bande des leurs chez le Chérif pour éprouver sa patiente
« sainteté.

« Amer les avait reçus en leur disant : Soyez les bien-
« venus et à votre aise.

« Comme il se préparait à faire égorger des moutons
« en leur honneur, les Berabich se recrièrent en jurant
« par la sainteté du Prophète qu'ils ne se considèreraient
« comme honorés qu'après avoir reçu un mouton pour
« chacun.

Sidi Amer, offensé appela : « La Maïmoun, la Maï-
« moun » ; ses lions accoururent et, à leur vue, les Bera-
« bich abandonnant leurs harnachements se dispersèrent
« en criant : Sidi Amer Abou Siba, nous croyons en ta
« sainteté. »

Et depuis ce jour les tentes groupées autour de Sidi Amer furent appelées « Oulad Abou Siba ».

*
* *

Ce récit curieux des origines peut contenir beaucoup plus de fantaisie que de vérité ; on ne s'attardera pas à séparer l'une de l'autre, mais on notera cependant le fond de vraisemblance qu'il renferme.

Les légendes qui ont enluminé le passé des gens touchés par la grâce divine, ont souvent imaginé pour leur héros ce pouvoir de séduction sur les fauves.

Sidi Amer a gardé le surnom de « Père Lion ». Sa

présence dans le Haouz, pendant la plus belle époque mérinide, au milieu de tribus maghzen, est admise. Le dévouement de ses descendants et de ceux de ses Telamid à la puissance Zénète devait leur valoir un certain nombre d'avantages qui disparurent avec les victoires saadiennes.

L'aventure des nomades, en pareilles circonstances, présente toujours un caractère identique. Habitués à des faveurs qu'ils considèrent peu à peu comme des droits, ils s'indignent de se les voir contester ou supprimer un jour, ils s'irritent bien plus quand, en outre, ces privilèges changeant de mains, des charges leur sont imposées en échange.

Sous le règne des monarques orientaux, on peut classer les tribus de la plaine en deux clans ; celui qui payait l'impôt et celui qui le percevait.

Percevoir l'impot, c'était partir en expédition au milieu de campements qui obéissaient à la force déployée, après avoir décidé de l'éprouver ou de l'éloigner en allant au devant d'elle avec des présents en quantité suffisante.

Les Zènèto-Arabes du Haouz avaient longtemps escorté les percepteurs mérinides, et, quand ceux-ci disparurent, ils refusèrent aux nouveaux venus de céder leurs avantages et ils commencèrent à piller pour leur compte.

Les Chorfa saadiens rassemblèrent leurs forces contre ces adversaires, marchèrent à leur rencontre et les dispersèrent.

Alors commencèrent les exodes.

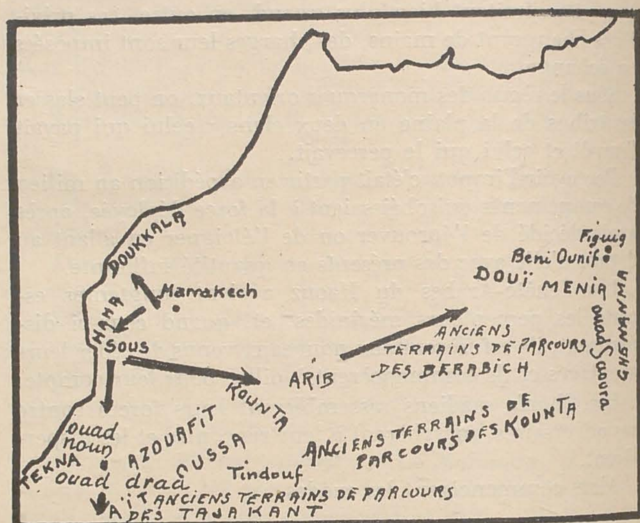
EXODES

Ceux de la tribu des Oulad Bou Seba qui obtinrent l' « Aman » durent nomadiser à Timerzaguin et à Bou Jemmada dans le Haouz, d'autres furent déportés chez les Lemtouna Doukkala à Touïla ; d'autres émigrèrent à travers les terres des M'touga et à travers celles des Haha. (XVIe siècle).

Une partie des émigrés suivit les Berabich vers l'Est, nomadisa au Sud du Tafilalet. On trouve leurs descendants dans la région de Beni Ounif, dans l'Ouad Saoura, dans l'Ouad Guir chez les Douï Menïa, dans la Hammada du Draa chez les Oulad Arib. L'autre groupe continua sa route vers la Séguiat Al Hamrat et l'Imlili.

On sait qu'un siècle plus tôt, les tentes Hassan qui avaient suivi la même voie s'étaient butées dans le Zemmour au front Tajakant-Kounta et quelles furent les conséquences de ces différends. (1)

L'attitude des Kounta, un peu comparable à celle des Barik Allah, permit d'arriver à un compromis, dans lequel les Kounta jouèrent le rôle d'arbitre.



Exodes des tribus du Haouz de Marrakech aux XV[e] & XVI[e] siècles →

L'Arabe, peu commerçant, souvent occupé par ses querelles intestines, laissa aux Tolba l'exploitation des salines et le trafic à travers le désert, tout en prélevant quelques « Ghafer » au passage.

*
* *

Mais la nouvelle arrivée Zénèto-Marocaine introduisit

(1) MARTY. — Etudes sur l'Islam maure et les tribus du Soudan — Les Kounta de l'Est, les Berabich et les Iguillad.

des éléments commerçants sur les lieux et les Kounta trouvèrent ce voisinage intolérable.

Alors, pendant plus d'un siècle, le Zemmour fut le théâtre de razzias, et de cette période confuse on est parvenu à éclairer assez mal la fin.

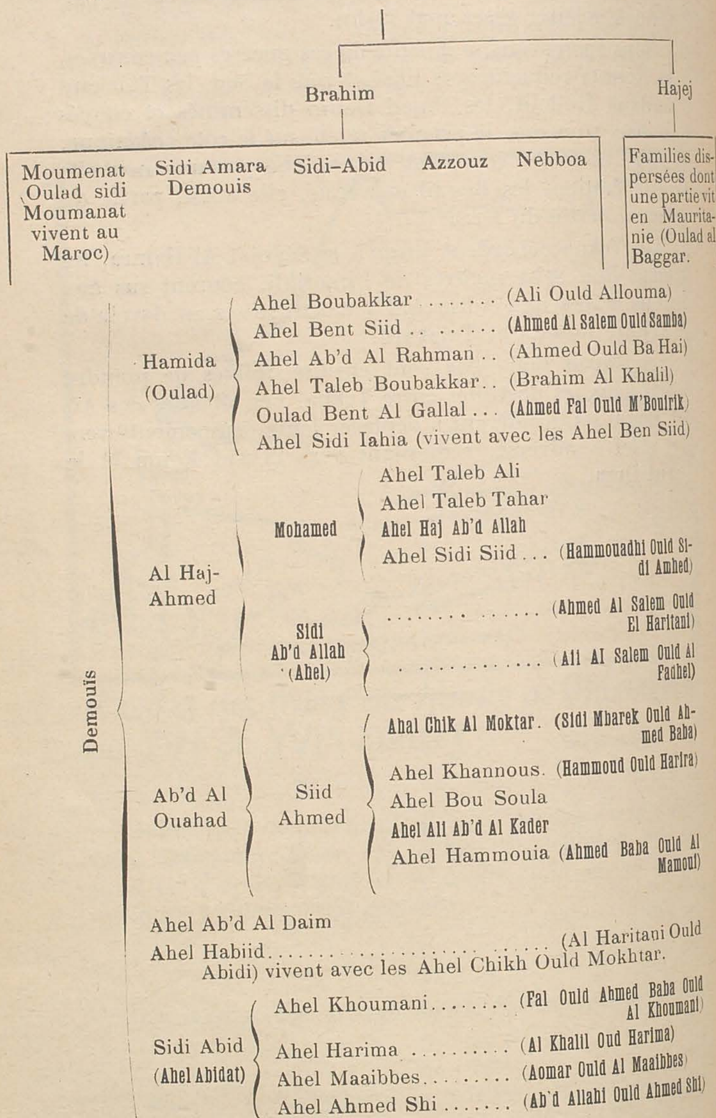
Nous apercevons, à la suite de ces guerres peu connues, les Kounta refluant vers l'Est et vers le Sud, les Tajakant perdant Tindouf, les Oulad Delim disséminés et coupés en deux tronçons, le premier rejeté sur la côte océanique, l'autre bousculé vers l'Est ou englobé par une nouvelle confédération, les Reguibat, venue, elle aussi, partie du Haouz, partie du Draa.

Les Tekna débordent jusqu'à la Séguiat Al Hamra, les Oulad Bou Seba maîtres de l'Imerikli, courent sus aux tribus arabes de l'Adrar qui s'étaient mises en devoir de défendre Kounta et Tajakant.

Les Oulad Bou Seba sont ensuite obligés de prendre parti dans les hostilités entre Tekna. Les attaques des Aït al Jemel les décidèrent à déplacer leurs campements vers le « Ief » adverse, remontant vers l'Ouad Noum et le haut Draa.

TABLEAU GÉNÉAOLOGIQUE

I. — Amer fils de Sidi Amer al Kamel Abou Siba



Autres familles dans la région des Marrakech et dans le Sud Marocain.

Cette fraction se place, en Mauritanie, sous les ordres des Oulad Hamida ; au Maroc c'est un Caïd des Ahel Abidat qui commande aux Oulad Hamida.

- Azzouz
  - Sidi-Saïd Ahmed
    - Sidi Hafodh (Ahel)
      - Ahel Khorchi . . **(Ahmed Baba Ould Al Khorchi)**
      - Ahel Zeina. . . . . **(Alin Ould Al Zeini)**
      - Ahel Hamza
      - Ahel Bechir
      - R . . . . Le cadhi Mohamed Ihadhi ould ab'd al Baghi, des Ahel Filali, vit avec ces fractions, et en est le chef élu.
  - Zahaf – Mohamed – Bou Cheiloul
  - Brahim
  - Ammati (Ahel Bou Ammatou) . . . . . . (Ahmed al Ham'd)
  - Ghanem
    - Al Kounti
    - Sidi Ahmed
    - Siid
    - Ab'd Al Kheddous . . . . . **(Ab'd Al Fettah Ould Salek Ould Mohammedhou)**
- Nebboa
  - Ahel Ouati
  - Ahel Neboubat
  - Ahel Haimer
  - Ahel Jeireb
  - Ahel Bardi
  - Ces familles vivent, en Mauritanie, avec les Oulad Hamida.
- Hajjej
  - Ahel Khlata
  - Ahel Gouaiat
  - Ababsa
  - Oulad Ab'd Al Moula
  - Ces familles sont dispersées du Maroc au Sud Oranais.
  - Oulad Jemmoudi
  - Oulad Terouia
  - Oulad Bou Anga
  - Oulad Aissa
  - Ces familles vivent dispersées du Maroc au Sud Oranais.
  - Oulad al Beggar
    - Sidi Ali
      - Ahel Dahan
      - **Ahel Ahmed ben Salah**
      - Ahel ben Hamida
    - Familles maraboutiques, dont quelques tentes vivent avec les Réguibat Souaad.

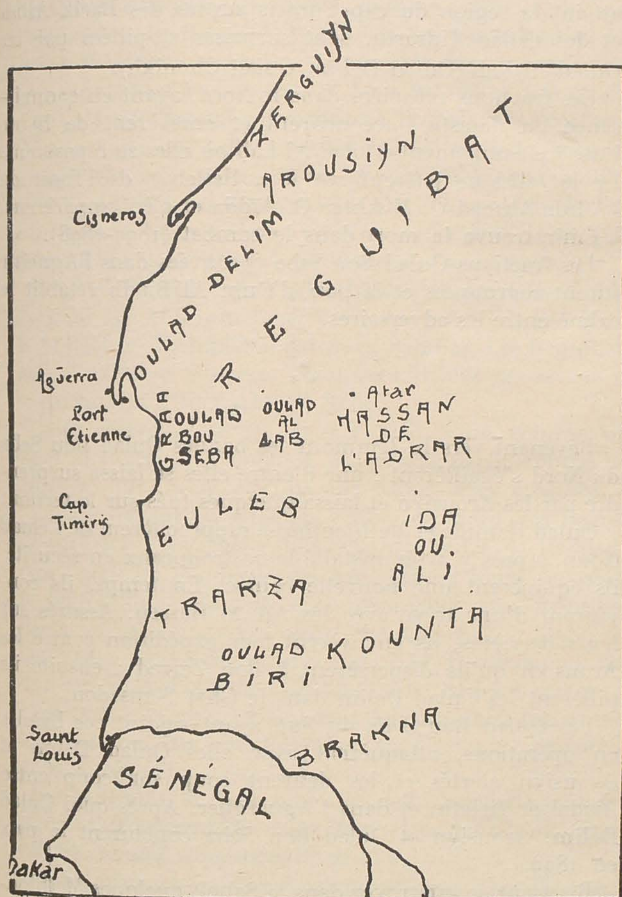
- Hajjej (Suite)
  - Oulad al Beggar
    - Abd al Krim
      - Ahel Chigger . . (Al Imam Ould Labbouat)
        Cette famille, qui est à la tête de la fraction, compte des tentes de ses parents chez les Réguibat Oulad al Hassen (Ab'd al Fettah ould Chigger) d'autres chez les Réguibat Souaad et en particulier avec Ismaïl ould al Bardi (Ahel Msabou'h)
      - Ahel Msabou'h
      - Ahel Aouissi
      - Ahel Mekki
      - Ahel Azghem
      - Ahel Kharrabi. (Moulay Brahim)
      - Ahel Khalifa . . . (Ahmed Baba)
    - Quelques tentes exceptées, ces fractions vivent dans le Sud Marocain.

II. — Omran fils de Amer fils de Sidi Amer al Hamel Abou Siba

Les Oulad Omran sont demeurés dans le Sud Marocain, quelques tentes sont venues dernièrement se fixer en Mauritanie, et vivent avec les Oulad al Beggar, savoir :

Les Ahel Triieh, ou Ahel al Khorchi.

LES OULAD BOU SEBA
tribu du Sahel Maure



Les Oulad Bou Seba en 1925

Inquiétés par la menace des incursions Aït Al Hassen, les Oulad Bou Seba déplacent leurs campements.

Les Oulad Al Beggar, Oulad Al Khannous, Ahel Chikh O. Mokhtar refluent vers l'Agneitir, par contre Oulad Hamida et Methloutha, remontent vers la haute Seguiat

et se rapprochent du « lef » Azouafit — Aït Oussa — Akhsas (1895).

Les fractions qui avaient transhumé vers le Sud, ayant atteint la région du cap Timiris auprès des Barik Allah et des Oulad Tidrarin, sont surprises et pillées par les Oulad Al Lab (Oulad Delim, Oulad Chouikh).

Les fractions réfugiées dans le Nord, ayant eu connaissance du désastre, accoururent et enlevèrent de haute lutte les campements Oulad Al Lab où elles se reposèrent. De là, elles se jetèrent sur le « Helleh » de l'Emir de l'Adrar Ahmed O. Mokhtar O. Aïdda et s'en emparèrent. L'Emir trouva la mort dans le combat (1897-1898).

Les fractions Oulad Bou Seba éprouvées dans l'Agneitir furent regroupées et la paix d'Oum Al Biodh rétablit le calme entre les adversaires.

* * *

Revenant vers le Zemmour les bandes Oulad Bou Seba du Nord s'égaillèrent ; une d'entre elles se laissa surprendre par les Arousiyn et laissa quelques tués sur le terrain.

Oulad Hamida et Methloutha se rapprochèrent de l'Ouad Noun. Après y avoir installé leurs troupeaux en sécurité, ils équipèrent une nouvelle course. En temps, ils convinrent d'une trève avec les Aït Al Hassen. Assurés sur leurs derrières, ils envoyèrent leur expédition contre les Arousiyn qu'ils dispersèrent à Bou Zerred ; ensuite ils pillèrent les Oulad Delim dans le Ghat Semsedou.

Les Oulad Bou Seba du Sud ayant rejoint ces bandes en opérations, attaquèrent avec elles Oulad Delim et Arousiyn alertés et les défirent coup sur coup entre Aridal et Tislatin et dans l'Aguerguer. Après quoi Oulad Delim, Arousiyn et Oulad Bou Seba conclurent la paix en 1899.

Rentrant de guerroyer dans le Sahel, quelques Methloutha enlevèrent, en passant dans le Zemmour, des chameaux aux Reguibat qui dépéchèrent une poursuite. Celle-ci rejoignit les rodeurs et, après un court combat, les envoya dans l'autre monde.

Aussitôt après commencèrent les disputes entre Methloutha et Reguibat ; ces derniers refusèrent de s'excuser et ne consentirent pas à rendre les armes enlevées aux malheureux pillards.

Exaspérés, Methloutha et Oulad Hamida tombèrent avec succès sur les Oulad Moussa et sur les Gouacem. Affolés, les Reguibat demandèrent aux Tekna d'intervenir auprès des Oulad Bou Seba de l'Ouad Noun.

Cédant à la pression Tekna, la majeure partie des Oulad Bou Seba s'excusa ; cependant, un ensemble de 80 tentes *groupées autour des Ahel Samba* se transporta plus près des Azouafit et continua la guerre de courses. Ce groupement pilla les Ahel Toutei, puis les Souaad, et subit enfin un échec sérieux devant un gros rassenblement Oulad Moussa et Gouacem. Cet échec calma les intransigeants qui traitèrent en vue de la paix. Une suspension des hostilités fut convenue à Smara (1900).

Deux chefs Oulad Bou Seba blessés furent laissés chez les Ahel Ma Al Ainin pour y être soignés (Ahmed Baba O. Al Bachir — Ahmed al Salem O. Samba). Les Reguibat, malgré la trève conclue, résolurent de les assassiner et ils parvinrent à tuer Ahmed Baba.

Cette nouvelle circula dans l'Ouad Noun comme un appel aux armes et aussitôt un ghazzi partit contre les Gouacem qui furent atteints aux Alous Iareg et pillés.

Fuyant devant les attaques venues du Nord, les Reguibat surprirent les Oulad Bou Seba du Sud à Al Haddada (1901) mais les bandes levées dans l'Ouad Noun ravirent, en représailles, plus de 2500 chamelles aux Reguibat (Tahiat Kem Kem). En outre, les Oulad Bou Seba de Mauritanie vengèrent l'agression d'Al Haddada en dépouillant Souaad et Oulad Chikh (Tahiat Al Zeribat, 1901).

Les Oulad Azzouz, seuls dans l'Adrar Sottof, furent ensuite assaillis par les Reguibat et durement éprouvés sur la « Betanat ».

Les hostilités avaient pris une telle intensité que les Reguibat décidèrent de se grouper et se donnèrent, pour ce faire, rendez-vous dans l'Amakter.

Ainsi protégés du Draa par la distance, les Reguibat décidèrent d'aller, avec toutes leurs forces, essayer une opération décisive contre les Oulad Bou Seba de Mauritanie. Ceux-ci hésitèrent entre deux solutions : celle de s'adosser à l'Adrar et celle de remonter vers le Nord.

Craignant une surprise en chemin, ils adoptèrent le repli vers le Baten et cela les conduisit dans le cadre sombre de Foucht. Là, attaqués par un ennemi dix fois supérieur en nombre, trahis par les populations de l'Adrar

qui guettaient leur défaite, entourés de toutes parts par des assaillants excités par l'appât du pillage, ils combattirent trois jours et trois nuits avec honneur, faisant face à la multitude des assaillants, méritant l'admiration de leurs adversaires ; enfin, privés de munitions, ils furent contraints de chercher le salut dans la dispersion.

Les Oulad Bou Seba du Nord, alliés aux Aït Oussa, razzièrent facilement les campements Reguibat dans l'Amakter, arrivèrent en Adrar et y recueillirent les débris des fractions sœurs vaincues. Ils pillèrent le Tagant, emmenèrent avec eux les vaincus de Foucht et leurs familles (1902), auxquels ils donnèrent une part du butin.

Suivirent les courses contre les Id Boussat, les Ahel Khalil qui furent pillés dans l'Ouadan, les ghazzia des Tahalat et des Souaad à Chreirik. La rencontre la plus violente eut lieu à Aghazent, où les Reguibat évitèrent un désastre en fuyant à la faveur de la nuit. Battus à nouveau dans le Zemmour (1903), menacés à Haneïk Al Habara, les Reguibat réussirent, grâce à l'habilité de Mohammed O. Khalil, à transformer en palabres une nouvelle bataille imminente (Ghazzi Al Khir).

Les bandes Oulad Bou Seba, ayant accepté les offres de paix présentées par les Ahel Khalil, continuèrent leur route et razzièrent les Mechdouf dans le Hodh.

*
* *

La paix survenue entre Reguibat et Oulad Bou Seba, ceux-ci entreprirent une suite d'expéditions contre les tribus des Ahel Bou Sif et des Tajakant en 1904.

En 1905, nous lançames contre les Oulad Bou Seba du Tijirit un fort détachement d'Oulad Biri qui subit une défaite totale. Les années suivantes les pillards Oulad Bou Seba enlevèrent les chameaux des Tagat (1906 et 1907) des Mechdouf (1908) et de l'Azaouad.

Les Ahel Ma Al Aïnin ayant rassemblé les nomades pour la guerre sainte (1907) tous les éléments disparates du Sahara Occidental firent alliance entre eux contre nous.

Il n'y a rien de plus imposant, en apparence, et de plus fragile, en réalité, que ces rassemblements où les haines et la méfiance couvent sous la cendre. Attaqués à Tourin, ces campements se dispersèrent mais les « ghazzi » qu'ils organisèrent pillèrent le Hodh en 1910 et enlevèrent aux Ahel Araouan plus de mille chameaux en 1911.

Les campagnes des Ahel Ma Al Aïnin en 1912-13 dans la région de Marrakech, les derniers efforts hibistes dans le Sous, attirèrent momentanément vers le Nord le gros des aventuriers Oulad Bou Seba, qui usèrent leur énergie contre nos colonnes.

Formation des Groupements OULAD BOU SEBA en Mauritanie depuis l'occupation française

---

Après le combat de Tourin et la dispersion de la coalition formée autour des Ahel Ma Al Aïnin, les Oulad Bou Seba se détachèrent peu à peu des milieux nordiques pour revenir vers le sol mauritanien où le commerce les attirait.

Les premiers arrivés campèrent entre Nouakchott et Khroufa ; renforcés par des éléments nouveaux ils gagnèrent ensuite l'Agneitir.

Ils fourniront alors des forces supplétives au Commandant Frerejean, aux Lieutenants Merello et Barthomy, et pourchassèrent les Oulad Delim jusque sous les murs de Villa Cisneros où ils les pillèrent. En dehors de ces interventions à nos côtés, le commerce actif entre le Zemmour et Saint-Louis enrichit ces campements et leur prospérité attira les familles demeurées en dissidence.

Ainsi se reconstituèrent les fractions :

Ahel Cheikh Ould Mokhtar } appelées par nous
Ahel Khamous. } Demouissat
Ahel Sidi Ab'd Allah.
Ahel Ab'd Al Kheddous (Oulad Azzouz).

Sidi M'Barek O. Ahel Cheikh Al Mokhtar, venu de chez les Ahel Ma Al Aïnin où il était étudiant, fut choisi par le « jemâat » Oulad Bou Seba comme chef.

Celui-ci attira de nombreux hésitants vers nous, et joignit ses campements aux Ahel Graa avec lesquels il put remonter jusqu'au Taziazt, et former un groupement assez solide, pour en imposer à nos adversaires, sans toutefois prendre part aux hostilités qui eurent lieu en dehors des terres à travers lesquelles il transhumait.

Mohammed Ihadhi, cadi de la tribu, revint au milieu des Oulad Bou Seba, ainsi que d'autres tentes Oulad Azzouz.

Suivirent des familles de l'ancien groupement de l'Ouad Noun, au point que la tribu réunit actuellement plus de 500 tentes, et peut mettre en ligne 400 fusils.

Les Oulad bou Seba dans le Sahel Maritime du XVIIe au XIXe s

Avec le regroupement survinrent les discordes qui opposèrent Sidi M'Barek à Mohammed Idhahi, les Ahel Sidi Ab'd Allah aux Oulad Hamida Ahel Taleb Boubakkar,

les Ahel Cheikh Al Mokhtar aux Ahel Jemmoudi et aux Oulad Khamous.

Ces querelles intestines n'ont jamais détruit l'esprit de corps des Oulad Bou Seba, lesquels font bloc dès qu'un des leurs est menacé par une tribu étrangère.

Toutefois on remarque en ce moment deux clans chez les Oulad Bou Seba vivant en Mauritanie :

1° *Clan de l'ancien groupement mauritanien* :

Ahel Cheikh O. Mokhtar.
Ahel Sidi Ab'd Allah.
Ahel Boubba.
Ahel Habiyb.
Oulad Azzouz.
Oulad Al Beggar.

2° *Clan des Oulad Bou Seba de l'Ancien Groupement de l'Ouad Noun* :

Oulad Hamida.
Methloutha.
Ahel Sidi Siid.
Ahel Abidat.
Ahel Nébboa.
Oulad Jemmoudi.
Oulad Bou Anga.
Ahel Triyeh.

Parmi les gens de l'ancien groupement de l'Ouad Noun, la famille des Ahel Samba était particulièrement haïe chez les Reguibat, à cause de l'importance de son action dans les expéditions venues de l'Ouad Noun, au cours des années pendant lesquelles les deux tribus se combattirent.

C'est pourquoi, en 1912, Ismail Ould Al Barbi, Ahmed O. Hammouadhi, des Gouacem et des Ahel Al Afreiyet, se présentèrent devant les tentes des Ahel Samba, qui leur offrirent l'hospitalité suivant la coutume.

Le troisième jour, pendant qu'ils remerciaient leurs hotes, les Reguibat tirèrent sur eux une salve à bout portant et tuèrent deux fils du chef de famille.

L'aîné, Ahmed Al Salem Ould Samba, dit Ternish avait échappé à l'assassinat. Demandant réparation aux Reguibat, ceux-ci firent traîner la réponse en longueur. En 1913, il déclara la tribu responsable de l'assassinat commis par des individualités.

Ahmed Al Salem Ould Samba se réfugia chez le Caïd Bouih Ould Al Gasri des Ait Ahmad et entra en campagne.

Pendant sept ans, il courut sur les campements Reguibat, les pilla jusqu'à ce qu'il obtient d'eux le paiement du prix du sang demandé.

Il faut ajouter qu'Al Hiba et Merebbi Rebbo firent de sérieux efforts pour faire cesser ces hostilités.

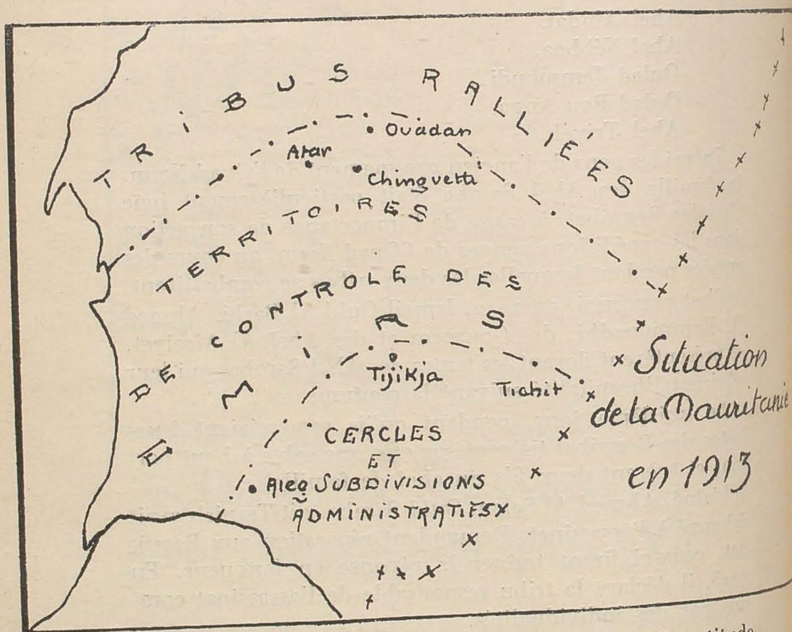
Les démarches de M. le Gouverneur Gaden attirèrent heureusement Ahmed Al Salem Ould Samba en Mauritanie où il a pu regrouper autour de lui ses anciens partisans de l'Ouad Noun.

On a longuement hésité en Mauritanie à admettre le concept de l'administration directe sur toute l'étendue de la colonie. De 1913 à 1918, on s'est efforcé de faire prévaloir la thèse qui considérait la colonie comme divisée en trois zones.

1° La Mauritanie utile : savoir le Gorgol, le Guidimakha, l'Assaba, le Brakna et le Tagant.

2° Les Territoires des Emirs : le Trarza et l'Adrar.

3° Les confins où nomadisent les tribus ralliées.



Ces essais, à l'usage, mirent en évidence l'inaptitude chez les Emirs maures à détenir des pouvoirs étendus.

En 1918, toute idée de protectorat fut abandonnée en Adrar ; elle tomba peu à peu en désuétude dans le Trarza.

Les Oulad Bou Seba, ayant nomadisé au Nord des terres de l'Emir du Trarza, furent pendant longtemps considérés comme tribu ralliée et indépendante.

L'influence des « Fadhelia », sur les tribus du Sahel la situation particulière des Oulad Bou Seba dans le Sahel maure, entre les campements étrangers et les campements administrés, l'indépendance que nous leur laissames les entraînèrent, peu à peu, vers une politique de compromis à laquelle on se vit obligé de s'opposer. En effet, les Oulad Bou Seba, en dehors des comptoirs qu'ils ont dans le Sénégal à Louga et à Saint-Louis, ont des familles Oulad Al Baggar Ahel Sidi Abd Allah établies sur la route du Nord, par laquelle passent les commerçants avec leurs marchandises. A signaler particulièrement :

a) Chez les Reguibat Souaad : Ahel Ben Hamida — Ahel Cheigguer.

b) A Atar — Ahel Aouissi — Ahel Kharrabi.

c) Dans le Tijirit — Ahel Cheigguer — Ahel Kharrabi — Ahel Khalifa.

De plus, sont apparentés par les femmes, les Reguibat Ahel Khalil et Oulad Chikh aux Oulad Bou Seba Ahel Chikh Al Mokhtar et Ahel Sidi Ab'd Allah.

Ajoutons que les familles « Zenega » Ahel Aoueij ont des prêts, dits « *Meneha* » chez les Oulad Hamida, comme chez les Oulad Moussa. De même les Oulad Tidrarin ont des « *meneha* » chez les Oulad Azzouz, les Oulad Chikh et les Oulad Delim.

On constatera combien d'intérêts communs lient les Oulad Bou Seba aux grand nomades des confins extrêmes, et on notera par ailleurs la présence d'Oulad Bou Seba chez les Aït Oussa et chez les Arib. Les commerçants Oulad Bou Seba, achetant des marchandises au Sénégal, vont les échanger chez les Reguibat, jusques dans le Zemmour, au milieu des campements les plus hostiles à notre influence. Là ils achètent, en les troquant contre la guinée « Chandora » des chameaux qu'ils revendent sur les marchés au Sénégal. Cette tribu a cherché la sauvegarde de ses marchés chez nous, comme chez nos ennemis.

Pendant les périodes au cours desquelles les nomades du Sahel entreprirent leurs courses contre nos confins,

les Oulad bou Seba conclurent des conventions secrètes de neutralité avec l'ensemble des Reguibat.

Leur inertie au moment des combats de Juillet-Août 1925, leur intervention pour sauver Ismail O. Al Bardi de la poursuite qui le talonnait (Mars 1926), attirèrent tout particulièrement l'attention du commandement. Etant donnée l'indépendance qui avait été laissée aux chefs Oulad Bou Seba, et en particulier au président de leur assemblée des notables, Sidi M'Barek O. Ahel Chikh Al Mokhtar, la reprise en main de la tribu présentait certaines difficultés. En entrant en contact avec Oulad Délim et Oulad Chikh, on cessa de considérer les Oulad Bou Seba comme des intermédiaires entre nous et les grands nomades extérieurs. Cela permit, en outre, de solutionner les litiges qui divisaient les campements de l'Ouest depuis des années et qui étaient prétextes à intrigues incessantes de part et d'autre. Grâce à cet apaisement, notre action sur les notables Oulad Bou Seba, en vue de les entraîner vers une collaboration conforme à nos directives, devint plus aisée.

Ahmed Al Salem O. Samba, récemment venu de Tiznit, nous offrit son concours. Ce chef, rappelé du Maroc par la colonie de la Mauritanie, plus familiarisé avec notre commandement que les autres maures, nous aida loyalement à déjouer toutes les intrigues imaginées par les notables anciennement installés et désireux de faire échouer nos tentatives tant chez les Oulad Délim et Oulad Chikh que dans leurs propres fractions, pour lesquelles ils espéraient encore sauver la liberté politique et l'autonomie.

Ce fut le groupement dit de l'Ouad Noun qui suivit le plus facilement l'exemple d'Ahmed Al Salam O. Samba Le bloc des opposants s'est par suite désagrégé.

En ce moment, nous pouvons espérer consolider les avantages acquis et entreprendre sur les confins du Rio de Oro l'organisation de cette tribu, dont les qualités guerrières doivent nous apporter un concours précieux dans notre action ultérieure sur les grands nomades du Tiris.

En outre de Sidi M'Barek et d'Ahmed Al Salem O. Samba (dit Termish), les principaux notables Oulad Bou Seba sont :

Ahmed Al Salem O. Al Haritani, chef des Ahel Sidi Ab'd Allah, encore hésitant, mais entrainé par sa «jemâat» vers une collaboration plus franche.

Mohammed Ihadhi O. Al Dal Soghi (cadhi apparenté aux Ahel Filali). Habitué à confondre malveillance avec habileté, très lié avec Ahel Chikh Saad Souh, et fort gêné de notre main-mise sur le Sahel, (cet homme âgé a assez d'expérience pour nous tromper encore quelquefois) ;

Al Iman O. Lebouat, chef des Oulad Al Saggar ; Fal O. Ahmed Baba O. Al Khoumani chef des Abidat ; Brahim O. Khalil chef des Oulad Taleb Bou Bakkar ; Hamouadhi, O. Sidi Ahmed chef des Ahel Sidi ; Moulay O. Chikh des Ahel Hajabd Allah.

L'influence de ces notables est due à leur fortune et à leur expérience des affaires. Ils tiennent comptoirs à Saint-Louis, dans le Sénégal, prêtent aux débutants et aux malchanceux ; leur autorité est certaine.

Les gens d'action peuvent devenir nos auxiliaires dans l'action, les autres notables sont cependant fort utiles au point de vue administratif et méritent égards et attentions, qui nous les attachent en flattant leur amour-propre.

Capitaine BONAFOS.

Quelques inconvénients de l'anarchie des tribus marocaines voisines de l'Algérie 1890-1892

Les essais de pacification de l'amalat d'Oudjda

Les incidents survenus dans la région d'Oudjda, de 1886 à 1889, avaient rejeté ce pays dans l'anarchie ; l'autorité de Makhzen était complètement méconnue. Le chef des Mehaïa, El Hadj Sahli, formait, à tout instant, des coalitions contre les Angad, dont le personnage le plus influent, le caïd Abdelkader Bou Terfas, était soutenu par le fonctionnaire chérifien. Ce dernier, par suite de sa politique agressive à l'égard d'El Hadj Sahli, s'était vu acculé à une situation inextricable ; il ne pouvait plus exercer son commandement. Les désordres fréquents de l'amalat entretenaient l'agitation à la frontière ; les partis battus cherchaient asile en Algérie, tandis que les malfaiteurs trouvaient un refuge assuré au Maroc. Devant l'impuissance des agents du gouvernement chérifien, nous étions contraints de subir les conséquences de cet état de choses, puisque nous n'avions pas voulu intervenir, en 1886, au moment ou une partie des populations sollicitait l'occupation du pays par la France. A la fin de 1889, le Sultan s'était décidé à relever de ses fonctions l'amel Si Abdelmalek, pour le remplacer par Abderrahmane ben Abdessadok. (1)

Le nouveau fonctionnaire, arrivé à Oudjda le 21 décembre 1889, amenait avec lui 80 cavaliers et 250 fantassins réguliers. Cette force était à peine suffisante pour le faire respecter à l'intérieur des murs de la ville ; il n'y avait donc pas lieu d'en tenir compte comme moyen

(1) Voir : L. Voinot. La neutralité française dans le conflit entre l'amel et les Mehaïa : in *Bull. Soc. Géog. et Arch. d'Oran*, 3e et 4e trimestres 1928.

de pacification. Abderrahmane ben Abdessadok recueillait une situation très difficile, mais elle différait pourtant de celle qui existait au temps de son prédécesseur. El Hadj Sahli, auquel le départ de Si Abdelmalek donnait satisfaction, s'était rapproché du Makhzen, dont il devenait l'un des soutiens ; le chef des Mehaïa avait en outre consenti à s'allier avec son ancien adversaire, El Hadj Mohammed Sghir, le fils du fameux chef des Beni Snassen, Mohammed ould El Bachir. Avec l'appui de ces deux personnages influents, le fonctionnaire chérifien se croyait en mesure de réduire les récalcitrants. Abderrahmane ben Abdessadok était d'ailleurs un homme habile et énergique ; dès son installation, il chercha à entretenir de bons rapports avec les autorités françaises.

La volte-face du chef des Mehaïa mécontenta les fractions des Beni Snassen qui, durant les dernières années, avaient combattu pour lui. Au mois de juillet 1890, les Beni Snassen se mirent en révolte contre l'amel, qui fit aussitôt appel à El Hadj Sahli et à El Hadj Mohammed Sghir. Ces derniers, après avoir réuni leurs contingents, battirent les Bessara et les Beni Attigue, en les obligeant à capituler ; les Beni Mengouche et une partie des Beni Khaled offrirent alors leur soumission, Certains Beni Drar voulaient continuer la lutte, avec l'intention de passer en Algérie, chaque fois que cela aurait été nécessaire pour échapper aux forces du Makhzen ; lorsqu'ils eurent compris que les Français s'y opposeraient, ils finirent par reconnaître le pouvoir d'Abderrahmane ben Abdessadok. Les Sedjâa et les Beni bou Zeggou étant également venus à composition, de même que les Beni Snassen, l'amalat semblait pacifié, mais le résultat obtenu ne pouvait pas être durable. (1)

LE DÉFAUT DE SÉCURITÉ A LA FRONTIÈRE

Les actes de banditisme

Malgré les efforts d'Abderrahmane ben Abdessadok en vue de rétablir l'ordre dans son commandement, la sécurité laissait beaucoup à désirer. Les tribus marocaines

(1) Pièces 2 et 4. L. VOINOT. Oudjda et l'amalat. Oran 1912.

recueillaient et protégeaient de nombreux malfaiteurs, qui venaient souvent commettre des crimes en Algérie, où ils coupaient les routes avec une audace inouïe. L'un des plus dangereux des bandits algériens réfugiés au Maroc, connu sous le nom d'El Mezaout, était originaire de la tribu des Djebala. Ce réfractaire, suivi de deux compagnons, avait assailli des femmes arabes et tenté d'arrêter la diligence, le 25 décembre 1889, à moins de deux kilomètres de Nemours ; les trois rôdeurs avaient ensuite assassiné et dépouillé un passant espagnol, puis ils s'étaient dérobés aux poursuites en franchissant la frontière, au sud du Kiss. A défaut du droit de suite, il n'existait pas de moyens de garantir l'Algérie de pareils attentats, sans le concours des agents du gouvernement chérifien.

Cette situation préoccupait vivement l'autorité française. Au mois de juillet 1890, alors que les coupables étaient connus, le commandant supérieur de Marnia demanda à l'amel de les livrer ; celui-ci répondit de façon très courtoise, en affirmant ses bonnes dispositions, mais il ne manifesta aucun empressement à nous donner satisfaction. Il était d'ailleurs peu probable, que le fonctionnaire chérifien fut en état de procéder à l'arrestation de ces indigènes. De son côté, le Sultan déclarait au Ministre de France à Tanger que, d'après ses ordres, on avait pris des mesures afin d'empêcher les agressions à la frontière ; ces assurances ne concordaient pas avec la réalité.

Les brigands ne tardèrent pas à donner un démenti à Mouley El Hassane. Une bande, dont faisaient partie les auteurs de la première tentative contre le courrier de Nemours à Marnia, attaqua la voiture, le 31 octobre, vers huit heures et demie du soir ; le guet-apens avait été tendu entre Aïn El Ghezal et Sidi Abdallah, à une douzaine de kilomètres de Marnia. Un commandant du génie, un officier d'administration et plusieurs autres voyageurs étaient dans la diligence ; les coups de fusil ne les atteignirent pas, mais ils tuèrent le conducteur et l'un des chevaux. A la nouvelle de ce grave incident, le commandant supérieur mobilisa immédiatement les Mâaziz, les Achache et les Beni Ouacine, auxquels il fit battre la montagne en tous sens ; les recherches ne donnèrent pas de résultat, car les assaillants avaient eu le temps de se mettre en sûreté au Maroc.

Par suite de l'inutilité des précédentes démarches, le chef de bataillon Lavergne, qui commandait le cercle de Marnia, hésitait à s'adresser de nouveau à l'amel ; il estimait que ce dernier, habitué à éluder toutes nos réclamations, ne ferait pas la remise des malfaiteurs hébergés par ses administrés. De l'avis de cet officier, l'intervention du Ministre de France auprès de la cour chérifienne offrait plus de chances de réussite ; il espérait que le Sultan prescrirait à Abderrahmane ben Abdessadok d'opérer la capture des malfaiteurs recherchés afin de les mettre à notre disposition. Le commandant supérieur avait tort de compter sur l'efficacité de cette procédure ; l'inertie de l'amel résultait plutôt de son impuissance que de sa mauvaise volonté. On écrivit d'ailleurs à Abderrahmane ben Abdessadok, qui promit au général Blanchet, commandant la subdivision de Tlemcen, d'envoyer les coupables à Marnia ; cette promesse ne fut naturellement pas tenue.

La question relative à l'extradition des bandits algériens, notamment en ce qui concernait les auteurs des attentats contre la diligence, ne devait jamais être réglée. Le Sultan, saisi de l'affaire, recourut aux moyens dilatoires ; en 1891, il adressa à l'agent français de Tanger une lettre dont on pensait tirer parti, mais elle se rapportait à des faits criminels, qui n'étaient pas ceux au sujet desquels nous avions nettement protesté. L'amel reçut pourtant, au mois de juillet de la même année, l'ordre de s'emparer des brigands, avec l'aide des caïds de la région ; ce rappel resta sans effet. Les amels étaient remplacés et la situation ne changeait pas ; en 1892, il sembla même que les agents marocains couvraient les malfaiteurs de leur protection. Le gouvernement français ayant fait des représentations au Makhzen, par la voie diplomatique, le Sultan écrivit encore, à plusieurs reprises, aux autorités de l'amalat ; cela n'amena toujours aucun résultat. Devant notre insistance, Mouley El Hassane remit enfin à la légation de Tanger, en septembre 1893, une mise en demeure pour l'amel d'Oudjda ; le général commandant la subdivision de Tlemcen la fit parvenir à l'intéressé, en le menaçant des foudres du Sultan en cas de résistance. Malgré cette intervention, à laquelle on paraissait attacher une importance exagérée, nous ne pûmes pas obtenir satisfaction.

Cette situation déplorable était l'aboutissement fatal d'une politique trop timide, qui, afin d'éviter l'action directe, avait conduit au système des revendications diplomatiques. Au début de 1891, l'amel paraissait disposé à faire droit à nos réclamations ; il demandait qu'on lui envoyat les Kebdana se présentant en Algérie, de manière à avoir le moyen d'exercer une pression efficace sur la tribu. Le fonctionnaire chérifien désirait, en effet, garder ces gens en prison, pour obliger leurs contribules à livrer les bandits auxquels ils donnaient asile. L'autorité française ne donna pas suite à cette proposition. Après le dernier attentat contre la diligence, le commandant Lavergne s'était lui-même efforcé, sans succès, d'obtenir la permission d'arrêter tous les Marocains appartenant aux fractions, qui recevaient nos indésirables.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu d'être surpris de la fréquence des crimes dont les Algériens étaient victimes, tant à l'Est qu'à l'Ouest de la frontière ; ceux qui se rendaient au Maroc risquaient fort de se voir dépouiller. Au cours du mois de septembre 1891, on se plaignait à Abderrahmane ben Abdessadok des nombreuses agressions commises par des Mehaïa, au préjudice des indigènes de l'annexe d'El Aricha ; cette protestation ne fit pas cesser les coups de main. En résumé, l'insécurité des confins pesait sur l'Algérie ; on ne devait pas attendre du Mahkzen une amélioration à cet état de choses. (1)

Les incidents de la mission topographique française

Pendant l'année 1891, la deuxième brigade topographique de la division d'Oran effectuait des levés au voisinage de la frontière, dans la région située au sud de la plaine d'Angad. Comme le pays était peu sûr, ces opérations risquaient de provoquer des incidents, d'autant que les Marocains montraient une grande méfiance à l'égard de tout ce qui paraissait toucher au tracé de la limite commune au Maroc et à l'Algérie ; un geste insignifiant suffisait pour les irriter. Du moment que l'on passait outre, il eût été nécessaire de donner aux officiers

(1) Pièces 1, 3, 4, 7, 10 et 14. De la Martinière et Lacroix. Documents sur le Nord-Ouest africain T. I. Alger 1894.

des indications très précises, préalablement à leur envoi sur le terrain, et de prendre certaines mesures de précaution que l'on semble avoir négligées, au moins au début. Par suite de la politique adoptée envers le Makhzen, il aurait fallu s'entendre avec l'amel avant de commencer les levés.

Au mois de mars, un des opérateurs de la brigade, le capitaine Hairon, travaillait aux environs de Gar Rouban, dans la montagne des Beni Snous ; il fit rassembler, en différents points de la zone frontière, des pierres qui servirent à la construction de signaux à utiliser comme repères pour la triangulation. Les Beni bou Hamdoun et une fraction des Angad, les Oulad Azouz, s'en émurent ; ils allèrent demander à Abderrahmane ben Abdessadok de défendre leurs droits, contre ce qu'ils jugeaient comme une tentative d'accaparement des Français. L'amel adressa aussitôt à Marnia une lettre de récriminations, au sujet du fait que lui avaient signalé ses ressortissants ; il pria le commandant supérieur d'inviter l'officier incriminé à faire enlever les signaux, faute de quoi les Beni bou Hamdoun et les Oulad Azouz se chargeraient eux-mêmes de les démolir.

Le commandant Lavergne transmit à Tlemcen cette sorte de mise en demeure, que le général Blanchet communiqua au capitaine Hairon, en lui recommandant simplement de s'adresser au bureau arabe, s'il avait besoin de renseignements à propos de la détermination de certains points de la limite. Le personnel du service topographique n'étant pas placé sous l'autorité du commandement local, celui-ci n'avait pas qualité pour intervenir dans la conduite des travaux, bien qu'il fut responsable du maintien de l'ordre à la frontière ; or ces travaux pouvaient entraîner des difficultés avec le Maroc ; l'évènement venait de le prouver. Cette organisation était donc défectueuse, néanmoins on ne prit aucune mesure sérieuse pour y remédier. Quand on rendit compte de la réclamation de l'amel au commandant de la division d'Oran, ce dernier se borna à envoyer des instructions aux officiers de la brigade topographique ; il eut d'ailleurs soin de les faire notifier au capitaine Hairon par le général Blanchet.

Après cette première alerte et malgré les avertissements reçus, le topographe commit encore une nouvelle imprudence ; il crut devoir pénétrer au Maroc, en vue de la

bonne exécution du travail dont il était chargé. Le 28 mai, alors que le capitaine Hairon effectuait une station à l'ouest de la frontière, il fut interpellé par quelques indigènes, avec lesquels se trouvait un frère du caïd des Mehaïa, du nom d'El Aïd. Ces individus étaient fort excités ; ils protestaient avec violence contre la présence de l'officier français en territoire marocain ; l'un d'eux proféra même des menaces à son adresse. Cet incident, nuisible à notre prestige, n'eut heureusement pas de conséquences graves ; il se termina par le départ du capitaine Hairon.

L'opérateur avait eu tort de franchir la frontière, mais l'attitude de nos voisins n'était pas admissible. On formula donc une plainte à Oudjda, à la suite de laquelle Abderrahmane ben Abdessadok prescrivit au caïd des Mehaïa de fournir des explications ; ce dernier s'efforça de dégager les siens, en alléguant que l'affaire avait eu lieu sur le territoire des Angad, en un point désert et qui n'offrait d'habitude aucune sécurité. El Hadj Sahli tenait à rester en bons termes avec nous ; il était d'ailleurs à Tlemcen le jour de l'incident, ce qui le mettait personnellement hors de cause. Dès l'instant que les principaux intéressés semblaient témoigner du regret, on pouvait se dispenser d'une insistance inutile.

Sous forme de conclusion, l'amel pria le commandement d'avertir les Français, qu'ils s'exposaient à des avanies en foulant le territoire marocain sans l'avoir prévenu. Le fonctionnaire chérifien ne manqua pas d'observer, que son seul désir était d'éviter toute cause de complications entre l'Algérie et le Maroc. Il devenait d'ailleurs délicat d'interrompre le levé de la région frontière ; l'arrêt brusque des opérations aurait été interprété comme un acte de faiblesse. On envisagea donc l'installation, à Sidi Aïssa, d'un petit détachement de zouaves, afin de protéger les officiers de la brigade topographique jusqu'à l'achèvement des opérations. C'était, en effet, la meilleure solution, car on parait ainsi aux difficultés ; cela constituait un avertissement susceptible de calmer les gens malintentionnés. (1)

---

(1) Pièces 6, 8 et 9.

L'INÉVITABLE CONSÉQUENCE DES CONFLITS MAROCAINS

Menace d'envahissement du territoire algérien

Après quelques mois de paix intérieure, l'agitation recommença dans l'amalat, au cours de l'année 1891. En avril, il y eut d'abord une prise d'armes des tribus ralliées au Makhzen contre une fraction dissidente des Beni bou Zeggou. Sur ces entrefaites, le caïd Hamidane, des Sedjâa, fut emprisonné à la Kasba d'El Aïoun. La détention de ce chef arabe suscita des troubles ; au mois de juillet, l'amel se vit forcé d'intervenir et il se forma aussitôt deux partis, qui se disposèrent à en venir aux mains. Le fonctionnaire chérifien était appuyé par les Mehaïa, Angad et Beni Yala ; ses adversaires comprenaient les Beni bou Zeggou et les Sedjâa ; El Hadj Mohammed Sghir et les Beni Snassen semblaient pencher en faveur de ces derniers. Dans ces conditions, les défenseurs d'Abderrahmane ben Abdessadok risquaient, à un moment donné, d'être accablés sous le nombre. Quand la colonne des insurgés, qui se portait vers l'Est, vint camper à l'oued Metlili, au pied de la montagne des Zekara, le 17 aout, l'inquiétude se répandit parmi les contingents du Makhzen.

Les Mehaïa et les Angad abandonnèrent le même jour leurs positions de l'oued Isly ; ils se replièrent en hâte sur la frontière. Les premiers se massèrent en face de Takbalet, tandis que les seconds se concentraient à l'oued Aounia. Le marabout de Kenadsa, sollicité par l'amel, s'efforça de provoquer un arrangement ; en cas d'échec, c'était l'invasion du territoire algérien en perspective. Le 18 août, le commandant Lavergne prit ses dispositions en conséquence ; il plaça le goum des Beni bou Saïd à Bou Amara et celui des Beni Ouacine entre Sidi Zaher et Djorf el Ktout. On se prépara à désarmer les Marocains, qui passeraient en Algérie. A la demande du commandant supérieur de Marnia, le général Blanchet ordonna aux deux escadrons de spahis des smalas de se tenir en mesure d'appuyer les goums.

Comme les négociations ne prenaient pas une tournure favorable, les alliés du Makhzen se laissaient aller au découragement. Le 23 août, le caïd El Hadj Sahli, accompagné du cheikh Ahmed bel Khatir, des Angad, se présenta à Marnia au commandant Lavergne. Les deux personnages marocains exposèrent à cet officier la fâcheuse position des Mehaïa et des Angad ; ces tribus n'escomptaient aucun secours des Beni Guil et, d'autre part, les Beni Snassen, travaillés par El Hadj Mohammed Sghir, étaient sur le point de se tourner contre elles. Pour éviter de se faire massacrer, Angad et Mehaïa voulaient refuser le combat ; ils demandaient à se réfugier en Algérie, dès que la menace se préciserait. Les Français s'attendaient donc à recueillir, sous peu, les partisans de l'amel.

Pendant les journées suivantes, la situation demeura indécise ; les pourparlers, qui avaient été rompus, furent repris. A ce moment le caïd El Hadj Sahli se montrait écœuré de l'impuissance du gouvernement chérifien ; le 24 août, il fit prévenir le commandant supérieur de Marnia de son intention d'abandonner le Maroc avec les Mehaïa, même si la paix était conclue. Ce caïd sollicitait, avec insistance, l'admission en Algérie de sa tribu, qui désirait se placer sous la domination française ; on lui répondit de formuler sa requête par écrit. Celà conduisait, en quelque sorte, à une fin de non recevoir. Dans la soirée du 24 août, le marabout de Kenadsa réussit d'ailleurs à accorder les deux partis, mais les insurgés ne déposaient les armes qu'à regret. Cette transaction nous libérait momentanément de la garde à la frontière. (1)

Les Mehaïa réfugiés en Algérie

L'arrangement intervenu n'avait pas calmé les passions chez nos voisins ; ce n'était qu'une trêve. Des tractations se poursuivirent entre les tribus ; chaque parti recherchait des alliances et la division allait en s'accentuant. El Hadj Mohammed Sghir passa dans le camp des insurgés, entraînant avec lui la plupart des Beni Snassen ; au commencement du mois d'octobre 1891, ce chef ber-

(1) Pièces 11, 12, 13 et 28 — Oudjda et l'amalat. Loc. cit.

bère rassembla, à Aïn Sfa, une force d'environ 1200 cavaliers et 4000 piétons et il se prépara à rouvrir les hostilités. Les Angad et les Mehaïa disposaient d'un millier de chevaux ; ils n'étaient pas en état de résister et l'amel ne pouvait que prier Dieu de leur épargner une écrasante défaite. Les partisans du Makhzen avaient besoin de garanties plus positives ; ils s'empressèrent donc de placer leurs tentes à proximité du territoire algérien. A mesure que leurs ennemis avançaient sur Oudjda et Mechra el Aricha, point situé à une douzaine de kilomètres de Sidi Zaher, les Mehaïa et les Angad reculaient vers la frontière, le long de laquelle ils s'établirent, le 17 octobre, de Takbalet à Zoudj el Beghal.

Une grande confusion régnait à Sidi Zaher, où s'entassaient environ 3000 tentes des Mehaïa, avec plusieurs milliers de chameaux et quelques centaines de moutons ; un détachement de 250 cavaliers avait réussi à pousser le gros des troupeaux vers le Sud. Un millier de tentes des Angad, avec le même nombre de chameaux et environ dix mille moutons, cherchait à se grouper du côté de Zoudj el Beghal. Le commandant supérieur de Marnia, qui s'était porté sans délai sur les lieux, prit les premières mesures imposées par les circonstances ; il essaya de contenir les fuyards en plaçant le goum des Beni Ouacine à Djorf el Baroud et celui des Beni bou Saïd à Sidi Zaher. Malgré les nouvelles tentatives du marabout de Kenadsa en vue d'amener une réconciliation, l'entrée des Mehaïa et des Angad en Algérie devenait d'heure en heure plus probable. On prévoyait déjà leur internement sur la rive gauche de la Tafna, depuis le territoire du Kef jusqu'à Hammam bou Ghrara.

En raison de la faiblesse des moyens dont il disposait, le commandant Lavergne craignait d'être débordé ; il avait l'ordre de ne recourir aux escadrons de spahis des smalas « qu'en cas de nécessité absolue ». Cet officier présenta de très justes observations sur le danger, auquel il serait exposé, si les insurgés poursuivaient les partisans de l'amel sur notre territoire ; il n'avait que quelques centaines de fantassins ou cavaliers indigènes, la plupart mal armés, à opposer à 5.000 hommes munis de fusils Remington. Dans cette éventualité, l'appoint des spahis ne devait pas modifier la situation, car ceux-ci étaient pourvus seulement de deux cartouches par carabine. Le

général Blanchet, qui, en l'espèce, n'avait lui-même qu'une initiative fort limitée, dut maintenir ses instructions ; il ajouta pourtant que toute troupe régulière désignée pour marcher prendrait ses cartouches de mobilisation.

Les insurgés ayant pris position à Sidi Yahia, près d'Oudjda, la terreur se répandit parmi les Mehaïa rassemblés à Sidi Zaher ; ceux-ci traversèrent la frontière pour se mettre à l'abri autour du caravansérail. Les difficultés commençaient ; il fallait, en effet, régulariser cette invasion et éviter un engagement des Marocains sur notre territoire. Dans la soirée du 18 octobre, le commandant supérieur de Marnia se rendit à Sidi Zaher, après avoir invité les deux escadrons de spahis à l'y rejoindre le lendemain matin. De son côté, le général commandant la subdivision alerta les troupes disponibles de Tlemcen, de manière à être en mesure de les faire partir au premier ordre. Le 19 octobre, dans le courant de la matinée, le commandant Lavergne convoqua les chefs des Mehaïa et des Angad campés le long de l'oued Sidi Zaher ; il les mit en demeure d'évacuer le territoire algérien. Ces gens étaient encore indécis, mais la crainte de leurs adversaires finit par l'emporter ; à l'exception des Mezaouir (Angad), tous les réfugiés demandèrent qu'on les accueillît en Algérie. Le commandant supérieur fit acheminer de suite vers la Tafna les 3600 tentes, qui renonçaient à courir la chance des armes. Le caïd des Mehaïa sollicitait en même temps l'admission des troupeaux de sa tribu dans l'annexe d'El Aricha. Les Angad ne restèrent d'ailleurs internés qu'un jour ; à l'instigation de l'amel, ils retournèrent au Maroc, le 20 octobre.

Dès que les Mehaïa furent en sûreté, on procéda à leur désarmement ; l'opération ne se fit pas sans difficultés, à cause de l'éparpillement des tentes et du vif désir qu'avaient ces gens de conserver leurs fusils. La présence en Algérie de nombreux Marocains armés présentait de sérieux inconvénients, aussi entreprit-on les recherches nécessaires, en pressant les Mehaïa de s'exécuter. Le 22 octobre, le commandant supérieur de Marnia considérait la remise des armes comme terminée, mais il n'avait reçu que 350 fusils. Pour justifier ce chiffre trop faible, le caïd El Hadj Sahli se prétendait suivi d'un nombre restreint de combattants ; d'après lui, plus de 600 hom-

mes gardaient les troupeaux de la tribu, à l'orée des Hauts-Plateaux. Par suite du désordre inévitable dans une importante migration, le contrôle était malaisé ; le commandement français dut donc admettre, au moins momentanément, le bien fondé de cette explication.

Les Mehaïa ne se fixèrent pas dans la vallée de la Tafna ; sur la demande du caïd, on autorisa la tribu à s'installer dans l'annexe d'El Aricha. Pendant que les tentes gagnaient d'abord la région de Mechamich, le capitaine Bouvier, chef de l'annexe, avait à surveiller la venue des immenses troupeaux des Mehaïa ; ceux-ci pénétraient chez lès Hamyane, entre le chott et le djebel Sidi Labed. Les cavaliers des Oulad Nehar battirent le pays, sous la conduite d'un officier chargé de désarmer ou de refouler les envahisseurs ; c'était une mission délicate, car certains groupes refusaient d'obéir. Le 21 octobre, le capitaine Bouvier envoya quelques spahis à cet officier ; il se préparait à le rejoindre dès l'arrivée d'une compagnie de zouaves attendue à El Aricha. En déployant beaucoup d'activité et de vigueur, on put ensuite terminer assez promptement l'internement de la tribu ; il fut admis qu'on n'exigerait pas la livraison des armes au sud du parallèle du Teniet es Sassi. Les Beni Mathar, soumis à l'autorité d'El Hadj Sahli, vinrent rejoindre les Mehaïa le 24 octobre ; ils traversèrent la frontière sur le territoire de Mechéria.

El Hadj Mohammed Sghir avait acquis la prépondérance dans l'amalat ; la disparition des Mehaïa lui laissant le champ libre, il s'efforça de reconstituer le bloc berbère. Le Makhzen était incapable de faire prévaloir son autorité et le pays restait en proie à l'anarchie, au grand dommage des Français. Le Sultan eut encore recours au procédé habituel ; il manda auprès de lui les principaux chefs de la province. Les caïds fidèles répondirent à l'appel du Souverain. L'amel, disgracié, quitta Oudjda le 12 novembre ; son neveu, Mohammed ben Larbi, fut chargé de l'intérim. Quant aux caïds rebelles, ils hésitaient à se présenter à la cour ; ils finirent pourtant par se mettre en route au mois de janvier 1892. Malgré ce geste de soumission, il y avait peu de chances d'arriver à l'apaisement. (1)

(1) Pièces 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 28 et 34 — Oudjda et l'amalat. Loc. cit.

L'IMPOSSIBILITÉ DE RELATIONS NORMALES ENTRE L'ALGÉRIE ET LE MAROC

Les revendications contre les Mehaïa et les mesures prises en vue de leur règlement

Depuis longtemps, les réclamations françaises ne recevaient plus satisfaction ; quand il était saisi de nos demandes de règlement, le fonctionnaire chérifien se récusait. Nous avions, notamment, un compte assez sérieux à liquider avec les Mehaïa ; pour les amener à composition, on s'était résolu à leur interdire l'accès de nos marchés. Cela gênait beaucoup cette tribu, aussi le caïd El Hadj Sahli avait-il prié les autorités d'Algérie de rapporter la mesure ; sa requête avait été accueillie, à condition qu'il se prêtât à l'examen de nos revendications. Un accord étant intervenu, le général Blanchet avait informé l'amel, au mois d'août 1890, que les Algériens lésés lui seraient envoyés à Oudjda, aux fins d'enquête ; la date de leur arrivée devait être notifiée vingt jours à l'avance. Abderrahmane ben Abdessadok avait aussitôt sollicité un ajournement, sous prétexte que les luttes en cours ne permettaient pas de traiter cette affaire. A l'expiration du délai primitivement fixé, le 1er décembre, le commandant de la subdivision s'était trouvé dans l'obligation de rappeler à l'amel les engagements pris par ses administrés ; le fonctionnaire chérifien avait encore répondu par une fin de non recevoir, en prétendant qu'il était dans l'impossibilité de convoquer les Mehaïa à cause de leur éloignement. Faute de mieux, les Français avaient accepté ce nouveau renvoi, au lieu de fermer les marchés, mais la question ne se réglait pas ; en septembre 1891, elle était toujours au même point.

Sur ces entrefaites, la venue des Mehaïa en Algérie nous permit d'exiger l'exécution de leurs promesses. Ces gens, auxquels nous consentions à donner asile, pouvaient difficilement se dérober ; le caïd El Hadj Sahli se rendit donc à Oran dès que le désarmement fut achevé, afin de s'entendre avec le général commandant la division. A la suite de ce voyage du chef des Mehaïa, le commandant supérieur de Marnia reçut, dans les

premiers jours du mois de novembre, des instructions concernant les mesures à prendre pour procéder au règlement des revendications. A ce moment les Mehaïa avaient déjà quitté le territoire du cercle ; le groupe d'El Hadj Sahli se trouvait près de la frontière, du côté de Sidi Aïssa, et ce caïd montrait peu d'empressement à faire verser les sommes réclamées à sa tribu. Les Mehaïa ayant la faculté de placer leurs troupeaux hors de portée, le commandant Lavergne craignait de perdre les garanties de payement ; il dépêcha à El Hadj Sahli le caïd des Beni Bou Saïd, porteur d'une lettre qui rappelait, en termes formels, les conditions imposées au chef marocain.

L'inertie du caïd des Mehaïa n'était pas un indice de mauvaise volonté ; El Hadj Sahli avait plutôt peur de s'aliéner ses contribules, en les obligeant à souscrire aux demandes des Français. Dans un pays aussi anarchique que l'amalat d'Oudjda, les chefs établissaient leur puissance en favorisant les instincts de désordre des populations ; quand ils voulaient ramener celles-ci dans la légalité ou réprimer les abus, ils manquaient d'autorité. El Hadj Sahli était soumis à la loi commune ; comme les circonstances le poussaient à ne pas nous mécontenter, il s'efforça de temporiser. En raison du déplacement des Mehaïa, le commandant supérieur de Marnia dut être dessaisi ; le chef de l'annexe d'El Aricha fut chargé de poursuivre le recouvrement des indemnités. La tribu avait en effet achevé de dresser la totalité de ses tentes sur le territoire de cette annexe ; on en comptait un millier, dont celle du caïd, aux alentours de Magoura.

El Hadj Sahli éprouvait certainement des difficultés, pour faire admettre à ses gens qu'il fallait nous donner satisfaction. Il avait, par conséquent, intérêt à rassembler les campements, de manière à empêcher les opposants de se soustraire aux responsabilités pesant sur toute la tribu ; cette concentration lui fournissait d'ailleurs le moyen de garder la direction des inévitables débats. Le caïd des Mehaïa désirait aussi transporter ses tentes dans une région moins exposée que Magoura aux entreprises de ses adversaires. Pour ces différentes raisons, El Hadj Sahli et son frère El Hadj Miloud écrivirent au général Blanchet, auquel ils demandèrent l'autorisation de mettre la plus grande partie de la tribu à Tameslouta, à une

quinzaine de kilomètres d'El Aricha. Comme il se trouvait à Taerziza quelques tentes, dont nous pouvions saisir les biens, il n'existait aucun motif de refus. Le 11 novembre, El Hadj Sahli se présenta au chef de l'annexe d'El Aricha ; il assura cet officier qu'il allait travailler activement à la liquidation des revendications. Le chef de l'annexe rassembla les listes et l'on convoqua les plaignants à El Aricha pour le 9 décembre.

Alors que les Français se croyaient sur le point d'en finir avec cette irritante affaire, les Mehaïa ne songeaient qu'à esquiver les poursuites ; ils demeuraient sourds aux objurgations de leur caïd. La tribu tenta même de gagner le Sud, afin de rejoindre les Beni Guil, mais El Hadj Sahli réussit à arrêter le mouvement. Ce dernier, qui nous avait engagé sa parole, se voyait débordé ; il ne savait plus comment se tirer de ce mauvais pas. Au début de décembre, il alla déclarer à El Aricha, qu'une partie des individus, accusés d'avoir molesté nos ressortissants, serait avec lui au rendez-vous assigné pour l'examen des revendications ; les autres refusaient de le suivre. La résistance des Mehaïa laissait peu d'espoir d'arriver à une solution amiable. Afin de prouver sa bonne foi, El Hadj Sahli offrit de s'installer avec son douar à côté d'El Aricha ; on ne jugea pas utile de garder ce chef marocain en otage, puisque les tentes de Taerziza constituaient une garantie suffisante. On attendit le résultat des négociations poursuivies par El Hadj Sahli; celui-ci s'efforçait, sans succès, de provoquer un changement d'attitude chez ses administrés. Le 9 décembre, jour fixé pour la réunion, il arriva seul à El Aricha ; aucun des Mehaïa n'avait consenti à l'accompagner. Ce caïd avouait son impuissance ; il recommandait l'emploi de la force. On dût renvoyer les plaignants et le général Blanchet proposa de faire saisir les animaux à portée, jusqu'à concurrence de la somme de 30.000 francs. Contre toute logique, l'autorité supérieure préféra temporiser encore ; elle exigeait simplement l'acceptation par écrit des réclamations algériennes.

La situation des Mehaïa les empêchait d'ailleurs de persister dans leur intransigeance. D'une part les Beni Guil semblaient peu disposés à les accueillir, ce qui anéantissait les espoirs de fuite vers le Sud ; la menace du soff berbère interdisait, d'autre part, le retour des Mehaïa

dans leur pays. Dans ces conditions, ces gens n'avaient que la ressource de rester sous la protection des Français, s'ils ne voulaient pas s'exposer à des aventures désagréables ; cette alternative leur fit comprendre la nécessité de nous accorder des concessions, en échange de notre hospitalité. El Hadj Sahli devait mettre les circonstances à profit pour ramener ses administrés à de meilleurs sentiments ; sa conduite antérieure à l'égard du Makhzen pouvait lui valoir des ennuis, s'il avait été obligé de rentrer au Maroc. A la fin du mois de décembre, les chioukh des Mehaïa acceptèrent de se rendre à El Aricha, dans le but de discuter nos revendications ; le caïd en informa, par lettre, le chef d'annexe. Le général Blanchet prescrivit de répondre à El Hadj Sahli, que nous ne pouvions pas examiner cette proposition ; il fallait qu'on nous remît d'abord la pièce écrite réclamée vainement à plusieurs reprises. Par suite des velléités de soumission des Mehaïa, on s'acheminait avec lenteur vers le dénouement. (1)

Les conditions françaises exécutées par les Mehaïa et le retour de ceux-ci au Maroc

Après avoir si longtemps tergiversé, les Mehaïa se décidèrent enfin à nous adresser, dans les derniers jours de janvier 1892, l'acte d'adhésion dont on leur imposait la production. Dans ce document, les chioukh s'engageaient, d'une manière formelle, à régler les revendications dans un délai de vingt jours. Le général commandant la division ne leur avait pourtant accordé qu'un délai de quinze jours après la signature de l'acte, mais cette différence était sans importance ; la reconnaissance de notre créance ouvrait la voie à un arrangement, sous réserve que les Mehaïa fussent sincères. Malgré la netteté de la déclaration des chioukh, de nouveaux atermoiements étaient possibles ; la lettre d'envoi d'El Hadj Sahli contenait un passage douteux, qui laissait supposer l'intention de ne pas commencer l'examen des plaintes,

(1) Pièces 5, 14, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

tant que le délai fixé ne serait pas écoulé. On allait effectivement subir un léger retard.

Le capitaine Bouvier ayant été mis en possession des listes, la discussion contradictoire des faits reprochés aux Mehaïa eut lieu à El Aricha, au début du mois de mars ; des magistrats musulmans prêtèrent leur concours, afin de donner une base juridique aux opérations effectuées. Une étude très serrée des différentes affaires fit ressortir à 14.023 francs le montant des sommes à imputer aux Mehaïa ; le chef d'annexe mit également à leur charge les honoraires des magistrats. Un certain nombre de réclamations, formant un total de 9812 francs, furent provisoirement écartées, afin de procéder à un supplément d'enquête. Le caïd El Hadj Sahli remit en gage 1200 moutons ; ces animaux garantissaient le payement, dans le délai d'un mois, des sommes dues. Cette transaction étant acceptée par les deux parties, on acheva la liquidation sans autres difficultés ; nous étions parvenus, bien qu'à grande peine, à faire rendre justice à nos administrés. Le total des revendications n'atteignait pas 25.000 francs, mais, pour nous, il s'agissait toujours d'une question de principe. Quant aux Mehaïa, qui étaient à même de payer facilement cette somme, leur opposition constituait surtout la manifestation d'un esprit d'indépendance outré ; les voleurs n'ont d'ailleurs pas l'habitude de restituer, de gaieté de cœur, le produit de leurs larcins.

Pendant que les Français réglaient leurs comptes avec les Mehaïa, les Marocains de l'amalat d'Oudjda recommencaient à s'agiter. L'union réalisée chez les Beni Snassen par El Hadj Mohammed Sghir ne persista pas. En l'absence de celui-ci, les Beni Attigue, conduits par Mimoun ould El Hebil, tentèrent, au mois de février, de s'emparer de ses biens. A quelque temps de là, le bruit courut qu'El Hadj Mohammed Sghir avait été empoisonné à Fez ; Mimoun ould El Hebil en profita pour liguer les Beni bou Zeggou, Zekara et Sedjâa contre les Beni Ourimeche. Les Mehaïa, qui avaient regagné le Maroc sur ces entrefaites, prirent parti pour ces derniers, auxquels se joignirent également les Angad et la majeure partie des Beni Snassen. Les nouveaux groupements se disposaient à entamer la lutte. Abderrahmane ben Abdessadok venait d'être nommé pacha de Tanger ; le Sultan

avait désigné Abdesselam ould Boucheta ech Chergui pour lui succéder au poste d'Oudjda.

Dans le courant de mai, le caïd des Beni Ourimeche, El Hadj Mohammed Sghir, revenait de Fez avec une colonne marocaine et un fils du Sultan. Lorsqu'il apprit la situation, il se hâta de rallier la montagne et chercha à organiser la résistance ; ses efforts ne furent pas couronnés de succès. Les coalisés attaquèrent les Beni Ourimeche, avant l'arrivée du goum des Mehaïa, et ils les battirent, le 23 mai, à Aïn Berdil. A la suite de cet échec, les Mehaïa rebroussèrent chemin, afin de se mettre en sûreté. El Hadj Mohammed Sghir réussit néanmoins à se venger sur Mimoun ould El Hebil, qu'il tua le 9 juin. L'amel Abdesselam ould Boucheta était entré à Oudjda, le 29 mai ; il prenait ses fonctions dans de mauvaises conditions. La colonne chérifienne dispersa les adversaires des Beni Ourimeche ; sa présence fit cesser provisoirement les hostilités, mais elle n'eut pas pour effet de ramener le calme. Malgré les amendes infligées aux tribus ayant provoqué les troubles, l'opposition ne désarmait pas. Le fils du Sultan réunit les notables à El Aïoun Sidi Mellouk, au mois de novembre ; ceux-ci voulurent bien se prêter à une réconciliation générale, dépourvue de sincérité. Etant donné l'impuissance du Makhzen, l'anarchie se maintenait aux portes de l'Algérie. (1)

Les prétentions du Makhzen à propos de son service douanier

Une administration régulière était incompatible avec la faiblesse du gouvernement chérifien ; les agents du trésor, en particulier, devaient recourir à des procédés d'une correction douteuse, pour effectuer la perception de certaines taxes douanières. Il existait, notamment, un droit de sortie sur les bœufs, les moutons et la laine ; or, les exportateurs s'affranchissaient des formalités et le service douanier n'était pas en mesure d'exercer la sur-

(1) Pièces 29, 30 et 34 — Oudjda et l'amalat. Loc. cit.

veillance nécessaire. Afin de tourner la difficulté, le receveur d'Oudjda avait pris l'habitude, depuis de nombreuses années, de faire contrôler les sorties par des individus sans mandat officiel, qui opéraient clandestinement sur le marché de Marnia ; ces gens prenaient acte des ventes effectuées par les Marocains et l'on poursuivait ensuite le recouvrement des droits, après le retour des vendeurs au Maroc. L'autorité locale française s'était rendu compte de cette atteinte à notre souveraineté en Algérie, mais elle avait jugé préférable de paraître l'ignorer, parce que ce contrôle occulte ne provoquait jamais d'incidents.

Au lieu de se contenter d'une tolérance tacite, Abdesselam ouled Boucheta émit la prétention de faire accréditer les agents marocains, que le receveur d'Oudjda devrait envoyer à El Aricha. Le nouvel amel, homme médiocre et de caractère faible, n'avait aucun pouvoir sur ses administrés ; il lui paraissait sans doute naturel de faire effectuer chez nous les opérations douanières, dont il était incapable de couvrir l'exécution sur son propre territoire. Le fonctionnaire chérifien écrivit dans ce sens au commandant supérieur de Marnia, au mois de juillet 1892 ; il eut la naïveté d'avouer que cela constituait le seul moyen d'enregistrer les exportations, de manière à exiger le versement au trésor des sommes dues par ses ressortissants.

A notre point de vue, la proposition de l'amel était inadmissible. Dans l'état des rapports algéro-marocains, nous ne pouvions pas donner une consécration officielle à l'installation sur nos marchés d'agents du pays voisin ; du moment que l'on appliquait à ces rapports les règles d'usage entre nations policées, chacun devait rester maître chez soi. La soluton des bureaux de douane mixtes, conférant des avantages égaux aux deux contractants, n'était à envisager qu'à condition de ne pas hésiter à intervenir, le cas échéant, dans les affaires intérieures du Maroc. La demande d'Abdesselam ould Boucheta nous conduisait à accepter des responsabilités, sans avoir en retour aucune compensation ; elle ne fut pas accueillie, mais on continua de fermer les yeux sur les agissements des Marocains. (1)

(1) Pièces 31 et 32

Le sort des réclamations algériennes

Depuis 1889, à l'époque du départ de l'amel Si Abdelmalek, le règlement des revendications était complètement interrompu. Les représentants du Sultan à Oudjda se souciaient peu de rendre justice aux sujets algériens ; ils se trouvaient d'ailleurs à la merci de leurs turbulents administrés, qu'ils ne parvenaient pas à discipliner. Nous avions beau insister pour obtenir satisfaction, toutes nos démarches demeuraient sans résultat.

En 1891, on pressa l'amel Abderrahmane ben Abdessadok de solutionner les affaires en instance ; celui-ci répondit poliment à nos lettres, mais ce fut à cela que se bornèrent ses efforts. Comme les Marocains commettaient toujours de nouveaux méfaits, la liste des plaintes s'allongeait sans cesse. Vers la fin de l'été, lors d'un voyage à Tlemcen, le secrétaire de l'amel alla rendre visite au général Blanchet ; au cours de la conversation, il crut bon de donner quelque espoir à ce dernier, dans le but de le faire patienter. D'après ce secrétaire, Abderrahmane ben Abdessadok attendait la venue d'une colonne, pour contraindre ses ressortissants à payer les sommes réclamées au titre de revendications. Cette perspective ne se réalisa pas ; des troubles ne tardèrent pas à éclater et l'amel reçut son rappel. Grâce à l'entrée des Mehaïa en Algérie, au moment des troubles, on put traiter directement avec la tribu la liquidation des affaires à sa charge ; les Angad promirent, eux aussi, de se mettre en règle avec nous, sans toutefois tenir leur engagement.

Malgré nos protestations continuelles, la situation ne changeait pas. Durant l'année 1892, le commandant supérieur de Marnia dut échanger une longue correspondance avec l'amel Abdesselam ould Boucheta à propos des Beni Khaled (Beni Snassen) ; ceux-ci molestaient fréquemment nos gens, que nous n'arrivions pas à faire indemniser pour les dommages subis. Le fonctionnaire chérifien se déclara impuissant à réprimer les délits des Beni Khaled, sous prétexte que cette tribu, mal commandée, lui refusait l'obéissance ; il sollicita notre concours afin d'être à même de punir les coupables et de satisfaire à nos demandes de réparations. Abdesselam ould Boucheta nous priait d'arrêter les caravanes des Beni

Khaled fréquentant les marchés algériens et de les lui envoyer ; il proposait en outre la saisie des grains ensilés chez nous par les indigènes de la dite tribu. Le Makhzen n'ayant pas les moyens de maintenir ses ressortissants dans le devoir, les mesures préconisées par l'amel étaient très judicieuses et nous avions intérêt à lui prêter main-forte ; le commandant supérieur de Marnia et le général commandant la subdivision de Tlemcen appuyèrent, inutilement, la requête d'Abdesselam ould Boucheta. L'autorité supérieure ne consentit pas à s'engager dans cette voie ; telle était la conséquence de la politique de non intervention.

Le frère du Sultan, qui était venu à Oudjda, au mois de juin, avec une colonne, n'avait pas quitté l'amalat à la fin de l'année ; le bruit courut qu'il devait procéder à l'examen des revendications, d'après les ordres du Souverain. Cette espérance fut encore déçue. Au lieu d'agir, les Français persistaient à laisser au Makhzen le soin d'établir un régime d'ordre à la frontière ; dans ces conditions, il n'y avait pas d'illusion possible sur le sort réservé à nos réclamations, puisque les malfaiteurs narguaient le gouvernement chérifien et qu'ils se savaient à l'abri de nos représailles. Pendant ce temps, les tribus marocaines s'engageaient dans des querelles sans fin, qui provoquaient fréquemment des troubles. En décembre les Sedjâa, Beni bou Zeggou et Angad se liguèrent contre El Hadj Mohammed Sghir, des Beni Ourimeche, et ses alliés les Mehaïa. La situation était extrêmement tendue, quand la colonne marocaine retourna à Fez, au mois de février 1903 ; c'était la seule force sur laquelle pût compter l'amel, aussi ce départ favorisait-il l'agitation. Avec de pareils voisins les autorités d'Algérie devaient toujours s'attendre à des incidents. (1)

Lieutenant-Colonel L. VOINOT.

---

(1) Pièces 14, 20, 33 et 34 — Oudjda et l'amalat. Loc. cit.

PIECES JUSTIFICATIVES

ABRÉVIATION — (A. C. M.) : Archives du Service des Affaires Indigènes du Cercle de Marnia

N° 1

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(A. C. M.). — Registre des minutes

1er Octobre 1890

N° 1133.

Courrier allant de Nemours à Marnia a essuyé ce soir, vers 8 heures 1/2, 6 coups de feu entre Aïn Ghezel et Sidi Abdallah. Le postillon et un cheval ont été tués. Commandant du Génie, officier d'administration et autres voyageurs indemnes. Commandant Supérieur Marnia fait battre tout le pâté montagneux de Sidi Abdallah par les Maaziz, les Beni Ouassin et Achache.

Signé : DE LAISLE.

Le point où le courrier a été attaqué est situé à 13 kilomètres de Marnia.

J'aurai l'honneur de vous transmettre sans retard les renseignements qui me parviendront au sujet de cette attaque et sur le résultat des recherches faites par le Commandant Supérieur de Marnia pour découvrir les auteurs.

N° 2

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

7 Octobre 1890

N° 1144.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je viens de recevoir de l'Amel d'Oudjda (1) une lettre, dans laquelle ce chef marocain me fait savoir que n'ayant pas encore visité la frontière depuis qu'il a pris possession de son commandemant, il compte parcourir dans quelques jours la limite qui sépare les deux pays.

....

---

(1) L'amel Si Abderrahman ben Abdessadok, successeur de Si Abdelmalek ben Ali es Saïdi. Il a été ainsi noté à Marnia : « Amel ferme, énergique, très habile. Entretint d'excellentes relations avec l'autorité française » (A. C. M.). Liste des amels d'Oudjda. Minute.

N° 3

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

15 Octobre 1890

N° 1164.

....

Il ressort des renseignements recueillis à Marnia que, sauf le nommé Mohammed Ben Taieb arrêté dernièrement, les auteurs de l'attaque du 31 Octobre dernier sont les mêmes que ceux qui se sont rendus coupables des attaques à main armée du 25 Décembre 1889 près de Nemours.

Ils sont tous réfugiés au Maroc.

J'ai eu l'honneur de vous communiquer par lettre du 27 Août dernier N° 999 la réponse de l'Amel d'Oudjda à la demande que je lui avais adressée le 29 Juillet pour tâcher d'obtenir la remise de ces malfaiteurs.

Tout en entourant les lettres qu'il m'adresse des formes les plus courtoises, l'Amel semble se préoccuper médiocrement de donner satisfaction aux nombreuses réclamations émanant de sujets algériens et de règler les affaires dont il est saisi : il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'il nous livre les malfaiteurs de notre territoire réfugiés au Maroc. Il m'a paru dès lors inutile de tenter une nouvelle démarche à ce sujet, et je ne lui écrirai que si vous jugez qu'il y ait lieu de le faire.

On aurait peut-être plus de chances de succès en faisant traiter cette question par l'intermédiaire de notre ministre de France à Tanger.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 27 Août précité, que l'Empereur du Maroc, à la suite des attaques

du 25 Décembre dernier, avait donné l'assurance à notre représentant que des mesures avaient été prises en vue de prévenir ces agressions et que les Amels de la frontière avaient reçu des ordres dans ce sens.

....

Étant données les bonnes dispositions dont paraît animé l'Empereur du Maroc, peut-être obtiendrait-on de lui si on en faisait la demande en l'informant de la nouvelle agression dirigée contre le courrier de Nemours à Marnia, qu'il donne des ordres à l'Amel d'Oudjda pour opérer la capture et la remise à l'autorité française des malfaiteurs que nous recherchons.

En admettant qu'une démarche de cette nature ne produise pas le résultat désiré, elle aurait au moins pour effet, je crois, de faire sortir l'Amel d'Oudjda de l'indifférence dont il fait preuve dans le règlement des affaires entre sujets algériens et marocains.

....

Signé : BLANCHET.

N° 4

Rapport annuel du Bureau Arabe de Marnia

sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.). — Original

Année 1890

....

Au Maroc, près de notre frontière, Si Abderrahman Ben Abdessadok, nommé Amel d'Oudjda en remplacement de Si Abdelmalek, est arrivé dans son commandement le 21 Décembre 1889.

Ce fonctionnaire marocain prenait une succession difficile, car son prédécesseur n'avait jamais pu réussir à assurer la paix dans son commandement.

Il arrivait, il est vrai, au moment où les deux Caïds les plus influents de l'Amalat venaient de s'allier pour soutenir le maghzen, El Hadj Saheli des Mehaya, et El Hadj Mohammed Ould El Bachir (1) des Beni Ourimèche (Beni-Snassen).

Il était accompagné d'une colonne composée de 80 cavaliers et 250 fantassins réguliers.

Tous les Caïds de son commandement vinrent le saluer à son arrivée.

....

Il s'appuya sur les deux chefs influents, jadis ennemis, à ce moment alliés et soumis au maghzen.

....

Les Beni-Snassen, mécontents de la défection de leurs anciens alliés, fomentèrent des troubles et refusèrent l'obéissance au maghzen au mois de Juillet.

Les Caïds El Hadj Saheli et Mohammed Ould El Hadj El

---

(1) Lire El Hadj Mohammed Sghir ; il était fils du fameux El Hadj Mohammed ould el Bachir.

Bachir, (1) en deux combats, réduisirent les Bessara et les Beni Atigue et leur incendièrent plusieurs villages.

Aussitôt, les Beni Mengouch et les Beni Khaled craintifs demandèrent l'aman et entrainèrent par ce fait la soumission des Sedjâa et des Beni Bou Zeggou.

La seule tribu peu soumise des Beni Drar se scinda en deux partis, l'un décidé à faire amende honorable en acceptant le Caïd imposé, Ali Ou Rabah, l'autre décidé à continuer la lutte.

Ce dernier parti comptait sur la proximité de notre territoire et escomptait à l'avance nos procédés humanitaires, conformes aux lois de la guerre, pour éviter le maghzen en pénétrant sur notre territoire, quitte à reparaître après le départ des colonnes ennemies. Mais en présence de notre attitude, il préféra faire une soumission apparente.

....

En résumé, l'année 1890 a vu la soumission complète au maghzen, de toutes les tribus de l'Amalat.

Ce résultat est dû à la politique habile de l'Amel Si Abderrahman Ben Abdessadok.

L'Amalat pacifié, il faut espérer que ce fonctionnaire marocain pourra mettre son influence à notre service en nous débarrassant de tous les malfaiteurs réfugiés dans ses tribus où, jusqu'à ce jour, ils ont reçu non seulement asile, mais encore protection.

Marnia, le 20 Décembre 1890.

Le Commandant Supérieur,

LAVERGNE.

---

(1) Voir le renvoi (1) de la page précédente.

N° 5

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extraits)

A. C. M.). — Registre des minutes

11 Janvier 1891.

N° 14

....

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, suivant les instructions contenues dans votre lettre précitée N° 429, j'ai écrit le 27 Août à l'Amel d'Oudjda pour lui communiquer les dispositions arrêtées par vous et pour lui dire que je lui ferais connaître, 20 jours à l'avance, la date de l'arrivée à Oudjda des gens de notre territoire qui ont des revendications à adresser contre les Mehayas.

En réponse à ma communication l'Amel m'a envoyé le 1er Septembre, une lettre contenant le passage suivant :

« .... les Mehaya sont actuellement en lutte, je vous » prie en conséquence de vouloir bien ajourner l'envoi de vos » gens jusqu'au moment où la querelle prendra fin.

« Je vous préviendrai lorsque le moment sera venu ».

A la date fixée comme limite du délai accordé pour l'examen des plaintes (1er Décembre) l'Amel ne m'avait encore rien fait savoir. Je lui écrivis une seconde fois pour lui demander s'il était disposé à convoquer, à Oudjda, les Mehaya contre lesquels nos gens ont formulé des réclamations, et si je pouvais faire inviter les plaignants à se rendre auprès de lui. Je fis remarquer en même temps à l'Amel que la levée de l'interdiction faite aux Mehaya de fréquenter nos marchés avait été accordée par vous sous la condition, acceptée par le Caïd El Hadj Saheli, que l'examen des affaires pendantes serait terminé de façon à permettre de prendre une solution avant le 1er décembre 1890. Je terminai ma lettre en priant Si Abderrahamn ben si Mohammed Es Sadok de bien vouloir inviter le Caïd des Mehaya à tenir les

engagements pris vis-à-vis de vous lors de son voyage à Oran.

En réponse à cette seconde communication l'Amel d'Oudjda m'a adressé la lettre reproduite ci-après :

« Sachez que les Mehaya sont en ce moment campés bien loin « de nous ; ils sont à une distance de 3, 4 et 5 journées de « marche. Cet éloignement rend très difficile l'intervention de la « justice.

« Je vous propose d'écrire, si vous le jugez à propos, à M. le « Général Commandant la Division pour le prier d'ajourner cette « question jusqu'au moment où les Mehaya se rapprocheront de « nous.

« Nous procèderons alors au règlement de toutes les affaires. « Cela vaudra mieux et ce sera plus logique. »

Je vous serais reconnaissant, mon Général, de bien vouloir me faire savoir si vous donnez votre approbation à la proposition d'ajournemennt faite par l'Amel d'Oudjda. Ce fonctionnaire marocain n'indique pas l'époque à laquelle les Mehaya se rapprocheront d'Oudjda ; il est probable que ce ne sera pas avant les chaleurs.

Signé : BLANCHET.

N° 6

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(A. C. M.). — Registre des minutes

30 Mars 1891.

N° : 138.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. le Commandant Supérieur de Marnia a reçu de l'Amel d'Oudjda une lettre relative à des travaux qu'exécuterait au-delà de la frontière M. le Capitaine Hairon de la mission topographique.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Les Beni Bou Hamdoun et les Oulad Azzouz, fraction des « Angad, se sont plaints à moi de ce que M. le Capitaine qui « se trouve à Gar Rouban aurait donné des ordres pour réunir « des pierres et les mettre sur leur territoire qui se trouve au Maroc.

« Je vous prie d'inviter cet officier à donner des ordres pour « que ces pierres soient enlevées du territoire de l'Ouest, sinon « les Beni Bou Hamdoun et les Oulad Azouz les éloigneront de « leur territoire. »

Je me suis borné à communiquer la lettre de l'Amel d'Oudjda à M. le Capitaine Hairon en ajoutant ce qui suit :

« Au cas où vous seriez embarrassé pour la détermination de certains points de la frontière entre l'Algérie et le Maroc, je crois que vous pourriez trouver au bureau arabe de Marnia tous les renseignements qui vous seraient nécessaires ».

Signé : BLANCHET.

N° 7

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

25 Avril 1891.

N° : 189.

Pour faire suite à ma lettre cabinet du 20 avril N° : 131, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, en communication, une lettre que M. le Commandant Supérieur de Marnia a reçue de l'Amel d'Oudjda et dans laquelle ce fonctionnaire marocain demande qu'on arrête et qu'on lui envoie les gens des Kebdana (Maroc) qui se présenteraient sur notre territoire. Il garderait ces gens en prison, dit-il, jusqu'à ce que les bandits algériens auxquels ils donnent asile aient été arrêtés.

Au mois de novembre dernier, M. le Commandant Supérieur de Marnia avait déjà proposé d'arrêter tous les marocains venant sur notre territoire et appartenant aux fractions chez lesquelles se réfugiaient les malfaiteurs.

....

Signé : BLANCHET.

N° 8

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

N° : 252 1° Juin 1891.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, un rapport de M. le Capitaine Lambin, Commandant la 2° Brigade topographique de la Division d'Oran, relatif à un incident auquel a donné lieu, le 28 mai dernier, la présence de M. le Capitaine Hairon de la brigade sur le territoire marocain.

....

Ainsi que je vous en ai rendu compte le 6 avril dernier, sous le N° : 150, les instructions contenues dans votre dépêche du 2 du même mois, N° : 240, au sujet des signaux construits par la mission topographique sur le territoire marocain, ont été notifiées à M. le Capitaine Hairon. Je regrette que cet Officier ait cru devoir passer la frontière pour l'exécution du travail topographique dont il est chargé et qu'il se soit mis ainsi en opposition avec l'esprit de vos instructions. Les faits dont il s'agit se sont passés pendant que le Caïd El Hadj Saheli, des Mehaya, se trouvait à Tlemcen, où il était venu pour règler des affaires d'intérêt. Il a quitté cette ville pour retourner au Maroc le 29 mai, je n'ai donc pu l'entretenir de l'incident et lui demander des explications sur l'attitude singulière de son frère El Aïd.

J'invite M. le Commandant Supérieur de Marnia à rechercher et à me faire savoir si c'est bien cet indigène qui a proféré les injures relatées dans la lettre de M. le Capitaine Hairon et je le prie de me faire part de ce qu'il a pu apprendre au sujet de ce qui s'est passé. J'aurai l'honneur de vous communiquer, dès qu'ils me parviendront, les renseignements que m'adressera M. le Commandant Lavergne.

En ce qui concerne la demande de M. le Capitaine Lambin, relative à la mise à sa disposition d'une section de zouaves pendant le temps nécessaire à l'achèvement des travaux de la brigade topographique, elle me paraît très rationnelle.

Après ce qui vient de se produire chez les Beni Hamdoun, l'interruption de ces travaux pourrait donner lieu de la part de nos voisins du Maroc et même de nos administrés à de fâcheuses interprétations.

L'envoi d'un petit détachement à Sidi Aïssa point dont la possession nous est reconnue par le traité de 1845 produirait, je crois, un très bon effet, tout en donnant aux Officiers de la brigade topographique l'appui et la protection qui leur sont nécessaires sur la frontière. ....

....

N° 9

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

13 Juillet 1891.

N° : 329.

Pour faire suite à ma dépêche du 20 juin dernier N° : 307, j'ai l'honneur de vous envoyer, sous ce pli, la traduction d'une lettre adressée à l'Amel d'Oudjda par le Caïd des Mehaya et contenant les explications de ce chef marocain au sujet de l'incident survenu entre son frère El Aïd et M. le Capitaine Hairon de la brigade topographique. En me trannsmettant la lettre du Caïd El Hadj Saheli l'Amel d'Oudjda m'a écrit ce qui suit :

« A la réception de votre lettre j'ai causé sérieusement de « cette affaire avec le Caïd El Hadj Saheli et je l'ai invité à me « faire connaître exactement ce qui s'est passé.

« Les explications qu'il donne sont justes et conformes à la vérité. « En effet, l'endroit où l'incident s'est produit est désert, éloigné « de tout campement ; il se trouve sur le territoire des Angad et « n'offre aucune sécurité.

« Je vous prierai de vouloir prévenir les Français de ne pas « pénétrer sur le territoire marocain sans me le faire savoir de « crainte qu'il ne survienne des difficultés avec le Gouvernement « français glorifié.

« Car nous tenons à avoir avec vous la paix, de bonnes relations « et une entente parfaite, afin que la tranquillité règne pour vous « et pour nous.»

....

Signé : BLANCHET.

N° 10

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

29 Juillet 1891.

N° : 356.

... .

M. le Commandant Supérieur du Cercle de Marnia m'a fait savoir que l'Amel avait reçu de Moulay Hassan l'ordre formel d'arrêter, avec le concours des Caïds de la région, les bandits auteurs de l'attaque du courrier de Nemours à Marnia.

Signé : BLANCHET.

N° 11

Télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

18 Août 1891

N° : 400.

Commandant Supérieur Marnia informe que les contingents Sedjâa et Beni Bou Zeggou sont arrivés hier sur Oued Metlili. A cette nouvelle Mehaya et Angad ont battu précipitamment en retraite abandonnant leurs positions sur l'Oued Isly et se sont massés près de la frontière, les Angad sur l'Oued Aounia, les Mehaya non loin de Takbalet. Tentatives conciliation sont faites par marabout Kenadsa. Si elles échouent, devant exigences des Beni Bou Zeggou, la lutte aurait lieu à la frontière. Commandant Supérieur Marnia pense que Mehaya et Angad pénètreraient probablement sur notre territoire. Dans cette prévision il fait rassembler goum des Beni Bou Saïd à Bou Amara, celui des Beni Ouassin entre Sidi Zaher et Djorf el Ktout. Si les Sedjâa et les Beni Bou Zeggou s'avancent il se portera sur les lieux pour veiller à ce que frontière ne soit pas violée. Si les Mehaya et les Angad se réfugient sur notre territoire, ils seront désarmés. Commandant Supérieur Marnia demande l'appui des escadrons des Smalas au cas où il en aurait besoin. Je prescris aux Commandants des Smalas de se tenir prêts à monter à cheval.

....

Signé : BLANCHET.

N° 12

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant là Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

23 Août 1891.

N° : 410.

....

Je reçois de Marnia le télégramme suivant :
« Viens avoir entrevue avec El Hadj Saheli et Chikh Ahmed « El Khatir des Angad, venus ce matin à Marnia. Il résulte de « entrevue que Mehaya et Angad ne comptent pas sur l'appui des « Beni Guil et sont sûrs que El Hadj Mohd. Ould El Bachir (1) avec « tous les Beni-Snassen vont marcher avec Seddjâa et Beni Bou « Zeggou, ils craignent par suite être complètement battus et « demandent à entrer sur notre territoire, immédiatement avant « tout combat, afin éviter être massacrés par forces trop « supérieures. »

....

Signé : BLANCHET.

---

(1) Lire : El Hadj Mohamed Sghir.

N°13

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(A. C. M.). — Registre des minutes

26 Août 1891.

N° : 415.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier (11 h. du matin) demi-chiffré et ainsi conçu :

« Marnia télégraphie que négociations rompues ont été reprises « dimanche par Amel d'Oudjda et marabout de Kenadsa et ont « abouti à conclusion de la paix hier soir. El Hadj Saheli a fait « dire à Commandant Supérieur hier, avant cet arrangement, « que quoi qu'il arrive il était décidé à abandonner le Gouvernement « marocain avec sa tribu et demandait instamment à passer sur « notre territoire et sous notre domination. Il a été invité à écrire « à ce sujet. »

Signé : BLANCHET.

N° 14

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

29 Septembre 1891.

N° : 503.

J'ai reçu de M. le Chef de l'Annexe d'El Aricha la lettre reproduite ci-après :

....

(Il s'agit d'agressions contre des indigènes de l'Annexe d'El Aricha par certaines fractions des Mehaya).

....

J'écris à l'Amel d'Oudjda pour l'informer de ces agressions et je le prie d'user de son autorité pour que nos administrés, qui vont au Maroc, ne soient pas exposés et dépouillés par les gens de son amalat.

Il est probable que cette communication ne produira pas plus d'effet que celles adressées antérieurement à Si Abderrahman et que nos indigènes ne trouveront au delà de la frontière aucune protection contre les attaques des coupeurs de route.

A cette occasion je crois devoir v. r. c. que le règlement des revendications formulées contre les Mehayas n'est pas plus avancé qu'au mois d'août 1890, époque à laquelle le Caïd El Hadj Saheli s'était engagé à examiner les affaires pendantes de façon qu'une solution pût être prise avant le 1er décembre 1890.

....

En ce qui concerne nos revendications contre des marocains n'appartenant pas aux Mehaya, la situation est la même. l'Amel se contente de répondre aux lettres qui lui sont envoyées, mais il ne fait rien pour règler les affaires. Aussi le nombre de ces revendications va-t-il en augmentant tous les jours.

Le Khodja de l'Amel m'a donné à entendre, lorsqu'il est venu à Tlemcen, que Si Abderrhaman n'attendait que l'arrivée de la colonne commandée par le fils du Sultan pour obliger ses administrés à nous donner les satisfactions demandées. Nous serons donc fixés prochainement sur les véritables dispositions de l'Amel d'Oudjda à notre égard.

Signé : BLANCHET.

N° 15

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extraits)

(A. G. M.). — Registre des minutes

18 Octobre 1891.

N° : 534.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier 9 h. 30 du soir et ainsi conçu :

« Commandant Supérieur de Marnia qui est allé à Sidi Zaher « télégraphie que trois mille tentes des Mehaya avec six mille « chameaux et quelques troupeaux de moutons sont massés à « Haouch Sidi Zaher. Ils ont pu faire filer le gros de leurs trou- « peaux dans le Sud sous l'escorte de 250 chevaux. Mille tentes des « Angad avec mille chameaux et dix mille moutons sont massés « entre El Aounia et Djorf el Baroud. La harka kabyle est à Sid « Ali Ould Ramdan (1) en contact avec le goum des Mehaya et « Angad. Le marabout de Kenadsa essaye de réconcilier les partis « mais il y a peu d'espoir et la plus grande crainte règne sur la « frontière. Le Caïd des Beni Bou Saïd est à Sidi Zaher et celui « des Beni Ouassin à Djorf el Baroud. Le cas échéant les Mehaya « seront installés sur la rive gauche de la Tafna entre le Kef et « Sidi Medjahed et les Angad entre ce point et Hamman bou « Grara. Recommandations ont été faites à Commandant Supérieur « Marnia pour n'utiliser les escadrons de spahis qu'en cas de « nécessité absolue : »

En me confirmant un de ses télégrammes M. le Commandant Supérieur de Marnia m'écrit ce qui suit à la date d'hier.

....

« Au mois de mars 1886, lors du combat d'Oudjda, j'étais sorti « avec une compagnie d'infanterie, 2 escadrons et 200 goumiers. « J'aurais pu m'opposer par les armes à une violation de frontière « et une poursuite sur notre territoire. Aujourd'hui ce me serait « impossible d'opposer mes quelques fantassins ou goumiers indi- « gènes armés de mauvais fusils, sans munitions, à une harka

---

(1) Il s'agit certainement de la propriété de Sedd sur l'Isly, créée par Ali ould Ramdan, le cheïkh d'Oudjda arrêté en 1876 par le Sultan.

« comprenant 1200 chevaux et 4000 kabyles armés de Remingtons.
« C'est réellement trop d'inégalité.

« Les escadrons de spahis n'ayant que deux cartouches par « homme me suffiront pour mettre de l'ordre dans l'immense « migration qui va pénétrer sur notre territoire et appuyer, le cas « échéant, mes paroles auprès des chefs des Beni Bou Zeggou et « autres, mais pas autre chose »

En réponse aux observations présentées par M. le Commandant Lavergne, j'ai adressé ce matin à 11 h. à cet Officier supérieur, le télégramme reproduit ci- après :

« Ainsi que je vous l'ai fait savoir, vous êtes autorisé à employer « les deux escadrons de spahis, mais vous ne devez le faire « que si vous y êtes contraint par les évènements. La troupe régu- « lière qui serait appelée à marcher (infanterie ou cavalerie) « devrait emporter ses cartouches de mobilisation en prenant « précautions pour éviter les pertes. En ce qui concerne les gou- « miers et fantassins indigènes vous avez à votre disposition 100 « carabines et 100 fusils Modèle 1874 avec 20.000 cartouches pour « ces armes et 9.000 cartouches pour fusils à silex. »

Signé : BLANCHET.

N° 16

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(A. C. M.). — Registre des minutes

18 Octobre 1891.

N° : 539.

Commandant Supérieur Cercle Marnia télégraphie ce qui suit : « La plus grande terreur règne à Sidi Zaher. Les Mehaya ont « franchi la frontière et sont groupés autour du caravansérail. « Je ne puis les y laisser, d'autant que la harka kabyle qui avait « rétrogradé momentanément est près d'Oudjda à Sidi Yahia. Je « me rends ce soir même à Sidi Zaher ; j'y fais venir demain matin « les deux escadrons et je pousserai les Mehaya hors du territoire « ou bien à la Tafna. »

Je vous rendrai compte dès que je pourrai du résultat de la mise en demeure qui va être faite aux Mehaya. Pour être prêt à parer à toute éventualité je prends les mesures pour que les troupes disponibles de la garnison de Tlemcen soient prêtes à se porter sur la frontière au premier ordre que vous me donnerez.

Signé : BLANCHET.

N° 17

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

19 Octobre 1891.

N° : 541.

Commandant Supérieur Marnia à qui j'ai transmis le contenu de votre télégramme d'hier soir télégraphie ce qui suit :

« Sidi Zaher 9 heures matin. Terreur règnant à Sidi Zaher « s'appliquait bien entendu aux Mehaya. Vu ce matin les chefs « des Mehaya, Oulad Ali ben Talah, Oulad Ahmed ben Brahim, « Beni Hassan Ould El Abbès, Oulad Azouz, et Mezaouir, campés « dans l'Oued Sidi Zaher, leur ai réitéré l'ordre d'évacuer la fron- « tière. Tous (3600 tentes), moins les Mezaouir (300 tentes) encore « hésitants, ont demandé à pénétrer sur notre territoire. La migra- « tion vers la Tafna est commencée et sera terminée je pense ce « matin grâce à la présence rassurante des deux escadrons de « spahis ».

....

Le Caïd des Mehaya vous prie autoriser par télégramme Capitaine Bouvier à laisser entrer dans l'Annexe (1) ses troupeaux qui sont à hauteur de Magoura et de Teniet Sassi.

....

Signé : BLANCHET.

---

(1) L'annexe d'El Aricha.

N° 18

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

22 Octobre 1891.

N° : 545.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

« Je reçois du Chef de l'Annexe d'El Aricha le télégramme « suivant :

« Des tentes et de nombreux troupeaux des Mehaya sont sur le « territoire des Hamyan entre Sidi El Abed et le Chott. Lieutenant « Niquet est en train de faire partir ou désarmer ceux qui sont dans « rayon d'action El Aricha. J'envoie pour l'aider 6 spahis et le « maréchal des logis du détachement de la garnison. Un douar « vingt tentes à Ras bouter Khefine (1) invité par groupe cavaliers « Oulad En Nehar, qui battent le pays, à décamper ou à rendre « armes a refusé. Lieutenant Niquet reçoit ordre pour les faire « obéir. Vais me rendre également dans région occupée par Mehaya « dès que compagnie Zouaves qui doit arriver tout à l'heure sera « installée.

....

Signé : BLANCHET.

(1) Lire Ras Boutrekfine.

N° 19

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

22 Octobre 1891.

N° : **546.**

....

« Le désarmement des Mehaya est commecé, il sera continué demain. Cette opération est difficile et lente vu la répugnance des gens à livrer leurs armes et la dispersion des tentes. Le Caïd El Hadj Saheli dit qu'avec les troupeaux de sa tribu, qui sont à hauteur de l'Annexe, (1) il y a au moins 500 cavaliers et non 350 qui seraient désarmés à El Aricha. Une partie des Angad est passée au Maroc. Aussitôt le désarmenent terminé El Hadj Saheli demande à se rendre à Oran pour s'entendre avec M. le Général Commandant la Division au sujet de l'engagement qu'il prendra au sujet des malfaiteurs et revendications.

....

Signé : BLANCHET.

---

(1) L'annexe d'El Aricha.

N° 20

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

— (Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

23 Octobre 1891.

N° : 553.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier soir et ainsi conçu :

Commandant Supérieur de Marnia télégraphie ce qui suit :
« Désarmement des Mehaya terminé ; ont déclaré et versé 350
« fusils, affirment qu'ils ont encore plus de 600 fusils avec leurs
« troupeaux à hauteur d'El Aricha. Caïd El Hadj Saheli partira
« probablement demain pour Tlemcen. En prenant congé de moi les
« chefs des Angad m'ont assuré qu'ils règleraient les affaires pen-
« dantes concernant leurs tribus. »
« Il me paraît difficile d'admettre que les Mehaya qui sont chez
« nous ne détiennent que 350 fusils. (1)

....

Signé : BLANCHET.

(1) Ainsi que cela est indiqué dans la suite du télégramme, la présence d'un grand nombre de Marocains armés sur le territoire algérien pouvait constituer un danger pour la sécurité. Dans ces conditions, il était prudent de s'efforcer d'arriver au désarmement général des Mehaïa.

N° 21

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(A. C. M.). — Registre des minutes

25 Octobre 1891.

N° : 561.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

Chef annexe El Aricha télégraphie ce qui suit :

« Les Beni Mathar du Maroc viennent d'entrer sur le territoire « de Mecheria. Ils sont dans l'Oued Mesakhsa. Je les invite à ne « pas dépasser le parallèle du Teniet Sassi s'ils ne veulent être « désarmés. Les Mehaya se tiennent actuellement au Sud de ce « parallèle. » (1)

Signé : BLANCHET.

---

(1) « Les Beni Mathar sont placés comme les Mehaya sous les ordres du « caïd El Hadj Saheli. Ils sont venus sur notre territoire pour les mêmes « raisons que les Mehaya. Chef annexe El Aricha a reçu d'eux une lettre « dans laquelle ils lui demandent de recommander aux Oulad en Nehar « et Hamyan de les recevoir en amis ....»

(A. C. M.) Registre des minutes. Confirmation du télégramme n° 563 du 26 octobre 1891 du général commandant la subdivision de Tlemcen au général commandant la division d'Oran.

N° 22

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

6 Novembre 1891.

N° : 599.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 5 Novembre courant N° : 598, que j'invitais M. le Commandant Supérieur de Marnia à prendre sans retard les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution des ordres qui lui ont été donnés en conformité des instructions contenues dans votre télégramme suivant :

« Les Mehaya ont quitté Méchamich et seraient au delà de ce « point sur la frontière entre Sidi Aïssa et Coudiat Debagh. J'envoie « le Caïd des Beni Bou Saïd, accompagné de 2 spahis, porter au « Caïd El Hadj Saheli une lettre formelle rappelant à ce chef « marocain les conditions contenues dans votre télégramme du 30 « Octobre. »

....

Les Mehaya ayant quitté Mechamich, je doute qu'il lui soit possible d'obtenir du Caïd El Hadj Saheli qu'il laisse, à la portée de l'autorité locale, la garantie nécessaire pour le paiement des revendications de nos administrés.

....

Signé : BLANCHET.

N° 23

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

au Général Commandant la Division d'Oran

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

14 Novembre 1891.

N° : 622.

....

Je vous communique sous ce pli, la lettre du Caïd des Mehaya et celle de son frère El Hadj Miloud.

Sous prétexte de règler les affaires pendantes la demande d'El Hadj Saheli n'a peut-être d'autre but que de nous amener à laisser sa tribu s'installer à Tameslouta, qui n'est qu'à 15 kilomètres d'El Aricha et où elle serait plus en sûreté qu'à Magoura. Les quelques tentes qui sont à Taerziza constituant une garantie suffisante du paiement de nos revendications, je crois que nous devons nous abstenir de toute ingérence directe dans les affaires des Mehaya.

Le Caïd El Hadj Saheli sait ce que nous attendons de lui ; il lui appartient, selon moi, de prendre les mesures qu'il croira convenables aussi bien pour grouper ses administrés que pour obtenir d'eux les satisfactions dues à nos gens.

....

J'ai reçu hier de M. le Chef d'Annexe d'El Aricha une lettre m'annonçant que El Hadj Saheli s'est présenté à lui le 11 courant.

....

El Hadj Saheli s'est installé à Magoura. Il évalue à un millier le nombre des tentes qui se trouvent dans cette région.

Au cours de l'entretien qu'a eu avec lui M. le Chef de l'Annexe le Caïd des Mehaya a déclaré à cet Officier qu'il allait s'occuper activement du règlement de nos revendications dans l'espoir que l'autorité supérieure, une fois cette question terminée, lui permettra de s'étendre et de porter ses campements à l'Est de la ligne qui lui a été fixée.

....

Signé : BLANCHET.

N° 24

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(A. C. M.). — Registre des minutes

20 Novembre 1891.

N° : 646.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre télégramme du 19 courant.

M. le Chef de l'Annexe d'El Aricha n'étant pas encore en possession du relevé général de nos revendications contre les Mehaya, j,ai télégraphié moi-même à M. le Commandant Supérieur de Mecheria et au Commandant Supérieur de Marnia, pour les prier d'inviter les indigènes de leur territoire qui ont des revendications à faire valoir à se trouver le 9 Décembre à El Aricha.

Signé : BLANCHET.

N° 25

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(A. C. M.). — Registre des minutes

3 Décembre 1891.

N° : 670.

Urgent. Chef Annexe (1) télégraphie ce qui suit :

Caïd Mehaya est ici mais sans notables. Il prétend pouvoir actuellement retenir sa tribu qui n'a pas continué son mouvement et l'empêcher d'aller aux Beni Guil. Il déclare pouvoir amener, le neuf, une partie des gens des Mehaya, visés par nos revendications, mais pas tous. Il offre de venir camper avec son douar près d'El Aricha, jusqu'à règlement définitif. Je le retiens ici en attendant votre réponse. Le douar de Taerziza et quelques troupeaux peu éloignés m'assurent toujours une garantie suffisante.

Dans ces conditions y-a-t-il lieu de conserver El Hadj Saheli comme caution. ?

Signé : BLANCHET.

(1) Le chef d'annexe d'El Aricha.

N° 26

Confirmation d'un télégramme du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(A. C. M.). — Registre des minutes

11 Décembre 1891.

N° : 684.

Caïd des Mehaya s'est présenté seul à El Aricha ; aucun des indigènes de sa tribu contre lesquels des revendications sont formulées n'a voulu le suivre. El Hadj Saheli se reconnâit impuissant à assurer la solution des affaires par voies ordinaires et demande lui-même emploi de la force. Les garanties suffisantes étant toujours à portée du Chef annexe, vous propose de faire saisir par cet officier et de faire vendre nombre d'animaux nécessaire pour représenter environ 30.000 francs. Je vous adresserai relevé général des revendications avec mes propositions pour règlement de chaque affaire.

Je prescris à chef annexe de renvoyer les plaignants dans leur tribu.

Signé : BLANCHET.

N° 27

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

31 Décembre 1891.

N° : 721.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une lettre, adressée à M. le Chef de l'Annexe d'El Aricha par le Caïd El Hadj Saheli et par laquelle ce chef marocain fait savoir que les cheikhs des Mehaya demandent à procéder, à El Aricha, à l'examen de nos revendications en présence des indigènes au nom de qui elles ont été formulées.

En m'envoyant cette lettre M. le Lieutenant Niquet m'écrit ce qui suit :

« Il m'a été rapporté que les ouvertures faites aux Beni-Guil « en vue d'un rapprochement avaient été mal accueillies. Le Sud « se trouverait fermé aux Mehaya qui ne sauraient d'autre part « rentrer sur leur territoire où leurs ennemis les menacent toujours. « On ajoute que Saheli craint d'avoir à encourir la colère du « Sultan auprès de qui il ne s'est point rendu comme il en avait « reçu l'ordre.

« Ces diverses considérations ont pu modifier l'état des esprits et, « sans faire fond plus qu'il ne convient sur la sincérité de ces « gens qui nous ont donné tant de preuves de leur mauvaise foi, « on peut admettre qu'ils sentent aujourd'hui le besoin de ne pas « s'aliéner la bienveillance de l'autorité française ».

Dès la réception de la lettre ci-incluse j'ai invité M. le Chef de l'Annexe d'El Aricha à faire savoir à El Hadj Saheli que s'il veut qu'on examine si la demande dont il s'agit peut-être accueillie, il faut que lui et les cheikhs des Mehaya nous remettent immédiatement l'écrit qui a fait en dernier lieu l'objet de votre dépêche du 24 Décembre et N° 69 et qui lui a été réclamé en vain à plusieurs reprises.

Signé : BLANCHET.

N° 28

Rapport annuel du Bureau Arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

Année 1891.

Pendant le premier trimestre de l'année écoulée le calme ne cesse de règner dans l'Amalat d'Oudjda.

Dans les premiers jours du mois d'avril une harka dirigée par les tribus alliées au Maghzen contre la grande fraction rebelle des Oulad Amar des Beni Bou Zeggou occasionne un incident qui plus tard rompra le calme dont jouissait l'Amalat depuis un certain temps.

. . . .

(Suit le récit des évènements survenus pendant la lutte des Mehayas, Angad et Beni Yala, partisans du Maghzen, contre les Beni Bou Zeggou et Sedjâa, soutenus ultérieurement par les Beni Snassen).

. . . .

A cette nouvelle El Hadj Mohammed Ould el Bachir (1) réunit sous son commandement toutes les fractions des Beni Snassen et uni aux Sedjâa et Beni Bou Zeggou concentra à Aïn Sfa une colonne comprenant 1.200 chevaux et 4.000 fantassins.

Devant cette force imposante les Mehaya transportèrent leurs campements sur la frontière algérienne entre Sidi Zaher et Zoudj el Beghal.

Ne comptant qu'un millier de chevaux et ne pouvant résister, ils attendirent les évènements .

La harka se porta d'Aïn Sfa sur Oudjda, puis sur Mechera el Aricha (12 km. de Sidi Zaher).

A chaque mouvement de la colonne, Mehaya et Angad se rapprochaient de notre frontière sur laquelle ils s'installèrent le 18 Octobre. (2)

Ces deux tribus furent alors sommées de s'éloigner de la frontière ou de se laisser désarmer pour entrer chez nous.

La lutte n'étant plus possible Mehaya et Angad, au nombre de 3.600 tentes, entrèrent dans le Cercle de Marnia, furent installés non loin de la Tafna.

Mais le lendemain les Angad attirés par l'Amel repassèrent en territoire marocain.

Quand aux Mehaya, ils obtinrent de l'autorité supérieure l'autorisation d'aller camper dans l'Annexe d'El Aricha afin d'être à proximité de leurs silos et de leurs troupeaux.

---

(1) Lire El Hadj Mohammed Sghir.
(2) Le 17 et non le 18 octobre. Voir pièce 15.

N° 29

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

28 Janvier 1892.

N° : 49.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, la déclaration écrite qui a été demandée aux caïds et aux chikhs des Mehaya conformément aux instructions renfermées dans votre dépêche du 13 Janvier courant N° : 150

Dans cette déclaration, datée du 23 janvier, les notables des Mehaya prennent l'engagement formel de règler nos revendications dans un délai de 20 jours, au lieu de 15 jours comme le portait votre dépêche précitée.

Je vous adresse également la lettre qu'a écrite El Hadj Saheli à M. le Chef de l'Annexe d'El Aricha en lui faisant parvenir la dite déclaration. Les termes de cette lettre semblent moins précis que ceux de l'engagement pris par les notables des Mehaya. On y trouve un passage d'après lequel on pourrait croire que El Hadj Saheli compte laisser passer le délai de 20 jours avant de procéder à l'examen des réclamations présentées par nos gens.

....

Signé : BLANCHET.

N° 30

Lettre du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

7 Mars 1892

N° : 107.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, les trois états des revendications contre les Mehaya que vous m'avez renvoyés par lettre du 1er Février dernier, N° : 235 ; et que j'avais transmis à M. le Chef de l'Annexe d'El Aricha en même temps que le contenu de votre dépêche du 3 du même mois N° : 244.

Les solutions proposées par cet officier pour chaque affaire sont consignées à l'encre rouge dans la colonne observations.

D'après ces propositions le montant des sommes à mettre définivement à la charge des Mehaya, après examen, s'élèverait à 14.023 francs.

A ce chiffre M. le Capitaine Bouvier a ajouté 203 fr. pour les honoraires des magistrats musulmans qui l'ont assisté dans l'examen des revendications ou qui se sont déplacés pour les prestations de serment.

Quelques réclamations représentant au total 9812 fr. ont été réservées provisoirement pour complément d'enquête. Dès que l'examen de ces affaires sera terminé, je vous soumettrai les propositions de M. le Chef de l'Annexe d'El Aricha concernant leur règlement.

M. le Capitaine Bouvier a accordé au Caïd El Hadj Saheli un délai d'un mois pour s'acquitter des sommes mises à la charge de ses administrés.

Les 1200 moutons amenés à El Aricha par le Caïd des Mehaya en garantie du paiement des dites sommes ont été conduits chez les Oulad En Nehar Cheraga et placés dans le douar du caïd sous la responsabilité de ce chef indigène.

....

Signé : BLANCHET.

N° 31

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia

au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

19 Juillet 1892.

N° : 449.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une lettre qui m'a été adressée par l'Amel d'Oudjda (1) au sujet du marché qui, prétend-il, aurait été créé à El Aricha.

L'Amel demande l'autorisation d'envoyer des agents sur ce marché afin de reconnaître les sujets marocains qui y conduisent des marchandises, de manière que l'Amin (2) puisse leur faire payer les droits d'exportation à leur retour au Maroc.

....

(1) L'amel était alors Abdesselam ben Boucheta, qui avait remplacé Abderrahman ben Abdessadok en février 1892. Il a été ainsi noté à Marnia : « Caractère faible, laisse un libre cours aux intrigues de toutes sortes dans l'amalat. Sa faiblesse permit aux tribus voisines de la frontière de nous créer quelques difficultés ». (A. C. M.) Liste des amels d'Oudjda. Minute.

(2) Amin ; fonctionnaire chargé de la perception des sommes dues au fisc et de la trésorerie.

N° 32

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

29 Juillet 1892.

N° : 476.

....

Depuis plus de 20 ans, le Gouvernement marocain perçoit les droits d'exportation ci après :

Bœuf 0,50 par tête
Mouton 0,10 par tête
Laine 0,05 par toison.

La perception s'effectue de la manière suivante :

L'Amin d'Oudjda profitant du grand nombre de marocains qui viennent, tous les dimanches, sur le marché de Marnia pour y opérer des transactions, charge 2 ou 3 d'entre eux de prendre note des moutons et des toisons de laine vendus par les sujets du Sultan. Au retour de ceux-ci au Maroc, ils sont invités à payer les droits ci-dessus, soit entre les mains des agents de l'Amin, soit par l'intermédiaire de leur caïd quand la perception n'a pu se faire directement. A cet effet une liste est envoyée au chef de la tribu des vendeurs et celui-ci doit assurer le recouvrement des sommes qui y sont inscrites.

L'autorité locale de Marnia, bien que n'ignorant pas l'existence de la surveillance exercée sur le marché de Marnia par les agents de l'Amin, n'a jamais eu à intervenir, ces agents n'agissant pas ostensiblement.

....

N° 33

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

1er Août 1892.

N° : 485.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli deux lettres de l'Amel d'Oudjda, en date des 28 et 29 Juillet, qui répondent à plusieurs demandes que je lui ai adressées ces jours-ci au sujet des revendications faites contre les Beni Khaled et des méfaits commis constamment au préjudice de nos gens par les indigènes de cette tribu.

Il résulte des explications fournies par ce chef marocain qu'il se considère comme absolument impuissant à réprimer leurs délits et à obtenir la moindre satisfaction de la part de cette tribu, qui n'a pas à sa tête de chef influent et qui vit indépendante.

L'Amel d'Oudjda enfin confirme les propositions qu'il avait précédemment formulées et qui ont fait l'objet de mon compte-rendu du 17 Avril dernier N° : 259 et demande :

1° Que les caravanes des Beni Khaled qui viennent en grand nombre sur les marchés de Nédroma, Nemours et Marnia soient arrêtées et mises à sa disposition.

2° Que les grains que ces indigènes pourraient avoir déposé dans les silos du territoire algérien soient saisis et envoyés à Oudjda.

Le représentant du Sultan affirme que si on lui prête l'appui qu'il sollicite il se fait fort de règler toutes les revendications imputables à ces gens et d'obtenir ainsi l'arrestation des nombreux malfaiteurs incriminés.

Bien que M. le Général Commandant la Division, dans la réponse qu'il a faite à ma lettre du 17 Avril sus rappelée, n'ait pas cru devoir admettre mes propositions que vous aviez bien voulu appuyer favorablement, il vous semblera peut-être opportun, mon Général, en présence de la demande nettement formulée par l'Amel d'Oudjda qui réclame lui-même, pour cette tribu, l'application de la responsabilité collective, de la transmettre à l'autorité supérieure et de soliciter l'adoption des mesures proposées. (1)

---

(1) Comme il n'est plus question ultérieurement de cette affaire dans le registre de correspondance du cercle de Marnia, on doit en conclure que les propositions du commandant supérieur n'ont pas été approuvées.

N° 34

Rapport annuel du Bureau Arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

Année 1892.

A la suite des grandes luttes qui ont troublé en 1891 la paix dans l'amalat d'Oudjda, le Sultan a appelé auprès de lui, à la fin de l'année dernière, tous les caïds de la région. L'amel d'Oudjda et les Caïds alliés du Maghzen se sont rendus à cet appel dès la fin de 1891 : les caïds rebelles des Beni-Snassen ne se sont mis en route pour Fez que dans le courant de Janvier 1892.

Profitant de l'absence du caïd El Hadj Mohammed el Bachir, (1) ses ennemis, dès le mois de Février, se réunissaient sous la conduite du caïd Mimoun Ould el Houbil, des Beni Attigue, pour faire main basse sur ses biens, mais cette première tentative avortait.

A la même époque, l'Amel d'Oudjda Si Abderrahman ben Abdessadok était nommé caïd de Tanger et remplacé momentanément par son Khalifa Si Mohammed ben Abdessadok. Il a eu pour successeur Abdesselam Ould bou Chetta ech Chergui.

Au mois de Mai, tandis que le bruit courait de l'empoisonnement à Fez du caïd El Hadj Mohammed Od el Bachir (1), une nouvelle coalition, comprenant les Beni Bou Zeggou, les Zakkara et les Sedjâa, se formait contre les Beni Ourimèche, qui avaient eux-mêmes pour alliés les Mehaya et la plus grande partie des Beni Snassen et des Angad.

Le caïd des Beni Ourimèche, qui venait de Fez avec une colonne marocaine et l'un des fils du Sultan Mouley Aoumed, tenta vainement d'organiser la résistance ; il ne put rallier le goum des Mehaya faute duquel il fut battu le 23 Mai à Aïn Berdil : peu de temps après, le 9 Juin, il se vengeait de cette défaite sur les Beni Attigue dont il tuait le caïd, Mimoun Od El Houbil. Mais l'arrivée à Oudjda, le 16 Juin, de la colonne marocaine suspendait les hostilités.

....

Toutes les tribus de l'amalat d'Oudjda et, en particulier, les Beni Bou Zeggou, auteurs des derniers troubles, furent frappées de fortes amendes. Le fils du Sultan s'occupa ensuite de rétablir la paix, et réunit, à cet effet, autour de lui, à Aïoun Sidi Mellouk, tous les caïds de la région. Là eut lieu, au mois de novembre dernier, une réconciliation générale, spécialement entre les caïds des Beni Ourimèche et des Beni Bou Zeggou. Mouley Aoumed n'a du reste pas encore quitté l'amalat et le bruit court qu'il doit, sous peu, revenir s'installer à Oudjda pour le règlement de nos revendications, qui a été ordonné par le Sultan.

....

(1) Lire : El Hadj Mohammed Sghir.

CONGRÈS

A l'occasion du Centenaire de l'Algérie, se tiendront à Alger en 1930 :

Du 14 au 16 avril, le 5me Congrès International d'Archéologie ;

Du 14 au 16 avril, le 2me Congrès National des Sciences historiques ;

Du 14 au 19 avril, le Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences ;

Du 23 au 29 avril, le Congrès des Sociétés Savantes de France.

*
* *

Le 3me Congrès International d'Histoire et de Géographie Hispano-Américaines se tiendra à Séville (Espagne) en mai 1930.

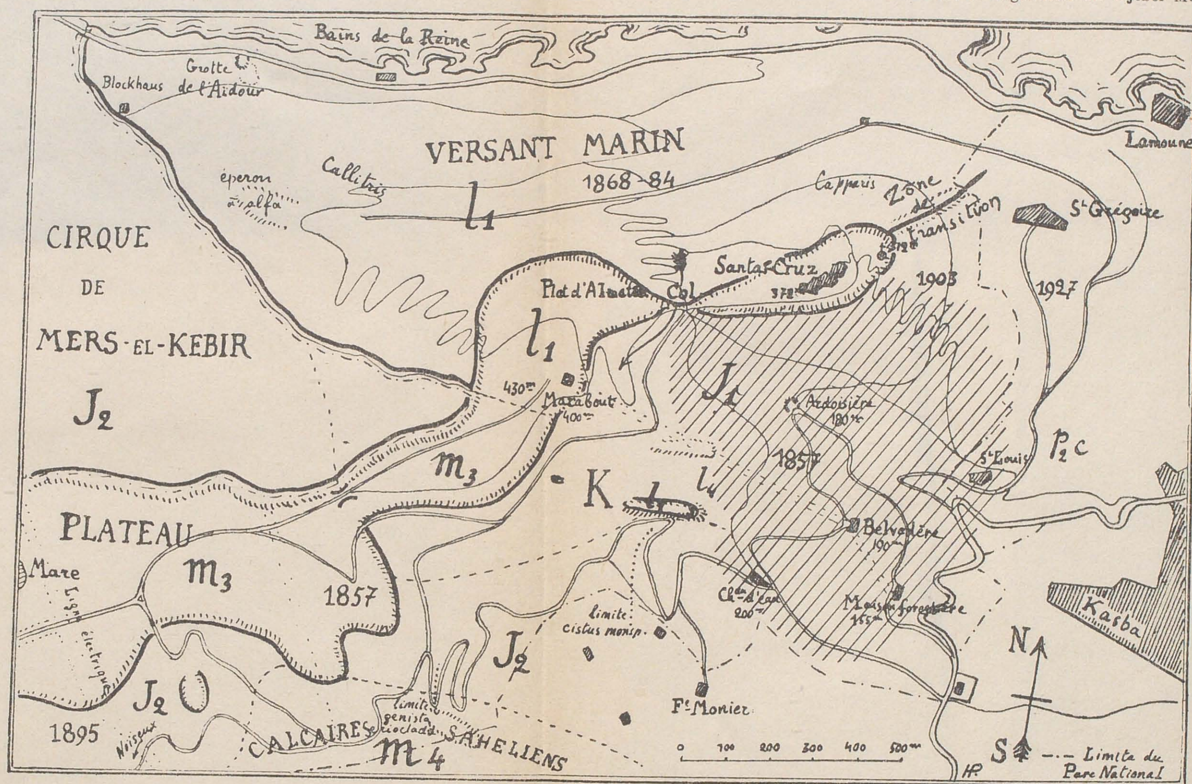


Fig. 1. — CARTE DE LA PARTIE EST DU DJEBEL MURDJADJO

Le trait plein indique les limites des zônes : plateau et versants.

Les dates mentionnent les époques du reboisement dans les diverses parties de la Forêt (Pin d'Alep).

La zône couverte de hachures représente la partie du cirque de d'Est soustraite partiellement à l'influence des brumes du large (voir le texte).

La nature du sol est désignée par les lettres et les indices de la carte géologique :

p 2 c, cône de déjection ; m 4, calcaire blanc sahélien ; m 3, plateau calcaire à lithothamnium ; J 2, schistes gris à posidonomyes ; l 4, calcaire marno-chisteux du lias ; l 1, dolomies liasiques du Santa-Cruz.

INFLUENCE DES BROUILLARDS SUR LA VÉGÉTATION DU DJEBEL MURDJADJO

Aux portes mêmes d'Oran, le Djebel Murdjadjo offre, sur un espace restreint, un domaine végétal exceptionnellement riche et varié. Grâce à la construction de la Forêts des Planteurs, récemment érigée en Parc National, la végétation échappe aux ravages du bétail et manifeste librement l'action des facteurs naturels. La nomenclature des espèces en a été fournie par M. Doumergue dans un excellent travail, paru ici même, et reprise par M. Flahault lors de la session extraordinaire de la Société Botanique en 1906. (1)

La présente note, purement biologique, se propose d'attirer l'attention sur quelques facteurs de la répartition des végétaux, notamment le régime des courants aériens et de la nébulosité. Une cinquantaine d'excursions dans le massif m'ont permis de l'observer par tous les temps et en toutes saisons, en recherchant les causes des variations locales du peuplement végétal.

La nature du sol joue un rôle important, mais qui est loin de tout expliquer, de même que les conditions de pente et d'exposition. En effet, tous ces facteurs restant identiques, on peut relever d'un point à un autre des différences considérables dans la végétation, tant au point de vue des *proportions* relatives des espèces qu'au point de vue de leur *vitalité* et de leur *aptitude à couvrir* le sol.

Le grand cirque exposé à l'Est, qui s'étend au pied du plateau d'Almeïda, du pic d'Aïdour et du fort de Santa Cruz, face à la ville d'Oran, présente une pauvreté frappante dans toute sa partie inférieure, (figurée en hachures sur la carte). Au pied des pins d'Alep on ne trouve que quelques plantes chétives et éparses, laissant à découvert de vastes étendues de schistes gris jurassiques ; c'est le type de l'association « ouverte », sans humus et à végé-

---

(1) F. Doumergue, *Herborisations oranaises*, Revue de Botanique 1890, et Bull. Soc. Géog. Oran. 1913 (2e édition).
Ch. Flahault, Bull. Soc. Bot. Fr. 1906 P. LXXXVIII.

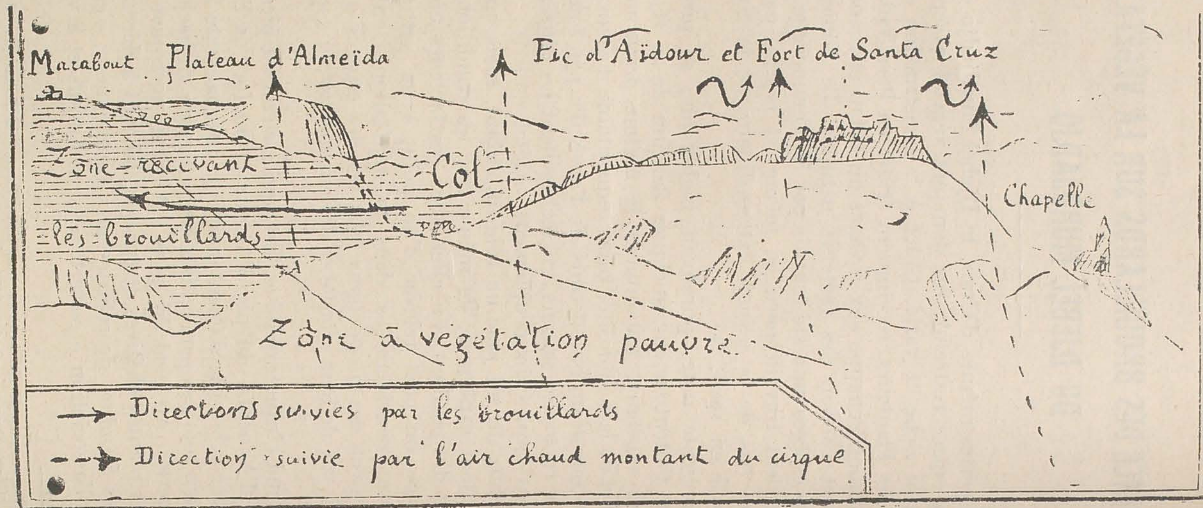


Fig. 2. — VUE DU CIRQUE DU SANTA-CRUZ

Montrant la marche la plus fréquemment suivie par les brouillards du large (vue prise en regardant vers le Nord-Ouest).

tation disjointe. Les plantes qui subsistent là comptent parmi les plus accommodantes et les plus robustes : *Calycotome intermedia*, *Lavandula dentata*, *Withania frutescens* avec quelques lentisques, oliviers sauvages, câpriers et, dans le bas, diverses salsolacées. On ne peut attribuer la pauvreté du sous-bois à la seule présence des pins d'Alep : ceux-ci sont trop clairsemés et, d'ailleurs, on trouve, plus à l'Ouest ou plus haut, des couverts au moins aussi denses recouvrant une végétation beaucoup plus riche. On ne peut pas, non plus, invoquer l'influence d'incendies ou de débroussaillements, car les plantes herbacées elles-mêmes sont peu développées.

Cette pauvreté des parties inférieures du cirque contraste avec la végétation dense que l'on trouve plus haut, en marchant vers l'Ouest. Au niveau de la zône comprise entre le plateau, le col et l'éperon dolomique K qui domine le deuxième lacet de la route stratégique, le peuplement végétal prend souvent l'aspect d'associations encore sèches mais presque fermées, recouvrant bien le sol et offrant une variété d'espèces et une prospérité inconnue plus bas.

La figure 2 montre la répartition des zônes de végétation et permet d'en indiquer une explication. Sur tout le flanc Sud et Est de la montagne, exposé en glacis à une forte insolation, l'alimentation en eau est très défectueuse : par suite de la raideur de la pente les eaux pluviales ruissellent sans profit et aucune source permanente n'existe de ce côté. L'eau utilisable pour la végétation est surtout représentée, dans ces conditions, par les brouillards provenant du versant marin. La façon très inégale dont ils parviennent aux diverses parties du cirque fournit l'explication des différences constatées.

Lorsque, à la fin d'une journée ensoleillée, on observe les bandes de brouillard qui s'avancent en franchissant le Col, ou en passant par dessus l'éperon du Santa Cruz, on constate que pendant longtemps, plusieurs heures parfois, elles se dissolvent et disparaissent sans pouvoir envahir le flanc Sud-Est de la montagne. Leur partie frontale entre en contact avec la colonne d'air chaud qui s'élève du cirque chauffé par le soleil et leurs gouttelettes disparaissent, en passant à l'état de vapeur sèche et invisible. La seule partie de l'amphithéâtre où les brumes puissent pénétrer, en évitant le courant d'air chaud, est

précisément la partie haute située immédiatement au pied du plateau du Marabout, région dont nous avons remarqué la végétation plus dense.

Dans toute la chaîne, l'influence de l'altitude, facile à observer sur différents végétaux, les cistes et les genêts en particulier, paraît due en grande partie au régime des brouillards. Les limites inférieures de *Cistus monspeliensis* et *heterophyllus*, de *Genista erioclada* et *cephalantha* s'abaissent vers l'Ouest, comme s'abaisse en général la couverture de brume qui, vers le soir, coiffe la montagne. Souvent, toute la partie occidentale du Djebel Murdjadjo disparaît dans les nuages, alors que le cirque du Santa Cruz est encore ensoleillé et l'on peut dire que, malgré la proximité du littoral, ce cirque est moins bien alimenté en humidité que beaucoup de stations éloignées de la mer.

Il faut noter, d'ailleurs, que l'alimentation plus abondante résultant des venues fréquentes de brume vers le haut du cirque ne diminue en rien le caractère xérophile de la végétation. Ce caractère est suffisamment accusé par la présence des espèces : *Boucerosia Mumbyana*, *Mucizonia hispida*, *Lygeum spartum*, *Stipa tenacissima*, qui, avec *Celsia laciniata*, *Prasium majus*, *Rhamnus oleoïdes*, peuplent la montée du Marabout, et se retrouvent, au Sud, sur l'éperon K, dont nous avons déjà parlé En effet, l'arrivée des brouillards, qui se produit en fin de journée, n'atténue en rien la forte insolation subie pendant tout le jour : les végétaux xérophiles dominent donc, mais, grâce à l'apport d'humidité de chaque soir, ils montrent une végétation vigoureuse dont ils sont incapables plus bas.

Dans le rayon d'action des brumes du Col, diverses espèces moins xérophiles peuvent également prospérer sur le versant sud : *Succowia balearica*, *Cordylocarpus muricatus*, *Coronilla glauca*, *Silene gibraltarica*, à côté de *Fagonia cretica*.

De l'autre côté du col, sur le versant marin, la végétation offre une richesse et un caractère hygrophile signalés déjà par MM. Doumergue et Flahault (1). Il nous suffira de rappeler que les suintements au pied de la muraille à pic du plateau d'Almeïda donnent naissance

(1) Loc. cit.

à l'une des rares stations des environs d'Oran où l'on puisse récolter des mousses et des hépatiques en abondance, juste au voisinage d'un champ d'acanthes. Toutes les pentes face à la mer sont garnies d'énormes touffes de Diss (*Ampelodesmos tenax*) et d'une végétation dense qui recouvre entièrement le sol, avec *Brachypodium ramosum* et *Piptatherum multiflorum*. Là se trouvent les derniers *Tetraclinis articulata* (*Callitris quadrivalvis*), qui constituaient autrefois le peuplement naturel de la montagne (M. Maire) (3). Dans cette zône, l'influence de l'exposition au Nord se superpose à celle des brumes du large, ce qui rend moins visible cette dernière. Sous ces deux actions combinées la végétation peut prendre une grande vigueur, former de l'humus en quantité notable et constituer des associations fermées, c'est-à-dire couvrant entièrement le sol.

Il en est de même dans le cirque de Mers-el-Kebir, malheureusement privé de la protection du Parc National, mais bien garni de diss, de lentisques, de calycotomes, de lavande et de cistes. On peut le comparer avec profit au versant qui lui fait pendant au sud, sur la face de la montagne tournée vers la Sebkha. En descendant du plateau vers le ravin de Noiseux, on trouve une garrigue, plus sèche à la vérité que sur le versant marin, mais presque aussi bien couverte. Le diss est abondant et très développé, et, sous les Pins, s'étendent de véritables champs d'*Aegylops* (*Ae. ovata, ventricosa*, et *v. Truncata*) et d'avoine (*Av. bromoïdes* etc.). C'est là que le Service des Forêts a placé la plupart de ses expériences d'acclimatation, dont plusieurs réussissent parfaitement : celle des pins des Canaries (1895) des eucalyptus, des hakea et, plus haut, dans la Mare du Plateau, celle des cyprès de Lambert. Nous sommes très loin de la pauvreté du cirque de l'Est. L'exposition est encore au Sud, mais la montagne, s'étendant régulièrement d'Est en Ouest, ne donne pas place à un effet de chaudière comparable. Les brumes venant du cirque de Mers-el-Kebir peuvent franchir librement le plateau, et venir mouiller et protéger le versant Sud.

Les schistes rouges exfordiens, qui forment le haut de ce versant et du cirque de Mers-el-Kebir, constituent un

---

(1) R. Maire — Carte phytogéographique d'Algérie et de Tunisie.

bon terrain pour la végétation. Mais il faut remarquer que les conditions atmosphériques se prêtent à l'établissement d'une bonne couverture végétale non seulement sur eux mais sur toute la pente, même sur la bande de calcaires sahéliens qui se trouve un peu plus bas. Sa pauvreté actuelle, vers le ravin de Noiseux, est simplement le fait du pacage et de l'exploitation abusive, que M. Flahault déplorait si justement dès 1906. L'état boisé de ces mêmes calcaires dans la partie rattachée à la forêt domaniale en témoigne suffisamment, et nous ne pouvons que souhaiter l'agrandissement du périmètre de protection et son extension à toute la zône actuellement ravagée.

A l'extrémité occidentale de la chaîne du Murdjadjo, la forêt de M'sila offre un champ d'études également très intéressant, dont l'exploration est malheureusement rendue difficile par l'insuffisance des voies d'accès.

Grâce à la réception directe des vents humides de l'Ouest, cette région, en partie siliceuse, présente une flore luxuriante à *Cistus ladaniferus* qui rappelle beaucoup celle des forêts du littoral algérois.

Ses bois de chênes-lièges, d'arbousiers, de lauriers-tins, de baguenaudiers, avec des bruyères arborescentes, des cistes, des plantes grimpantes telles que des chèvrefeuilles et des tamiers, émaillés au printemps des fleurs de *Serapias cordigera*, de *Gladiolus byzantinus*, ne méritent pas l'oubli où on paraît les tenir actuellement.

CONCLUSION

Cet exposé d'une étude malheureusement trop sommaire est surtout destiné à attirer l'attention sur le magnifique domaine biologique constitué par le Djebel Murdjadjo et son Parc National. On trouve là, juxtaposées et rapprochées sur quelques mètres, des conditions de végétation qui ordinairement sont séparées par de longues distances. D'autre part, son emplacement à pro-

(1) Loc. cit. p. C V.

ximité de la ville et sa richesse en sentiers de toutes sortes, permettent aux botanistes oranais d'y venir presque chaque jour, et de suivre de très près une étude de détail. Des résultats très intéressants pourraient être tirés de l'examen de « réactifs biologiques » particulièrement sensibles : le nombre des épillets des inflorescences de *Lagurus ovatus*, de *Koeleria phleoïdes*, de *Lamarckia aurea* ; la taille et le nombre des touffes de diss, la forme et la consistance des feuilles d'*Eryngium mauritanicum*, de *Dekerra aculeata*, de *Zollikoferia spinosa*, fournissent des indications précises sur l'humidité et les conditions de vie dans les diverses stations. Les renseignements donnés par ces plantes ont ici leur pleine valeur, puisque l'influence de l'exploitation, du fauchage, du broutage est complètement éliminée par l'existence du périmètre forestier.

Mais pour en tirer des conclusions générales il faudrait disposer de documents nombreux, accumulés par de nombreux chercheurs. Cela laisse un intéressant champ d'action aux jeunes botanistes oranais, et il est à souhaiter que plusieurs d'entre eux, se mettant à l'école de MM. Doumergue et Faure, profitent de l'expérience si patiemment accumulée par ces excellents botanistes. Dans mon trop court séjour à Oran, j'ai eu bien souvent recours à leur aimable complaisance pour m'initier au contact d'une flore entièrement nouvelle pour moi. Je suis heureux de les en remercier très vivement, et de comprendre dans le même sentiment M. l'Inspecteur des Eaux et Forêts Declerck et M. le Conservateur Graber, qui veillent avec tant de soin à l'entretien et à la protection de ce magnifique domaine.

Henri PRAT,

Agrégé-Préparateur de Botanique

à l'Ecole Normale Supérieure,

Professeur au Lycée d'Oran en 1927-28.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LA FRANCE EN TUNISIE AU XVIIe SIÈCLE, par M. Pierre GRANDCHAMP, chef de service à la Résidence Générale de France à Tunis. (Suite des Documents inédits publiés sous les auspices de la Résidence Générale de France à Tunis) 3 vol. in 4°.

Tome V, 1631-1650, Tunis, Librairie Tournier ; Paris, Librairie Vuibert, 1927 ;

Tome VI, 1651-1660, Tunis, Librairie Tournier ; Paris, Librairie Vuibert, 1928 ;

Tome VII, 1661-1680, Tunis, Imprimerie Générale J. Aloccio, 1929.

M. Pierre Grandchamp continue avec une persévérance inlassable et une remarquable activité l'œuvre considérable qu'il a entreprise dès 1920 et dont le Bulletin a signalé déjà les premiers volumes. (année 1926, p. 273)

Suivant la méthode adoptée précédemment par l'auteur, chacun des derniers volumes publiés contient :

1° Un avant-propos où M. Pierre Grandchamp fait connaître les résultats les plus notables de ses recherches.

2° Une abondante bibliographie où sont signalés les plus importants ouvrages de nature à éclairer le lecteur relativement aux questions traitées dans le présent travail ;

3° L'analyse de tous les Actes passés en la Chancellerie du Consulat de France à Tunis ;

4° Une table alphabétique des noms de tous les individus cités avec, chaque fois que cela a été possible, l'indication de la qualité de chaque personnage et de sa nationalité et la mention des rachats d'esclaves chrétiens ou musulmans ;

5° Une liste par année des esclaves chrétiens recherchés par les différentes Rédemptions et dont le rachat a donné lieu à un acte de la Chancellerie du Consulat.

6° Une table des noms de navires cités avec toutes indications utiles (nationalité, armement, etc...)

Le tome V contient, en outre, la copie de cinq documents annexes empruntés aux archives de la Chambre de Commerce de Marseille et relatifs à la libération d'esclaves chrétiens et d'esclaves musulmans.

Enfin chaque volume est enrichi de nombreux facsimilés de signatures intéressantes et de reproductions photographiques.

On admirera, aux tomes V et VI, plusieurs sceaux arabes, accompagnés de leur transcription et de leur traduction.

Le tome V offre le facsimile d'un fragment de procuration avec signature, du renégat français Thomas de Arcos, devenu

Osman de Arcos, le savant correspondant du conseiller Peiresc, et la reproduction de deux gravures tirées de l'édition hollandaise de *l'Histoire de la Barbarie* du *P. Dan*, la première représentant la procession des esclaves rachetés par les Rédemptions à leur arrivée à Paris, la seconde une vue de la Goulette et Tunis au XVIIe siècle. Deux autres gravures tirées du même ouvrage (le rachat des esclaves en Barbarie et la bastonnade) enrichissent le tome VII.

On trouvera au tome VI plusieurs photographies du Consulat de France ou Fondouk des Français à Tunis, et deux plans, l'un du dit Fondouk, l'autre du quartier de la Porte de France.

Le même tome s'enrichit enfin du fac-simile de la célèbre lettre autographe de Saint Vincent de Paul à M. de Comet en date du 24 juillet 1607, photographiée in-extenso. On sait que dans cette lettre il fait le récit de son enlèvement par les pirates et de son esclavage en Barbarie. Nous y reviendrons plus loin.

Chacune des substantielles préfaces de M. Pierre Grandchamp débute par un rappel de l'histoire tunisienne pendant la période envisagée. Le tome VII en particulier offre un assez long exposé des évènements qui désolèrent la Régence de 1664 à 1682, alors que, déchirée par les rivalités des begs qui se disputaient le pouvoir, déposaient et nommaient à leur guise le dey, généralissime de la milice, elle semblait devoir sombrer dans l'anarchie. M. Pierre Grandchamp mentionne aussi les grands évènements dont la Méditerranée fut le théâtre tout au long du XVIIe siècle et les rapports tantôt hostiles, tantôt pacifiques des puissances chrétiennes et de l'ordre des chevaliers de Malte avec le royaume de Tunis.

Sauf rares exceptions, les grands faits d'importance historique générale ne sont pas mentionnés dans les textes du Consulat. Les évènements notables de l'histoire de Tunis ne le sont pas davantage.

Tout au plus la peste, qui fit plusieurs fois son apparition et provoqua même en 1676 un exode général de la population de la ville de Tunis, est-elle mentionnée incidemment.

On y trouve cependant des précisions intéressantes notamment en ce qui concerne la date du décès des grands personnages Tunisiens et le nom de leurs descendants.

On y trouve aussi, comme il est naturel, des renseignements sur les consuls européens installés à Tunis. M. Grandchamp, au tome IV du présent ouvrage, avait signalé la présence d'un consul anglais à Tunis en 1623. La Hollande, à son tour, y installe un consul en 1662. Gênes en fait autant en 1674. Mais, pendant de très longues années les Actes de ces diverses Chancelleries sont établis au Consulat de France, qui paraît avoir une véritable prééminence.

L'histoire de ces divers consulats est très mouvementée et leur situation, en particulier pendant les guerres civiles, n'est guère enviable. En 1678, ceux de France et d'Angleterre durent payer une forte somme pour échapper à la mort. Ils étaient parfois tenus pour responsables des dettes de leurs compatriotes. Plusieurs se ruinèrent.

La vie leur était cependant rendue moins difficile qu'à Alger où, comme on sait, Jean Le Vacher, ancien Consul à Tunis, fut supplicié en 1683, et François Francillon, ancien chancelier du Consulat de Tunis, martyrisé en 1688. Ces deux personnages appartenaient à l'Ordre de la Mission qui, de 1646 à 1669, fut posesseur des Consulats d'Alger et de Tunis et fournit, a écrit de Grammont (cité par M. Pierre Grandchamp), les plus mauvais consuls qu'on puisse rêver. Dans l'avant-propos du tome VI quelques pages très intéressantes et documentées sont consacrées aux bâtiments du Consulat de France ou Fondouk des Français, construits vers le milieu du XVIIe siècle.

A la lumière des documents réunis par M. Pierre Grandchamp on peut se rendre compte des conditions du commerce en Méditerranée. La Course était la grande industrie des Barbaresques. En dehors même des profits de l'esclavage, elle rapportait parfois beaucoup : en 1664, les corsaires d'Alger et de Tunis avaient débarqué en cette dernière ville tant de vin que la même marchandise venue librement de France n'avait pu être écoulée qu'à un très bas prix. Disons à ce propos que les Corsaires d'Alger n'ont pas cessé d'agir en maîtres sur les côtes de Tunisie et sur la rade de la Goulette. La course était naturellement une grande gêne pour le commerce libre. Quand les Galères armaient pour la course, la sortie des navires chrétiens était interdite. Les démonstrations navales faites par les puissances européennes dans un but d'intimidation avaient pour tous les navires le même inconvénient. Armateurs chrétiens et barbaresques étaient également soumis aux caprices des Puissances de Tunis qui leur causaient parfois un tort considérable. Les hasards de la guerre augmentaient encore les risques. Les deys usaient sans ménagement des navires chrétiens et les envoyaient gratis en des missions parfois lointaines et dangereuses d'où ils revenaient en piteux état. En 1660, le dey Hadj Mustapha Laz et Hamouda bey envoient en ambassade auprès de Louis XIV un de leurs officiers, afin d'entretenir avec la France de bonnes relations. Deux Actes des 10 et 17 mars montrent par quels singuliers procédés le gouvernement barbaresque se procura les cadeaux destinés au Roi de France et arma le navire qui devait transporter de Tunis à Marseille l'ambassadeur et ses présents. Mais à corsaire, corsaire et demi. Les chrétiens commettaient parfois, eux aussi, de véritables actes de piraterie qui avaient pour leurs coreligionnaires en pays barbaresques de fâcheuses conséquences. Quelques exemples montrent que les barbaresques n'avaient pas le monopole du manque de parole. On rencontre aussi des actes héroïques. A cette époque, tous les navires marchands étaient armés pour se défendre. Plutôt que de tomber aux mains des corsaires, le Capitaine Benoit Martin, de la Ciota, attaqué par deux corsaires d'Alger, sur la route d'Alexandrie à Marseille, après s'être héroïquement défendu, fit sauter son navire (9 sept. 1664).

La très grande majorité des Actes est relative à l'esclavage. Il s'agit généralement du rachat d'esclaves chrétiens, détenus en pays barbaresque, parfois du rachat d'esclaves musulmans en pays chrétiens. Le nombre des esclaves chrétiens qui se rachètent est considérable. Parmi cette foule de gens libérés, la part des diverses Rédemptions est relativement très faible. C'est que la mission des Rédempteurs était ardue. Il leur fallait se procurer les sommes nécessaires au rachat, assurer le retour des rachetés en pays chrétiens, et ils étaient en butte à l'arbitraire des Puissances de Tunis toujours prêtes à se donner libre cours à l'égard de Religieux désarmés.

Il faut remarquer qu'on ne mentionne ici que les rachats ayant donné lieu à des Actes enregistrés en la Chancellerie du Consulat. M. Grandchamp considére comme certain que de très nombreux rachats particuliers devaient se négocier directement entre les esclaves et leurs maîtres et sans intervention du Consulat.

Les rançons des chrétiens sont considérables quand il s'agit de personnes de qualité, mais celles des musulmans esclaves en chrétienté ne le sont pas moins.

Si les rachats sont légion, on cite aussi de nombreux échanges entre esclaves chrétiens et esclaves musulmans.

Les évasions ou tentatives d'évasion des esclaves chrétiens sont l'objet de sévères représailles. Elles peuvent entraîner l'esclavage et la perte des biens pour ceux qui les ont favorisées.

Certains esclaves sont demeurés de très longues années en servitude. Un homme de Raguse est racheté en 1662 après 43 ans de captivité. Le cas paraît, il est vrai, exceptionnel. Un Niçois est esclave depuis 21 ans. Deux musulmans sont encore prisonniers neuf ans après avoir été capturés.

En Barbarie, les Musulmans ne sont pas seuls à posséder des esclaves chrétiens. On cite un marchand juif propriétaire d'un esclave catholique et des chrétiens libres qui ont à leur disposition des esclaves chrétiens.

Les Actes mentionnent rarement des mauvais traitements subis par les esclaves. On voit seulement que le Consul de France s'est efforcé à plusieurs reprises de racheter des chrétiens que la brutalité de leur maître mettait en danger de perdre leur foi. D'autres Actes montrent que certains musulmans n'étaient pas dépourvus de générosité à l'égard de leurs esclaves et que toute confiance n'était pas toujours bannie entre gens des deux religions.

Des esclaves chrétiens purent posséder, vendre, transmettre leurs biens. On constate, il est vrai, à trois reprises qu'à la mort d'un esclave tout ce qui appartenait est pris par son maître, mais ces cas paraissent exceptionnels. Certains esclaves ont des débiteurs infidéles : un chevalier de Malte, libéré de captivité, doit une certaine somme à un esclave depuis 18 ans : un autre chevalier du même Ordre est dans un cas identique depuis 17 ans. On voit des esclaves,

chrétiens, créanciers impitoyables, s'efforcer, de concert avec des Maures, de faire revenir en esclavage un débiteur chrétien récalcitrant.

Comme précédemment, les renégats tiennent une place importante dans les affaires tunisiennes. Des relations suivies, persistent entre eux et leurs parents restés en chrétienté. Des échanges de services ont lieu entre chrétiens et renégats. Ceux-ci facilitent souvent la libération des esclaves leurs compatriotes. Du reste, certains renégats ne le sont devenus que par difficulté de se racheter. Ils n'ont pas entièrement perdu leur ancienne foi. D'autres, au contraire, et ce ne sont pas les moins intéressants, ont embrassé de leur plein gré la religion musulmane, tel ce Thomas de Arcos, devenu Osman de Arcos, un savant, revenu sans doute de son plein gré en Barbarie, après avoir été racheté une première fois (voir t. III du présent ouvrage). Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, les nouveaux renégats semblent moins nombreux que par le passé, à s'en tenir, du moins, aux Actes.

Le nom de Don Philippe, l'étrange prince tunisien baptisé, puis marié chrétiennement sous ce nom en Espagne et redevenu musulman après de multiples aventures, est mentionné deux fois dans les Actes.

D'autres curieux personnages et des évènements interessants se trouvent évoqués de temps à autre. Mais nous pensons que l'attention du lecteur sera plus particulièrement attirée par l'étude très intéressante que M. Pierre Grandchamp a consacrée, dans l'avant-propos des tomes VI et VII, à un épisode célèbre de la vie de Saint-Vincent de Paul, telle du moins qu'on la connaissait jusqu'à présent.

Ce nom de Vincent de Paul « Supérieur Général des Prêtres de la Mission », est cité, le 8 août 1656, dans un des Actes de la Chancellerie. M. Pierre Grandchamp a donc pensé qu'il ne serait pas hors de propos de rechercher les traces de l'esclavage subi à Tunis par le célèbre apôtre de la charité chrétienne, de juillet 1605 à juillet 1607, alors qu'il était encore un très jeune homme.

On connaît l'esclavage de Saint Vincent de Paul à Tunis par deux lettres écrites de sa main et adressées à M. de Comet, la première le 24 juillet 1607, la seconde le 28 février 1608. Or, fait surprenant, ses amis les plus intimes ont ignoré cet épisode extraordinaire de sa vie, jusqu'en août 1658, date à laquelle on découvrit les dites lettres dans les papiers de M. de Comet. Les faits ainsi dévoilés remontaient à cinquante-et-un ans. La surprise fut profonde, et aussi l'admiration, parmi les fidèles de Saint Vincent de Paul. Mais lui, qui avait alors près de quatre-vingts ans, dès qu'il eut appris que ces deux lettres de jeunesse étaient entre les mains de son entourage, il pria et supplia qu'on voulût bien les lui remettre. Un mot de lui, adressé le 21 mars 1660 au Chanoine Jean de Saint-Martin, à Dax, est rédigé dans des termes extrêmement émouvants et qui eussent éveillé l'attention d'une personne moins prévenue. « Je vous con-

jure, dit-il de m'envoyer *cette misérable lettre qui fait mention de la Turquie.* » Il devait mourir six mois plus tard sans qu'on eût fait droit à sa requête.

M. Grandchamp a estimé que ces faits étaient de nature à créer un doute sérieux relativement à la réalité de l'esclavage du jeune Vincent de Paul. Il a donc publié in-extenso les lettres fondement du débat (l'une d'elles, même, la plus importante, a été en outre reproduite par lui en fac-simile) et, avec la connaissance approfondie de l'esclavage barbaresque, il en a discuté tous les termes d'une façon pertinente et lumineuse. Et il résulte très clairement de son étude que l'esclavage de Vincent de Paul n'est qu'une légende et que ses lettres ne sont qu'un mensonge intéressé et sans doute ingénieux destiné à tromper M. de Comet sur l'emploi de son temps au cours de deux années au sujet desquelles on ne sait maintenant rien de certain : péché de jeunesse qui, considéré en lui-même, n'est sans doute pas sans gravité, mais qui, bien entendu, n'enlève rien aux mérites ultérieurs de *ce grand homme de bien.*

Comme on pouvait s'y attendre, s'agissant d'un tel homme et d'une telle cause, les conclusions de M. Grandchamp n'ont pas trouvé que des approbateurs. Parmi les critiques qui lui ont été adressées, les objections qui lui furent faites, M. Grandchamp a reproduit (avant-propos du t. VII) celles que M. André Bellessort a formulées dans un article du Journal des Débats. Ces objections nous ont paru, à vrai dire, assez superficielles. En tout cas, M. Grandchamp y a répondu, croyons-nous, d'une manière péremptoire, y trouvant occasion de confirmer sa thèse par des arguments nouveaux. Mais il faut lire dans l'ouvrage de M. Grandchamp cette très intéressante discussion.

On le voit, ce grand et persévérant travail abonde en renseignements. M. Grandchamp, en sauvant de la destruction et de l'oubli les archives du Consulat de France à Tunis, a fourni aux historiens une documentation précieuse et neuve sur des questions trop peu connues.

Léon Lesaint.

La Découverte de Laveran, par Edm. et Et. Sergent et L. Parrot. (Collection du Centenaire de l'Algérie). 1 vol., Paris, 1929.

Sous un petit volume, cette plaquette est pleine d'enseignements. Luxueusement éditée par la librairie Masson, elle montre que rien n'a été épargné pour le succès de « la Collection du Centenaire » qui doit dresser le bilan de l'œuvre accomplie par la France sur la terre barbaresque depuis 1830. Institutions politiques, administratives et financière ; — Etudes Scientifiques ; — Etudes Géographiques ; — Etudes Archéologiques et Historiques ; — Vie intellectuelle et artistique, constituent autant de sections comprenant chacune de nombreux volumes. « La Découverte de Laveran »

prend place dans « l'Œuvre Médicale de la France en Algérie » qui rentre dans la section des Etudes Scientifiques. Elle fait bien augurer de la collection toute entière.

Peu de texte ; mais on aime à y retrouver cette simplicité, cette clarté, cette concision qui sont l'élégance du langage scientifique. Les idées sur l'étiologie du paludisme avant Laveran ne font que de temps en temps masquer, sous l'illusion d'un mot nouveau, une ignorance tout aussi dense, ou bien s'efforcent vers la lumière par des voies trompeuses. Des « miasmes », de « l'origine tellurique », de « l'origine palustre » il reste cependant quelques éléments de vérité. Peu à peu la malaria s'avère comme une maladie spécifique, infectieuse, dont la cause est dans le sol, indépendante de la constitution géologique, mais fonction de la porosité, de la richesse en matières organiques, de l'état hygrométrique. Alors Laveran entre en scène. Il serre de plus près les constatations anatomiques faites sur les cadavres de paludéens, trouve de façon constante dans certains organes et dans le sang des corpuscules qu'il suppose être des parasites ; il les recherche dans le sang des malades vivants, les retrouve, en précise et classe les diverses formes. Les corpuscules on les constate également chez des paludéens d'autres pays. La cause du paludisme est constante, elle est une : c'est un parasite nettement identifié : l'hématozoaire de Laveran.

Mais il y a plus : ce parasite n'est pas un microbe ; c'est un protozoaire. Notion nouvelle et qui jette un jour imprévu sur l'origine de nombre de maladies tropicales. Enfin, autre clarté : c'est par des insectes que les infections à protozoaires sont véhiculées. fièvres jaune, fièvres récurrentes, trypanosomiases, typhus exauthématique : autant d'ennemis mortels contre lesquels le colon transporté sous les tropiques devient dès lors capable de se défendre.

Ainsi Laveran est le créateur de la pathologie exotique et son œuvre apparaît la plus importante en médecine et en hygiène après celle de Pasteur. La France a le droit d'en tirer fierté.

De nombreuses gravures sur Japon situent les recherches de Laveran, évoquent l'homme et son caractère. Tel le fac-simile du manuscrit fondamental où il affirme sa découverte. Comme une idée géniale apparaît plus vivante sous la forme même que lui a donnée l'esprit qui l'a conçue ! Il n'est pas jusqu'aux ratures, aux corrections serrant de plus près la vérité qui ne soient émouvantes !

Trois noms signent cette brochure, trois noms de chercheurs bien souvent associés dans leurs travaux. On aime à retrouver là encore la trace de cet esprit d'équipe, de cette solidarité scientifique qui est bien dans la coutume de l'Institut Pasteur !

Dr. ABADIE

PRECIS D'HISTOIRE DES DYNASTIES MAROCAINES, par J. Griguer ; un vol. in 16° ; Casablanca, Imprimeries réunies de la « Vigie Marocaine » et du « Petit Marocain » 1929.

L'auteur résume d'abord brièvement l'histoire du Maroc actuel depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolte des Berbères contre le Khalife d'Orient Haroun el Rechid et la proclamation à Oulili (Volubilis) de l'Emir Idriss ben Abdallah en l'an 177 de l'Hégire (789 de notre ère).

Il développe ensuite succinctement, mais sultan par sultan, l'histoire des dynasties qui se sont succédées au Maroc : Idrissite, 172 à 375 (789 à 986) ; — Zénatienne sous la suzeraineté des Ommiyades d'Espagne, 378 à 462 (928 à 1070) ; — maraboutique des Senadja et Lemtouniyne, ou Almoravide, 462 à 539 (1070 à 1145) ; — Almohade, 539 à 668 (1145 à 1270) ; Merinide, branche des Beni Outtas, 872 à 961 (1478 à 1566) ; — des Cheurfa Saadiens, 965 à 1064 (1570 à 1668) ; — des Chebanat, 1064 à 1069 (1668 à 1673) ; — enfin des Cheurfa Sidjelmassiyne ou Alaouites, dynastie actuellement régnante.

Les historiens, tant indigènes qu'européens, ont généralement étudié l'Afrique du Nord dans son ensemble, et ce n'est qu'au moyen de longues et pénibles recherches que les lecteurs non spécialisés arrivaient à se retrouver dans cette histoire terriblement embroussaillée. C'est un excellent guide que M. Griguer aura procuré en condensant dans un petit livre réellement manuel, tout ce qui intéresse spécialement le Moghreb el Aqça. Il rend ainsi l'histoire du Maroc accessible à tous, et il faut lui en savoir grand gré.

E. F.

LES GRANDES FIGURES DU CENTENAIRE (Alger 1830-1930), par Paul Rimbault, 1 vol. in-12, Paris, Larose édit., 1929.

Aux œuvres déjà nombreuses que la célébration du Centenaire de l'Algérie a inspirées, M. Paul Rimbault vient d'ajouter un ouvrage sur « Les grandes figures du Centenaire ». Et, à cette occasion, non seulement l'auteur évoque ceux qui furent les conquérants et les pacificateurs de notre nouvelle France, mais encore, après avoir consacré un chapitre au général Laperrine et à Charles de Foucauld, les deux martyrs du Sahara, il pousse jusqu'aux côtes de l'Afrique Equatoriale pour rendre un pieux hommage à Mgr. Augouard, l'évêque des mangeurs d'hommes.

Suivant autant que possible les grandes étapes de la conquête, le livre de M. Rimbault commence par un essai de réhabilitation du Maréchal de Bourmont qui, aux yeux de l'histoire impartiale, a peut-être, sur les hauteurs de Sidi-Ferruch et le plateau de Staoueli, racheté Waterloo, Apparaissent ensuite deux noms qui

sont liés aux premières années de la conquête : Bugeaud, dont le génie « est d'avoir fait comprendre aux générations futures qu'un simple sillon tracé par une pauvre charrue dans une terre nouvelle est aussi utile que la plus fertile des victoires », et Lamoricière dont le plus beau geste est « d'avoir montré aux arabes la loyauté, la justice, en un mot le cœur de la France ». A ces deux grandes figures, M. Rimbault joint celle des fils de Louis-Philippe qui, s'ils ne règnèrent pas sur la France, « l'ont royalement servie ».

Singulière et mélancolique destinée que celle de cet Italien, du nom de Giuseppe, que des pirates capturèrent lorsqu'il se rendait en Italie pour parfaire ses études ! Il débuta dans la carrière des armes comme Mameluk, au service du Bey de Tunis, sous le nom de Yusuf, et, il s'éteignit à Cannes, général de Division de l'Armée Française, exilé d'Algérie par une coterie militaire que troublait sa glorieuse popularité. D'autres chapitres du livre de M. Rimbault sont consacrés au Maréchal Randon, pacificateur de la Kabylie, à Lavigerie et enfin au père de Foucauld et au Général Laperrine, qu'un destin tragique avait couchés côte à côte au pays du Hoggar.

En vérité, le livre de M. Rimbault constitue un excellent travail de vulgarisation, d'une lecture aussi facile qu'attachante ainsi qu'il sied à toute œuvre de ce genre.

M. Bédoas.

LE FORUM DE THUBURBO MAJUS, par Alfred Mulin, 1 vol. (Notes et documents de la Direction des Antiquités et Arts à Tunis, fasc. VII). Paris, Vuibert éd., 1922.

Dans cette brochure ,M. Mulin nous présente en un exposé clair et détaillé les résultats obtenus au cours des fouilles conduites de 1913 à 1920, dans le quartier du Forum à Thuburbo Mujus. C'est la première vue d'ensemble sur le Forum et les édifices qui l'entourent.

Le Forum lui-même est une vaste place à peu près carrée de $36^{m} \times 40^{m}$ et de $47^{m} \times 49^{m}$, avec le portique qui la borde sur trois côtés Il était complètement dallé : Sur la face S. W. se dressait une tribune aux harangues — car la vie politique pacifiée à Rome, resta longtemps intense dans les municipes.

Le côté dépourvu de portique est occupé par le « Capitole ». Le temple lui même est héxastyle, il est précédé d'un escalier monumental et d'un vestibule à antes, orné de 10 colonnes corinthiennes : il faut louer le service des antiquités, d'en avoir relevé quatre qui ont vraiment grand air Elles sont en beau calcaire rose. La « cella » est elle-même ornée de pilastres à six cannelures en calcaire blanc. Elle renferme 3 salles voûtées réservées sans doute aux statues de la triade capitoline : Jupiter, Junon, Minerve, dont quelques fragments de marbre blanc ont été retrouvés : notamment

une tête colossale de Jupiter, haute de 1^m 35, à l'expression à la fois majestueuse et bienveillante. La dédicace, ainsi que nous l'apprend l'inscription, fut faite en 168, par le fameux jurisconsule Salvius Julianus, alors proconsul d'Afrique.

Le Capitole est bordé de deux édifices rectangulaires à la façade en belles pierres de taille, flanqués eux-mêmes par deux absides constituant la fin du portique et destinées selon toute apparence à recevoir des statues.

Le portique qui entoure la place a près de 7^m de large, ses murs étaient ornés de placage en marbre blanc. Il s'appuyait du côté de la place sur 37 colonnes corinthiennes en calcaire blanc veiné de vert, surmontées d'une corniche richement décorée. Une inscription mentionne qu'il fut réparé sous Gratien, ce qui confirme la renaissance monumentale africaine au IVe siècle.

A l'Est du Forum s'étend la Curie. Elle est précédée d'une cour dallée entourée d'un portique à colonnes corinthiennes, et dont l'architrave s'orne de rinceaux de feuillages. Sur le mur court une plinthe de marbre veiné. Un puits est pratiqué dans l'épaisseur du mur. La Curie elle-même est pavée de belles dalles de marbre, à veines rouge-brun. Elle est naturellement construite en grand appareil, revêtue de marbre, ornée de pilastres.

La face sud du Forum est occupée par des maisons particulières : l'une devait être un atelier de foulon si on en juge par les bassins qui s'y trouvent, l'autre est un hôtel particulier : on y rencontre un péristyle orné de colonnes en calcaire gris violacé et de mosaïques, avec probablement un jardin central, deux fontaines demi circulaires un salon spacieux, enfin une multitude de petites pièces d'habitation. Tout cet ensemble est pavé de mosaïques aux dessins les plus variés ; chevrons et écailles dans le péristyle, poissons et Amours s'ébattant dans l'eau, dans les fontaines, figures géométriques, coquilles, feuillages, fleurs, roseaux, vignes, amphores dans l'œcus...

Enfin à l'ouest du Forum se dressait le temple de Mercure dédié en 212, sous Caracalla, dont on a retrouvé sans doute un fragment de statue. La cour, carrée à l'extérieur, est limitée à l'intérieur par une série de panneaux concaves, disposition originale dont il n'y a pas d'autre exemple en Afrique ; le centre est occupé par une colonnade circulaire. La cella n'offrait d'autre particularité que d'être renforcée par quatre énormes piliers d'angle.

Le marché, voisin naturellement est constitué par une cour dallée de 19 mètres de côté, bordée sur trois côtés de boutiques, dont les plus vastes mesurent 1^m 90 de large sur 2^m 35 de profondeur. Il est pourvu d'un bâtiment annexe de 17^m sur 18^m, orné d'un

---

(1) On regrette de ne pas trouver un dessin au moins de ces mosaïques. L'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, auquel renvoie le travail, publication remarquable n'est pas à la portée de toutes les bourses, individus ou sociétés.

portique à colonnes et de mosaïques, et pourvu d'une citerne. Chose curieuse, il a été bâti sur des constructions antérieures dont les fondations subsistent.

Sans doute, tous ces bâtiments sont dans un triste état, les futs des colonnes sont brisés, les chapiteaux écornés, les revêtements ont volé en éclat, les mosaïques sont rarement intactes. Mais tout cela est singulièrement suggestif, et il s'y ajoute des trouvailles de détail qui nous font deviner un ensemble des plus riches, des fragments de bas relief représentant un aigle, une plaque d'ivoire convexe représentant un personnage tenant un paon ; sur la tête d'une statue d'Hadrien, des stèles avec le portrait des didicants, l'un un homme, l'autre une femme, Caesia Januaria ; une statuette mutilée sans doute de Tannit-Astarté, assise sur un tabouret orné de deux sphynx ailés, tout cela devant le Capitole. Dans la Curie, la moisson moins abondante est tout aussi intéressante : restes d'une didicace à la Concorde ; Pégase sculpté sur un dé de pierre (peut-être le symbole de l'Afrique) ; enfin l'inscription d'une statue élevée par la ville sous le règne d'Arcadius et Honorius (395-408), en l'honneur de Gabinïus Salvianus, qui avait construit à ses frais des thermes d'hiver.

Tel était le Forum de Thuburbo Majus, centre de la vie religieuse politique économique de la cité, que M. Mulin et ses collaborateurs ont su ressusciter. Par lui on peut se représenter ce qu'étaient, il y a 15 siècles, ces opulentes cités qui couvraient l'Afrique mineure. Par les dimensions de ses édifices publics et privés, la variété de la décoration, le luxe des matériaux employés, le sens pratique que révèle l'heureux agencement du plan général, il offre un nouveau témoignage de la richesse et du développement artistique auxquels étaient arrivés les Africains sous la domination de Rome.

R. Thouvenot.

LES PREFIXES NOMINAUX DANS LES PARLERS PEUL, HAOUSSA ET BANTOUS, par L. Homburger, docteur ès-lettres. (*Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, t. VI*) 1 vol., Paris, Institut d'Ethnologie, 1929.

L'Afrique, a-t-on dit, se présente comme une auge gigantesque, ceinturée de sables qui l'isolent de la mer et par conséquent du reste du monde.

Cependant les Noirs, ses habitants, venus semble-t-il, par l'océan Indien, ont subi, surtout aux époques primitives, l'influence de l'Asie, qui se serait exercée par l'Egypte et les régions riveraines de la Mer Rouge.

Mais ces noirs sont de types anthropologiques très variés. Pour les ethnologues, les Peuls seraient des descendants de blancs ; les Haoussas, au contraire, auraient une ascendance purement noire.

Quant aux Bantous, ils comprennent des groupes humains fort différents, n'ayant bien souvent d'autre lien que des parlers d'une parenté incontestable.

Ces noirs ont-ils une origine commune ?

Le stade actuel de leur civilisation est-il l'aboutissement d'une évolution en vase clos ? Cette évolution s'est-elle, au contraire, nourrie d'emprunts aux civilisations autochtones blanches et négrilles, ou égyptienne, et asiatiques ?

Sur tous ces problèmes, la linguistique projette des clartés au moins nouvelles, peut être décisives. C'est bien ce qui ressort de l'ouvrage consacré par Mademoiselle Homburger aux parlers peuls, haoussas et bantous.

D'après ces savantes études, « presque tous les morphèmes caractéristiques sont communs aux 3 groupes linguistiques considérés ; seules les combinaisons possibles diffèrent et dissimulent l'unité primitive ».

« La diversité des idiomes modernes africains tient en partie à l'évolution phonétique et à l'évolution syntaxique. Les procédés de construction grammaticale peuls et bantous ont donné naissance à des formes multiples d'adjectifs et de démonstratifs, donc à de soi-disant genre nombreux, mais sans qu'il y ait eu ni création de morphèmes, ni faits d'emprunts, ni influence étrangère notable ».

« Les différences en apparence radicales des systèmes peul et bantou tiennent à l'habitude prise de marquer l'accord par des suffixes en peul, alors qu'en bantou on a employé des préfixes, mais le haoussa présente les deux systèmes ».

Ainsi, confirmant ce qu'elle avait déjà entrevu en 1912, et signalé dans divers travaux, Mademoiselle Homburger conclut à l'unité primitive de tous ces parlers, et plus généralement de toutes les langues parlées par les Noirs.

Mais il y a plus. Dans l'introduction historique qui ouvre son sujet, Mademoiselle Homburger disait en 1927 :

« Nos conclusions permettront de rapprocher l'africain commun des langues connues parlées jadis en Afrique ».

Une note ajoutée à la fin de l'ouvrage et datée de Novembre 1928 précise la pensée de l'auteur: « Pendant l'impression de cette étude, nous avons reconnu, dit-elle, que les langues bantoues, peule et haoussa dérivent de l'Egyptien ».

Cette importante découverte a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Dans sa séance du 28 Décembre 1928, elle a pris connaissance d'un travail de Mademoiselle Homburger, sur « les noms égyptiens des parties du corps dans les langues négro-africaines ».

Ce titre même est déjà suffisamment significatif, si l'on admet, comme l'auteur, « que les mots de cette catégorie ne sont pas de ceux qu'on emprunte ». La conclusion qui s'impose est que « l'hypothèse d'une unité antérieure égypto-africaine doit être écartée »,

et par conséquent l'auteur croit pouvoir affirmer, « jusqu'à preuve du contraire », la « filiation généalogique », qui unit l'Egyptien et la langue primitive des noirs Africains.

Il en résulterait, (nous citons textuellement), que « les africanisants ont dans les textes hiéroglyphiques les documents anciens qui leur manquaient, et que les égyptologues trouveront sans doute dans les parlers africains la solution de certains problèmes ».

Les preuves d'ordre grammatical et lexicographique exposées par l'auteur, ont paru extrêmement séduisantes à M. Antoine Meillet, qui, sans se prononcer d'une manière absolue, estime que si mademoiselle Homburger a raison, sa découverte est capitale.

Souhaitons que de nouveaux travaux de Mademoiselle Homburger fassent définitivement la lumière sur cette question. Mais il convient de remarquer dès maintenant, avec M. Antoine Meillet, que la découverte de Mademoiselle Homburger est la confirmation « du fait connu par ailleurs, que les grandes aires linguistiques proviennent de l'extension d'un petit nombre de grandes langues appartenant à des peuples relativement civilisés ». (Académie des Inscriptions et Belles-lettres : comptes rendus des séances de l'année 1928. Octobre-Décembre, pages 371 à 375). C'est un gros argument en faveur de la solidité des travaux de Mademoiselle Homberger.

Franck Martin.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN-MARINE

DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1929

Altitude de la Station : 11 m. au-dessus du niveau de la mer

	Phénomènes observés	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
PRESSION	Pression moyenne ...	762,3	761,	761,7	762,8	762,4	767,7
	Plus haute pres. observée	766,8	764,4	768,4	770,8	769,1	775,9
	Plus basse pres. observée	756,7	756,2	757,2	750,9	757,5	753,8
TEMPÉRATURE	Température moyenne..	24,3	24,9	24,2	19,6	16,2	15,9
	Moyenne des maxima ..	26,9	28 1	26,7	22,7	18,7	18
	Moyenne des minima. .	22,5	22,6	21,4	16,4	12,5	11
	Plus haute tre observée.	31,9	33,7	35,6	27,6	24,9	21,3
	Plus basse tre observée.	19,2	19,7	17,2	12,7	8	6
HUMIDITÉ de 0 à 100	Humidité moyenne ..	81,6	78,6	77,6	76	75	77
	Plus haute hum. observée	98	96	96	95	100	100
	Plus basse hum. observée	40	36	45	37	33	38
PLUIE	Nombre de millimètres .	«	»	31,1	7	78,9	5
	Nombre de jours	»	»	11	21,6	11	20,8
VENT le plus fréqt observé	Direction..........	N-E	N	N-W	W	W	W
	Nombre d'observations .	42	19	23	21	27	27
	Force moyenne (0 à 9)	2,4	2,2	2,5	3,5	3,3	3,3
Nébulosité (0 à 9).		1,3	0,61	2	2,8	4	2,8

NOVELLA,
chargé de la station de l'inscription
maritime à Oran.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

DU 1er JUIN AU 30 NOVEMBRE 1929

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX
Nemours .... (1)	7	0	0	60	19	82	168	2	1	0	8	3	8	22
Oran .... (1)	13	0	0	25	15	64	117	3	0	0	7	5	8	23
Mostaganem ...... (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
El-Ançor .... (2)	4	3	0	50	27	84	168	4	1	0	10	6	13	34
Cassaigne ...... (2)	0	12	1	22	31	123	189	0	1	1	2	4	5	13
Trois-Marabouts.... (3)	8	0	0	52	41	119	210	2	0	0	6	2	7	17
Saint-Maur ...... (3)	25	0	0	61	28	113	227	4	1	1	7	4	9	26
Oued-Fergoug (barrage) (4)	16	3	0	34	15	148	216	4	1	0	7	5	8	25
Relizane .... (4)	12	0	0	»	6	77	»	2	0	0	»	3	11	»
Tlemcen .... (5)	24	0	0	39	21	61	145	2	0	0	3	2	6	13
Descartes .... (5)	15	»	»	52	24	122	»	4	»	»	6	3	9	»
Sidi-Bel-Abbès.... (5)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»
Mascara .... (5)	20	0	0	46	29	187	282	3	0	0	7	5	11	26
Saïda .... (6)	9	3	8	64	22	71	177	5	1	1	7	3	10	27
Martimprey ...... (6)	7	»	»	64	19	91	»	5	»	»	6	6	12	»
Tiaret .... (6)	11	»	»	»	35	128	»	4	»	»	»	7	8	»
Sebdou .... (7)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méchéria .... (8)	5	0	2	59	8	45	119	12	1	2	9	6	8	38
Le Kreider ...... (8)	16	0	9	65	8	49	147	2	1	3	9	2	6	23
Aïn-Sefra .... (9)	25	9	3	22	5	13	77	2	2	2	5	2	3	16
Colomb-Béchar.... (10)	48	0	»	6	0	0	»	2	0	»	4	0	0	6

Tous les renseignements concernant le mois de Décembre, non encore parvenus, seron donnés dans le prochain tableau.

(1) Rivage — (2) Zone littorale (3) Zone sublittorale - (4) Tell versant Nord — (5) Tell, zone centrale — (6) Tell, versant Sud - (7) Tell, hautes plaines — (8) Steppe (9) Atlas saharien — (10) Pied de l'Atlas Saharien.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran-Marine.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ DU 1er JUILLET 1929

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. BLONDIN, BRUNIE, CHAUVIN, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, FLAHAULT, KEIME, KRIÉGER, LEFRANCQ, MOTELEY, PELLET, TOURNIER.

Absents : MM. Docteur ABADIE, Chanoine FABRE, MALMÉJAC, STÉFANOPOLI.

Excusés : MM. Chanoine BANTON, BIARD, DOUMERGUE, DUPUY, LUSSAGNET, MAILLET, PELLECAT..

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du Comité du 3 Juin 1929 est lu et adopté.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires MM. PIOLET, DAVID, ESPIARD, MEYÈRE, MARTINEZ, GERBAUD, FIESCHI, présentés à la séance précédentes.

Présentations et admissions. — Sont présentés et admis comme membres titulaires :

MM. Docteur MAURIN, Chirurgien de l'Hôpital Civil, 116, Rue d'Arzew à Oran, présenté par MM. CHAUVIN et KEHL.

M. TOUBIANA Joseph, négociant, 43 Boulevard National à Oran, présenté par MM. KEIME et FLAHAULT.

M. L'abbé SCHIAFINO, professeur à l'Externat de N. D. du Sacré-Cœur, Rue Bruat à Oran, présenté par MM. l'abbé BORDES et FLAHAULT.

M. FILLIATREAU, Pilote-major de la marine en retraite, 28 Boulevard Hippolyte Giraud à Oran, présenté par MM. NOVELLA et KEHL.

M. MEISSONNIER Gustave, Vérificateur principal des Poids et Mesures, Chef du Bureau d'Oran, 4, Rue Bichon à Oran, présenté par MM. MARTIN et CHAUVIN.

M. AMIEL Félix, Vérificateur adjoint des Poids et Mesures, 4, Rue Bichon à Oran, présenté par MM. MARTIN et CHAUVIN.

M. BARBAUD Serge, avocat au barreau, 5, Rue Schneider à Oran, présenté par MM. KEHL et HÉRELLE.

M. SQLER Joseph, propriétaire, Boulevard Lescure à Oran, présenté par MM. KEHL et HÉRELLE.

L'Ecole Normale de Jeunes Filles d'Oran, présentée par MM. CHAUVIN et KEHL.

Démissions. — Le Comité prend acte des démissions de M. VILLATA, nommé à Alger et de M. ESTÈVE qui se retire définitivement en France.

Décès. — Le Président fait connaître le décès de M. GRADVOHL et de M. l'abbé DUPEUX, membres de la société.

Bibliothèque. — Livres nouveaux.

Don de M. FLAHAULT :

Charles BRONGNIART : *Faune entomologique.* et Marcelin BOULLE : *Sur les débris d'arthropleura* (Bulletin de la société de l'Industrie Minérale, 3me série, Tome VII, IVme livraison), 1 vol., Saint-Etienne 1893.

RENAULT, CUVELETTE, COIGNET : *Sur quelques microorganismes des combustibles fossiles ; Note sur la perforatrice électrique ;* DULAIT-FORGET : *Gisements aurifères de l'Australie* (Bulletin de la société de l'Industrie Minérale. 3me série T. XIV. 1re livraison) 1 vol. Saint-Etienne 1900.

A. MATHIEU *Mémoire sommaire de la culture de la plaine du Chéliff,* 1 brochure. 1894.

Louis GENTIL. *Sur les gîtes calaminaires de l'Ouarsénis.* (départe- (Janvier-Novembre 1907) 1 brochure Paris. Imprimerie Nationale. 1908.

Louis GENTIL. *Sur les gîtes calaminaives de l'Ouarsénis.* (département d'Alger). 1 brochure. Association française pour l'avancement des Sciences. Bordeaux Gounouilhou. 1895.

M. HUGOLIN. *France. Espagne. Collaboration nécessaire. La question de Tanger. L'amitié de l'Espagne vaut un sacrifice.* 1 vol. Oran. Fouque. 1927.

DE GUEYDON. *Le quartier d'inscription maritime d'Oran à l'Exposition universelle de* 1900. 1 brochure Oran 1899.

Louis GENTIL : 1°) *Sur les minéraux du cratère ancien de Ben-Ganah.* (Département d'Oran) ; 2°) *Sur un gisement de hornblende basaltique à Beni-Saf.* (Département d'Oran), 1 brochure. *Extrait du bulletin du Muséum d'histoire naturelle.* Paris. Imprimerie Nationale, 1896.

Jean HESS : *Une Algérie nouvelle, quelques principes de colonisation pratique. Sur le propos du Maroc oriental et de Port-Say.* 1 vol., Paris Stock 1909.

Edmond DOUTTÉ : *L'Islam Algérien en* 1900. 1 vol. Alger-Mustapha Giralt 1900.

J. TENNANT : *Tabular view of characteristic British fossils,* stratigraphically arranged. 1 vol. Londres.

Divers auteurs : RACHGOUN (Dossier contenant 13 pièces manuscrites ou brochures imprimées et 5 photographies.)

DE LAUNAY et MEUNIER : *Pétrographie.*

BRONGNIART et SAUVAGE : *Faune fossile. Poissons du terrain houiller de Commentry.* 1 vol. Société de l'Industrie Minérale, Saint-Etienne, 1900.

B. RENAULT et R. ZEILLER : *Flore fossile. Terrain houiller de Commentry.* 1 vol. Société de l'Industrie Minérale Saint-Etienne, 1890.

Don de M. SOUFFLOT :

Lord MACARTNEY : *Voyage en Chine et en Tartarie,* 5 vols. Paris Buisson, an VII de la République.

DUC DE RAGUSE : *Voyage en Hongrie, Transylvanie. etc.* 2 vols. Bruxelles, Wahlen et Cie. 1873.

Alexandre DAUMONT : *Voyage en Suède.* 2vols. Paris, Bertrand 1834.

L'abbé ROBIN : *Nouveau voyage dans l'Amérique Septentrionale en l'année* 1781 *et campagne de l'armée de M. le Comte de Rochambeau* 1 vol. Philadelphie et Paris, Moutard 1782.

R. F. JAMBON : *Nouveau cours démonstratif et élémentaire d'astronomie à la portée des gens du monde.* 1 vol. Paris, Bachelier 1828.

Jonathan CARVER : *Voyage dans les parties intérieures de l'Amérique Septentrionale pendant les années* 1766-1767 et 1768. traduit de l'anglais. 1 vol. Paris, Pissot 1784.

Carte générale des Etats-Unis et du Mexique comprenant l'Amérique Centrale et les Antilles. Paris, Andriveau-Goujon 1862..

L'abbé E. DOMENECK : *Journal d'un missionnaire au Texas et au Mexique,* 1846-1852. 1 vol., Paris, de Gaume frères, 1857.

Amiral de WRANGELL : *Le Nord de la Sibérie. Voyage parmi les peuplades de la Russie asiatique et dans la mer glaciale.* Traduit du russe. Tome I. Paris, D'Amyot 1843.

J. R. BELLOT : *Journal d'un voyage aux mers Polaires (à la recherche de sir John Franklin en* 1851 *et* 1852). 1 vol. Paris, Perrotin 1854.

Don de M. KEHL :

Recueil des actes du Gouvernement de l'Algérie 1830-1854. 1 vol. Alger. Imprimerie du Gouvernement 1856.

Acquisitions. — Emile VUILNER : *Les algues marines des côtes de France (Manche et Océan)* 1 vol. relié Paris, Lechevalier 1921.

La prochaine séance est fixée au lundi, 7 octobre 1929, à 17 h. 30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président,
C. KEHL.

Le Secrétaire Général,
CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ DU 7 OCTOBRE 1929

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. BIARD, BLONDIN, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, FLAHAULT, KEIME, KRIÉGER, LEFRANCQ, MOTELEY, PELLECAT, PELLET, STÉFANOPOLI, TOURNIER.

Excusés : MM. Chanoine BANTON, LUSSAGNET.

Absents : MM. Docteur ABADIE, BRUNIE, Chanoine FABRE, MAILLET, MALMÉJAC.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 1er Juillet 1929 est lu et adopté.

Distinctions honorifiques. — Le Président adresse ses félicitations et celles du Comité à MM. RENAUD et HADJ HACÈNE BRAHIM, promus Officiers de la Légion d'Honneur, RICHERMO, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, et CHAUVIN, promu Officier de l'Instruction Publique.

Présentations. — Sont présentés :

Comme membre à vie :

M. le Capitaine BONAFOS, en service hors cadre en Mauritanie, Bureau politique à Saint-Louis du Sénégal ; présenté par MM. LAFORGUE et DOUMERGUE.

Comme membres titulaires :

M. BERGUERAND Yann, avocat au Barreau, 8 Rue Saint-Denis, à Oran ; présenté par MM. KEHL et HÉRELLE.

M. BRÉMOND Robert, avocat au Barreau, 2 Boulevard du 2me Zouaves, à Oran, présenté par MM. KEHL et POCK.

M. BERTOUY René, Huissier, Boulevard Charlemagne, à Oran ; présenté par MM. KEHL et POCK.

M. BOUDARD, Directeur de la S.E.C.I.A.N., Chemin de Ceinture, à Oran ; présenté par MM. CHAUVIN et KEHL.

M. CAPELA René, Répétiteur au Lycée de Garçons, 4 Rue Beauprêtre, à Oran ; présenté par MM. CHAUVIN et FISCHER.

Le Commandant DESMORTIÈRE, en retraite, Rue Dumanoir, à Oran, présenté par MM. KEHL et FISCHER.

M. JANOVICI Arnold, Directeur de la Société Orélite de New-York, 29, Rue El-Moungar, à Oran ; présenté par MM. CHALON et KEHL.

M. MAZARD Jean, Juge de paix au Tèlagh ; présenté par MM. FISCHER et KEHL.

M. Le Commandant ODINOT Paul, du Bureau Régional des Affaires Indigènes à Fez (Maroc) ; présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

M. TEYSSONNIÈRE, Commissaire-priseur, 6, Rue du Cercle Militaire, à Oran ; présenté par MM. FABRE LA MAURELLE et Jean BOGGIO.

M. Thouvenot Raymond, Professeur agrégé au Lycée de Garçons, 54 Rue Cavaignac, à Oran ; présenté par MM. Lesaint et Chauvin.

M. Wirtz Gérard, Rédacteur à la Préfecture, 7 Rue de l'Artillerie à Oran ; présenté par MM. Lefrancq et Kehl.

Décès. — Le Président fait part du décès de trois sociétaires : MM. Guérin, notaire, Léon Griguer, interprète judiciaire en retraite et Bennacef, ancien Chef du Service de l'Interprétariat à Oudjda.

Démissions. — Le Comité prend acte de la démission de MM. Sellier et Chabaud qui ont quitté définitivement Oran.

Subvention. — Le Pésident fait connaître que, par lettre en date du 5 août 1929, M. le Gouverneur Général l'a informé qu'il a alloué à la Société une subvention de 700 francs.

Commission du Centenaire. — M. le Préfet d'Oran a fait connaître que, par arrêté en date du 2 août 1929, M. le Commissaire Général de la Commission du Centenaire de l'Algérie a nommé M. Kehl, Président de la Société, membre de la Commission Régionale du Centenaire de l'Algérie.

Congrès. — La Société est informée que quatre Congrès Internationaux d'Histoire de l'Espagne et de Généalogie Nobiliaire et Héraldique auront lieu à Barcelone, en novembre prochain. En outre, le IIIme Congrès International d'Histoire et de Géographie Hispano-Américaine se tiendra à Séville en mai 1930. En raison de sa date, ce dernier, seul, peut-être annoncé utilement au Bulletin de décembre 1929.

Echange de publications. — Le Comité accepte l'échange de publications demandé par le *Réal Istituto Orientale* de Naples ; Le *Musée d'Histoire et d'Archéologie* de Kertch (U.R.S.S.) ; la *Pommersche Geographische Gesellschaft* de Greifswald (Allemagne) ont fait la même demande. Le Comité décide, en principe, de leur donner satisfaction quand ces groupements scientifiques auront fait parvenir à la Société un numéro de leurs publications.

Propagande. — Le Président expose qu'il faut prévoir un sérieux accroissement de dépenses au cours de l'exercice 1930. Si les collaborateurs du Bulletin fournissent les travaux qu'ils ont promis, il envisage la possibilité de publier, en 1930, quatre facicules du Bulletin, contenant chacun 150 pages environ. En outre, les Tables des matières, pour la période 1908-1927, sont prêtes. Il ne reste plus qu'à les vérifier avant de les envoyer à l'impression. Leur publication alourdira encore le budget de 1930. Il est donc indispensable d'accroître le nombre des sociétaires et d'entreprendre, à cet effet, une active propagande. Déjà, avec l'autorisation du Comité, des tracts et des bulletins d'adhésion ont été imprimés. A qui les adresser ?

Après un rapide échange de vues, le Comité décide que cette propagande doit toucher toutes les personnes qui en raison de leur

occupations professionnelles seraient susceptibles de s'intéresser aux travaux de notre Société, par exemple : les Magistrats, les Officiers des Affaires Indigènes, les membres de l'Enseignement, les Officiers Ministériels, etc..

En outre, des subventions seront demandées aux Communes du Département, en échange du service du Bulletin qui trouverait tout naturellement place dans les Bibliothèques des Ecoles.

Tables 1908-1927. — Le Président annonce qu'il a terminé la Table des travaux parus au Bulletin de 1908 à 1927. Il s'est fait aider par le Secrétaire Général qui a établi la table et l'Index analytique des Inscriptions Latines. Il explique la méthode adoptée pour l'exécution de ce travail et présente au Comité des épreuves provisoires des têtes de chapitres. Il propose de nommer une Commission chargée de vérifier le manuscrit et d'en suivre l'impression. Le Comité décide que cette Commission, présidée par M. TOURNIER, comprendra deux membres : MM. KEIME et LEFRANCQ, ce dernier rapporteur. La Commission prend livraison du manuscrit et commencera immédiatement ses travaux.

Bibliothèque : Ouvrages nouveaux.

A. Acquisitions :

Jules ADELINE. — *Lexique des termes d'art*. Paris, Quantin, sans date.

Alphonse BERTILLON. — *Les races sauvages*. Paris, Masson 1882.

B. Dons des auteurs :

Jules GRIGUER. — *Précis d'histoire des dynasties marocaines d'après les auteurs musulmans, précédé d'une histoire sommaire du Maroc, depuis les temps préhistoriques*. Casablanca, imprimerie de la Vigie Marocaine, 1929.

X. — *Etat d'esprit des Indigènes dans les colonies des différents pays*. Imprimerie d'études Sociales et Politiques. Boulogne-sur-Seine, 1928.

P. ODINOT. — *Tribus Berbères*. (Extrait de la Revue de Géographie Marocaine, T. VII. Fasc. 8 1928).

E. ALBERTINI. — *L'Empire Romain*. Paris, Alcan 1929.

Jules GRIMAUD. — *Monographie de la Commune de Pont de l'Isser*. Oran, Fouque 1929.

Jean MAZARD. — *Dix années d'expériences agraires en Europe centrale et orientale*, 1918-1928. Alger, Pfeiffer et Assaut, 1929.

Jacques COMMON. — *Le budget et le fisc algériens*. Paris, Pédone, 1929.

C. Dons des Editeurs :

J. ROSINTHAL. — *Pendentifs, trompes et stalactites dans l'Architecture Orientale*. Paris, Genthmer 1928.

Georges MARÇAIS — *Les faïences à reflets métalliques de la grande mosquée de Kairowan*. Paris, Geuthner 1928.

I. Dons du Président :

René BAZIN. — *Charles de Foucauld et les Musulmans.*

Alfred GUIGNARD — *La pénétration Saharienne par l'automobile.* Revue des deux Mondes. 1er décembre 1924.

Compte-rendu des Séances de la Fédération des Syndicats Agricoles et des Agriculteurs de l'Oranie. Oran, Collet 1920-1928.

La prochaine séance est fixée au 4 novembre 1929.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 30.

Le Président,. *Le Secrétaire Général,*

C. KEHL. CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ DU 4 NOVEMBRE 1929

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. Chanoine BANTON, BIARD, BLONDIN, CHAUVIN, DOUMERGUE, FLAHAULT, KEIME, KRIÉGER, LUSSAGNET, MAILLET, PELLECAT. PELLET, TOURNIER.

Excusés : MM. BRUNIE, Chanoine FABRE, FISCHER, LEFRANCQ.

Absents : MM. Docteur ABADIE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, MALMÉJAC, STÉPHANOPOLI.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le Procès-verbal de la séance du 7 octobre 1929 est lu et adopté.

Admissions. — Les candidats dont les noms suivent, présentés à la séance précédente, sont admis comme sociétaires, savoir :

En qualité de membre à vie : M. Le Capitaine BONAFOS.

En qualité de membres titulaires : MM. BERGUERAND, BERTOUY, BOUDARD, BRÉMOND, CAPÉLA, DESMORTIÈRE, JANOVICI, MAZARD, TEYSSONNIÈRE, THOUVENOT, WIRTZ.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. ABADIE Raoul, propriétaire, 2 Rue de Paris, à Oran ; présenté par MM. CHAUVIN et Chanoine BANTON.

M. AMAR Léon, transitaire, 34 Rue de Vienne, à Oran ; présenté par MM. BASTOS et LEBHAR..

M. BELMONTE Fernand, professeur au Lycée de Garçons, 5 Rue Mirauchaux, à Oran ; présenté par MM. CHAUVIN et KEHL.

M. BRON Albert, professeur au Lycée de Garçons, 42 Boulevard Sébastopol, à Oran ; présenté par MM. CHAUVIN et POCK.

M. CAUBET Paul, professeur au Lycée de Garçons, 36 Rue d'Azoff, à Oran ; présenté par MM. CHAUVIN et KEIME.

M. DELRIEU, principal clerc d'avoué à Oran, 29 Boulevard Seguin, présenté par MM. EBERT et KEHL.

M. DUMÉ Jules, professeur au Lycée de Garçons, 13 Rue de la Bastille, à Oran ; présenté par CHAUVIN et KEHL.

M. Garagnon Emile, professeur au Lycée de Garçons, 1 Rue de la Paix, à Oran ; présenté par MM. Doumergue et Chauvin.

M. Gilly Marius,, Surveillant Général au Lycée de Garçons, 1 Rue Paul Bert, à Oran ; présenté par MM. Chauvin et Kehl.

Mademoiselle Girard Louise, Institutrice au Lycée de Garçons, 13 Rue Pascal, à Oran ; présenté par MM. Chauvin et Kehl.

M. Girardey Emile, professeur au Lycée de Garçons, 1 Rue Charles Gounod, à Oran ; présenté par MM. Chauvin et Kehl.

M. Kessous Mohamed, Interprète judiciaire au Tribunal Civil, à Oran ; présenté par MM. Bastos et Kehl.

M. L'abbé Letertre, Vicaire de la paroisse Saint-Esprit, à Oran ; présenté par MM. les chanoines Banton et Ferrandiz.

M. Lequéret Maurice, professeur au Lycée de Garçons, 7 Rue de Lourmel,, à Oran ; présenté par MM. Chauvin et Kehl.

M. Macé Jean, Avocat au Barreau, 14 Boulevard Seguin, à Oran ; présenté par MM. Bastos et Lebhar..

M. L'abbé Munoz Emmanuel, aumônier de l'Ecole Secondaire de Sonis, à Bel-Abbès ; présenté par MM. les Chanoines Banton et Ferrandiz.

M. Ohresser, Directeur de la Compagnie Algérienne à Oran ; présenté par MM. Kehl et Pock.

Mademoiselle Péraldi Juliette, professeur de classe élémentaire au Lycée de Garçons, 2 Rue des Pommiers, à Oran ; présentée par MM. Chauvin et Kehl.

M. Sabatier Louis, Inspecteur Primaire, adjoint à l'Inspecteur d'Académie, à la Préfecture, à Oran ; présenté par MM. Chauvin et Kehl.

Le Grand Séminaire d'Oran, Rue Henri Poincaré, à Oran-Eckmuhl ; présenté par MM. Flahault et le chanoine Banton.

Démissions. — Le Comité prend acte de la démission du Cercle de l'Escrime, qui vient de se dissoudre, et de Mademoiselle Bachy.

Décès. — Le Président a le regret de porter à la connaissance du Comité le décès d'un Sociétaire, M. Darmon Moïse de Guenoun.

Correspondance. — 1° Lettre de la Société Allemande de Sciences Naturelles et de Médecine « Lotos » de Prague, qui demande à échanger ses travaux contre les nôtres. Le Comité décide d'attendre, pour se prononcer, que cette Société ait fait parvenir à la Bibliothèque un échantillon de ses publications.

2° Lettre de l'Institut Ravasini de Sexo-cyclologie à Vienne (Autriche) qui demande l'insertion au Bulletin de deux notices sur la Sexo-cyclologie et sur le programme de l'Institut Oriental de Vienne, l'échange du Bulletin contre l'envoi d'articles archéologiques, historiques, etc.. Même décision que ci-dessus.

3° Lettre de M. le Directeur des Antiquités et Arts du Gouvernement Tunisien pour annonçer l'envoi de diverses publications et rèclamer certains facicules de notre Bulletin. Satisfaction lui sera donnée par M. l'Archiviste.

Bibliothèque : Ouvrages nouveaux :

a) Don de M. KEHL :

Gustave GAUTHEROT. *La conquête d'Alger*, Paris, Payot éd., 1929. 1 vol.

b) Don de Madame BARBIÉ :

Grande géographie de BONG, publiée sous la direction d'Onésime RECLUS. Paris-Bong et Cie 1914 5 vol.

c) De l'auteur :

Aldobrandino MOCHI, *Una pagina de preistoria dell'Africa Settentrionale,* Extrait de l'Universo. août 1929.

d) De la Société géographique de Finlande « Fennia » :

Atlas of Finland (Texte) Helsingfors-Otava 1929. 1 vol.

Atlas of Finland (cartes) Helsingfors-Otava, 1929, 1 vol.

e) Du Gouvernement Tunisien :

Alfred MERLIN. *Le Forum de Thuburbo Majus. Notes et Documents de la Direction des Antiquités et Arts,* fascicule VII. Paris, Vuibert. 1922.

Georges MARÇAIS. *Coupoles et plofonds de la grande Mosquée de Kairouan. Notes et Documents,* fascicule VIII. Paris, Vuibert 1925.

f) De l'éditeur :

Gabriel ESQUER. *Les commencements d'un Empire. La Prise d'Alger.* Paris, Larose 1929. 1 vol.

g) Du Conseil Général du Département d'Oran.

Rapport du Prefet. Projet de Budget. Session de 1929.

h) Périodiques nouveaux : (Echanges).

Annali del Real Istituto Orientale di Napoli. I volume Naples-Cimmaruta. 1929

Géographiski Rakšti. (Publication de la Société de Géographie de Lettonie, Riga, 1929, 1 volume.

August TAMMEKANN. *Outliness of the Distribution of Population in Estonia*, 1929. Publication de l'Institut Goégraphique de l'Université de Tartu-Esthonie.

Cartes géologiques, feuilles de Cherchell, Chanzy, El-Milia.

La prochaine séance est fixée au 2 décembre 1929, à 17 h. 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président, C. KEHL.

Le Secrétaire Général CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ DU 2 DÉCEMBRE 1929

La séance est ouverte à 17 h. 1/2, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. le chanoine BANTON, BLONDIN, BRUNIE, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, FLAHAULT, KRIÉGER, LEFRANCQ, LUSSAGNET, MAILLET, PELLECAT, STÉPHANOPOLI, TOURNIER.

Excusés : MM. le docteur ABADIE, BIARD, le chanoine FABRE, KEIME, MALMÉJAC.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 Novembre, est lu et adopté.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires MM. ABADIE, AMAR, BELMONTE, BRON, CAUBET, DELRIEU, DUMÉ, GARAGNON, GILLY, Mlle GIRARD, MM. GIRARDEY, KESSOUS, l'abbé LETERTRE, LEQUÉRET, MACÉ, l'abbé MUNOZ, OHRESSER, Mlle PÉRALDI, M. SABATIER et le Grand Séminaire d'Oran, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires MM. l'abbé CARMOUZE, curé à Kléber, présenté par MM. les chanoines BANTON et FABRE.

M. CASABIANCA, censeur des études au Lycée de garçons dOran, présenté par MM. CHAUVIN et STÉPHANOPOLI.

M. HADIDA Daniel, répétiteur au lycée de garçons, à Oran, 10 Boulevard de l'Industrie, présenté par MM. CHAUVIN et POCK.

M. l'abbé HOULÈS Janvier, curé à Gambetta, présenté par MM. les chanoines BANTON et FABRE.

M. HUERTAS René, administrateur-adjoint de commune-mixte, détaché à la Sous-Préfecture, à Tlemcen, présenté par MM. CHAUVIN, et LEFRANCQ.

M. LLABADOR Francis, Etudiant en pharmacie, 2 Rue Théoophile Bressy, Alger, présenté par MM. DOUMERGUE et TOURNIER.

M. l'abbé LECAT Fernand, vicaire à Tlemcen, présenté par MM. les chanoines BANTON et FABRE.

M. LICARI Paul, administrateur-adjoint de commune-mixte, à Renault, présenté par MM. CHAUVIN et STÉPHANOPOLI.

M. l'abbé MARAVAL Joseph, curé à Saint-Cloud, présenté par MM. les chanoines BANTON et FABRE.

M. l'abbé MAS Thomas, curé à Saint-Leu, présenté par MM. les chanoines BANTON et THOMAS.

M. PITAUD Edmond, fabricant de tapis, Avenue de la Gare à Tlemcen, présenté par MM. CHAUVIN et DOUMERGUE.

M. PLATEL, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées en retraite, 5 Boulevard Galliéni, à Oran, présenté par MM. DOUMERGUE et FLAHAULT.

M. VEAUX Raymond, professeur au lycée de garçons, à Oran, 73, Rue d'Arzew, présenté par MM. CHAUVIN et le chanoine BANTON.

M. le docteur WILHELM, à Oran, présenté par MM. KEHL et FLAHAULT.

Décès. — Le Président fait part du décès d'un sociétaire, M, DESTREMX, et du frère d'un autre sociétaire, M. DOSTE.

Tables. — M. LEFRANCQ, rapporteur de la commission de publication des *Tables* du Bulletin (1907-1928), rend compte des travaux de la commission. Après avoir recueilli l'opinion du trésorier sur les dépenses entrainées par cette publication, le Comité autorise l'impression des Tables, qui commencera incessamment.

Subvention. — Le Président informe le Comité, que la commune de Sidi-Bel-Abbès, a accordé, à la Société une subvention de seize francs.

Exposition de 1930, *à Oran.* — M. DOUMERGUE, propose et le comité accepte que la Société, expose la collection complète du Bulletin. M. DOUMERGUE, s'entendra à ce sujet avec M. le commissaire général de l'Exposition d'Oran.

Bibliothèque. — Ouvrages nouveaux.

I° *Acquisitions :*

1. M. H. FISQUET, *Histoire de l'Algérie, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.* Paris, 1842. 1 volume.

2. M. Adrien BERBRUGGER, *Voyages dans le Sud de l'Algérie et des états barbaresques de l'Ouest et de l'Est,* par El-Aïachi et Moula Ah'med, traduits sur deux manuscrits arabes de la bibliothèque d'Alger, suivis *d'Itinéraires et Renseignements* fournis par Sid-Ahmed-Oulid- bou-Mezrag, et *voyage par terre de T'aza à Tunis,* par M. FABRE. (Expédition scientifique de l'Algérie, pendant les années 1840, 1841, 1842, publiée par ordre du gouvernement : sciences historiques et géographiques, IX). Paris, Imprimerie Royale. 1846. 1 volume.

3. M. le baron BAUDE, *l'Algérie.* Paris, Arthus BERTRAND, libraire, 1841. 2 volumes.

II° *Dons.* — A. de l'auteur.

4. M. le général L. DIDIER. *Le premier Transsaharien doit et peut aboutir à Oran, il est urgent.* (Conférence), 1 brochure. Oran, Imprimerie Jeanne d'Arc, 1929.

5. M. le général L. DIDIER. *L'Algérie et le développement de sa civilisation.* 2 volumes. Oran, Imprimerie Jeanne d'Arc, 1928-1929.

B. des éditeurs.

6. M. George HARDY. *Nos grands problèmes coloniaux.* 1 volume. Paris. Colin, 1929.

7. M. Paul RAIMBAULT. *Alger.* 1830-1930. *Les grandes figures du Centenaire.* 1 volume. Paris. Larose. 1929.

C. du gouvernement Général de Madagascar.

8. Gouvernement Général de Madagascar et dépendances. *Bulletin Economique*, (depuis 1925). Tananarive.

D. anonyme.

9. M. A. DE PEYRE. *Administration des communes-mixtes*. 1re partie. Administration et personnel 1 brochure. Alger Jourdan, 1881.

10. M. COUPUT. *Les laines et l'industrie lainière de lAlgérie à l'exposition de* 1889. (Gouvernement Général de lAlgérie). 1 brochure. Alger. Giralt, 1889.

11. *La question des rattachements devant l'opinion publique*. 1 brochure. Oran. Heintz-Chazeau, 1881.

12. M. J. L. BRIEZ. *Calendrier agricole*. Guide pratique du cultivateur Algérien. 1 brochure Alger. Gojosso, 1886.

La prochaine séance est fixée au Lundi, 6 Janvier 1930.

L'ordre du jour étant épuisé, la séanc. est levée à 19 heures.

Le Président, *Le Secrétaire Général,*

C. KEHL. CHAUVIN.

NÉCROLOGIE

M. J.-B. BARBIÉ. — Fonctionnaire de haute valeur, ayant accompli toute sa carrière dans l'administration des Contributions diverses, apprécié de ses chefs qui en ont fait le plus vif éloge, occupant, depuis quelques années, le poste de Receveur Municipal de la ville d'Oran. M. Barbié avait consacré une partie de ses loisirs aux sciences géographiques, auxquelles il s'intéressait particulièrement.

Membre du Comité de notre société, il avait su se faire apprécier par son affabilité et par sa bienveillance, autant que par ses connaissances et par sa claire compréhension des choses.

Il est décédé le 21 mars 1929 et sa perte a été vivement ressentie par ses collègues, membres du Comité.

*
* *

M. Léon GRIGUER. — C'est un ancien membre de la Société qui disparaît. Interprète judiciaire, ayant fréquenté les milieux indigènes pendant plus d'un demi-siècle, familier avec leurs mœurs et coutumes autant qu'avec leur langue, il appréciait les travaux de notre Société et lui resta fidèle pendant près d'un quart de siècle. Il s'est éteint à l'âge de 70 ans, le 11 septembre 1929, à Sidi-Bel-Abbès, patriarche d'une famille nombreuse et unie.

L'un de ses fils, M. Jules Griguer, continue à faire partie de la Société, dans le Bulletin de laquelle il a publié, à diverses reprises, d'intéressantes études sur des questions indigènes.

CONCOURS

ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran

(1929 - 1930)

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

Concours *annuels* pour 1929-1930... 1° *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

2° *Étude sur les oasis qui se trouvent sur la voie et dans l'hinterland du futur chemins de fer transsaharien de l'Ouest (aperçu géographique, ressources, produits du sol, commerce, industrie).*

3° *Établir la faune des vertébrés de la baie d'Oran.*

4° *Histoire des chemins de fer de l'Oranie.*

Des médailles d'argent ou de bronze seront attribuées pour chaque sujet aux auteurs des meilleurs mémoires.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours

5° *Histoire du développement de la Ville d'Oran de la conquête à nos jours.*

6° *Géographie du département d'Oran.*

Un prix de 500 francs pour le 1er et de 300 francs pour le 2e seront attribués aux mémoires primés.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir au plus tard le 1er Janvier 1930.

Les *monographies* devront être *inédites.* Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Tout manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

Le Transsaharien par la vallée de la Saoura.

Le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb-Béchard à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, productions du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroviaires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales *inédites* sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

TABLE DES MATIÈRES

TOME L. — 1929

MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE